



HISTOIRE
ET REGNE
DE
CHARLES VI.

Par Mademoiselle DE LUSSAN.

TOME TROISIE'ME.



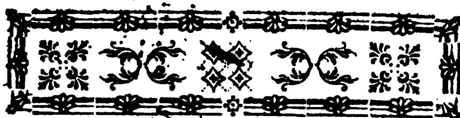


A PARIS,
Chez PISSOT, Libraire, Quai de Conti, à la descente du Pont-neuf.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

R.A.H.



SOMMAIRES
Du troisiéme Tome.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIEME.

LIVRE QUATRIE'ME.

Fin des Sommaires du troisiéme Tome.

HISTOIRE



HISTOIRE
DE
CHARLES VI.



LIVRE PREMIER.

LE Roi de retour à Paris y trouva l'Université dans le plus grand mouvement sur les voyes de réunir l'Eglise. Avant son départ il lui avoit permis de s'assembler pour les déterminer, & elle n'avoit pas perdu de tems. Après une Procession générale elle ordonna

1393.

Avis de l'Université sur l'extinction du Schisme.

M. S. Denis l. 15. c. 4. 5 & 9.

1393. à tous ses Supôts de donner leur avis par écrit, & de le jetter dans un grand coffre, qui fut placé en forme de tronc dans le Cloître des Mathurins. Ce coffre fut ouvert avec une grande solemnité; on y trouva dix mille billets qui furent rangés suivant les différentes opinions. Elles se réduisoient à trois. La cession pure & simple des deux Papes, un compromis pour se soumettre au Jugement des Arbitres, enfin la convocation d'un Concile général. Nicolas de Clemengis, jeune Bachelier de Sorbonne, mais plein de feu & d'éloquence, fut chargé de rédiger ces avis, d'y joindre les raisons dont ils étoient appuyés, & d'en composer un mémoire qui devoit être présenté au Roi.

Bannissement des Juifs. Depuis le Ballet des Ardents le Roi étoit devenu dévot, & par conséquent la Cour l'étoit deve-

ane aussi, ou du moins le paroissoit. On ne songeoit qu'à fléchir la colere de Dieu par toutes sortes de bonnes œuvres. On mit de ce rang le bannissement des Juifs, Nation odieuse, errante, méprisée & toujours subsistante pour confirmer les oracles & la vérité de la Religion. La Reine fut la premiere à solliciter contr'eux, & le Conseil consentit à ce bannissement, sur les preuves qu'on rapporta de leurs usures énormes qui ruinoient les plus illustres familles. On leur imputoit encore de pervertir leurs Domestiques, de faire de sanglantes railleries de la Religion Chrétienne, enfin d'avoir assassiné un Juif qui s'étoit fait baptiser. Ce dernier crime ne fut pas avéré. Mais le nouveau Chrétien ne paroissoit plus; il fut prouvé qu'ils l'avoient insulté & maltraité dans le tems qu'il se vouloit convertir. Sur ces ind-

1393. M.S.D. l. 15. c. 7.

1393. ces quatre des principaux d'entr'eux furent fustigés jusqu'au sang dans les Carrefours quatre Dimanches consécutifs.

Cet incident acheva de soulever contr'eux les Parisiens. Ils crioient publiquement qu'on délivrât la Nation de ces sangsues. Il n'en falloit pas moins pour faire renoncer les Ministres aux grandes sommes qu'ils tiroient tous les ans de ces malheureux. Ils en offroient de plus considérables encore pour empêcher leur exil. Mais la prévention publique l'emporta, l'Edit passa. Il enjoignoit à tous les Juifs de sortir de France dans trois mois, ou de se faire baptiser. On leur permit d'emporter ou de vendre leurs meubles; mais on confisqua tous leurs immeubles comme le fruit de leurs usures, & on crut par-là se dédommager de la perte des impositions qu'ils payoient. Foible

dédommagement pour l'Etat, 1393.
cette Nation toujours défiante & avide, n'ayant pas accoutumé d'acquérir beaucoup de fonds, il fallut donc qu'ils obéissent. Quelques-uns sans doute qui avoient le plus d'immeubles, sacrifierent leur Religion au désir de les conserver, & se firent baptiser. On ne leur en laissa néanmoins que le tiers pour rendre leur sacrifice plus pur, ou pour punir leur cupidité, si elle avoit été la source de leur conversion. Cette apparence du bien ne couvroit pas l'injustice de cet Edit.

Premiere Expédition de Hongrie. *M. S. D. l. 13. c. 8.*

Le Roi reçut en ce tems-là des Ambassadeurs de Sigismond Roi de Hongrie; il imploroit son secours contre le Sultan Bajazet, dont une armée formidable étoit entrée en Hongrie, avoit remporté une grande victoire, & menaçoit ce Royaume d'une ruine presque inévitable. Le Roi

1393. n'avoit pas trop de goût pour ces expéditions étrangeres, surtout n'étant plus en état de les conduire en personne. Il étoit généreux: le Connétable qui brûloit du désir de se faire un grand nom, pressa si vivement le Roi, & le fit solliciter avec tant d'ardeur par le Duc de Berri son beau-pere, que Sa Majesté céda à ses empressemens, & lui permit de passer en Hongrie avec un corps de 5 à 600 chevaux, dont il y avoit 500 Gentilshommes entretenus par le Roi.

Le Connétable ne retira pas de cette entreprise le fruit dont il s'étoit flaté. Après avoir traversé l'Allemagne, il trouva lorsqu'il fut arrivé en Hongrie, que le Sultan s'étoit retiré: il fut réduit, pour ne pas s'en retourner sans tirer l'épée, à marcher à la priere du Roi Sigismond contre une Province de Bulgarie qui s'étoit

ſoulevée depuis peu. Elle fut facilement réduite à l'obéïſſance de ſon Prince par cette vaillante troupe, qui força les Chefs des Rebelles dans la Ville où ils s'étoient retirés. Le Connétable revint en France aſſez honteux.

Quoique le Roi n'oſât ſe charger ſeul du poids du Gouvernement, il aſſiſtoit preſque toujours au Conſeil, & travailloit avec les Gouverneurs du Royaume. Son plus grand point de vûe étoit de maintenir les Peuples en paix, & de faire fleurir les Loix. On entretenoit avec ſoin les anciennes alliances. On envoya Braquemont (*a*) en Caſtille pour cultiver la bonne intelligence qui régnoit entre les deux Cours, & renouveller les Traités avec le jeune Roi D. Enrique III. Prin-

1394. Pâques le 16 d'Avril. Alliances & 7e. Tréve avec les Anglois. *M. S. D. l.* 14. *c.* 1. *l.* 16. *c.* 3. *Du Tillet. P. Anſelme.*

(*a*) Robert de Braquemont, Seigneur de Betencour & de Grainville, Chambelan du Roi & l'un de ſes Conſeillers.

1394. ce qui promettoit infiniment, mais trop jeune encore pour gouverner par lui-même. Il étoit chargé de 16 carcans d'or, & de 16 d'argent pour distribuer de la part du Roi aux Ministres & aux autres Grands selon les rangs & le crédit. Sa légation fut si agréable en cette Cour où il étoit très-connu, qu'on lui fit présent à son départ de 2000 francs d'or.

Le Premier Président de Marle fut envoyé à Avignon pour rassurer le Pape sur les mouvemens de l'Université, & sonder même ses dispositions, par le même principe de dévotion qui animoit la Cour.

La Paix avec l'Angleterre occupoit plus sérieusement le Roi, qui engagea les deux Gouverneurs de se transporter à l'Elinguen, où se rendirent en même tems de la part du Roi, Ricard, le Duc de Lancastre & le Comte

de *Varvick*. La Tréve y fut pro- 1394.
rogée jusqu'à la Saint Michel de l'année 1398, toujours dans la vûe de conclure une solide Paix avant l'expiration de la Tréve : c'étoit beaucoup d'avoir quatre ans devant soi pour y parvenir.

Le Comte d'Ostrevant à la Cour.

Hist. de Holland. p. 1671.

Le Duc de Bourgogne à son retour trouva à Paris le Comte d'Ostrevant (*a*) son gendre. Il obtint du Roi un corps de troupes pour aller soumettre les Peuples d'Ostfrize qui vivoient dans l'indépendance, & avoient refusé de reconnoître le Comte de Hainaut, depuis qu'en une bataille rangée ils avoient vaincu & tué Guillaume IV. son frere aîné. Cette Guerre de Frize dura jusqu'en 1396. Le Comte de Hainaut y alla joindre son fils qui retourna vainqueur, & se fit ren-

(*a*) Guillaume, fils aîné de Guillaume de Baviere, Comte de Hainaut, de Hollande & de *Zelande*.

1394. dre le corps de son oncle que ces Peuples féroces avoient inhumé sans pompe à Bolvast. Le jeune Comte le fit rapporter avec honneur à Valenciennes, signalant ainsi son courage & sa piété.

On ne sçait si Jaligni, Grand-Maître des Arbalêtriers, suivit le Comte d'Ostrevant en Frize; mais le Duc de Bourgogne prit le tems de son absence pour le faire destituer de sa Charge, & pour faire élire en sa place Renaud de Trie, Seigneur des Sept-Fontaines, l'un des Sous-Ministres & sa créature. Ce procédé fut trouvé violent à l'égard d'un homme qui avoit été Gouverneur du Roi. C'étoit une marque peu équivoque de la foiblesse de ce Prince, & du pouvoir qu'il laissoit usurper à ses oncles.

Le Duc de Bourbon qui avoit peu de part au Gouvernement, & qui trouvoit le Ministere assez

dur, renonça à une rente de 4000 francs d'or qu'il avoit sur le Trésor Royal, & demanda à rentrer dans quelques droits cédés en échange, quoique d'un moindre produit. On lui accorda sa demande qui étoit avantageuse aux Ministres. 1394.

Le Duc de Bourgogne fit encore créer le premier Juillet une Charge de Souverain Grand Maître des Eaux & Forêts de France pour le Comte de Tancarville, & une de premier Physicien du Roi pour Renaud Freron, place nouvelle & qui marquoit le goût de ce Prince pour les beaux Arts.

Mort de Clément VII.

M. S. D. l. 14. c. 1. 2 & 3. Dupuy, Hist. du Schisme.

On suivoit vivement le projet de l'extinction du Schisme; Clemengis avoit rédigé le livre de l'union, lequel établissoit les trois voyes d'y parvenir, l'Université l'avoit examiné, approuvé, & le Recteur vint en son nom demander audience au Roi. Le Pape instruit de

1394. toutes ces démarches, & alarmé avec raiſon des ſuites de ces mouvemens, prit toutes les meſures poſſibles pour les faire échouer. Il employa la Ducheſſe de Berri ſa parente pour regagner le Duc de Berri, dont l'eſprit étoit ſi variable qu'il ſe prêta de nouveau aux intérêts du Saint Pere. Pour ramener le Duc de Bourgogne il aſſigna à la Tremoille ſon favori, une penſion de 600 francs d'or. Il écrivit à tous ſes Partiſans, ſurtout à l'Evêque de Tarſe ſon Camerier, chargé de ſes affaires à Paris, de redoubler leur zéle & leur activité dans un tems ſi critique. Enfin il y envoya le Cardinal d'Aragon (*a*) le plus habile & le plus délié du Sacré College. Celui-ci par un rafinement de conduite prit tout le contrepied des autres Miniſtres du Pape. Loin de parler contre l'union ou de s'y op-

(*a*) Dom Pedre de Lune.

poſer, il déclara qu'elle étoit 1394.
d'une néceſſité indiſpenſable, & qu'il falloit que le Pape y concourût. Par là il s'attira la confiance de la Cour, pendant que par des reſſorts ſecrets & des ſouterrains finement ménagés, il n'oublioit rien pour traverſer toutes les meſures de l'Univerſité.

Sans pénétrer toutes ces ruſes l'Univerſité alloit directement à ſon but, & perſiſtoit à demander au Roi une Audience. Le Duc de Berri traita aſſez rudement le Recteur, il qualifia ſa démarche d'attentat. Voyant qu'il ne ſe rebutoit point, que le Duc de Bourgogne ne le ſecondoit pas, lui Duc de Berri, & que le Roi lui-même inclinoit à l'accorder, il fut contraint, après pluſieurs délais affectés, de la fixer au 30 de Juin.

Cette audience fut très-ſolemnelle, quoique le Roi ne la don-

1394. nât que dans ſa chambre où tous les Princes ſe trouverent avec un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs. Guillaume Baraud, Docteur de Sorbonne, & Grand Prieur Clauſtral de Saint Denis, y harangua le Roi à genoux, avec l'éloquence la plus vive. Il lui préſenta, au nom de l'Univerſité, le livre de l'Union, qui fut lû entiérement, & qui contenoit avec tant de force les malheurs, le ſcandale du Schiſme & la juſtice des trois moyens de l'extirper, que le Roi en fut frapé juſqu'au fond du cœur. Il ordonna qu'on traduisît l'Ouvrage en François, & marqua un jour aux Députés pour venir recevoir une réponſe déciſive : on ne doutoit pas qu'elle ne fût favorable.

Ce fut alors que le Cardinal d'Aragon mit tout en œuvre pour empêcher le Roi de tenir ſa parole; le Duc de Berri agit ſi effi-

cacement, qu'il trouva des pré- 1394.
textes ſpécieux pour retarder de jour en jour cette réponſe que les Députés ne ſe laſſoient point de ſolliciter. Le Duc de Berri, qui devoit être préſent à cette ſeconde audience, s'abſenta, ſans marquer le jour de ſon retour. Alors l'Univerſité s'appercevant qu'on la jouoit, ceſſa d'être ſuppliante. Elle déclara qu'elle alloit diſcontinuer les leçons publiques & toutes ſes autres fonctions, juſqu'à ce qu'on lui eût rendu juſtice dans une affaire dont dépendoit le repos de l'Egliſe Univerſelle. Elle l'exécuta comme elle l'avoit annoncé, & avec une hauteur qui troubla toute la Ville & qui étonna la Cour. Les gens de bien, les Puiſſances étrangeres approuverent ſon procédé : elle reçut deux députations; l'une du Roi d'Aragon, l'autre de l'Univerſité de Cologne, plus ſur-

1394. prenante encore en ce que cette Université étoit de l'obédience de Rome. Toutes deux la félicitoient sur sa généreuse hardiesse, l'exhortoient à continuer, & promettoient de seconder ses pieux desseins.

Le Roi touché lui-même du désordre de sa Capitale, envoya enfin sa réponse à l'Université, lui fit sçavoir qu'il approuvoit ses démarches, & qu'elle pouvoit députer au Pape pour lui proposer les voyes de l'union. Aussi-tôt elle nomma un Député pour lui aller présenter le Livre de l'Union, & pour le supplier de concourir à un si grand bien. Le Pape lui donna audience en plein Consistoire, & lut lui-même l'ouvrage assez paisiblement, jusqu'à l'endroit où on soumettoit le Pape à l'autorité du Concile Général, & où on relevoit les exactions de la Cour d'Avignon. Alors

perdant son sens froid il se leva, 1394.
s'écria que c'étoit un Libelle, parla au Député avec tant d'emportement, que le Député étant retourné chez lui, quitta Avignon la nuit même, & revint à Paris. Le Pape rompit le Consistoire, & ne voulut plus souffrir qu'on agitât cette question.

Les Cardinaux pensoient différemment. Ils avoient moins d'interêt que lui à s'opposer à l'Union. Elle ne pouvoit se faire que par la perte de sa dignité, & ils conserveroient la leur, quelque parti qu'on prît pour l'Union. Peut-être même qu'un d'entr'eux pouvoit parvenir au Pontificat: enfin, la voie de leur conscience crioit au fond de leur cœur. Ils oserent donc s'assembler, lurent avec une grande attention le Livre de l'Union dont l'Université avoit envoyé un exemplaire au Sacré Collége. Le Pape les man-

1394. da, leur fit une réprimande sévere, & traita cet examen d'attentat contre son autorité. L'un d'eux lui répondit que bien loin de le croire, ils pensoient que cet ouvrage contenoit l'unique moyen de rétablir l'Unité dans la Religion, & que sa Sainteté ne pouvoit se dispenser d'embrasser l'une des trois voies proposées pour la rétablir.

Un discours si hardi effraya le Pape. Il se retira irrité & affligé, une noire mélancolie se joignit à ses divers mouvemens. Une légere indisposition survint, qui à la vérité ne l'obligea pas de garder le lit; mais il se fit au dedans de lui-même une si grande révolution & un contraste si vif de l'ambition, du dépit, de la crainte & de la colere, que le 16 de Septembre en sortant de la Messe il tomba en foiblesse dans sa chambre. Il demanda un peu de

vin, avant qu'on eût pû lui en apporter, il fut attaqué d'une apoplexie de sang, & mourut presque subitement. 1394.

Grand Prince pour les vertus civiles, habile, affable & libéral, mais dépourvû des qualités d'un Pontife, qui doit exceller en mœurs, en science & en pieté. Il laissa dans ses coffres trois cens mille écus d'or, levés sur le Clergé de France, ou plutôt qu'il lui avoit enlevés. Il fut inhumé par les soins des Cardinaux dans l'Eglise des Célestins. En lui finit la race des anciens Comtes de Genêve. Imbert de Vilars, fils de sa sœur, succéda au Pape dans ce petit Etat.

Conclave de Benoît XIII. *M.S.Denis, l.14. c.4. Dupuy,*

La mort du Pape fut presque aussi-tôt publique dans Paris. On la regarda comme un coup de la Providence, comme un moyen sûr & facile de terminer les maux & le scandale de l'Eglise. La voix

1394. de la conſcience troublée & agitée depuis 16 ans, ſe fit entendre à tous les cœurs & à tous les eſprits pour concourir à l'extinction du Schiſme. Le Roi aſſembla ſur le champ le Conſeil. Le Duc de Bourgogne qui en étoit l'ame, étoit parti depuis peu pour Dijon. A ſon défaut chacun parut animé de ſon eſprit. Les Ducs de Berri, d'Orléans & de Bourbon, l'Infant de Navarre, le Chancelier, Simon Cramaud, Patriarche d'Alexandrie, qui paſſoit pour l'Oracle du Clergé, pluſieurs Evêques qui étoient à la Cour, & tous les membres du Conſeil s'y trouverent; l'Aſſemblée étoit également nombreuſe & reſpectable.

Hiſt. du Schiſme. Fleury, H. Eccleſ.

Le Roi y expoſa le fait, & déclara qu'il étoit réſolu de profiter de l'occaſion pour rendre la paix à l'Egliſe. Le Patriarche opina à ce que le Roi par ſon auto-

rité empêchât à Avignon une nouvelle Election, & qu'en reconnoissant pour le Souverain Pontife, Boniface Pape de Rome, il tranchât tout d'un coup la difficulté, & rétablît l'Unité. Cet avis entraîna toutes les voix. L'Evêque de Langres seul s'y opposa. Il remontra la honte dont le Roi & le Royaume alloient se couvrir, si on avouoit qu'ils avoient reconnu un intrus pendant 16 ans, & que par conséquent ils avoient été tout ce tems-là Schismatiques. On n'eut aucun égard à cette objection pointilleuse. Le Roi fit partir un Courier pour porter aux Cardinaux d'Avignon une Lettre qui les prioit (& cette priere étoit une espéce d'ordre) de surseoir toute Election jusqu'à ce qu'ils eussent reçu de sa part des nouvelles & des instructions plus amples. 1394.

1394. Un autre Courier fut dépêché au Duc de Bourgogne, pour l'engager à écrire au Sacré College en conformité. On nomma des Ambaſſadeurs pour Avignon qui devoient l'engager à entrer dans les vûes du Roi, & veiller ſur tout ce qui ſe paſſeroit. Le Seigneur de Roie & le Maréchal de Boucicaut furent choiſis pour cette Ambaſſade. Ils reçurent l'ordre d'en impoſer au Vicomte de Turenne dont les troupes oſoient faire des courſes juſques dans le Comtat pour la ſucceſſion mobiliaire du feu Pape.

Les Cardinaux entrerent au Conclave après les obſéques du Pape, qui ſe firent le 26 de Septembre. Il n'étoit pas encore fermé lorſque le Courier du Roi apporta au Cardinal de Florence, Doyen, la premiere Lettre du Roi. Ce Cardinal en donna avis au Sacré Collége. Chacun com-

prit aiſément ce qu'elle conte- 1394.
noit ; & comme ils avoient tous une réſolution inébranlable de faire une Election, ils convinrent qu'il falloit remettre, après qu'elle ſeroit faite, l'ouverture de la Lettre du Roi, & que cela étoit bien plus à propos que de l'ouvrir & de n'y pas déférer ; comme ſi ce manége affecté, joint à leurs intentions, n'étoit pas une injure à peu-près égale. Ils firent donc un Décret, que la Lettre de Sa Majeſté ne ſeroit ouverte qu'après l'Election. On acheva enſuite de murer le Conclave.

Il n'en fut jamais un ſi important pour le bonheur de la Chrétienté, & néanmoins ſi rapide. Il ne dura qu'un jour franc. La crainte qu'on ne le traversât, & qu'on ne l'interrompît, en précipita la concluſion. Malgré les paſſions qui animoient tous les Cardinaux, ils ſentoient bien au

1394. fond de leur cœur que par un nouvelle Election ils alloient per pétuer les maux de l'Eglise. Il y en eut d'assez timorés pour pro poser d'élire Boniface, Pape de Rome; ce qui rendoit tout d'un coup la paix à l'Eglise. Le Cardinal de Salusses en fut l'auteur, & fut appuyé de plusieurs autres. Le plus grand nombre s'écria que ce seroit flétrir la mémoire du feu Pape, & se condamner eux-mêmes comme des Schismatiques scandaleux. Cette proposition rejettée, Salusses en fit une autre; que celui qui seroit élû souverain Pontife, embrasseroit toutes les voyes d'Union, même la voye de Cession, lorsque la plus grande partie des Cardinaux le trouveroit à propos. L'Acte en fut dressé, & sur l'Autel où on alloit célébrer la Messe du Saint Esprit, chaque Cardinal mettant la main sur les saints Evangiles,

Evangiles, fit un serment solemnel de s'y soumettre, ensuite ils signerent tous l'Acte. 1394.

Après la Messe on procéda à l'Election. Salusses & deux ou trois autres donnerent leurs voix à Boniface, mais le reste unanimement élut D. Pedre de Lune, dit le Cardinal d'Aragon, le plus digne sujet du Sacré Collége par la pureté de ses mœurs, l'étendue de sa science & sa capacité dans les plus grandes affaires. On croyoit aussi qu'il étoit le plus disposé à procurer l'Union, ayant paru la souhaiter avec ardeur, & s'étant sur cela expliqué sous le feu Pape, dans les termes les plus forts & les plus énergiques.

Il prit le nom de Benoît XIII. & avec la même rapidité il se fit couronner pour prévenir tous les incidens que la conjoncture pourroit faire naître. Le second Courier du Roi, qui arriva le 30 de

1394. Septembre, trouva déja le nouveau Pape inſtallé.

La France reconnoît Bénoit XIII.

M.S.Denys, l.14. c. 4 & 6. l. 16. c. 15.
Dupuy, Hiſt. du Schiſme.
Du Tillet
Fleury, H. Eccleſ.
P. Anſelme.
Mercure de France 1725.

La promptitude du Couronnement & de l'Inſtallation ne raſſuroient point encore le nouveau Pontife. Son ſort dépendoit de la France, & le point eſſentiel étoit qu'elle le reconnût, ſans quoi ſon Pontificat tomboit de lui-même. Malgré l'ambition qui le dévoroit, & la réſolution inébranlable qu'il avoit déja formée dans ſon cœur de ne jamais quitter une dignité qui le flattoit, il uſa d'une diſſimulation ſi profonde, & ſe conduiſit avec un manége ſi fin & ſi adroit, que s'il ne trompa pas les plus habiles, il en impoſa à la multitude, aux Princes, aux Rois même, qui donnent ſouvent ainſi qu'elle dans les apparences ſpécieuſes.

Il commença par ratifier purement & ſimplement l'Acte ſigné dans le Conclave pour l'Union,

& voulant prévenir l'arrivée des 1394.
Ambaſſadeurs du Roi (*a*), il lui envoya deux Nonces chargés d'un Bref également tendre & reſpectueux. Ils le préſenterent au Roi le 9 d'Octobre à S. Denis, où il étoit allé célébrer la Fête.

Sa Majeſté piquée de la précipitation des Cardinaux, les reçut d'abord très-froidement. Les Nonces le ramenerent bientôt, en l'aſſurant que le Sacré Collége avoit fait violence à Benoît en l'éliſant, qu'il ne reſpiroit que la fin du Schiſme, qu'il vouloit que ce fût le ſeul Acte de ſon Pontificat, qu'ils venoient concerter avec le Roi & les Ducs ſes oncles, les moyens les plus prompts de rendre la paix à l'Egliſe.

Le Roi, quoiqu'ébranlé par un

(*a*) Gilles de Bellemere, Evêque d'Avignon; & Pierre de Blaie, Camerier du Pape.

1394. discours si conforme à ses desirs, ne se rendit pas encore. L'Université étoit accourue implorer sa protection pour l'Union. Elle se repentoit de sa conduite hautaine, & avoit rétabli les leçons publiques. Le Roi voulut qu'elle envoyât des Députés à Benoît pour s'assurer de ses dispositions. Il fit partir en même tems le Docteur d'Ailly son Confesseur. On le croyoit le plus habile & le plus fin Négociateur de la Cour ; on le croyoit assez pénétrant pour démêler jusqu'aux plus secrets replis du cœur de Benoît.

La conduite & les paroles de Benoît en firent croire encore plus que les Nonces n'en avoient dit. Il les reçut avec un air franc & ouvert. Il ne parloit que de cession ; il ne respiroit que pour abdiquer, il étoit prêt à quitter sa dignité, ajoutant *qu'il le feroit aussi facilement qu'il quittoit tous*

les jours sa Chape pontificale en se deshabillant. Il renvoya l'Evêque d'Avignon pour en hâter le moment : enfin il sçut si bien dire & agir, que le Roi crut que son Election accélerereroit même la fin du Schisme. Dans cette vûe il se détermina à reconnoître le nouveau Pape & à le faire reconnoître dans tout son Royaume, ce qui entraîna dans la même obédience la Castille, l'Aragon, la Navarre, Naples, l'Ecosse & la Savoye. 1394.

Dans le dessein de mettre à profit les offres du Pape, le Roi convoqua un Concile à Paris au 2 de Février, pour y régler les formalités qui devoient accompagner la voie qu'on choisiroit pour l'Union.

Le 11 de Janvier la Reine accoucha à l'Hôtel de Saint Paul d'une Princesse; elle fut baptisée le lendemain, & nommée Mi-

1594. chelle en l'honneur de ce Saint Archange, à l'intercession duquel le Roi croyoit devoir le rétablissement de sa santé. Il voulut aussi qu'on donnât ce nom à une porte de Paris qu'il avoit fait réparer magnifiquement, & qu'on appelloit la porte d'Enfer, à cause d'une tradition fabuleuse que le Diable y apparoissoit sous la figure d'une très-belle femme. Malgré le ridicule de cette origine, le peuple renonça avec peine à cette habitude ; il fallut une Ordonnance pour le faire obéir, & le nom d'Enfer est encore demeuré à une rue voisine. Les hommes qu'on porte au bien si difficilement, reçoivent & conservent avidement les superstitions qui les amusent.

Concile de Paris. Tout se préparoit pour le Concile que le Roi avoit convoqué

Ibid. Les mêmes. à Paris, si on peut donner le nom de Concile à une Assemblée com-

posée d'Ecclésiastiques & de 1394.
Laïcs. Il s'ouvrit enfin le 2 de Février dans la Sainte Chapelle. Il s'y trouva deux Patriarches, sept Archevêques, trente-huit Evêques, dont il y en avoit quatre représentés par leurs Grands Vicaires, onze Abbés mitrés, quatre Doyens de Chapitres, huit Docteurs de Sorbonne, les Députés des Universités de Paris, d'Orléans, de Toulouse, d'Angers, & deux Auditeurs de Rote. Avec eux s'y trouverent le Chancelier, quatre Conseillers au Parlement, & quatre des plus célébres Avocats; le Patriarche d'Alexandrie qui étoit aussi Administrateur perpétuel de Carcassone, en fut nommé Président, quoique les deux Nonces du Pape fussent présens, mais sans être considérés comme faisant partie du Concile.

Le tems que le Concile em-

1394. ploya à décider l'affaire en question ne fut pas long. La matiere étoit toute préparée, & chacun étoit venu avec une ferme résolution de donner le dernier coup au scandale du Schisme : on étoit même persuadé que le Pape le souhaitoit également. Ainsi tous opinerent pour la cession, & on en vouloit même faire un Decret, si les Nonces n'eussent adroitement détourné le coup, en déclarant au Concile que le Saint Pere étoit très-résolu d'embrasser la voie de cession, mais qu'il lui falloit laisser l'honneur & le mérite de le déclarer lui-même.

Le Roi à qui on fit part de cette difficulté, & qui étoit convaincu de la bonne foi du Pape, approuva la proposition des Nonces, & nomma des Ambassadeurs pour se transporter à Avignon & y accélerer l'exécution des promesses du Pape. On peut juger

combien on les croyoit ſinceres, 1394.
& de quelle importance on regardoit leur exécution par le choix des Ambaſſadeurs qui furent les Ducs de Berri, de Bourgogne & d'Orléans, aſſiſtés de quelques-uns des Miniſtres pour leur ſervir de Conſeil.

L'Ordre du Porc-Epic.

Favin, Théâtre d'honn. Du Tillet. P. Anſelme. Hiſt. des Ordres Militaires.

Monſieur, Duc d'Orléans, étoit alors le plus heureux & l'un des plus riches Princes de l'Europe. Dans la fleur de ſon âge il laiſſoit voir tous les jours de nouveaux talens qui le faiſoient également aimer & eſtimer. La tendreſſe du Roi pour ſon frere ſembloit croître à tous les inſtans, il le combloit ſans ceſſe de bienfaits. Sous prétexte de s'acquitter de 2375 francs d'or qui reſtoient à payer de ſon appanage, le Roi lui fit don du Comté d'Angoulême qui valoit preſque autant de revenu, ſe réſervant à la vérité la faculté d'y rentrer,

1394 réſerve dont on étoit sûr qu'il ne ſe ſerviroit pas. Le Duc acquit encore de Gaucher de Châtillon, qui n'avoit point de fils, la Seigneurie de Fere qu'il joignit à tant d'autres qu'il poſſédoit déja. Il s'intituloit, *Louis fils de France, Duc d'Orléans, Comte de Valois, d'Angoulême, de Blois & de Beaumont, Seigneur de Coucy, de Châteauthierry & de Fere.*

Le Roi ayant réduit dans ſon Ecuſſon les fleurs de Lys à trois, le Duc les réduiſit auſſi dans le ſien, & pour briſure, au lieu d'un lambel de gueules, il en prit un d'argent avec une double fleur de lys pour cimier, & un Ange pour tenant. Il fit porter à ſon fils aîné le titre de Comte d'Angoulême, & la Ducheſſe ſa femme étant accouchée de ſon troiſiéme fils, il obtint que le Roi le tiendroit encore ſur les Fonts, & lui donneroit ſon nom comme il l'a-

voit déja donné à l'aîné. 1394.

On croit que ce fut à la naiſſance de ce Prince que le Duc d'Orléans inſtitua l'ordre du Porc Epic, dit auſſi du Camayeu, parce qu'en donnant le Collier, il faiſoit préſent à chaque Chevalier d'une bague d'or, garnie d'une pierre d'Agathe, appellée Camayeu, ſur laquelle étoit gravé un Porc Epic. La vûe de ce Prince, en établiſſant cet Ordre dont le nombre des Chevaliers étoit ſixé à 25, fut de s'attacher 25 Seigneurs qui puſſent le ſervir dans les projets que ſon ambition lui faiſoit former; car il voyoit toujours avec douleur le Gouvernement de l'Etat entre les mains de ſes oncles. Ces Chevaliers portoient un mantelet d'hermine ſur les épaules, & autour du cou une chaîne d'or de laquelle pendoit ſur l'eſtomac un Porc Epic d'or, & au-deſſous une de-

vise latine, *cominùs & eminùs, de près & de loin.*

Cet Ordre fut très en vogue sous ce regne & sous les regnes suivans, c'est-à-dire, près d'un siécle. Il y a eu cette singularité, qu'il se donnoit aussi aux femmes & qu'elles en portoient le Collier. Imagination nouvelle & bien digne du caractère de l'Instituteur, qui étoit le plus galant Prince de son siécle, & le plus aimé des Dames.

Suite des troubles de Bretagne.

Dargentré. P. Anselme.

Avant de partir pour Avignon les Gouverneurs du Royaume jugerent à propos de prévenir un nouveau danger qui menaçoit la France du côté de la Bretagne. La guerre y continuoit entre le Duc & Clisson. Ce Seigneur prêt d'être opprimé, avoit trouvé des ressources à la Cour. Le Duc d'Orléans qui l'estimoit beaucoup, lui avoit envoyé un renfort de bonnes troupes. Le Roi

avoit témoigné en ſçavoir gré à 1394.
ſon frere, Sa Majeſté conſervant toujours un grand fond d'amitié pour cet ancien favori. Cette diſpoſition du Roi, à l'exemple du Duc, avoit encouragé la Nobleſſe Françoiſe à courir au ſecours de Cliſſon; les Gouverneurs du Royaume fermoient les yeux, ils ne craignoient plus Cliſſon, ſon impuiſſance avoit éteint leur haine. Ils avoient même abandonné Craon, qui aſſez imprudent pour revenir à la Cour, y avoit été arrêté à la pourſuite de la Reine Douairiere de Sicile, & qui n'étoit ſorti de priſon, qu'en lui payant les cent mille francs d'or auſquels il avoit été condamné par l'Arrêt de 1383.

Cliſſon devenu ſupérieur par l'arrivée de ces troupes, accoutumées depuis ſi long-tems à vaincre ſous lui, y joignit toutes les ſiennes, & celles que lui amene-

1394. rent ſes deux gendres Penthiévre & Rohan ; les Seigneurs de Rochefort, de Rieux, de Roſtrenen, de Coetmen & de Beaumanoir s'y joignïrent. Il alla le 19 de Juin aſſiéger Saint Brieu, qu'il prit en 15 jours, & qu'il fit fortifier pour en faire ſa place d'Armes ; avec encore plus de rapidité il ſe rendit maître du Peirier & de la Roche Jagut.

Le Duc de Bretagne prit pour une Déclaration de guerre les ſecours envoyés à ſon ennemi. Pouſſant ſon reſſentiment à l'extrême, il envoya à Londres implorer le ſecours des Anglois & offrir de renouer les anciens Traités. En même tems il défendit qu'on reconnût la Juriſdiction du Parlement, fit chaſſer de Vannes un Sénéchal qui étoit venu notifier un Arrêt, fit empriſonner pluſieurs Sergens Royaux, & fouler aux pieds les panonceaux du Roi.

Pendant ces beaux exploits 1394.
que la fureur lui dictoit, il avoit
mandé toutes ses forces, il se
trouva à la tête de 2500 hommes
d'Armes & de 3000 Arbalêtriers.
Il vint offrir la Bataille à Clisson,
qui ne la voulant donner qu'à son
avantage, la refusa; il eut le plaisir
de voir le Duc échouer devant
Saint Brieu, & contraint de
renvoyer chez elle une partie de
cette Noblesse.

Ce fut en ce tems-là que Guillaume
de Lorme, Gouverneur
de S. Etienne de Malemont en
Poitou, fit arrêter plusieurs particuliers
qui revenoient des Assises
de Poitiers, & les mit à rançon.
Comme c'étoit une créature
du Duc, on ne douta pas qu'il
n'eût agi par l'ordre de ce Prince,
& que ce ne fût par cette
hostilité qu'il commençoit à marquer
son ressentiment. Le Duc de
Bourgogne en fut très-irrité. Son

1394. premier mouvement fut de sévir contre de Lorme, & de le faire punir rigoureusement : mais réfléchissant que c'étoit exciter une guerre civile où l'Angleterre interviendroit infailliblement, que son intérêt n'étoit que de gouverner tranquillement l'Etat & de jouir des douceurs de l'autorité souveraine, il jugea plus à propos de dissimuler l'attentat & de regagner le Duc de Bretagne. Dans les Gouvernemens foibles l'intérêt de l'Etat céde toujours à celui des Ministres.

Le Duc de Bourgogne envoya ordre sur le champ à tous les Officiers François de sortir de Bretagne & d'en ramener les troupes qu'ils y avoient conduites. Il le fit sçavoir au Duc de Bretagne qui fut charmé de cette démarche de la Cour, & en même tems il le pria de lui remettre entre les mains ses intérêts, promet-

tant de lui rendre bonne justice. 1394.
Il fit la même proposition à Clisson, qui ne balança pas à y consentir, ayant tout le droit de son côté. Angers fut le lieu choisi pour terminer ce grand différend. Les deux parties y furent invitées aussi bien que le Comte de Penthiévre toujours étroitement uni avec son beau-pere.

Le Duc de Bretagne ne manqua pas de se rendre à Angers, où le Duc de Bourgogne l'attendoit. Ces Princes se firent beaucoup de carresses & renouvellerent leur ancienne amitié. Ni Clisson, ni le Comte de Penthiévre ne jugerent pas à propos d'y venir. Ils y envoyerent seulement des Députés. Le Duc de Bourgogne fit convenir les parties d'une Tréve, & remit la décision de l'affaire à Paris où le Chancelier de Bretagne le suivit, & où ce Prince, après s'être instruit,

1394. rendit sa Sentence arbitrale, mais si avantageuse au Duc de Bretagne que Clisson refusa de s'y soumettre. Ces deux fiers ennemis firent de nouveaux préparatifs pour recommencer la guerre.

En vain le Duc de Bourgogne avoit pris parti pour le Duc de Bretagne. Les amis de Clisson balançoient à la Cour la puissance du premier, & Clisson obtint la permission de faire construire une citadelle à Saint Malo. C'étoient des entraves pour le Duc qui rentra dans ses premiers soupçons, irrité de ne pouvoir vaincre ni soumettre cet irréconciliable vassal.

1395. Paque le 9 Avril. Dès l'année 1389 le Roi d'Angleterre avoit fait don du Duché d'Aquitaine à son oncle Jean, Duc de Lancastre. Il venoit d'arriver dans la Province avec des troupes pour en prendre possession : le bruit se répandoit qu'il y

vouloit réunir tout ce qui en dé- 1395.
pendoit, & dont la France étoit en possession par les Conquêtes du feu Roi. On craignoit ce nouveau Prince, il avoit beaucoup d'expérience dans la Guerre; il étoit certain du secours de l'Angleterre, & il pouvoit entraîner dans ses intérêts le Roi de Castille son Gendre.

Quoique ces bruits ne fussent pas bien sûrs, les Gouverneurs du Royaume ne les négligerent pas; ils envoyerent des ordres à tous les Gouverneurs de se tenir sur leurs gardes, & de faire prêter un nouveau serment de fidélité à la Noblesse & aux Magistrats. En même tems ils firent partir pour la Guyenne le Maréchal de Boucicaut, accompagné de Château Morant & de Desbarres, pour faire expliquer le nouveau Duc d'Aquitaine sur ses desseins & ses dispositions. Ce

1395. Prince qui leur donna une audience à Bergerac, les assura qu'il prétendoit ne rien innover & vivre avec la France dans la plus étroite intelligence.

Les Etats de Guyenne refuserent de le reconnoître pour Souverain; ils en virent les conséquences, & penserent que les impositions ordinaires ne suffiroient pas à un Prince particulier. Ils ajoutoient, que la Guyenne n'avoit été réunie à l'Angleterre par le mariage de la Duchesse Eléonore avec le Roi Henri II. qu'à condition de n'en être jamais séparée, & que le Roi Richard dans cette donation avoit excédé son pouvoir. L'affaire fut portée au Parlement, convoquée à Elthen où on refusa de ratifier la donation. On ne voulut cependant pas l'annuller, pour épargner cet affront au Roi Richard qui le prévint en la révoquant; ainsi les

craintes de la France s'évanoui- 1395.
rent, & la Guyenne resta dans son premier état.

Le Printems fut à peine venu, que le Roi qui ne respiroit que l'union de l'Eglise, zéle bien digne d'un Roi très-Chrétien, pressa le départ des Ambassadeurs qu'il avoit nommés pour Avignon, quoiqu'il fût par là privé de la présence d'un frere qui lui étoit si cher, & de celle de ses deux oncles sur qui il se reposoit du poids de la Royauté. Ils partirent au commencement de Mai emmenant avec eux, pour leur servir de conseil, les Evêques de Senlis, de Poitiers & d'Arras, le Seigneur de la Tremoille, les Comtes de Tancarville & de Sancere, Jean de Beuil, Amaury d'Orgemont, Oudart des Moulins, Gilles Deschamps & le Sécretaire Gontier Col, sans contredit les meilleures têtes du

La grande Ambassade d'Avignon.

M. S. D. l. 15. c. 1. 2. 3. *Dupuy, Hist. du Schisme, P. Anselme.*

1395. Royaume. L'Université envoya à part ses Députés.

Le Roi souhaita que Montaigu, qui connoissoit à fonds la Cour d'Avignon, fût aussi du conseil des Ambassadeurs ; il y résidoit depuis sa disgrace ; il y avoit joui dans le plus grand calme des biens immenses qu'il possédoit, & il ne tenoit qu'à lui d'y goûter tous les charmes d'une vie tranquille. L'amour de la Patrie, ou plûtôt le désir de s'élever qui tourmente toujours les ambitieux, le ramena se rembarquer sur cette mer orageuse où il avoit pensé faire naufrage. Il fut bien reçu du Roi qui avoit du goût pour lui. Le Duc de Bourgogne qui le méprisoit, ne s'opposa point à son retour, ni à la grace que le Roi lui fit de le mettre du Conseil.

Les Ambassadeurs arriverent à Avignon le 22 de Mai, & furent reçus du Pape avec toute

les carreſſes, les honneurs que 1395.
prodigue une Cour flateuſe & intéreſſée, mais qui cachoient dans le cœur du Pape une amertume douloureuſe, un noir chagrin, & ſurtout une ferme réſolution de faire échouer leur Négociation, le Trône & l'autorité ayant trop de charmes pour être abandonnés par un Pontife ambitieux qui ſe croyoit fondé à les retenir.

Négociation avec le Pape. *Ibid.*

La premiere audience ne ſe paſſa qu'en civilités. Le Docteur Deſchamps y parla des avantages & de la néceſſité de l'union, & fit l'éloge du Pape & du Roi avec une fine délicateſſe, les ſuppoſant également bien intentionnés. Le Pape y répondit ſur le champ; ſon diſcours brilla par tant de traits de feu, qu'il frappa d'admiration toute l'Aſſemblée, quoique composée des plus beaux génies de l'Europe.

Mais dans la seconde audience du 25 de Mai le Pape commença de laisser voir quelqu'altération. L'Evêque de Senlis, après avoir loué la conduite du Sacré College par rapport à l'Acte qu'il avoit passé pour obliger le Pape qui seroit élu, à abdiquer si on le jugeoit à propos, en demanda la représentation. Le Pape s'y opposa vivement, dit que c'étoit un Acte secret qui ne devoit point se montrer, & qu'une telle demande étoit un manque de respect à son égard. On n'eut aucune attention à des raisons si frivoles. Il fut comme forcé de l'exhiber. Le Sécretaire Col en tira une copie autentique, & les Princes, malgré le secret qu'en avoit exigé le Saint Pere, l'envoyerent sur le champ au Roi par un Courier.

Dans la Conférence du 28 le Pape en consomma tout le tems à prouver, que la voye de cession n'étoi

n'étoit pas praticable, & que le 1395.
Schiſme ne pouvoit finir que par le conſentement commun des deux Papes, qui pour cet effet devoient s'aſſembler dans une Ville voiſine de la France & ſous ſa protection. Il parla avec tant de feu, tant de dignité, tant d'ordre & tant d'éloquence, qu'il eût entraîné tous les eſprits, ſi on n'eût déja été prévenu contre lui, & ſi la ſolidité de l'expédient oppoſé n'avoit été démontrée.

Deſchamps s'attacha le premier de Juin à prouver, que la voye de l'union dans une entrevûe des deux Prétendants étoit impraticable. 1°. Par le refus que Boniface feroit de l'accepter. 2°. Par les difficultés & les longueurs de l'entrevûe. 3°. Par l'impoſſibilité morale que les deux Papes puſſent s'accorder & convenir de renoncer l'un ou l'autre, ou tous deux enſem-

1395. ble. Enfin par le peu d'apparence que les Princes de l'obédience de Rome entrassent dans ce projet : d'où le Docteur tiroit ses conséquences, que la cession pure & simple du Pape étoit la seule voye qui pût procurer l'union de l'Eglise. Il conjura le Pape & les Cardinaux de l'embrasser. Le Duc de Berri y joignit ses prieres, & ajouta assez séchement que c'étoit l'intention du Roi.

Le Pape étonné répondit, qu'il ne croyoit pas qu'on lui en dût faire une Loi ; il demanda qu'on lui donnât un mémoire des moyens les plus propres à faire réussir cette voye de cession. Deschamps, après l'avoir concerté sécretement avec les Princes, répliqua que le Roi n'imposoit point cette voye au Pape comme une Loi, mais qu'il la proposoit comme la seule praticable : que tout mémoire sur cela étoit inutile,

puisque les moyens de l'exécution consistoient pour le Pape à prononcer ce seul mot *je cede*, & qu'il ne demandoit des mémoires & des éclaircissemens que pour fuir, pour éluder, & pour entretenir le Schisme en refusant la voye de cession à laquelle il s'étoit engagé. 1395.

Ce discours étoit net, & tout intrépide qu'étoit le Pape il en fut troublé. Reprenant ses esprits assez promptement, il dit qu'une affaire de cette importance méritoit plus d'examen & de délibération: qu'il étoit Pape, Vicaire de Jesus-Christ, à qui seul il devoit compte du gouvernement de son Eglise: qu'il consulteroit Dieu, & qu'il embrasseroit avidement les moyens de la pacifier.

Cette repartie n'étoit pas moins claire & dévoiloit assez l'intérieur du Pape. Dès-lors on

[illegible]

[illegible] la voye [illegible] plus de [illegible] on conti- [illegible] & pour [illegible], à le [illegible] maniere à [illegible].

[illegible] Ambaſſa- [illegible] à Villeneuve [illegible] les Cardi- [illegible] leur [illegible] pour la ceſ- [illegible] Cardinal de [illegible] & favori du Pape [illegible], y ſub- [illegible] de chaſſer Bo- niface de Rome, pour faire re- connoître Benoît unique & légi- time Succeſſeur de S. Pierre, ex- pédient également ridicule, im- poſſible, & auquel perſonne ne daigna répondre. Le Sécretaire Col dreſſa un Procès-verbal de tous ces avis. En conſéquence le Duc de Berri, dans une nou-

velle Conférence qui se tint le 8 de Juin, ne dissimula pas au Pape les sentimens du Sacré College : lui dit que tout le monde se déclaroit pour la cession ; que le Pape lui-même, n'étant que Cardinal, s'étoit expliqué, qu'il falloit contraindre le feu Pape Clément à l'embrasser, qu'il s'y étoit obligé par l'Acte signé dans le Conclave ; que s'il le refusoit on pourroit bien se soustraire de son obédience, & que l'honneur l'obligeoit à prévenir un événement si honteux pour lui. 1395

Le Pape poussé si vivement publia le 12 de Juin sa premiere Bulle contre la voye de cession, qu'il traita de nouveauté criminelle, d'attentat contre le pouvoir des clefs, de scandaleuse pour tous les Rois & tous les Princes de son obédience qu'on accuseroit de Schisme, d'erreur, & il proposa la voye de la Con-

1395. ference entre lui & son concurrent, qui pourroit être suivie d'un arbitrage auquel ils se soumettroient, s'ils ne pouvoient pas s'accorder.

On ne put après cela douter des intentions du Pape. Les Cardinaux en parurent très-mécontens, les Princes encore plus, qui se retirerent à Villeneuve après avoir pris une Expédition de la Bulle, afin qu'on n'y pût rien changer.

La nuit du 20 au 21 de Juin le feu prit au pont d'Avignon. Nouvelle matiere de soupçons réciproques, mais mal fondés de part & d'autre. Le Pape fit refaire un pont de batteaux, dont le passage assez incommode obligea les Princes à quitter Villeneuve, & à aller se loger à Avignon chez quelques Cardinaux.

Leur proximité ne plut point au Pape, il voyoit dans Avignon

une Cour plus puissante que la 1395.
sienne, & qui ne se cachant pas de vouloir lui ravir sa Dignité, avoient déja gagné les Cardinaux qui à tant de titres lui devoient être attachés. La crainte, les défiances s'emparerent de son esprit. Il prenoit des précautions pour sa sûreté, mais il apprit avec plaisir que le Peupled'Avignon ne supportoit qu'avec peine tous ces Etrangers, craignant toujours qu'on ne transferât ailleurs la résidence des Papes qui rendoit leur Ville si florissante, aimant d'ailleurs le Pape, Prince bon, liberal & juste.

Cependant on agissoit en ennemi presqu'à découvert. Les Princes sans la participation du Pape convoquerent les Cardinaux dans le Cloître des Cordeliers; on y détermina qu'il falloit aller en avant pour l'exécution de la voye de cession, & recourir à la pro-

1395. tection du Roi & à celles des autres Princes de la même Obédience. Les Cardinaux firent une derniere tentative, ils allerent se jetter aux pieds du Pape en le suppliant de finir les maux de l'Église. Le Pape pour toute réponse leur délivra le 28 de Juin une seconde Bulle, pour réprouver encore plus expressément la voye de cession. Les Princes y opposerent un Acte pour forcer le Pape à l'embrasser; mais les Cardinaux ne le voulurent pas signer, peut-être n'eût-il pas été fort sûr de le publier à Avignon.

Ils allerent encore le trouver le premier de Juillet, & lui porterent cet Acte pour lui faire voir la disposition des Princes, & l'extrémité où il étoit réduit. Ils lui faisoient connoître en même tems la déférence qu'ils avoient euë pour lui de ne le pas signer; mais ils lui insinuerent, que s'il résistoit

encore ils entreroient dans les sen- 1395.
timens des Princes.

Le Pape avoit gardé jusques-là assez de flegme & de modération. A cette déclaration des Cardinaux il cessa de dissimuler ; il leur dit qu'ils étoient ses Sujets, & qu'il étoit non-seulement leur Seigneur, mais encore le Seigneur de tous les Chrétiens, puisqu'ils étoient soumis à son autorité, & qu'il étoit chargé de rendre compte de leurs ames. Il les obligea de lui remettre cet Acte dressé par les Princes. Il leur défendit de le signer sous peine de trahison, & par une troisiéme Bulle, dont il leur fit expédier une copie, il censura la proposition de la voye de cession, combattant & détruisant les raisons sur lesquelles les Princes l'appuyoient.

Cette derniere Bulle donna occasion aux Princes de s'assem-

1395. bler encore avec les Cardinaux le 4 de Juillet, pour y prendre une derniere résolution. On y conclut à sommer Sa Sainteté de révoquer sa derniere Bulle que les Censures qu'elle contenoit, rendoient scandaleuse; on envoya ensuite lui demander une derniere audience. Il l'accorda, & pour prévenir les justes reproches qu'on pouvoit lui faire, il déclara par une quatriéme Bulle, que par les précédentes il n'avoit entendu ni infirmer, ni affoiblir l'Acte passé dans le Conclave avant l'Election, comme par cette derniere Bulle il ne révoquoit pas les Censures de la troisiéme, & qu'il n'y avoit fait aucune mention d'embrasser la voye de cession: les Princes rejetterent encore cette Bulle, allerent à l'Audience du Pape avec tous les Cardinaux & les Députés de l'Université.

Cette Audience fut bien amere pour le Pape, à qui le Duc de Berri dit avec assez de hauteur, qu'il étoit tems de finir. Il le força en quelque maniere de consentir que le Sacré College opinât en sa présence sur les propositions qui avoient été faites au Pape. Le Cardinal de Florence, Doyen, ayant recueilli les voix lui dit nettement qu'elles se réunissoient pour la cession; que le Pape n'avoit été élû qu'à cette condition; que la voye de conference qu'il proposoit, étoit impraticable, & qu'en conséquence de l'Acte signé dans le Conclave, le Sacré College étoit autorisé en conscience à pourvoir aux besoins de l'Eglise.

1395. Fin de la Négociation & retour des Princes.

M. S. D. l. 15. c. 9. Dupuy, Hist. du Schisme. Fleuri, Hist. Ecclésiast.

Les Princes presserent encore vivement le Pape d'accepter la voye de cession, en lui représentant l'obligation indispensable qui lui en étoit imposée; la gloire im-

1395. mortelle qui accompagneroit cette démarche généreuse, & les suites fâcheuses de son refus. Tout fut inutile; il resta inébranlable. Les Princes irrités en prenant congé de lui laisserent échapper des paroles menaçantes. Le lendemain ils refuserent d'aller le trouver, quoiqu'il les en fît solliciter.

Avant de partir, les Princes s'assemblerent avec tous les Cardinaux dans le Couvent des Cordeliers, & y firent dresser une Relation de tout ce qui s'étoit passé. Ils arriverent à Paris le 24 d'Août.

On étoit fort surpris de la résistance & des refus obstinés du Pape : il se commettoit avec la seule Cour qui pût soutenir son Pontificat; mais il croyoit s'être ménagé une ressource dont il attendoit les plus grands avantages. Né pénétrant, il avoit approfondi

les différens caractéres des trois 1395.
Princes qui étoient venus négocier avec lui. Il avoit découvert la beauté du génie du Duc d'Orleans, ses talens, & combien il étoit pené de voir l'autorité confiée aux Ducs de Berri & de Bourgogne. Il n'ignoroit pas la tendre amitié du Roi pour son frere, & la force de son génie lui avoit fait prévoir que ce jeune Prince domineroit bien-tôt à la Cour. Il s'étoit attaché à le gagner. Il avoit mis en usage les caresses les plus flateuses, les promesses & jusqu'aux soumissions; enfin il s'en étoit fait un Protecteur. Il s'étoit lié entr'eux un commerce & une amitié inviolable: le Pape comptoit en retirer les fruits.

Seconde rechûte du Roi.

Mariana rerum hisp.

Pendant l'absence des Princes, qui avoit duré près de trois mois, il ne s'étoit presque rien passé d'important, si ce n'est la

1395. nouvelle qu'on reçut de la mort du Roi Dom Juan d'Aragon qui avoit épousé une cousine germaine du Roi. Comme ce Prince ne laissoit que des filles, les Etats déférerent sa Couronne à D. Martin Duc de Monblanc, son frere. La Reine Douairiere inquiéta quelque tems ce Prince en feignant d'être grosse, ou en le croyant. Elle avoua bien-tòt qu'elle ne l'étoit pas. Dom Martin eut un Concurrent plus redoutable en la personne du Comte de Foix, qui avoit épousé la fille aînée du Roi Dom Juan, & qui prétendoit lui succéder.

Du Tillet. P. Anselme. M. S. D. l. 15. c. 14.

Sur la fin de Jüillet le Roi étoit retombé dans son mal; les accès en furent plus longs, mais ils furent mêlés de quelques intervales; il assistoit quelquefois au Conseil, il donnoit même audience aux Ambassadeurs. Ces momens étoient payés bien chérement par

les tourmens qu'il souffroit pendant le cours de plusieurs mois. 1395.
Il y éprouva toute la vicissitude de l'égarement & du retour de la raison ; démence, fureur, imbécilité. Il ne connoissoit plus dans de certains momens, ni la Reine, ni ses enfans ; il ne se connoissoit pas lui-même ; tantôt il étoit immobile, tantôt il vouloit sortir & paroître en public. La Reine fit murer toutes les entrées de l'Hôtel S. Paul. Les Médecins avoient épuisé leur Art ; on en reconnut l'inutilité & on les chassa tous honteusement, le Roi lui-même fatigué de leurs remedes l'ayant ordonné. Cependant la France gémissoit ; on importunoit le Ciel par des voeux & des prieres assidues. On avoit pitié de ce Prince infortuné. L'amour qu'on sentoit pour lui, redoubloit à proportion de ses malheurs.

1395. Malgré la maladie du Roi on travailloit toujours à la grande affaire du Schisme, qu'on lui communiquoit dans ses bons intervales. Sur la Relation que les Princes firent au Conseil de tout ce qui s'étoit passé à Avignon, on résolut de concert avec l'Université de forcer le Pape Benoist d'abdiquer. On décida qu'il y étoit obligé sous peine d'être tenu pour Schismatique, & que pour l'y contraindre il falloit convoquer un Concile général. C'étoit précisément la grande difficulté. Comment résoudre le Pape de Rome à abdiquer en même tems? Comment unir les deux Colleges? Comment parvenir à la convocation de ce Concile? On envoya des Ambassadeurs dans les Cours voisines, pour en concerter avec les Souverains & pour accélerer ce grand ouvrage.

Ambassades pour l'union.

M. S. D. l. 15. c. 10.

L'Abbé de S. Eloy de Noyon

& le Docteur Deschamps furent choisis pour l'Allemagne. L'Amiral de Vienne, le Comte de Tancarville & Girard d'Athies, Abbé du Mont S. Michel, furent envoyés en Angleterre. L'Université joignit à ces Ambassadeurs le Docteur Courtecuisse & d'autres Députés pour conferer avec l'Université d'Oxfort, dont la réputation étoit alors fort grande. Le Roi d'Angleterre leur fit accueil, & promit de se joindre au Roi pour une entreprise si juste & si nécessaire, mais il empêcha la Conférence avec les Docteurs d'Oxfort : elle n'eût été qu'une source de disputes & de vaines contestations. 1395.

Le triste état où le Roi étoit réduit n'empêchoit pas la France d'être le plus florissant Royaume de l'Europe ; peuplée, riche, abondante en Princes du Sang & en vaillans Guerriers, victorieuse

La République de Gênes se donne à la France.

1395. de ses ennemis, elle portoit sa ré-
M. S. D. putation aux extrémités de la ter-
l. 5. c. 14. n. de Gênes. re, & le nom des François étoit
regardé comme le nom de la Na-
Mailly l. 5. & 6. tion dominante. Ce fut ce qui dé-
termina les Gênois à les choisir
pour leurs Protecteurs & à se sou-
mettre à leur domination.

Cette République conservoit
encore de riches débris de son
ancienne grandeur, & la dignité
de Doge étoit briguée par tous
ses Citoyens. L'ambition avoit
divisé les Adornes, les Fregoses,
les Dories & les Fiesques, quatre
de ses premieres Maisons. Après
de longues querelles, Antoine
Adorne étoit demeuré en posses-
sion du Dogat pour la quatriéme
fois. Désesperant de s'y mainte-
nir, & voyant la République ac-
cablée d'affaires au dedans & au
dehors, il fit proposer au Senat
d'intéresser une Puissance Etran-
gere à sa protection. L'amour de

la nouveauté, plus que l'amour 1396
de la Patrie, fit applaudir à ce
projet.

Le Duc de Milan (a), ce Prince
ambitieux qui avoit soumis la
Lombardie, ne croyoit avoir rien
fait s'il ne se rendoit maître de
Gênes. Instruit des desseins d'A-
dorne il mit en mouvement tous
ses Agens & tous ses Partisans ;
pour faire tourner les suffrages de
son côté & pour être nommé Pro-
tecteur. Le Doge qui ne l'aimoit
pas & qui le craignoit, proposa
de son côté la France, releva
l'honneur & l'éclat de cette Puis-
sance. La disproportion étoit trop
grande pour faire hésiter la Na-
tion. Tout cria *France* dans le
Conseil ; & on nomma sur le
champ deux Ambassadeurs pour
aller offrir au Roi la Souveraineté
de Gênes sous le nom de Protec-
teur. C'étoit Damien Catanée

(a) Jean Galéas, Visconti.

1395. & Pierre de Persy. Le premier Professeur en Droit passoit pour un des plus grands Jurisconsultes d'Italie. Ils arriverent à Paris à la fin d'Août.

Le Roi qui se trouva pour lors dans un de ses bons intervales, leur donna audience en plein Conseil. Tout le monde ébloui de ce que leurs offres avoient de grand & de spécieux, fut d'avis de les accepter. Quelques-uns des plus vieux Conseillers furent d'un sentiment contraire, alléguant la légereté & l'infidélité de cette Nation, qui dans son besoin imploroit le secours de la France pour rétablir le désordre de ses affaires, & trahir les François à la premiere occasion. Ils ajoutoient que nos armes n'avoient jamais prospéré en Italie, & que dans l'état fâcheux où étoit Sa Majesté, c'étoit une extrême imprudence de l'engager dans une

entreprise qui alloit commettre 1395.
le Roi avec tous les Princes d'Italie, & le constituer en des dépenses infinies.

On imputa cet avis à foiblesse & à timidité. On releva la gloire de l'Ambassade & les avantages d'un si grand Etablissement en Italie. Le Roi lui-même se laissa emporter à sa générosité naturelle, & à cette noble ambition qui sied si bien aux Souverains. Il déclara qu'il acceptoit l'hommage, qu'il vouloit employer toute sa puissance pour défendre & protéger un Peuple qui venoit se jetter entre ses bras, & le reconnoître pour Souverain. Les Ambassadeurs ravis de ce succès retournerent à Gênes comblés de présens. Ils furent reçus avec applaudissemens, & le Doge fit résoudre une seconde Ambassade pour conclure le Traité, & supplier le Roi d'envoyer prendre

1395. possession de son nouvel Etat.

Le Roi ne perdoit point de vûe la Paix avec l'Angleterre. La mort de la Reine d'Angleterre (a) augmenta les espérances du Roi. Elle n'avoit point laissé d'enfans, & le Roi Richard qui avoit tant d'intérêts d'en avoir pour mettre un frein à toutes les brigues de ses oncles, pensa à se remarier à Madame Isabelle, fille aînée du Roi. Cette Princesse n'ayant que sept ans, c'étoit un projet assez ridicule. Le Roi d'Angleterre en avoit trente, & étoit pressé d'avoir un héritier. La politique lui inspiroit le désir de contracter cette alliance. Ce Prince avoit tant de fois éprouvé les caprices de ses Parlemens, & ceux des Princes de son Sang, qu'il vouloit s'assurer contr'eux d'un appui étranger. Il croyoit

Négociation pour le mariage de Madame Isabelle.

M. S. D. l. 15. c. 11. Du Chesne, Hist. d'Angl. Du Tillet, Actes publics d'Angl.

(a) Anne de Luxembourg, sœur du Roi des Romains, morte le 10 de Juin 1394.

qu'uni si étroitement avec la Fran- 1395.
ce, il n'auroit plus rien à craindre des factions de son Royaume. Raisonnement faux & réprouvé par plusieurs expériences.

Le Duc de Glocester, l'un des oncles du Roi, s'opposa ouvertement à ce mariage. On eut peu d'égard à son sentiment, qu'on crut d'autant plus intéressé qu'on avoit parlé d'abord de marier sa fille au Roi Richard. Ce Prince eut le crédit de faire approuver son mariage, tout extraordinaire qu'il étoit, par le Parlement assemblé pour lors à Eltham.

Richard avoit déja fait sonder la Cour de France, qui avoit eu peine à consentir à ce mariage : le bas âge de Madame, déja accordée au Comte de Montfort, fils aîné du Duc de Bretagne, paroissoit de légitimes raisons pour refuser cette alliance : mais le Roi d'Angleterre promit tant

1395. d'avantage, & le Roi desiroit si ardemment la paix, qu'il se rendit aux desirs de ce Prince. Il le chargea de faire agréer au Duc de Bretagne, qu'au lieu de Madame Isabelle, on donneroit en mariage au jeune Comte la seconde fille de France. Le Roi ajouta qu'il n'entendroit à ce mariage qu'après la conclusion de la paix entre les deux Nations, dont cette jeune Princesse seroit le sceau.

Ces difficultés étant levées, le Roi d'Angleterre envoya en France une solemnelle Ambassade pour faire la demande de Madame. Comme ces Ambassadeurs étoient aussi chargés de négocier une paix solide entre les deux Couronnes, Richard choisit les plus habiles de son Conseil & des Seigneurs du premier rang; le Comte de Butland Grand Amiral, l'Archevêque de Dublin, l'Evêque

l'Evêque d'Ely, le Seigneur de 1395.
Man & le Comte Maréchal favori de son maître & qui en avoit le secret. Leur suite étoit de 1200 Gentilshommes.

Ils arriverent à Paris en Juillet. On envoya au-devant d'eux le Sire de Montchevreuil. Comme le Roi & le Conseil étoient alors au Louvre, quoique la Reine & la Famille Royale fussent toujours à l'Hôtel de Saint Paul, on les logea dans la rue S. Honoré. Ils furent défrayés aux dépens du Roi tant qu'ils resterent en France. Leur dépense montoit par jour à 200 couronnes de France, monnoie qui revenoit à 400 livres tournois.

Dès les premieres conférences, on vit qu'il ne falloit point s'attendre à un Traité de Paix, tant les demandes des Ambassadeurs étoient hautes & fieres. Le Chancelier de Corbie à la tête

1395 des Commissaires du Roi, recon-
nut aussi qu'on ne devoit s'atta-
cher qu'au projet d'une Tréve
perpétuelle qui opéreroit les mê-
mes effets que la paix. On passa
donc au Traité du mariage ; il
fut convenu que pour la Paix le
Roi enverroit ses Ambassadeurs
à Londres.

Le mariage ne souffrit pas de
difficulté. Le Contrat en fut dres-
sé par les Ambassadeurs au nom
du Roi Richard, & par les Ducs
de Berri, de Bourgogne, d'Or-
léans & de Bourbon, munis de
pleins pouvoirs du Roi. La dot
fut fixée à 800 mille francs d'or,
la plus forte qui eût encore été
réglée pour une fille de France.
Elle étoit payable en six ans, 300
mille lors de la célébration, &
100 mille chacune des cinq an-
nées suivantes. On faisoit renon-
cer Madame à la succession de
son pere & même à celle de la

Réine pour les biens qu'elle avoit 1395.
en France, non pas pour ceux qui lui pourroient échouer en Allemagne.

On ſtipula expreſſément que les enfans qui naîtroient de ce mariage, ne pourroient ſuccéder au Roi, quand même lors de ſa mort ils ſe trouveroient ſes plus proches parens. C'étoit pour prévenir & détruire les prétentions de l'Angleterre dans un cas pareil à celui du Roi Edouard III. qui neveu par ſa mere du Roi Charles IV. s'étoit porté pour ſon héritier, prétendant exclure Philippe de Valois, couſin germain de Charles par les mâles & premier Prince du Sang; cette clauſe établiſſoit invinciblement l'autorité de la Loi Salique. Il eſt vrai que de ſon côté le Roi Richard ſe réſervoit les droits de ſes ancêtres.

Le douaire de la future Reine

1395. étoit fixé à 20 mille nobles d'Angleterre (a) par an, tant qu'elle demeureroit en viduité, & elle avoit la liberté, en cas qu'elle n'eût point d'enfans, de revenir en France avec ses meubles & joyaux. On convint encore qu'on lui rendroit tout ce qui auroit été payé sur sa dot au-delà de 400 mille francs d'or. Le Roi s'obligeoit à l'habiller suivant son rang, & de la faire conduire à Calais lorsqu'elle auroit atteint l'âge de douze ans accomplis ; tems où elle pourroit fournir elle-même l'Acte de sa renonciation.

La signature du Contrat fut remise au tems où devoit être réglée la Paix ou la Tréve ; & pour en convenir avec le Roi Richard, Sa Majesté lui envoya un Gentilhomme de sa Maison nommé Robert l'Hermite.

(a) Un noble d'Angleterre valoit un écu d'or de France.

On expédia différentes affaires dans l'intervalle qui se passa depuis cette négociation jusqu'à sa conclusion. On renouvella les anciennes alliances avec les Ambassadeurs de Venise. Ils informerent le Roi d'une victoire remportée sur les Turcs par les Hongrois. Le Roi & les Gouverneurs du Royaume assisterent à une Messe solemnelle qui fut célébrée à Notre-Dame en actions de graces.

1395. Le Comte de Gijon en France. *M.S. Denis, l. 15. c. 3. Mariana, rerum Hisp.*

On donna ensuite audience à D. Juan, Evêque de Cuença, Ambassadeur de D. Enrique III. Roi de Castille. Il étoit chargé de solliciter le Roi en faveur du Pape Benoît XIII. afin qu'on cessât les poursuites qu'on faisoit contre lui pour son abdication. On n'y répondit que par un refus qu'on accompagna des termes les plus obligeans pour le Roi de Castille ; on étoit déter-

1395. miné à ne point se relâcher su.. l'extirpation du Schisme.

L'Ambassadeur étoit charg. d'une seconde commission, q.. n'étoit guére plus agréable à l. Cour, mais dans laquelle le R.. voulut bien entrer. C'étoit de juger par compromis le différen.. de ce Prince avec D. Alphonse Comte de Gijon son oncle naturel, qui s'étoit plusieurs fois révolté contre son Roi pendant s.. minorité, & avoit rempli de troubles & de calamités le Roïaume de Castille. Assiégé dans Gijon & forcé de capituler il s'étoit soumis au jugement du Roi.

Malgré la confiance de ce jeune Comte, qui s'étoit jetté entre ses bras pour se dérober aux peines de son crime, le Roi ne put s'empêcher de rendre justice au Roi de Castille. Le Comte fut banni de sa patrie, & tous ses biens furent confisqués. Sa Ma-

jeſté lui accorda retraite dans ſes 1395.
Etats, il ſe retira à la Rochelle avec ſa femme Dona Iſabelle de Portugal & un fils qu'il en avoit eu. On ne voit pas que le Roi dans la ſuite ait penſé à le ſoulager dans ſa miſere ni à relever ſa fortune, le caractere turbulent du Comte & ſa mauvaiſe conduite ayant inſpiré contre lui plus d'indignation que de pitié.

Le Roi fut plus en liberté d'exercer ſa générosité envers Eliſabeth, veuve de Jean II. Marquis de Montferrat. Elle s'étoit rendue à Paris pour implorer ſa juſtice en faveur de ſes droits ſur la Ville de Montpellier. Elle étoit fille de Dom Jaime III. d'Aragon, Roi de Mayorque, qui dépouillé de ſes Etats par le Roi d'Aragon, avoit en 1349, conjointement avec ſon fils & Elizabeth, vendu la Ville de Montpellier au Roi

1395. Philippe de Valois pour lever des Troupes & recouvrer ſon Royaume. Le pere & le fils étoient morts. Eliſabeth qui avoit perdu ſon mari, & qui n'avoit point d'enfans, étoit hors d'état de pourſuivre leurs droits ; cependant, comme elle étoit mineure, lorſque cette aliénation ſe fit, elle demandoit à en être relevée. A tout autre Tribunal on ne l'eût pas écoutée, d'autant plus qu'il n'y avoit eu aucune lézion dans la vente ; mais plus elle étoit infortunée, plus le Roi en fut touché : il paſſa avec elle le 13 de Septembre une Tranſaction par laquelle elle lui céda de nouveau tous ſes droits moyennant 5000 francs d'or, une fois payés, une penſion de 1200 francs d'or aſſignés ſur la Sénéchauſſée de Beaucaire & l'uſufruit de la Châtellenie de Gallargue.

Le Roi & le Conseil crurent 1395.
important d'assurer à la Couronne cette belle Ville de Montpellier, & de ne pas s'exposer à voir cette Princesse transporter ses droits tout litigieux qu'ils étoient à quelque Puissance étrangere.

Les Ambassadeurs d'Angleterre étoient sur leur départ ; le Duc de Bourgogne les régaloit, lorsqu'on vint lui apprendre que 500 hommes des grandes compagnies avoient mis en déroute & battu en Dauphiné un corps de 3000 Gentilshommes de cette Province. Le Duc dans le premier mouvement de son indignation, dit qu'il eût souhaité que ces avanturiers eussent fait pendre ces Gentilshommes Dauphinois qui avoient montré si peu de cœur & de conduite.

Déroute de la Noblesse de Dauphiné.

M. S. D. l. 15. c. 13.

Mariana rerum Hispan.

Catel H. de Languedoc.

Il n'y avoit rien cependant de fort extraordinaire dans cet évenement. Ce corps de Gentils-

1395. hommes étoit comme l'arriere-Ban de la Province. Chacun d'eux étoit brave, & s'étoit peut-être ſignalé dans les tournois ou à la guerre, mais tous enſemble n'étoient qu'une Milice mépriſable, ſans chef, ſans diſcipline & livrée à une folle confiance. Ces Soldats revenoient d'Ats où le Duc d'Orléans les avoit envoyés pour appuyer un ſoulevement des Savonois qui vouloient ſe donner à ce Prince. Ils avoient en paſſant par le Dauphiné, pillé les terres de la Nobleſſe. Cette Nobleſſe ſçachant qu'après l'expédition ils revenoient par le même chemin pour retourner en Guienne, s'attrouperent au nombre de 3000, même avec de l'artillerie, dans le deſſein d'empêcher un pareil déſordre, & même d'en tirer vengeance. Parmi ces 3000 Gentilshommes, il y avoit pluſieurs Seigneurs, l'Evê-

que de Valence, le Prince d'O- 1395.
range, le Comte de Valentinois, mais aucune ſubordination. Chacun commandoit, perſonne ne vouloit obéir; leur camp n'étoit plein que de feſtins & de licence.

Les Avanturiers ſurpris d'un obſtacle imprévû, étonnés même du nombre & du rang de leurs ennemis, leur envoyerent faire des excuſes des déſordres du premier paſſage, offrirent de le réparer, & de donner des ſûretés pour le ſecond. La Nobleſſe répondit dédaigneuſement que le ſeul parti qu'ils avoient à prendre, étoit de ſe rendre à diſcrétion. En même tems elle s'avança contr'eux, & plaça ſur une hauteur ſon artillerie pour les épouvanter & les obliger à mettre bas les armes.

Les Avanturiers réduits au déſeſpoir, réſolurent de vendre

1395. leur vie chérement. Liltrac leur chef ſe retrancha d'abord derriere ſes chariots, d'où il détacha deux compagnies qui allerent ſe ſaiſir de l'artillerie; il fondit avec le reſte de ſa troupe ſur le gros de la Nobleſſe en déſordre. Ses vieux ſoldats rompus dans le métier, accoutumés à braver la mort, fiers & intrépides, ſe jetterent ſur ces Gentilshommes, les enfoncerent, tuerent leurs chevaux, & mirent en fuite le premier rang. Il fut bientôt imité par les ſuivans, & toute cette Nobleſſe ne fit aucune réſiſtance. Les Avanturiers prirent priſonniers ceux qui avoient voulu tenir fermes. Plus courtois qu'eux, ils les mirent à rançon, & continuerent leur chemin chargés d'un riche butin. Ils arriverent heureuſement en Guyenne, où ils ſe mirent à la ſolde du Comte d'Armagnac.

Peut-être auſſi qu'il s'en engagea une partie avec le Comte de Foix qui entra en Catalogne avec 4000 hommes ; il y prit le nom de Roi à cauſe de ſa femme Dona Juanna, Infante d'Aragon, fille aînée du Roi Dom Juan I. mort ſans fils ; mais la fortune réprouva ſa cauſe, toute ſpécieuſe qu'elle étoit. Tout le Royaume d'Aragon ſe conforma à la déciſion des Etats, qui avoient proclamé Roi l'Infant D. Martin frere du Roi D. Juan, établiſſant un nouveau droit de maſculinité juſques-là méconnu en Eſpagne. 1395.

Le Comte de Foix ayant aſſiégé en vain Balbaſtro, fut pourſuivi par le Comte d'Ulger qui le força de ſe retirer précipitamment en Béarn.

La fortune ne fut pas plus favorable à Guillaume II. Vicomte de Narbonne, il étoit paſſé en Sardaigne voulant y faire valoir

1395. les droits de sa mere Béatrix Mariani ; elle étoit fille aînée de ce fameux Prince d'Arborée qui s'étoit soulevé contre les Rois d'Aragon, & avoit pris le nom de Roi de Sardaigne. Le Vicomte le prit aussi. Il conquit ensuite Sassary, plusieurs autres places, & battit les Aragonois en plusieurs rencontres. Affoibli par ses propres victoires, il revint en Languedoc pour chercher de nouveaux secours ; il y mourut à Narbonne sur le point de repasser en Italie. De Guerine de Beaufort-Canillac, il laissa deux fils, Guillaume III. Vicomte de Narbonne, & Aimery qui passa en Sardaigne pour y maintenir les conquêtes de son pere.

Rétablissement de la santé du Roi. *M.S. Denis, l. 15. c. 10.*

Le Roi étoit toujours dévoré d'un mal cruel qui ne lui donnoit du relâche que pour lui rendre plus douloureuse des rechûtes fréquentes & presque journalieres.

Il eût été un objet de pitié pour 1395.
ses plus cruels ennemis, s'il en avoit eu. Quelles impressions ne faisoit pas son état sur sa famille & sur un peuple qui l'adoroit? Il connoissoit quelquefois l'approche de son accès, & poussoit alors des cris aigus, comme si on lui eût percé les entrailles. La Cour étoit dans la douleur & la désolation.

Dupuy, Hist. du Schisme. Fleuri, H. Ecclés. Le Lab. Histoire du D. de Bourb. P. Anselme.

Le peuple toujours superstitieux, s'opiniâtroit à publier qu'un mal si extraordinaire n'avoit pas sa source dans la nature, & persistoit à soupçonner la Duchesse d'Orléans, que le Roi au milieu de ses douleurs continuoit à connoître seule, qu'il demandoit sans cesse, & qu'il alloit même chercher, quand il pouvoit marcher. Elle étoit revenue à la Cour, & le Duc son mari méprisant ces rumeurs injurieuses, ne vouloit plus consen-

1395. tir qu'elle s'en éloignât.

Les Parisiens étoient si emportés & si opiniâtrés dans leur folle imagination, que pour éviter une sédition trop odieuse, le Maréchal de Sancerre, estimé le plus sage & le plus honnête homme de la Cour, osa en remontrer la conséquence à ce Prince, & lui conseiller d'éloigner encore une fois la Duchesse; il se rendit à cet avis, quoiqu'avec beaucoup de répugnance, la fit partir pour Orléans, sous prétexte d'y faire son entrée, la Duchesse n'étant pas encore allée dans cette Capitale de son appanage. Son absence appaisa ces rumeurs, d'autant plus qu'il n'y eut aucun changement dans les symptômes de la maladie du Roi.

On se tourna vers Dieu. Les Gouverneurs du Royaume ordonnerent une Procession réciproque des Religieux de S. De-

nis à la Sainte-Chapelle, & des 1395.
Chanoines de la Sainte-Chapelle à Saint Denis. Chacun porta ses Reliques les plus précieuses ; on vit parmi celles de Saint Denis le corps de S. Louis dans sa nouvelle chasse. Rien ne fut plus pieux ni plus touchant. Les cœurs étoient attendris, & tous poussoient vers le Ciel des vœux & des soupirs ardent. On ne douta pas que Dieu ne les eût entendus & exaucés. Peu de jours après le Roi recouvra sa raison, ensuite une pleine santé, sans éprouver ces vicissitudes passageres qui faisoient une si funeste alternative. Tout reprit une nouvelle face à la Cour. Les peuples se livrerent à une joie vive, quoiqu'on ne fût pas sans crainte pour l'avenir.

Le Roi en état de gouverner, travailla avec les deux Ducs ses oncles, aux affaires de son

1395. Royaume. Celle de l'Union lui tenoit le plus au cœur. Il se fit rendre compte du succès des Ambassades qu'on avoit envoyées dans tant de Cours. Les relations ne lui donnerent pas grande satisfaction. Le seul Electeur de Cologne se déclara pour la Cession, encore crut-on que la complaisance l'y avoit engagé. Les autres Electeurs ou Princes de l'Empire renvoyerent la décision à une Diette qui devoit se tenir à Ratisbonne & qui ne fut point convoquée. Tous les Princes étoient froids & indifférens sur cette grande affaire, attachés peut-être au Pape de Rome, ou ne doutant pas de son droit. La seule Université d'Oxfort ayant des vûes plus justes que tous ces Princes & que la France même, déclara que les troubles de l'Eglise ne finiroient que par la convocation d'un Concile Général,

& que c'étoit la ſeule voie qu'elle 1395.
vouloit embraſſer.

Le Pape Benoît étoit ravi de tous ces obſtacles, ſon autorité ne pouvoit ſubſiſter que dans le trouble; il n'oublia aucun moyen pour regagner la Cour de France, dans la crainte qu'elle ne lui retranchât les ſubſides & les ſecours d'argent qu'il en tiroit par les Bulles & les Diſpenſes. Il eut recours aux expédiens pratiqués tant de fois par le feu Pape Clément. Il accorda au Roi une décime ſur le Clergé, grace que ſes Prédéceſſeurs faiſoient autrefois long-tems attendre & ſolliciter; mais les tems étoient changés. La Religion prévaloit dans tous les cœurs ſur tout autre intérêt : on étoit las, fatigué, troublé du Schiſme. La décime fut refuſée, & le Pape fut réduit à briguer dans l'Univerſité, des Partiſans par l'eſpoir des Béné-

1395 fices qu'on permettoit encore au Saint Pere de conférer. Cet appas trouva des ames intéressées qui dans les occasions favorisoient la Cour d'Avignon, & en recherchoient les faveurs avec empressement.

Parmi plusieurs affaires qui s'expédierent au Conseil & dont le Roi prit connoissance, on en remarque trois qui signalerent sa bonté & sa générosité. La premiere fut un Arrêt du 19 de Février, qui déchargea Pierre de Lully des peines encourues pour l'enlevement de Marguerite Lesclantier, Dame de Fransure, dans lequel il avoit aidé le Sire d'Auxy. La seconde fut un Traité passé le 14 du même mois avec le Duc de Bourbon; moyennant huit mille francs d'or par an, il s'obligeoit de pourvoir & de défendre le Château de Ventadour & toutes ses places dont on lui

avoit donné le Gouvernement: 1395.
Enfin, la troisiéme furent des Lettres de noblesse & de légitimation accordées au commencement de Mars à Jean Dubois, Seigneur de la Maisonfort, fils naturel du feu Connétable de Guines, qui, à l'exemple de son pere, avoit déja servi l'Etat & donné des preuves de son courage.

Réconciliation du Duc de Bretagne & du Seigneur de Clisson.

Dargentré.

Pendant que toute la France étoit en paix, la Bretagne étoit toujours le théâtre d'une guerre furieuse entre le Duc de Bretagne & le Seigneur de Clisson. La haine autant que l'intérêt animoit ces deux ennemis. Clisson abandonné des troupes Françoises, réduit à se défendre avec ses seules forces, se trouvoit pressé. Son courage invincible le soutenoit, & la noblesse de son parti paroissoit disposée à périr avec lui. Le Duc commençoit à se lasser d'une guerre infructueuse,

1395. & Cliſſon toujours à la veille de ſuccomber, ſoupiroit après le repos ſi néceſſaire dans la vieilleſſe. Le Sire de Léon, le Vicomte de Rohan & le Seigneur de Châteaubriant pénétrerent les diſpoſitions du Duc, & lui firent propoſer de recevoir Cliſſon en grace. Le Duc n'en parut pas éloigné. Il leur dit que Cliſſon commençât par le venir trouver pour demander lui-même cette grace, & qu'à l'égard de leurs intérêts réciproques il offroit de les prendre eux-mêmes pour arbitres, quoique parens & amis de Cliſſon. C'étoit-là faire connoître bien clairement qu'il vouloit lui rendre juſtice, & terminer leurs différends à ſa ſatisfaction.

Ces trois Seigneurs coururent porter cette nouvelle à Cliſſon. Il ne put jamais ſe résoudre à aller ſe mettre à la diſcrétion du

Duc. Il rappelloit toujours l'a- 1395.
vanture de l'Hermine ; sa prison, ses fers, & l'ordre sanguinaire donné à Bavalan. Ses amis lui offrirent en vain de demeurer à Josselin comme ôtages jusqu'à son retour. Rien ne lui paroissoit une caution suffisante, ni de sa vie, ni de sa liberté : enfin, il s'expliqua décisivement. Il leur dit qu'il n'iroit jamais trouver le Duc, qu'il ne lui envoyât pour sûreté le Comte de Montfort son fils aîné.

Cette dure réponse rapportée au Duc ralluma sa colere. Les hostilités recommencerent. Elles réussirent si peu à ce Prince, qu'un parti des Soldats de Clisson enleva jusqu'à deux fois la vaisselle & les équipages du Duc. Ses troupes mêmes furent battues en quelques rencontres. Le Duc réduit à continuer une guerre qui dureroit autant que sa

1395. vie, & n'étant pas sans remords sur les mauvais traitemens qu'il avoit faits à Clisson, prit enfin le parti de s'accommoder avec lui à quelque prix que ce fût. Ne pouvant se résoudre à envoyer en ôtage son fils aîné, il écrivit de sa main à Clisson, le pria de se rendre à Auquesel près de Redon pour s'aboucher avec lui, l'assurant qu'il seroit content. Le Duc croyoit par cette déférence peu pratiquée par les Souverains, que Clisson se désisteroit d'une demande si hautaine.

Un Valet de chambre du Duc apporta cette Lettre à Clisson, qui ne pouvoit presque douter de la sincerité du Duc ; cependant, soit fierté, soit honte de se dédire, soit reste d'une défiance invincible, il fit réponse au Duc dans les termes les plus respectueux, qu'encore qu'il fût fort

touché de ses bontés après tout 1395.
ce qui s'étoit passé, rien ne pouvoit l'assurer que le cœur du Duc étoit changé pour lui, qu'en voyant entre ses mains un gage aussi précieux que l'héritier de l'Etat.

Le Duc céda & voulut enfin par un excès de faveur regagner un vassal qu'il avoit aliéné par un excès de rigueur. Il manda Rohan, Monbourcher & Trevigny, les trois plus honnêtes gens de sa Cour. En leur remettant entre les mains le jeune Comte de Monfort son fils aîné, pour qui il avoit la plus grande tendresse: *Tenez*, leur dit-il, *menez ce jeune Prince à Josselin; qu'il calme les défiances de Monsieur de Clisson, qu'il le garde jusqu'à son retour, & qu'il vienne à Vannes où je l'attends, & où il connoitra que je veux qu'il soit de mes amis.*

Clisson qui n'avoit osé espé-

1395. rer tant de condeſcendance, fut tout à la fois pénétré de joie, d'étonnement, de confuſion & de reconnoiſſance. Son cœur changea tout-à-coup, il fut plein d'admiration & de reſpect pour le Duc. Il reçut le jeune Prince avec la ſoumiſſion & les honneurs qui lui étoient dûs; il partit pour Vannes avec les trois Seigneurs & avec le jeune Comte lui-même, qu'il ramena à ſon pere.

On annonça au Duc l'arrivée de Cliſſon. Ce Prince ſortit de la Ville avec ſes Courtiſans, & fit encore l'honneur à Cliſſon d'aller au-devant de lui. Ce Prince fut agréablement ſurpris de voir ſon fils avec Cliſſon. Dans cet inſtant il connut qu'il avoit vaincu toutes ſes défiances. L'étonnement du Duc ne fut pas grand. Les belles ames ſe connoiſſent; elles jugent des autres

par elles-mêmes. Le Duc com- 1395.
prit que Cliſſon avoit voulu renchérir ſur le procédé du Prince, & en avoir un encore plus généreux ; il en reſſentit une joie très-vive. Cliſſon ſe jetta à ſes pieds, & lui demanda l'honneur de ſes bonnes graces.

Le Duc ravi de voir ce ſuperbe ennemi ſi noblement humilié, le releve, l'embraſſe tendrement, & l'ayant un peu écarté du gros de ſa Cour, ſe promene quelque tems ſeul avec lui ſur le quai. Il l'invite enſuite d'entrer dans un des vaiſſeaux qui étoient au port. Cliſſon ſe livre ſeul à ce Prince, ſans ſonger même qu'il y eût le moindre danger. Ils eurent là une longue explication. Le Duc daigna s'excuſer de tout ce qu'il avoit fait, dans les termes les plus obligeans ; il lui jura qu'il n'avoit eu aucune part à l'attentat de Craon, qu'il le prioit

1395. d'oublier le passé, qu'il vouloit lui rendre justice sur toutes ses prétentions, & qu'il lui demandoit son amitié pour lui & pour ses enfans, lui en promettant une réciproque pour toute sa famille: il finit en l'embrassant encore, & en lui parlant, il ne l'appella jamais que *Monsieur le Connétable*, pour lui faire connoître qu'il le regardoit toujours comme revêtu de cette éminente dignité, prix de son mérite, & que l'envie seule & la haine lui avoient enlevée.

Clisson n'épargna pas de son côté les termes les plus humbles & les plus tendres. Pour ne point alléguer d'excuses qui pussent affliger le Duc, il rejetta sa propre conduite sur la destinée. Il rappella leur premiere amitié qui lui avoit fait tant d'honneur: il jura au Duc une fidelité inviolable, le laissa le maître de tous

ſes intérêts, en mettant un genou 1395
en terre il ſe proſterna devant lui en implorant ſa protection pour lui & pour ſa famille.

Tout répondit à ce prélude. La paix, mais une paix ſincere fut conclue entr'eux. Le Duc rendit à Cliſſon & au Comte de Penthiévre toutes leurs places, & lui confirma la promeſſe de donner une de ſes filles en mariage au fils aîné du Comte. Le calme & la tranquillité furent rétablis dans *la Bretagne*. La Nobleſſe & le peuple célébrerent cette paix par des réjouiſſances. Elle fut ſolide, & rien n'en altéra la durée. On vit Cliſſon à la Cour du Duc honorer ce Prince & en être honoré: ainſi finiſſent quelquefois les haines des grands hommes. L'eſtime ſubſiſte des deux côtés, & leurs cœurs portés à la vertu, quoiqu'aveuglés par leurs paſſions, ſe rendent enfin à la rai-

1395. ſept lieues des frontieres. Les Alliés des deux Couronnes étoient compris dans la Tréve.

Le Roi d'Angleterre embarraſſa un peu la Cour par une innovation qu'il propoſa. On étoit convenu que Madame reſteroit en France juſqu'à ſa douziéme année accomplie. Il demanda qu'elle lui fût remiſe dès-à-préſent; il vouloit, diſoit-il, ſe hâter de jouir de la préſence d'une ſi aimable Princeſſe, l'accoutumer à le voir & à l'aimer, la former de bonne heure aux mœurs & aux coutumes Angloiſes. Le Roi avoit de la répugnance à envoyer une Princeſſe de ſept ans dans une Cour Etrangere ſur la foi d'un mariage imaginaire. Les exemples ne manquoient pas de filles de France renvoyées d'Angleterre; cependant le Roi conſentit qu'on célébrât dès-à-préſent le mariage, & que la Prin-

cesse fût remise à ce prétendu Epoux. 1395.

On vit donc dans Paris un spectacle tout nouveau. Les Ambassadeurs d'un Roi de 30 ans épouser solemnellement une fille de sept. Le Patriarche d'Alexandrie fit la Cérémonie dans la Sainte-Chapelle le 20 Mars. On y observa toutes les formalités des véritables mariages ; mais les gens sages regardoient tout ce vain appareil comme un jeu, & n'en auguroient rien de bon. Le festin Royal se fit dans la Grand-Salle du Palais, où il y avoit deux tables. Le Roi étoit à la premiere avec la nouvelle Reine, la Reine Blanche, la Reine de Sicile & les Ambassadeurs. La Reine ne s'y trouva pas, sans doute qu'elle étoit indisposée.

A la seconde table les Princes, les Seigneurs & les Dames invités, étoient placés selon leurs

rangs. En considération de ce mariage on supprima le quatriéme sur le vin; & quelques nouveaux impôts pour empêcher les clameurs du Peuple sur les dépenses de toutes ces fêtes : dépenses qui retomboient toutes sur lui. Mais dès l'année suivante on rétablit ces droits. Le Roi dès le 20 de Février de cette année en leva un sur les nouveaux Nobles, qu'on prétendit être un droit de la Couronne, & semblable au droit que la plûpart des Seigneurs de France levoient sur leurs Vassaux au mariage de leurs filles. La fin de l'année fut employée à travailler aux équipages de la nouvelle Reine.

1396. Paques le 14 d'Avril. *Nouveaux Ministres* La France vit au commencement de cette année un grand changement dans le Ministere, sans qu'on en alléguât de raison. Que faut-il aux Princes que le caprice ou les intrigues d'une

Cour orageuse, pour renverser 1396.
les fortunes & disposer de ces pla- *Le Laboureur.*
ces dangereuses toujours chancelantes & toujours recherchées? Le Cardinal de Vergy eut ordre de se retirer dans son Diocese, & les autres Ministres dans leurs maisons. Les Gouverneurs du Royaume leur substituerent le Patriarche d'Alexandrie, Simon de Cramaut, le Sire de Giac fils du Chancelier, & Jean de Montaigu. Le Patriarche passoit pour l'un des plus beaux génies de son siecle, & étoit surtout versé dans les affaires Ecclésiastiques, ce qui le rendoit très-nécessaire dans la conjoncture présente. Giac devoit cette nouvelle fortune à son pere, créature du Duc de Bourgogne. Montaigu avoit tant fait par ses souplesses & le manége le plus fin, seuls talens où il excelloit, qu'il s'étoit rendu agréable au Roi & qu'il avoit regagné

1396. la confiance des deux Gouverneurs : chose assez rare, que les Princes oublient leur haine & se fient à ceux qu'ils ont offensé.

Seconde expédition de Hongrie. M. S. D. l. 16. c. 2. Fleury, H. Eccles. Le Laboureur. Bayle. Favin, Théâtre d'honneur. P. Anselme. Dargentré.

Avant la célébration du mariage de Madame il étoit arrivé une célebre Ambassade de Sigismond Roi de Hongrie. Elle étoit composée de deux Evêques & d'un Seigneur Hongrois. L'orage qui menaçoit sa Couronne, avoit engagé ce Prince à envoyer cette Ambassade au Roi. Bajazet, Sultan des Turcs, avoit déja entamé la Hongrie ; il assiégeoit actuellement Constantinople, Capitale de l'Empire d'Orient, & aprés l'avoir prise, il devoit retomber sur la Hongrie. Sigismond pour le prévenir avoit fait une ligue avec les Vénitiens, les Chevaliers de Rhodes, les Princes de Transilvanie, de Valaquie & de Moldavie. Il crut la rendre invincible s'il pouvoit obtenir un

corps de troupes Françoises, 1396.
dont la bravoure étoit renommée jusqu'aux extrémités de la terre.

Les Ambassadeurs exposerent au Roi dans leur audience toute la grandeur du danger, ils implorerent sa générosité & sa puissance comme la seule qui pût servir de barriere à la fureur des Ottomans. Le Roi crut que sa Religion étoit intéressée à secourir un Roi Chrétien contre une nation ennemie implacable du Christianisme. Il fit à ces Ambassadeurs qui paroissoient par eux-mêmes gens de mérite & de la plus haute naissance, l'accueil le plus flatteur, & leur promit un secours considérable. Toutes les voix n'étoient pas uniformes dans le Conseil. Le Roi les ramena en faisant connoître son penchant & sa volonté. Il fut arrêté qu'on envoyeroit en Hongrie un secours de mille Chevaliers Bannerets,

1396. toute la Noblesse. Le Roi accorda au Duc sa demande de bonne grace. Il déçlara le Comte de Nevers Chef de l'entreprise : mais sa jeunesse & son peu d'expérience firent prendre au Roi la précaution de soumettre l'un & l'autre aux ordres du Connétable qui avoit déja fait un voyage en Hongrie, & dont on estimoit la conduite & la valeur.

A en juger par les noms & le mérite des Chefs, il semble qu'on prit l'élite de la Noblesse de France. Ceux à qui le Roi accorda la permission d'être du voyage, furent les Princes de Bar ses cousins germains, le Comte de la Marche Prince du Sang, le Maréchal de Boucicaut, l'Amiral de Vienne, les Sires de Coucy, de la Trémoille, de Saimpi & de Roie. C'étoit là autant de Généraux. On compte parmi les autres Seigneurs & Gentilshom-

mes qualifiés, Guillaume de la 1396.
Trémoille, Guillaume des Roches, Hugues de Châlons, frere du Prince d'Orange, Raoul & Robert de Gaucour, Jacques de Hailly, Louis de Giac, Jean Sire de Hangert, Jean d'Aumont, Jean de Coligni, Antoine de Boulogne, Jacques de Vienne, Guillaume & Jacques de Vergy, Jacques de Tournon, Jean de Roie d'Aunay, Savari de Vivonne, Thibaud de Neufchatel, Gui de la Riviere, Saint Pol de Montré, de Hazel, de Brezé, de Monguel, Jean Vicomte du Fou, Jean Sire d'Acigni, Marc Chasseron & Thomas de Kerinel. Il s'y joignit, comme volontaires, plusieurs Seigneurs & Gentilshommes Anglois.

Il est incroyable avec quelle diligence ces troupes furent assemblées, quelle ardeur témoignoit toute cette Noblesse, & quels ri-

1394. ches équipages elle fit pour paroître avec éclat dans cette expédition? Les François s'épuisent dans les occasions où ils croient devoir chercher la gloire avec faste, & où ils veulent autant étaler leur luxe que signaler leur valeur. La plûpart des Chefs tenoient table.

Le Duc de Bourgogne avoit fait un fond de douze mille francs d'or par mois pour la dépense du Comte de Nevers, somme immense pour ce siécle, & qui reviendroit aujourd'hui à plus de cent mille écus.

L'armée partit les premiers jours d'Avril & se partagea en deux corps pour la commodité des marches, des vivres & des fourrages. Le premier & le plus gros où étoient le Comte de Nevers & le Connétable, prit sa route par l'Allemagne. Le second, commandé par le Prince

de Bar & le Sire de Coucy, alla 1396.
s'embarquer en Provence pour se rendre à Gênes, traverser la Lombardie, & joindre par le Tirol la grande armée en Autriche. Le détour étoit grand, mais les vûes de la Cour étoient que les Chefs régleroient en passant les affaires de Gênes & imposeroient au Duc de Milan la nécessité de concourir avec la France à l'arrangement qu'on s'étoit proposé pour cette République.

Fin du premier Livre.





HISTOIRE
DE
CHARLES VI.



LIVRE SECOND.

1396.

La France prend possession de l'Etat de Gênes

M. S. D. l. 16 c. 4. Mailly, H. de Gênes. P. Anselme.



CE fut un trait d'une grande prudence d'avoir fait passer par la Lombardie une partie de l'Armée. Le Duc de Milan faisoit les derniers efforts pour empêcher les Génois d'exécuter leurs promesses & de se donner à la France. Il avoit envoyé au Roi des Ambassadeurs pour le

détourner d'accepter cette donation, il n'employoit que des raisons trop solides, si le motif de son propre intérêt ne les eût rendu suspectes & ne les eût fait rejetter. Déchu de cet espoir, il ralluma dans Gênes les anciennes factions des Guelfes & des Gibelins pour leur faire sentir qu'ils alloient tomber dans l'esclavage, & leur insinuer qu'ils seroient les victimes les uns des autres. Ses Agens publics alloient dans toutes les maisons pour les animer contre la France. Il en avoit de secrets, encore plus dangereux par les présens qu'ils distribuoient au peuple pour l'exciter à une sédition. 1396.

Tous ces mouvemens retarderent l'exécution des promesses des Génois, quelques authentiques qu'ils eussent été. Les Commissaires chargés d'aller prendre possession de cet Etat furent obli-

1395. gés de rester à Ast pour attendre la fin de ces troubles. C'étoit Pierre Fernel, Evêque de Meaux, Pierre Beaubler, Conseiller d'Etat pour le Civil, & Arnaud Boucher, Trésorier des Guerres pour le Militaire. L'arrivée du corps de troupes destiné pour la Hongrie, changea tout-à-coup la face des affaires. Les Partisans du Duc de Milan à Gênes furent déconcertés, les amis de la France rassurés & enhardis. Les deux Commissaires se transporterent à Milan & parlerent au Duc sur un ton qui l'intimida. Tout étant disposé dans Gênes à l'obéissance, l'armée continua sa route. Les Généraux se contenterent d'aller trouver le Duc, & lui firent sur sa conduite des reproches amers & presque menaçans : il fut réduit à faire des excuses & à promettre que le Roi seroit content.

Il vacilla, lorsqu'il vit l'armée

entrer dans le Tirol, & le dan- 1396.
ger évanoui. Cette affaire traîna encore quatre mois. On crut même qu'il en faudroit venir aux armes : les Florentins qui redou- doutoient extrémement le voisinage du Duc, envoyerent implorer la protection du Roi & lui offrir toutes leurs forces. Le Roi perdant patience fut sur le point de déclarer la guerre au Duc ; allarmé du péril il se désista de sa mauvaise manœuvre ; Renier Grimaldy, d'une maison très-affectionnée à la France, fit chasser de Gênes les Agens du Duc, & les Commissaires furent mandés pour prendre possession de l'Etat de Génes. Le Roi reconnut le service de Grimaldi par une pension de cinq cens francs d'or.

Peut-être que jamais un grand Etat n'acquit plus chérement le frivole honneur d'être appellé

[illegible] petite Républi-
[illegible] le Ministere en
[illegible] la protéger &
[illegible] rent mal les
[illegible] de la France ;
[illegible] conclu, Gê-
[illegible] irrevocablement
[illegible] & à leurs
[illegible] arrêté qu'elle
[illegible] ses Loix ,
[illegible] , que le
[illegible] mettre de nou
[illegible] le consen
[illegible] qu'il seroit te-
[illegible] ses forces
[illegible] ce qui avoit
[illegible] à la Répu
[illegible] demeureroit libre
[illegible] l'obedience ; que
[illegible] nommé par le Ro
[illegible] voix dans le
[illegible] obligé de se
[illegible] à la pluralité des suf-
frages, & que la Republique ne
seroit pas tenue de servir le Ro
contre

contre les Empereurs d'Orient 1396.
& d'Occident, ni contre le Roi de Chipre.

A ces conditions dans une assemblée générale où étoient tous les Ordres de l'Etat, le Doge revêtu des marques de sa dignité, descendit de son trône, & remit au Commissaire du Roi l'Epée, le Sceptre & les clefs de la Ville. L'Evêque de Meaux se plaça sur le trône aux acclamations de l'assemblée : au même instant toutes les cloches de la Ville sonnerent, & les Officiers de la République éleverent sur les tours les armes de France, mais à côté étoient aussi éleyées les armes de l'Empire, ce qui n'étoit pas trop honorable pour le Roi. Les Commissaires nommerent Commandant par *interim* le Doge, qui reprit sa premiere place après avoir prêté serment entre leurs mains. Ils confirme-

1396. rent les autres Magistrats : ils firent venir d'Ast le Trésorier Boucher qui n'avoit osé plutôt se rendre à Gênes ; ils retournerent à Paris, emmenant avec eux Sifroi Tolon, noble Génois, qui portoit le Traité au Roi pour le lui faire ratifier.

Diverses affaires, morts & naissances,

M. S. D. l. 16. c. 1, 3, 5. Pasquier, Dargentré, P. Anselme, Fleury, H. Ecclés.

Ce Prince jouissoit d'une santé si parfaite, qu'on se flattoit qu'il étoit entierement guéri. Quoiqu'il travaillât assiduement avec les deux Gouverneurs du Royaume, toujours craintif sur l'avenir il leur laissoit leurs fonctions. C'étoit sur l'extinction du Schisme qu'il témoignoit le plus de vivacité & où il avançoit le moins. Ce Prince vouloit que Benoît XIII. cédât le Pontificat ; & comment obliger le Pape de Rome à céder de son côté ? Comment y faire concourir tous les Rois de son obédience, si éloignés les uns des autres, & dont la con-

ſcience étoit fort tranquille ſur 1396.
ſon bon droit? De ſeconds Ambaſſadeurs que le Roi avoit envoyés à grands frais en Navarre, en Caſtille, en Aragon, en Allemagne, en Hongrie & en Bohême, revinrent ſans rapporter d'autres fruits de leurs Légations que des promeſſes vagues & éloignées.

Le Pape Benoît ne laiſſoit pas d'être effrayé de toutes ces démarches, & mettoit tout en uſage pour les traverſer. Il luttoit toujours avec l'Univerſité, qui frappée de la même illuſion que le Roi, s'acharnoit toujours à la voie de Ceſſion. Le Pape, par une Bulle la menaça de cenſures & de priver ſes ſuppôts du droit d'être pourvûs aux Bénéfices. Cela n'opéra qu'un appel au Pape futur, & qu'un réappel ſur ce que le Pape avoit déclaré nul le premier.

1396. Les plaisirs à la Cour succédoient souvent aux affaires. L'arrivée de la Duchesse de Brabant, tante de la Duchesse de Bourgogne, y occasionna les fêtes & les jeux. Comme la Duchesse de Bourgogne étoit son héritiere, le Duc n'oublia rien pour lui procurer tous les agrémens & tous les honneurs imaginables. Il sçut se rendre si agréable à cette Princesse, qu'elle emmena avec elle le Prince Antoine, second fils du Duc; elle lui destinoit la riche succession des Provinces de Brabant, de Lothier & de Limbourg dont elle jouissoit; elle consentit même que le Duc commençât d'en prendre l'administration. Les Etats & les dignités tomboient abondamment sur la tête de ce Prince heureux, qui vit le comble de ses prospérités par la naissance d'un petit-fils dont accoucha le 30 de Juin la Comtesse

de Nevers sa bru. Il lui donna son nom de Philippe, & on l'appella le Comte de Charolois. 1396.

Le mois suivant la Cour fut encore en joie pour la naissance d'un Prince dont accoucha la Duchesse d'Orléans. Le Duc de Bourgogne le tint sur les Fonts, & lui donna son nom. Il eut pour appanage le Comté de Vertus en Champagne que la Duchesse avoit eu en dot ; elle avoit perdu l'année précédente un de ses fils que celui-ci remplaça.

Préparatifs des nôces de Madame Isabelle.

M. S. D. l. 16. c. 5. 6.

Du Tillet.

A ces plaisirs succéderent les réjouissances pour le prochain mariage de Madame. Le Roi d'Angleterre avoit envoyé sa ratification pour le contrat & pour la tréve avec un acte du premier de Mai signé des principaux Milords. Ils garantissoient les articles stipulés pour le retour de Madame, en cas qu'elle demeurât veuve sans enfans. On avoit

1396. obtenu des deux Papes une dispense de parenté. La Bulle du Pape Benoît est du 4 de Mars, & celle du Pape de Rome du 3 de Novembre. Ces Traités conclus on fit aux Ambassadeurs le payement du premier terme montant à trois cens mille francs d'or. La quittance qu'en envoya le Roi Richard est du 14 de Mai.

A Paris on faisoit la maison & les équipages de Madame. La Dame de Coucy, sœur du Duc de Lorraine, fut nommée sa Gouvernante. Elle devoit la conduire au Roi son époux & rester auprès d'elle. On choisit pour les principaux Officiers de sa maison, deux Chevaliers Bannerets, d'Aumont & Garanciere ; cinq Chevaliers Bacheliers, Jean de Trie, le Galois, d'Aunoy, Chambli & Saint Cler. Les deux premiers avoient droit de porter Banniere, & leur solde étoit le

double de celle du Bachelier. 1398.

On faisoit travailler tout ce qu'il y avoit à Paris d'habiles ouvriers pour les habits, les bijoux & les équipages de la jeune Reine : jamais on n'avoit vû aucun appareil de Nôces d'une si grande magnificence.

Le Roi d'Angleterre qui fondoit son bonheur sur ce mariage & qui en avoit une joie assez bizarre, souhaita recevoir son épouse de la main du Roi. Il falloit une entrevûe. Occurrence délicate : cependant le Roi qui soupiroit toujours après le repos de ses peuples y consentit. Il nomma le Duc de Bourgogne pour aller à Calais en concerter avec le Roi d'Angleterre le tems, l'ordre & le cérémonial.

Le Duc se rendit à Guines, accompagné des Comtes d'Harcourt, de Saint Paul, & de cette foule de noblesse que son rang

1396. & plus encore sa faveur attiroit après lui. Les Ducs de Lancastre & de Glocester vinrent l'y prendre & le conduisirent à Calais, escortés de cinq cens Gentilshommes, au son des instrumens de guerre & de musique. Le Roi d'Angleterre lui fit une entrée & le reçut avec toutes les caresses & tous les honneurs imaginables. Après un repas superbe il lui fit présent d'un diamant d'un très-grand prix. Le Duc qui en libéralité alloit de pair avec les Rois, lui envoya deux tableaux de la meilleure main, dont l'un étoit estimé huit mille écus d'or & l'autre enrichi de pierreries. Il y ajouta une piece de damas brodé d'or, du prix de trois mille écus d'or; ce qui engagea le Roi Richard à rédoubler ses libéralités.

On parla ensuite d'affaires, tout fut réglé de bonne grace &

sans aucune contestation, chacun 1396.
se prévenant avec amitié; tout étant réglé on se sépara avec agrément. Le Duc vint rendre compte de son voyage à la Cour, & le Roi d'Angleterre retourna à Londres où il fit tout agréer à son Parlement qui y étoit assemblé. Il repassa à Calais où il attendit impatiemment le tems de l'entrevûe.

On avoit choisi cette belle plaine qui est entre Ardres & Guines, précisément au milieu & qui est la borne des deux Etats; on avoit dressé une colonne qui la fixoit. En deçà etoit tendue la superbe tente du Roi à 60 pieds de la colonne, & 200 tentes pour sa Cour; la même chose s'étoit faite au delà pour le Roi d'Angleterre; la suite de chaque Roi étoit bornée à quatre cens Gentilshommes: on avoit pris les précautions les plus

L'Entrevûe des Rois entre Guines & Ardres. M. S. D. l. 16. c. 6. 7. Duchesne, hist. d'Angleterre.

1396. ſages pour éviter le déſordre & la confuſion entre deux Nations vives, pétulantes & antipatiques.

Le Roi d'Angleterre étoit depuis long-tems à Calais, le Roi arriva le 24 d'Octobre à Saint Omer, où le Duc de Bourgogne le reçut avec ſa magnificence ordinaire. Chacun des deux Rois partit de ces deux Villes le 28 d'Octobre, ils arriverent en même tems à Guines & à Ardres. Le Roi trouva à Ardres les Ducs de Lancaſtre, de Gloceſter & le Comte de Rutland qui l'y attendoient; ils étoient venus lui faire les complimens du Roi d'Angleterre, à qui les Ducs de Berri & de Bourgogne rendoient les mêmes devoirs à Guines au nom du Roi. Ce ne furent de part & d'autre que careſſes & que politeſſes. Le Roi donna en particulier un diamant de grand

prix au Comte qui avoit le plus 1396.
contribué aux négociations du mariage & de la tréve.

Le jour même les deux Rois & leur Cour se rendirent au lieu de l'entrevûe ; ils sortirent à la même heure de leurs tentes, & s'avancerent vers la colonne, suivis chacun de quatre cens Gentilshommes. Le Comte d'Harcourt marchoit devant le Roi portant l'Epée Royale. Le Comte d'Hutington & le Comte Maréchal marchoient devant le Roi d'Angleterre portant l'un la Couronne Royale & l'autre le Sceptre. De si loin que les deux Rois s'apperçurent, leur suite se mit à genoux ; ils s'avancerent l'un vers l'autre à la colonne ; ils s'embrasserent & se baiserent avec les marques de la plus tendre affection.

Après les complimens des Rois, leur suite se leva. Les Ducs de

1396. Berri & de Bourgogne d'un côté, les Ducs de Lancastre & de Glocester de l'autre, leur apporterent la collation qui consistoit en vins exquis & en confitures qu'on appelloit alors épices. Les Rois mangerent & bûrent un peu. Le Roi fit présent d'un flacon & d'un aiguiere d'or au Roi d'Angleterre. Le Roi d'Angleterre lui donna une grande tasse à bierre & un pot à l'eau du même métal.

Le Roi conduisit dans sa tente le Roi d'Angleterre. C'étoit de la part du dernier déroger à l'égalité tant affectée ; mais cette déférence dans un Prince qui alloit devenir gendre du Roi, & qui étoit déja regardé comme tel, ne tiroit pas à conséquence. Dans cette tente étoient deux fauteuils égaux, un peu élevés & surmontés chacun d'un dais de drap d'or. Le Roi faisant les honneurs

de sa tente, offrit le fauteuil de 1396.
la droite au Roi d'Angleterre, qui par le même motif le refusa absolument, & se plaça dans le fauteuil de la gauche.

Avec les Rois étoient entrés dans la tente du côté de la France les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bourbon; pour le Roi d'Angleterre, les Ducs de Lancastre, de Glocester, le Comte de Rutland & le Comte Maréchal. On y parla d'affaires & sur tout de la tréve. Pour répondre à la politesse & à la confiance du Roi d'Angleterre par une démarche à peu-près égale, le Roi le reconduisit jusque dans sa tente. Dans tout le chemin les Rois se parlerent en secret, & se séparerent en se donnant de nouvelles marques d'amitié. Ils retournerent l'un à Guines & l'autre à Ardres, laissant à des Seigneurs de leur Cour la garde des

1396. tentes. Celle des tentes Françoises fut confiée au Comte de saint Paul, au Maréchal de Sancerre, au Sire d'Albret, à Jean de Beuil maitre des Arbalêtriers, & à Jean de Trie.

Le lendemain 29 d'Octobre les Rois vers les 10 heures du matin revinrent dans le même ordre à la colonne. Le Roi d'Angleterre se découvrit & s'avança le premier, rendant toujours cette déférence au Roi son beaupere. Ils se tendirent la main & s'embrasserent. Le Roi à son tour alla dans la tente du Roi d'Angleterre où entrerent avec eux trois Conseillers d'Etat de chaque Couronne. La tréve y fut jurée solemnellement; ils se promirent une amitié & une alliance perpétuelle. On servit la collation: au milieu de la joie qu'elle inspire, le Roi fit présent à son gendre de quatre tentures de ta-

pisserie battues d'or & brodées 1396.
de perles. Elles représentoient le mystere de la Sainte Trinité, *Jesus-Christ* au jardin des olives, Saint Michel patron de la France, & S. Georges patron de l'Angleterre. Le Roi d'Angleterre reconduisit le Roi jusqu'à la colonne où ils se séparerent. Par une galanterie qui seïoit bien à un jeune Prince amoureux, feignant d'avoir oublié par distraction à reconnoître les présens du Roi, il revint sur ses pas, l'ayant atteint avant qu'il fût rentré dans sa tente, il lui jetta au cou un collier de pierreries.

Les Ducs de Lancastre & de Glocester reconduisirent le Roi jusqu'à Ardres & souperent avec lui, pendant que les Ducs de Berri & de Bourgogne reconduisoient le Roi Richard à Guines, où ils eurent le même honneur. Ils s'en revinrent tous qua-

L'année des grands vents.

M. S. D. l. 16. c. 8.

1396. tre aux flambeaux ; un accident imprévû pensa convertir en un deuil affreux toute la joie des deux Cours. Il s'éleva un vent furieux mêlé de pluie & de tourbillons, qui éteignit les flambeaux & mit ces Princes & leur suite dans un très-grand danger. L'orage renversa beaucoup de tentes du camp des François. Comme celui des Anglois étoit dans un fond, ils n'en eurent que quatre d'abbattues.

Cette année fut mémorable par les vents impétueux qui durerent près de trois mois. On l'apella l'année des grands vents. Celui du 17 de Novembre surtout, fut si terrible qu'il déracina les arbres, entraîna des moulins, renversa des Eglises & des maisons, sous les ruines desquelles plusieurs personnes furent ensevelies. Dans les ports l'orage desancra les vaisseaux, & les

ayant traîné en pleine mer, ils y 1394
furent engloutis.

La Reine d'Angleterre qui avoit marché à petites journées, devoit arriver le 31 d'Octobre. Les Rois ne se virent point le Dimanche 30, à cause de la sainteté du jour. Le lundi ils se rendirent à la colonne à l'heure ordinaire; ils s'entretinrent familiérement en attendant la Princesse. Elle parut peu de tems après à cheval, vêtue d'une robe de damas semée de fleurs de lis d'or, ayant sur la tête une guirlande d'or & de perles surmontée d'une couronne d'or. Un grand nombre de Dames de tout âge l'escortoient toutes à cheval, & portant sur la tête de pareilles guirlandes. Une longue file de carosses & de litieres suivoit: ensuite paroissoit un escadron de Seigneurs dans le plus pompeux équipage, tout cela étoit ac-

Mariage de Madame Isabelle.

M. S. D. l. 16. c. 8. Du Tillet. Du Chesne, hist. d'Angleterre. P. Anselme. Rapin Thoiras, hist. d'Angleterre.

1396. compagné d'instrumens de gue-
re & de musique, qui formoie
une symphonie admirable.

La jeune Reine mit pied à te-
re à l'entrée de la tente du R..
Les Ducs de Berri & de Bo.-
gogne lui donnerent la main p
la conduire vers les Rois, l.
Ducs de Lancastre & de Gloce-
ster accoururent au devant d'e.-
le. Lorsqu'elle fut en présence de
Rois qui étoient encore assis a-
près de la colonne, elle se m.
à genoux, se baissa en saluan
le Roi d'Angleterre, & de ving
pas en vingt pas elle recommen-
ça deux fois ce même cérémo-
nial. Le Roi d'Angleterre resta
immobile les deux premieres
fois; à la troisiéme il courut avec
précipitation la relever, il l'em-
brassa & la baisa. Le Roi survint
& dit au Roi d'Angleterre: *Mon
fils, voilà ma fille que je vous ai
promise; je vous la donne; je vous*

prie de l'aimer & de la traiter com- 1396.
me votre femme.

La jeune Reine avoit les larmes aux yeux, toute occupée de quitter le Roi son pere, la Reine sa mere, sa famille & sa chere patrie, pour aller si jeune encore comme en exil dans une terre étrangere. Elle baisa le Roi son pere & les Princes ses oncles, en leur disant un triste adieu & monta en litiere avec la Dame de Couci, continuant sa route vers Calais avec les personnes destinées à l'y accompagner.

Après son départ le Roi d'Angleterre donna dans sa tente un repas superbe au Roi, où fut observé tout le faste de la Royauté. Les Rois étoient seuls à table. Les plats étoient servis avec leurs cadenats par les oncles des Rois. Les Princes du Sang d'Angleterre y faisoient les fonctions de Panneticrs & d'Echansons. Le

1396. Roi avoit la droite, & comme beau-pere & comme étranger. Là, au milieu de la joie qu'inſpire la bonne chere, les deux Rois ſe demanderent réciproquement des graces. Le Roi demanda au Roi d'Angleterre la reſtitution pour l'Abbaye de S. Denis du Prieuré de Durezé, dont un Milord s'étoit emparé ſous quelque prétexte, & pour le Duc de Bretagne la reſtitution du Comté de Richemont qui appartenoit à ce Duc par ſa premiere femme. Le Roi d'Angleterre de ſon côté demanda la grace de Pierre de Craon, ce fameux aſſaſſin de Cliſſon. Tout fut accordé de bonne grace & ſans reſtriction. On y joignit des careſſes & des aſſurances d'une union étroite & indiſſoluble ; on projetta même de cimenter par le mariage des deux autres filles de France, Meſdames Marie & Michelle, avec

les Comtes de Derby & de Rut- 1396.
lan, Princes du Sang d'Angleterre, ce qui n'eut pas d'exécution.

Cette fête fut troublée par la présence d'un Héraut du Duc de Milan qu'une curiosité indiscréte y attira. On ne sçait pas bien ce qui l'avoit amené en France. Le Roi qui se rappella les mauvaises manœuvres qu'avoit fait son maître dans l'affaire de Gênes, fut indigné qu'il eût osé paroître devant lui en habit de cérémonie & sans passeport; il lui fit ôter sa cotte d'Armes, & lui défendit de rester à sa Cour: ressentiment déplacé & qui ne convenoit ni au tems ni au lieu; mais les Rois comme les autres hommes ne sont pas maîtres de leurs passions; ils les portent par tout avec eux. Après le fruit on servit les confitures. Le Duc de Lancastre en présenta au Roi & le Duc d'Or-

1396. léans au Roi d'Angleterre. C'est la premiere occasion où ce Duc fut honoré des fonctions réservées aux Ducs ses oncles. Le tems des présens vint. Le Roi d'Angleterre donna au Roi un diamant d'un très-grand prix; Sa Majesté lui fit présent d'une coupe d'or pour mettre des confitures: on fit divers raisonnemens sur un vase précieux d'argent que le Duc de Lancastre donna au Roi, & qu'il avoit autrefois reçu à Londres du Roi Jean ayeul de Sa Majesté, lorsqu'il y étoit prisonnier. Vouloit-il abolir ou rappeller le souvenir de cette funeste prison? Il y a apparence que le Roi le prit dans ce dernier sens, puisque lui qui n'étoit jamais en reste sur la libéralité, ne donna rien au Duc en échange. Le repas fini le Roi d'Angleterre reconduisit le Roi jusqu'à la colonne,

Le Roi retourna le jour même à Saint Omer & le Roi d'Angleterre à Calais. Les Ducs de Berri & de Bourgogne l'y ſuivirent pour aſſiſter à la cérémonie qui ſe fit le lendemain premier de Novembre dans l'Egliſe de S. Nicolas. L'Archevêque de Cantorbery maria le Roi & la Reine d'Angleterre avec les mêmes formalités qu'on obſerve à un véritable mariage. 1396.

On mit la derniere main au Traité. La Tréve de 28 ans fut jurée ſolemnellement. On indiqua une nouvelle entrevûe au troiſiéme Dimanche de Carême; on ſurmonta quelques difficultés qui reſtoient à lever; on régla que les contributions diminueroient d'un quart pour les Villes qui y étoient ſujettes.; qu'on n'imposeroit aucun nouveau ſubſide ſur les quatre rivieres de Dordogne, de Garonne, de Lot &

1396. de Tarn : enfin on convint que les deux Couronnes s'uniroient étroitement, & feroient les diligences convenables pour l'Union de l'Eglise : on esperoit qu'à la Saint Michel prochain il n'y auroit plus qu'un Pape, & l'on convint d'inviter le Roi des Romains à y concourir.

Le matin du 3 de Novembre les Ducs d'Orléans & de Bourbon vinrent à Calais de la part du Roi faire des complimens aux nouveaux mariés, & revinrent dîner à Saint Omer, où se rendirent aussi le soir les Ducs de Berri & de Bourgogne. Toute la Cour partit le lendemain pour Paris. Le Roi & la Reine d'Angleterre s'étant embarqués le 4, arriverent en trois heures à Douvres : leur mariage s'y célébra à Londres par toutes sortes de fêtes & de réjouissances. On disoit publiquement que ces nôces avoient

avoient coûté à l'Angleterre trois 1396.
cens mille marcs d'argent, ce qui excédoit d'un tiers la dot de la jeune Reine, quelque immenſe que fût cette dot.

La France recouvre Breſt & Cherbourg.

M. S. D. l. 16. c. 9. Du Tillet.

On ne perdit pas de tems à preſſer l'exécution de la Tréve, on compta aux Commiſſaires Anglois les 66 mille francs d'or pour les Villes de Cherbourg & de Breſt, qui avoient été engagées au feu Roi Edouard. Elles furent ſur le champ évacuées par les Anglois, remiſes au Roi de Navarre & au Duc de Bretagne. Ce fut le ſujet d'une grande joye pour la Nation, de voir les deux belles Provinces de Normandie & de Bretagne délivrées de ces fâcheuſes entraves. Tout le monde loua & bénit la ſage conduite & l'habile politique du Roi, qui ſans effuſion de ſang, & en procurant au contraire un long calme à la France, avoit retiré des

1396. mains de son ancien ennemi ces deux clefs du Royaume.

Les Anglois au contraire, cette nation jalouse & antipathique, se plaignit ouvertement de cette restitution qu'elle traita de honteuse, & qu'elle imputa comme foiblesse à son Roi. Elle en diminua pour lui son amour & son estime. Peu instruit encore du génie tumultueux de son Peuple, Richard méprisa son ressentiment, se croyant au-dessus de tout événement par son alliance avec la France. Il fit plus, rappellant imprudemment les mécontentemens que lui avoit donnés le Duc de Glocester, il révoqua sa parole pour les dons qu'il lui avoit promis, lorsqu'il consentit au mariage & à la Tréve, il s'en fit par là un ennemi irréconciliable.

Le Duc reprit ses anciens erremens; il se lia avec le Comte

de Derby, jeune Prince inquiet 1398.
& ambitieux, avec le Comte d'Arondel son frere, avec l'Archevêque de Cantorberi, qui avoient de justes sujets de se plaindre du Roi Richard, avec le Comte de Varwich que ce Prince avoit disgracié, avec le Comte-Maréchal lui-même, dont la faveur avoit diminué, & qui prenoit pour un outrage le changement de son Maître; enfin avec tous les mécontens.

Les François en Hongrie. *M. S. D. l. 16. c. 2. 9 & 10. Théât. H. 14e. Siecle.*

Pendant que le corps commandé par le Prince de Bar & par Couci, traversoit le Trentin & le Tirol, le gros de l'armée où étoient le Connétable & le Comte de Nevers, s'avançoit le long du Danube vers l'Autriche. Une quantité de Noblesse & de troupes Allemandes ayant à leur tête le Prince Electoral Palatin & le Comte de Montbelliard, grossissoient tous les

1396. jours cette Armée. Les François étoient reçus par tout avec honneur; la magnificence de leurs équipages fut admirée sur toute leur route. La jonction se fit en Autriche, d'où ils continuerent à marcher le long du Fleuve, faisant porter à leur suite une abondante provision de vivres, accompagnée de tout ce que la volupté peut imaginer de délicat & de friand pour la table. Tout répondoit dans l'Armée à ces frivoles délicatesses; tout respiroit la joye, le luxe, le plaisir, même la débauche.

Arrivé en Valaquie, on se disposa à entrer en Bulgarie; on campa à la gauche du Danube, & on dépêcha Couriers sur Couriers pour hâter la marche du Roi de Hongrie. On étoit déja à la fin d'Août.

Forces du Roi de Hongrie. Ce Prince ayant appris l'arrivée des François, & connoissant

leur valeur, se livra aux plus fla- 1396.
teuses espérances. Quoiqu'il ne M. S. D.
fût pas grand Guerrier, il avoit l. 16. c.
entrepris cette Guerre par une 11.
politique très-sage; voyant que Vanel
le Sultan avoit presque conquis hist. des
l'Empire d'Orient, qu'il en assie- Turcs.
geoit la Capitale, il en avoit voulu prévenir l'entiere ruine, pour n'être pas exposé à toute la puissance d'un ennemi si formidable. Il avoit fait une ligue avec les Vénitiens & l'Ordre de Rhodes, avec les Princes de Transilvanie, de Valaquie & de Moldavie, que le même péril menaçoit. Pendant qu'avec ces trois derniers il armoit par terre, comptant sur les promesses du Roi, les Vénitiens avoient mis en mer une Flote de 45 Galeres qui étoient déja dans le Pont Euxin, & qui avoit été jointe par l'Escadre de Rhodes, dont le Grand Maître Philibert de Naillac, François,

1396. étoit venu joindre l'Armée de terre, qui vraisemblablement devoit porter les plus grands coups. Elle étoit composée de 40 mille hommes de pied, de 60 mille chevaux, & avoit à sa tête le Roi de Hongrie, accompagné d'Etienne Vaïvode de Transilvanie, de Jean Prince de Valaquie & du Prince de Moldavie.

Prise de Raach. M. S. D. l. 16. c. 10.

Les François commencerent par mépriser cette multitude de Nations réunies qu'ils traitoient de Barbares. Les Officiers qui étoient allés à leur camp faisoient des railleries sur leur maniere de s'armer & de camper, sur leurs habits, sur leurs coutumes & jusque sur leur figure. L'envie s'y joignit; ils sembloient craindre que ces Peuples ne leur dérobassent les lauriers dont les François sont si avides, & qu'ils étoient venus chercher de si loin.

Sans attendre la jonction des

Hongrois, ils envoyerent un dé- 1396.
tachement de 500 hommes d'armes pour s'emparer de la Forteresse de Raach, située à quelques lieuës de leur camp. Elle étoit d'une grande enceinte, fermée d'une bonne muraille & flanquée de hautes tours d'espace en espace. Ils l'attaquerent brusquement, s'imaginant l'emporter d'emblée; ils furent repoussés vivement; ils eurent même du désavantage dans les sorties que fit la nombreuse Garnison qui y étoit.

Le Connétable instruit de ce qui se passoit, voyant la conséquence d'un premier revers, y conduisit toute l'Armée, étant suivi du Roi de Hongrie qui l'étoit venu voir dans son camp. Alors la place fut insultée avec une entiere certitude du succès. On se logea sur les murs, & le Bacha ayant trop tardé à capitu-

1396. ler, Raach fut emporté d'aſſaut : tout fut paſſé au fil de l'épée, excepté mille des principaux qu'on réſerva pour être mis à rançon. On mit enſuite le feu à la place, & toute l'Armée retourna dans ſon premier camp.

Il eſt incroyable combien un exploit ſi mince inſpira d'orgueil & de confiance aux François ; ils ne parloient de l'ennemi qu'avec dédain ; ils ne croyoient pas qu'il oſât paroître devant eux ; ce n'étoit pas ſeulement la jeuneſſe de l'Armée qui penſoit & qui parloit ainſi, les Chefs paroiſſoient dans cette idée : le Connétable & le Maréchal de Boucicaut ne laiſſoient pas moins voir de préſomption. Le Roi de Hongrie ſurpris d'une ſi folle vanité, voyant toute cette Armée plongée dans les délices & preſque ſans diſcipline, commença d'augurer mal de l'expédition. Il blâ-

ma aſſez hautement la confuſion 1396.
qui régnoit dans les troupes &
cet eſprit d'indépendance. Il exhortoit les jeunes gens à garder plus d'ordre & de ſubordination. A peine l'écoutoit-on ; il n'étoit aucun de ces jeunes Seigneurs qui ne ſe crût invincible & capable lui ſeul de vaincre les ennemis.

Siege de Nicopolis.

M. S. D. l. 16. c. 10. Vanel H. des Turcs 3.

Le 15 de Septembre l'armée Françoiſe décampa, & alla faire le ſiége de Nicopolis. C'étoit une grande Ville très-forte ſur les bords du Danube, & qui dominoit ſur une vaſte plaine de Bulgarie. Comme c'étoit le Boulevart de l'Empire Ottoman en Europe, il y avoit une nombreuſe garniſon commandée par Dogan Bey, vieux Capitaine, auſſi brave & auſſi expérimenté que prudent. Les Habitans, preſque tous Turcs, étoient aguerris.

L'armée des Hongrois ſuivit, mais dans un camp ſéparé, &

1396. prit peu de part au siége dont les François, par principe de jalousie & de présomption, vouloient avoir tout l'honneur. Ils s'y prirent cependant d'une maniere à en avoir toute la honte. Ils n'avoient point d'artillerie pour battre les murs, ils prétendoient emporter la place par de vives attaques & par des coups de main; méthode meurtriere & imprudente. Aussi trouverent-ils une résistance très-vive, & au bout de douze jours ils n'avoient pû emporter aucun ouvrage; ils avoient porté dans ce camp leur luxe, leur molesse, leur indocilité. De l'assaut où ils venoient de montrer une bravoure admirable, ils passoient au jeu, aux festins, à la débauche; elle se communiquoit des Chefs aux Soldats. On méprisoit les avertissemens & les exhortations des Prêtres, pendant que dans la Ville les

Ottomans prioient, jeûnoient, gardoient la plus exacte discipline. Cependant on avançoit quelques travaux à la sape; on prit des postes avancés, & on se disposoit à un assaut général, où on eût sans doute emporté la place, lorsqu'on reçut la nouvelle que le Sultan s'avançoit avec toutes ses forces. 1396.

Bajazet vient au secours de Nicopolis.

M. S. D. l. 16. c. 11.

Froissard c. 84.

Du Haillan.

A la nouvelle de la marche des François en Allemagne Bajazet leva le siége de Constantinople, rassembla toutes ses forces, & marcha à grandes journées, quoiqu'en bon ordre, vers la Bulgarie. Arrivé à six lieues de Nicopolis, il y fut joint par quelques Officiers que Dogan Bey lui envoyoit de la Ville assiégée. Le compte qu'ils lui rendirent de l'état du siége & de la conduite des Assiégeans le satisfit. On dit que ce Prince s'écria, en apprenant les débauches des François, *ils*

1396. *sont vaincus, puisqu'ils sont mal avec leur Dieu.* Il renvoya ces Officiers assurer le Gouverneur que dans trois jours il le secoureroit, donnant ce court délai au repos dont avoit besoin sa nombreuse armée fatiguée d'une longue marche, & aux sages mesures qu'il prit selon toutes les régles de l'Art Militaire pour la disposition de ses troupes, pour leur arrangement, la sûreté du camp, l'abondance des vivres & des fourages.

Il marcha dans ce bel ordre jusqu'à une lieuë de Nicopolis. La négligence étoit si grande dans le camp des François, qu'ils ne furent instruits de son approche que par l'arrivée de quelques fourageurs, dont le parti avoit été taillé en piéces. Ils jetterent un si grand effroi dans le camp, en exagerant la valeur de l'ennemi, que le Maréchal de Boucicaut se crut

obligé pour rassurer l'armée de traiter leur rapport de faux, & de faire couper les oreilles à quelques-uns de ces fourageurs. Ils n'étoient pas innocens d'avoir jetté ainsi l'épouvante dans l'armée, mais c'étoit peut-être porter trop loin la sévérité de la discipline. 1396.

On fut bientôt instruit que l'avis étoit véritable. Un Seigneur Hongrois le manda au Roi de Hongrie; on envoya Coucy à la découverte avec 500 Lances & autant d'Arbalêtriers. Il rencontra un corps de 20 mille hommes de millices Turques séparé de la grande armée, sur lequel il tomba avec tant de furie, que comme c'étoit de fort mauvaises troupes, il les battit, les dissipa & les obligea de fuir honteusement. Il revint au camp fier de son avantage auquel le Connétable n'applaudit pas. Il le blâma au con-

1396. traire d'avoir attaqué l'ennemi ſans ordre. Coucy imputa à jalouſie cette remontrance ; ces deux Chefs entrerent dans une eſpéce de méſintelligence, lorſqu'ils avoient le plus de beſoin de s'unir & d'agir de concert. Cependant le ſuccès de Coucy répandu dans l'armée augmenta la confiance & inſpira le mépris de l'ennemi, l'une des plus dangereuſes diſpoſitions où puiſſent être des gens de Guerre à la veille d'une Bataille.

Bien aſſurée de l'approche des ennemis, l'armée décampa le Dimanche 24 de Septembre avec aſſez de précipitation, & même avec quelque confuſion. Elle ſe mit en marche pour aller à l'ennemi : pour être plus libre dans cette marche on ordonna d'égorger les priſonniers de Raack qui étoient au nombre de mille, & qu'on avoit réſervés pour les met-

tre à rançon ; ordre que la postérité n'a pas pardonné au Connétable, puisqu'il n'y avoit aucune néceſſité, que leur nombre n'étoit pas aſſez grand pour être craint, que d'ailleurs on pouvoit traiter de leur rançon avec Dogan Bey, ou enfin les envoyer en quelque place voiſine. On ſubſtitua à tous ces partis celui de les maſſacrer inhumainement, & ce ſang innocent cria vengeance au Ciel contre ſes bourreaux. Le Roi de Hongrie qu'on ne conſulta point en fut irrité & indigné. Le Sultan, lorſqu'il en reçut la nouvelle, jura de ne pas laiſſer impunie une pareille barbarie. 1396.

Tactique des deux armées.

M. S. D. l. 16. c. 8. 10. & 11. Théâtre hiſt.

Les deux armées qui s'étoient jointes avancerent juſqu'à un bon quart de lieue de l'armée Ottomane. On tint conſeil le 27 ſur la maniere dont on devoit ranger les troupes & faire l'ordre de bataille. Le Roi de Hongrie

1396. P. Anselme. Vanel H. des Turcs. Fleuri H. Ecclés.

proposa de composer l'avant-garde des Valaques, & de laisser leur Prince à leur tête. Il en exposa les raisons; il dit que l'usage des Turcs étoit de placer à la tête de leur armée leurs plus mauvaises Milices, appellées Azapes, pour chamailler avec l'ennemi, le fatiguer, & acquérir à l'infanterie Turque au prix de leur sang, la facilité de vaincre. Que la déroute de ces Azopes n'étonnoit jamais les Turcs qui s'y attendoient toujours, & qui avec des troupes fraîches & nombreuses recevoient le vainqueur déja las, & lui arrachoient aisément un fragile avantage; que les Valaques étoient accoutumés aux armes & aux attaques des Azapes; qu'il falloit leur laisser le soin de battre & de chasser ces Milices peu disciplinées; qu'alors les François tomberoient sur les Janissaires, & trouveroient une noble

matiere pour leur courage & pour remporter une glorieuſe victoire. 1396.

Comme c'étoit en France un uſage invariable que le Connétable avec les troupes qu'il commandoit, fît l'avant-garde, & que l'on ne pouvoit le priver de ce poſte ſans toucher ſon honneur, la propoſition du Roi de Hongrie indiſpoſa ce Général & toute la jeune Nobleſſe. A peine laiſſa-t-on achever ce Prince ; on ne l'écoutoit plus. Lorſqu'il eut fini, le Connétable proteſta qu'il ne ſouffriroit jamais qu'aucune autre nation le privât de l'honneur attaché à ſon rang, & attaquât l'ennemi avant lui.

Tous les jeunes gens lui applaudirent, & s'écrierent que la gloire de la Nation y étoit intéreſſée. Boucicaut & la Trémoille prirent le change auſſi-bien que le Connétable, & ſe rangerent

1396. de ſon avis. Couci, l'Amiral de Vienne, les Chefs les plus vieux & les plus expérimentés approuverent envain l'avis de Sigiſmond. Ce fut encore une raiſon pour affermir dans ſon opinion le Connétable, jaloux & mécontent de Coucy. Il traita ſa condeſcendance de lâcheté & de timidité. Il s'emporta, & le Conſeil devint un théâtre de confuſion & de diſcorde.

Le Roi de Hongrie ſurpris de leur pétulance & de leurs travers, s'écria qu'on ne comprenoit pas ſa propoſition; qu'il n'envioit ni l'honneur ni la valeur des François; qu'il n'ignoroit pas qu'elle étoit au deſſus du courage de toutes les Nations; qu'il ne mettoit qu'en eux toute ſon eſpérance, qu'il regardoit comme ſes protecteurs tant de braves Seigneurs accourus de ſi loin pour le ſecourir & le défendre;

mais qu'il leur avoit seulement re- 1396.
présenté qu'ils n'auroient point de gloire à vaincre des Milices sans cœur & sans discipline, indignes d'essuyer le premier feu & de soutenir la valeur de tant de Héros. Ce furent des paroles & des raisons perdues; l'esprit de vertige & de hauteur avoit saisi le Connétable & la plûpart des Officiers du Conseil. Boucicaut même revint inutilement à l'avis de Sigismond. Le Connétable par son autorité entraîna tous les sentimens. Il fit publier par tout le camp qu'on s'armât & qu'on se disposât à attaquer l'ennemi; il rangea en front de bandiere l'armée Françoise encore composée de vingt mille hommes. Il n'en fit que deux corps dont il commandoit le premier qui étoit l'avant-garde. Le Comte de Nevers étoit à la tête du second qui faisoit le corps de bataille.

1396. Ce jeune Prince étoit dirigé par Coucy. L'Amiral étoit avec eux, il portoit un étendart sur lequel étoit peinte l'image de la sainte Vierge, tenant entre ses bras son divin Fils, objet de vénération & de confiance pour une armée Chrétienne.

Le Grand Maître de Rhodes & plusieurs de ses Chevaliers occupoient un poste à la pointe de ce corps presque tous François; ils voulurent avoir part à la gloire & suivre le sort de la Nation. Comme on étoit résolu d'attaquer l'ennemi, le camp n'avoit aucune fortification. La jeune Noblesse prit seulement la précaution de faire couper les bois de leurs souliers qu'ils portoient fort longs, suivant la mode de la Cour de France. Tout le monde avoit mis pied à terre; c'étoit à la force & à l'adresse de leurs bras qu'ils vouloient devoir le succès de cette journée.

Le Roi de Hongrie plein d'indignation & d'étonnement s'étoit retiré dans ſon camp à un mille de celui des François ; il ſembloit que c'étoit deux armées ſéparées : on comptoit cent mille Hongrois, & ce Prince donna les ordres néceſſaires pour combattre quand il en ſeroit tems ; il vouloit voir ce que produiroit la fiere opiniâtreté des François, & les ſeconder ſi elle réuſſiſſoit. Ils vouloient vaincre ſeuls ; il étoit juſte de leur en laiſſer faire l'eſſai ; il ſouhaitoit même qu'ils en vinſſent à bout : mais il ne le croyoit pas, non plus que les autres Chefs. 1396.

Dans ce moment de dépit & de défiance, ayant tous intérêt qu'on les délivrât du danger dont leurs Etats étoient ménacés par la puiſſance formidable des Turcs, ils ſe préparerent à les attaquer ſi les François avoient de l'avantage, ou à pourvoir à leur pro-

1396. pre sureté s'ils étoient vaincus. Disposition singuliere qui n'a peut-être jamais eu d'exemple, qu'une armée de cent mille hommes restât dans l'inaction, & attendît pour combattre qu'il n'y eût plus pour ainsi dire qu'à cueillir les fruits de la victoire.

Le Sultan qui ignoroit ces divisions, & qui se voyoit en tête une armée de cent vingt mille hommes dont il connoissoit la valeur infiniment supérieure à celle de ses soldats, surtout à la valeur des François, si renommée par tout le monde, avoit bien pris d'autres précautions. Son armée étoit composée de cent cinquante mille hommes qu'il divisa en trois corps qui étoient pour ainsi dire autant d'armées. Le premier en rase campagne étoit campé vis-à-vis l'armée des François, & étoit tout d'infanterie au nombre de quatre-vingt mille. Là, étoient

ces Azapes tant méprisés, mais 1396.
il y avoit plus de la moitié de bonnes troupes Asiatiques. Le premier rang avoit devant soi des pieux & des lances par forme de retranchement. C'étoit comme l'avant-garde; derriere, à la portée de l'arc étoit le corps de bataille, composé de trente mille Spahis à cheval, enfermés dans un camp palissadé, qui s'étendoit jusqu'au pied d'une colline en pente douce, au haut de laquelle, mais à une distance assez grande pour qu'on ne pût l'appercevoir, étoit son arriere-garde; il y étoit en personne avec l'élite de ses troupes, qui faisoit encore un corps de quarante mille chevaux rangés en croissant, afin que les deux aîles pussent se replier sur l'ennemi & l'envelopper s'il étoit assez heureux pour percer jusques-là après avoir vaincu les deux premieres armées.

1396. Elles étoient campées le long du Danube environ deux lieues au delà de Nicopolis dans une vaste plaine qui en a près de quatre en quarré, & elles en tenoient plus d'une en largeur. Comme le fleuve est en cet endroit très-large & très-profond, on le voyoit couvert de grands bâtimens à voiles & à rames qui remontoient pour les Turcs, & descendoient pour les Chrétiens, chargés de vivres & de provisions. Spectacle également terrible de voir cent vingt-sept mille combattans en présence, & plus de cent mille tant valets que vivandiers & manœuvres.

Le Sultan à la tête d'un parti s'avança le plus près qu'il put de l'ennemi pour voir sa contenance, son ordre & sa disposition. Ne doutant pas qu'il n'en fût attaqué, par les démarches que les François avoient faites & par leur caractere,

caractere, il ordonna en rentrant dans le camp qu'on les attendît de pied ferme, & que personne ne quittât son rang. Les François ne prirent pas la peine de s'informer de rien, ni de rien examiner; ils vouloient seulement combattre, & ne doutoient pas de tout vaincre & de tout renverser. 1396.

C'étoit un Jeudi 28 de Septembre, jour à jamais mémorable & qui a immortalisé la valeur plus qu'humaine & l'étourderie plus qu'insensée de la nation Françoise. Malgré l'impatience où elle étoit d'en venir aux mains, les Généraux firent des Chevaliers suivant la coutume. Raoul de Gaucour, âgé de 22 ans, fils du Bailli de Rouen, fut de ce nombre: on donna ensuite le signal de la bataille. Aussi-tôt les François, sans avoir concerté avec leurs Alliés, sans sçavoir s'ils en seroient secon-

Bataille de Nicopolis.

M. S. D. l. 16. c. 11.

P. Anselme.

Folard.

Polibe.

1396. dés, fondirent ſur l'infanterie des Turcs qui compoſoit leur avant-garde. Les pieux & les lances que cette Infanterie avoit miſe devant elle comme un retranchement, ne furent qu'une foible barriere à leur impétuoſité ; ils les arracherent en un moment & s'élancerent au milieu de l'ennemi. Ils le trouverent plus ferme & plus courageux que les Hongrois ne le leur avoit dépeint ; il ſoutint quelque temps avec vigueur la premiere attaque, & les François perdirent bien du monde avant que de l'enfoncer. Sa réſiſtance irrita leur ardeur ; ils pénétrerent enfin juſqu'au centre ; ils firent un carnage horrible de cette infanterie ; elle perdit ſes rangs & commença de fuir. Dix mille Turcs tomberent ſous l'épée des François qui virent inſenſiblement diſparoître devant eux cette effroyable multitude.

Animés par un tel avantage, ils se rassemblent pour charger le corps de bataille composé de trente mille chevaux. Ils étoient bien diminués depuis la premiere action, & c'en étoit une bien téméraire à un corps d'infanterie d'en aller attaquer un de cavalerie, frais & reposé. C'étoit le tems sans doute de hâter la marche des Hongrois, de leur faire partager le péril & la victoire; mais soit par une suite de leur folle présomption, soit qu'il n'y eût pas trop de sureté à demeurer dans l'inaction & à se laisser entâmer par les Turcs qui s'ébranloient déja, il fut résolu de les attaquer. 1396.

L'Amiral fut le premier à dire aux Chefs du corps qu'il commandoit, que n'ayant pas voulu suivre le sage conseil du Roi de Hongrie, il n'y avoit plus qu'une valeur aussi audacieuse qu'intré-

1396. pide qui pût les justifier. Il marcha en même tems à l'ennemi, & tous le suivirent sans trop observer ni ordre ni discipline ; on prit la seule précaution de s'étendre un peu pour n'être pas enveloppé.

Ils tomberent l'épée à la main sur cette nombreuse cavalerie qui regardoit leur audace avec étonnement. De cet étonnement résulte l'effroi & la terreur d'avoir vû en si peu de tems ce corps redoutable de leur avant-garde rompu, vaincu & mis en suite. La foudre, le vent, l'orage ne produisent pas des effets si prompts, si furieux, si terribles, que ce qu'opére le courage des François. Ce sont des lions qui attaquent & immolent des agneaux timides ; ils les enfoncent, les renversent, les égorgent presque sans résistance. Cinq mille des plus braves Turcs tombent

d'abord ſans vie, le reſte eſt 1396.
écarté, épouvanté, diſſipé; les
François percent tous les rangs.
Leur ſeul aſpect les fait vaincre.
Aucun eſcadron ne demeura entier & ne conſerva ſes rangs. Le vainqueur ſe laſſe de tuer; on compte qu'il reſta juſqu'à quinze mille Turcs ſacrifiés à ſa fureur. Tout fuit, tout plie: on n'avoit jamais vû d'exemple d'un pareil carnage fait d'un ſi grand corps de cavalerie par un ſi petit nombre d'infanterie. Les fuyards ſont épars: la plûpart montent la colline, courent vers leur arriere-garde, & vont en ſe renverſant ſur elle y jetter le déſordre & l'effroi. Le Sultan étonné d'un ſuccès ſi imprévu, tremble pour les ſuites de cette journée; mais conſervant ſon jugement, il contint ſes troupes qui ſont l'élite de ſes guerriers. Il donne ſes ordres pour écarter ces fuyards, les fai-

1396. ſant paſſer à côté & faiſant ouvrir une partie de ſes eſcadrons pour les recevoir ſans rompre les rangs. Il ne croit pas que les victorieux oſent attaquer ſeuls le corps qui lui reſte entier. Le jour s'avançoit, il étoit bien informé que les Hongrois ſortis lentement de leur camp étoient encore à une trop grande diſtance des François pour pouvoir agir de concert avec eux.

Déroute des François. M. S. D. Ibid. Théâtre, hiſtoriq. Marmol. de l'Afrique.

Que reſtoit-il à faire aux François pour être les plus glorieux de tous les hommes, après avoir vaincu cent dix mille hommes, que d'attendre les Hongrois & d'aller tous enſemble inveſtir le Sultan dans ſon camp, l'opprimer par un excès de puiſſance, & peut-être en le prenant priſonnier affranchir l'Europe du joug dont le menaçoit l'Empire Ottoman ? mais l'eſprit de préſomption qui les dominoit, &

cette folle témérité qui les avoit 1396
toujours conduits dans cette guerre, augmentés encore par le brillant succès, ne laisserent libres ni leur esprit ni leur jugement. Entraînés par leur fougue naturelle & par la chaleur du combat, jugeant des ennemis qui leur restoient à vainere par ceux qu'ils avoient vaincus, n'examinant rien, ignorant même le nombre des troupes qui étoient avec le Sultan, ils poursuivirent rapiment les fuyards tout le long de la colline qui leur cachoit l'arriere-garde des Turcs. En vain les Chefs leur criérent-ils de s'arrêter, qu'ils en avoient assez fait, qu'ils ne devoient pas exposer leur réputation, qu'il falloit réfléchir sur leurs démarches, du moins reprendre quelque tems haleine, ils ne furent point écoutés. Avide de sang & de gloire, le soldat continuoit en montant

1396. la colline à tuer les Turcs qui fuyoient. Les Généraux ne voulant pas l'abandonner, l'imiterent & le suivirent pour le conduire & partager ses dangers.

Les François parvinrent donc au haut de la colline, déja réduits à moins de douze mille, puisque le reste dans les deux actions précédentes avoit été tué ou mis hors de combat. Ceux qui restoient s'y trouverent en désordre, horriblement fatigués, couverts de sang & de poussiere, brûlant de soif & de chaleur, ayant achevé de s'épuiser en montant avec ardeur cette colline; mais que devinrent-ils, lorsque leurs yeux furent frappés du spectacle de ce corps formidable de quarante mille Turcs bien armés, rangés en bataille, brillans de l'éclat de leurs armes, dans la plus fiere contenance, & qui paroissoient encore être en bien plus

grand nombre qu'ils n'étoient en 1396.
effet, s'étant étendus en demi-lune dont les deux cornes sembloient déja prêtes à les enveloper? Le Sultan instruit du petit nombre des François, & les voyant en l'état où ils se trouvent à mesure qu'ils parviennent dans l'esplanade de la colline, reprend ses espérances, fait donner le signal, fait avancer en même tems tout ce grand corps pour engloutir cette poignée de téméraires, & venger sur eux tout le sang qu'ils venoient de verser.

Alors tout le leur se glace dans leurs veines: A cette vûe terrible ils sont tout-à-coup saisis d'étonnement, d'horreur & d'effroi; ils sentent leur foiblesse & leur impuissance; ils voyent d'un coup d'oeil l'impossibilité de vaincre & la nécessité d'être vaincus. Raisonnant quand il faut agir, ils tombent dans la consternation & tout

1396. de ſuite dans l'abattement. Ils ne connoiſſent plus que le déſeſpoir, mais un déſeſpoir lâche & immobile, à la place d'un déſeſpoir généreux, qui n'eût peut-être pas été ſans reſſource en perſiſtant à attaquer & à combattre avec rage, ſeul nom qu'on peut donner à leurs premiers efforts. Ils auroient ébranlé un ennemi déja intimidé, ils auroient fait balancer la victoire, ils euſſent donné aux Alliés le tems de les joindre & de les ſecourir: mais devenus tout d'un coup moins que des femmes après avoir été plus que des hommes, ils reſterent dans l'inaction ſans cœur & ſans jugement.

Le Sultan qui obſervoit attentivement les moindres de leurs mouvemens, voyant tant d'inſenſibilité ſuccéder à tant d'ardeur, ne douta plus d'une victoire dont il déſeſperoit preſque un moment avant. Il preſſe la marche de ſes troupes, il détache la

plus brave & la plus légere de 1396.
sa cavalerie pour tomber sur ces hommes effrayés tout à coup enveloppés par les deux cornes de l'armée Turque qui se repliérent sur eux.

Les Officiers Généraux & les subalternes qui avoient prévû ce péril & qui y avoient été entraînés malgré eux, en étant moins surpris, tâcherent de tirer le soldat de cette immobilité. Ils lui rappellerent la gloire dont il venoit de se couvrir; que ces nouveaux ennemis n'étoient pas plus braves que ceux qu'il avoit vaincus; qu'il se ralliât du moins, qu'il gardât ses rangs, & qu'il attendît les Hongrois prêts de les joindre. L'air emportoit ces paroles. Les François n'avoient plus d'oreilles pour les écouter. Livrés à la peur, ils ne voyent plus que l'effroyable danger qui les menace; ils détestent leur con-

1396. duite & ceux qui leur ont donné de ſi pernicieux conſeils. Bientôt ils quittent leurs drapeaux, ſe débandent & ont recours à une fuite qui les conduit plus ſurement à la mort.

Les Turcs ſurviennent & commencent le maſſacre : ils tuent ſans réſiſtance. Ces malheureux fuyards ne ſçavent ni ce qu'ils font ni où ils vont ; les uns courent rapidement vers le Danube, ils s'y précipitent dans des barques qu'ils font enfoncer & ſe noient. Trois cens s'envelopent la tête, ſe jettent du haut d'une montagne & ſe briſent contre les rochers ; les autres courent errans de toutes parts, & trouvent par tout la mort. Un petit nombre gagne les forêts & les déſerts où il périt de faim, ou bien eſt égorgé par les payſans ; tout le reſte fut tué par les Turcs ou fut pris priſonnier, lorſqu'ils furent las de verſer du ſang.

Les Hongrois instruits de la 1396.
défaite des deux premieres armées des Turcs étoient enfin sortis de leur camp ; ils marchoient pour seconder les François lorsqu'ils virent leurs chevaux que le tumulte du combat avoit effarouchés accourir épars & en désordre vers le camp. Ignorant que toute cette Noblesse avoit voulu combattre à pied, ils crurent qu'elle avoit été vaincue, & qu'elle avoit péri au milieu de sa victoire. Ils firent alte pour s'instruire plus à fond ; bientôt ils furent frapés d'un autre spectacle qui leva leurs doutes. Ils virent les François se précipitant de la colline, épuvantés, fuyant, errans de toutes parts ; ils entendirent les cris des mourans, les clameurs & les *Alla* des Turcs victorieux.

Livrés à leur tour à l'esprit de vertige & à un effroi qui se peut

1596. mieux appeller, lâcheté & manque de courage, ils ne daignerent pas faire le moindre mouvement; au contraire Etienne Vaïvode de Transilvanie donna le premier l'exemple d'une retraite ou plutôt d'une fuite honteuse. Sans rentrer dans le camp il se sauva assez en désordre avec tous ses Transilvains. Les Valaques l'imiterent; ils furent suivis des Hongrois qui ne concerterent pas même leurs démarches avec leur Roi; ils l'abandonnerent: ainsi avec la derniere infamie cent mille hommes de troupes réglées se débanderent sans combat, & la fortune des Turcs leur procura une victoire d'autant plus agréable, qu'ils s'étoient vûs dans un danger évident de périr.

Mort de l'Amiral.

M. S. D. l. 16. c. 12.

Il n'en fut pas ainsi de la plûpart des Seigneurs & des Gentilshommes François, qui pour ne pas abandonner leur Troupe

l'avoient suivie jusqu'au haut de 1396.
la colline. Après de vains efforts Sainte
pour rassurer le soldat & lui ren- Marthe, hist. de la
dre le cœur, jaloux de leur naiss- Tremoille.
sance, plus jaloux encore de leur
réputation, & déterminés à ven-
dre chérement leur vie, ils prirent
le parti de combattre, & sans
espoir de vaincre ils rappellerent
toute leur force & toute leur au-
dace : on dit que l'Amiral de
Vienne par un premier mouve-
ment de la nature & par la vûe
d'une mort inévitable tenta de
sauver sa vie par la fuite ; mais
bientôt ne consultant que sa gloi-
re *ne ternissons pas*, s'écria-t-il, *par un moment d'infamie l'éclat de nos travaux passés. Mourons.*
Ramassant alors toutes ses for-
ces il s'élança sur l'ennemi tenant
en sa main gauche la banniere
de *Marie*. Enfermé plus d'une
fois par les Turcs, il perça autant
de fois leurs escadrons. Il rele-

... son étendard qu'ils ... versé ; il mourut en... par la multitude : ainsi ... e Héros Chrétien, cou... par une mort généreuse ... vie que ses belles actions ... ont rendue digne de son nom. ... Prince Philippe de Bar, la ... moille, Maréchal de Bourgogne, Moreal son second fils, ... rent aussi tués après s'être longtemps & vaillamment défendus.

Il s'étoit rassemblé plus de monde autour du Comte de Nevers : ce jeune Prince secondé d'une foule de Seigneurs & de Noblesse, avoit donné des marques éclatantes de valeur & d'intrépidité ; mais envelopés de toutes parts, ses principaux Officiers crurent qu'il y auroit de la folie à le laisser ainsi massacrer ; ils firent des signaux au Commandant Turc, qui las de verser du sang, & de voir les vaincus en

faire couler de leur côté abon- 1396.
damment, commanda qu'on fît quartier, & qu'on fît des prisonniers. Ils reçurent en cette qualité le Comte de Nevers, le Connétable, le Comte de la Marche, qui armé Chevalier depuis peu, avoit fait des prodiges de valeur dans cette journée; le Prince Henri de Bar, le Maréchal de Boucicaut, la Trémoille blessé griévement, Jean Sire de Hangest, Jacques de Heilly, Jacques du Fay & vingt-cinq autres Seigneurs de marque. Depuis que le Comte de Nevers se fut rendu prisonnier, personne ne crut qu'il fût honteux de l'imiter. Le brave Couci qui avoit vieilli dans la gloire n'ayant point trouvé de chef à qui il se pût rendre, tomba inconnu entre les mains de quelques soldats qui le dépouillerent & le faisoient marcher tout nud, en le chargeant

[illegible] sur les armes ré- [illegible] l'inégalité le [illegible] pri- [illegible] aux vain- [illegible] avec les [illegible] Ele- [illegible] à [illegible].

[illegible] Turcs [illegible] sur les Fran- [illegible] n'avant [illegible] leur [illegible] ils tombèrent [illegible] sur le camp des [illegible] assez en [illegible] grand com- [illegible] éloi- [illegible] Les Turcs [illegible] en [illegible] le camp & pri- [illegible] des Fran-

çois: dans le camp des Hongrois 1396.
ils en firent de même, & passerent au fil de l'épée ceux qu'ils y trouverent encore & qui n'avoient pas fait assez de diligence. Ils se mirent ensuite à la poursuite des fuyards. Le Roi Sigismond pensa tomber entre leurs mains, ayant pris un peu trop tard le parti de la retraite, & seulement lorsqu'il eut été joint par le Grand Maître de Rhodes qui se sauva, ne s'étant pas engagé sur la colline si avant que les François. Le désordre étoit si grand qu'ils ne furent suivis que par 4. Gentilshommes, & que sans une barque qu'ils trouverent sur le Danuble, ils seroient tombés entre les mains des Turcs. Ayant passé à l'autre bord ils fuirent à toutes brides jusqu'à la mer Noire, traversant la Valachie, un coin de la Moldavie & la Bessarabie. Un petit bâtiment Chré-

1396. tien les porta à la flotte des Vénitiens qu'ils instruisirent du malheur public. Le Grand Maître conduisit à Rhodes le Roi de Hongrie qui revint par mer dans ses Etats & fort à propos, le bruit de sa mort s'y étant déja répandu.

Prisonniers réservés. M. S. D. l. 16. c. 13. P. Anselme. Théâtre historiq.

Bajazet resté vainqueur contre toute apparence, jouissoit sur le champ de bataille des honneurs & des applaudissemens qui suivent la victoire; il commença par en rendre graces à Dieu de qui seul il tenoit un succès que les péchés des Chrétiens lui avoient procuré; il fit ensuite agiter dans le Conseil quel traitement on feroit aux prisonniers. Les plus sages de ses Ministres opinerent à les mettre à rançon; mais le Sultan déclara qu'il les vouloit immoler à sa sureté & à sa justice; qu'il vouloit apprendre aux Nations étrangeres à ne

pas prendre les armes contre lui, 1396.
lorſqu'il n'étoit point en guerre avec elles, & pour venger la mort de mille Turcs faits priſonniers à Raach, & maſſacrés de ſang froid contre les loix de la guerre. Repréſaille barbare, mais qui n'étoit pas abſolument injuſte.

Les François en avoient donné l'exemple, ſi les crimes peuvent ſervir de juſtification aux crimes. On fit venir tous les priſonniers au nombre de plus de trois mille dont plus de la moitié étoient Chevaliers ou Ecuyers. La Nobleſſe du ſang n'étoit point un privilege; ils furent condamnés à mort. L'avarice du Sultan en excepta vingt-ſix qui pouvoient payer de groſſes rançons; les principaux furent les Comtes de Nevers & de la Marche qu'il ſçavoit être du ſang Royal de France, le Con-

nétable, le Prince de Bar, Co
c., la Trémoille & Hangest.
Jacques Sire de Heilly, Ch
valier de Picardie, dut son sal
à la reconnoissance, vertu e
est de tous les pays, & que l
Turcs, tout barbares qu'on l
croit, pratiquent plus qu'aucu
Nation. Il avoit pendant sa je
nesse voyagé en Orient, & av
servi long-tems avec distincti
sous Amurat pere de Bajaz
Heilly conservant le jugement
milieu de cette grande dérout
se jetta dans les Escadrons Turc
& comme il possédoit leur la
gue il implora leur clémence,
fut assez heureux pour être r
connu de quelques-uns de leu
Chefs. Non contens de lui sauv
la vie, ils le présenterent au Su
tan auquel ils rappellerent l
anciens services de Heilly. Baj
zet le caressa, & le traita si bi
qu'il se vit en état de rendre s

vice aux autres prisonniers. 1396.

Jacques du Hay, Gentilhomme de Tournaisis, eût une avanture à peu-près semblable. Il étoit au service du Kam des Tartares, lorsqu'il apprit l'arrivée des François en Hongrie. L'amour d'une gloire plus brillante & le desir de revoir ses compatriotes, lui fit demander son congé pour les venir joindre; il fut pris heureusement sur la fin de la derniere action par les Tartares qui étoient dans l'armée Turque. Ils le reconnurent, & sans lui imputer à crime d'avoir rejoint les Chrétiens & d'avoir combattu pour eux, ils eurent pour lui les égards qu'ils devoient à ses anciens services.

Le Sultan fit encore mettre au rang des prisonniers le Prince Electoral de Baviere qu'il ne confondit point avec la nation Françoise. Quelques Seigneurs tom-

1396. bés entre les mains des particuliers, y trouverent de l'humanité & sauverent leur vie. De ce nombre fut Hugues de Châlons, frere du Prince d'Orange. Le Sultan animé contre le bâtard de Savoye par rapport à la guerre que le Comte son pere avoit fait aux Ottomans, ne le condamna pas à mourir, mais il l'envoya à Andrinople où il languit sept ans dans une tour.

Le Dervis de Bajazet. *Recherches de Paquier. Favin, Baudier, hist. des Turcs. Bayle, Dictionn. historiq.*

Le Vendredi 29 de Septembre, lendemain de la bataille, on vit dans le camp des Turcs le spectacle le plus affreux dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. Le Sultan, dans sa tente ouverte de tout côté, étoit sous un pavillon superbe, assis sur son trône, environné des Bachas & de tous ses Officiers Généraux : l'armée Ottomane rangée en bataille, & au milieu, à quelque distance de la tente Impériale, on

avoit

avoit amené nues & liées ces 1396.
malheureuses victimes qui devoient être immolées : on conduisit plus prés du trône le Comte de Nevers & tous les Seigneurs exceptés ; par un rafiniment d'inhumanité on voulut les rendre témoins du supplice de leurs compagnons. Le jeune Comte, quoiqu'avec un air fier & tranquille, étoit accablé de douleur ; il faisoit une rude épreuve de l'inconstance & des revers de la fortune. Les soldats Turcs allerent prendre les prisonniers, ils les conduisirent au lieu marqué pour le supplice. Après s'être fait les adieux les plus tendres ils ne proféroient, en marchant à la mort, que ces pieuses paroles : *Jesus notre doux Sauveur, ayez pitié de nous.*

Le Comte voyant passer cette triste troupe, sentit redoubler son attendrissement, lorsqu'il vit le

1396. Maréchal Boucicaut, nud comme les autres & confondu avec eux. Quoique le Prince comprît tout le danger qu'il couroit avec des Barbares en s'intéressant pour lui, il ne put voir périr si honteusement un Capitaine de ce mérite, & qui lui étoit si étroitement attaché ; il pria un Bacha de dire de sa part au Sultan, qui étoit Boucicaut, sa naissance, le rang qu'il tenoit en France, qu'il étoit en état de payer une grosse rançon, & que le Comte supplioit sa Hautesse de lui sauver la vie. Le Sultan offensé de la priere du Prince dit : *Un prisonnier à qui on a fait grace, qui doit s'estimer trop heureux de n'être pas du nombre des condamnés, a la témérité & l'audace de s'intéresser pour un coupable ! qu'on le joigne lui-même aux autres, & qu'il expie de son sang son insolente audace.*

C'étoit un arrêt sans appel. 1398.
Un vieux Dervis qui étoit auprès du Sultan, que son âge & sa profession rendoient plus familier avec ce Prince, osa, poussé par le zéle de sa religion, se lever & le prier de surseoir l'exécution de cet ordre en lui adressant ces paroles :

Que ta Hautesse se donne bien de garde de faire mourir ce jeune Chrétien, non pas parce qu'il est parent du Roi de France. Que sont tous les Rois de la terre devant toi? mais depuis que je suis au pied de ton trône, je n'ai pas ôté les yeux de dessus son visage; j'en ai examiné attentivement tous les traits & les ligamens : ou toutes les régles de la science de la phisionomie que j'étudie depuis si long-tems, & que tant d'expériences ont confirmées, sont fausses & illusoires, ou il fera mourir plus de Chrétiens que ton cimeterre n'en

1396. *peut jamais exterminer : Donne-lui la vie, & laisse aux Giaours cette semence de meurtres & de sang. Le Prophéte m'inspire. Crois que tu ne peux lui rendre un plus grand service.*

Ce motif de superstition, ou peut-être le repentir d'un ordre précipité, sauverent la vie au Comte de Nevers, en faveur même duquel par un bizarre contraste dont l'inégalité de l'esprit n'est que trop capable, le Sultan consentit que Boucicaut fût épargné. Tel fut le péril où l'intrépidité de ce jeune Prince le précipita. Rien ne marque plus son caractere qui lui acquit depuis le surnom de *sans peur*. La prophétie du Dervis ne s'accomplit que trop littéralement ; mais on doit ce témoignage à la vérité de l'histoire, qu'aucun Auteur contemporain n'en a parlé, & que cette prédiction peut bien être

de celles qu'on fait après coup 1396.
& sur l'évenement.

On procéda ensuite à la funeste exécution ; on fit mourir les prisonniers par divers genres de supplices. Les uns furent décapités, les autres étranglés, quelques-uns poignardés, selon le caprice de ceux qui étoient chargés de cette exécution. Tout ruisseloit de sang, on n'entendoit que des gémissemens & des cris épouvantables. Ils étoient au nombre de trois mille, mais ils ne périrent pas tous. Le Sultan, plutôt lassé que rassasié de sang, fit cesser le carnage, & le tiers peut-être qui fut épargné fut emmené en esclavage à Burse en Bithinie, où le Sultan retourna avec son armée.

Massacre des Prisonniers.
M. S. D. l. 16, c. 13. Froissard. Pasquier, Favin. Sainte Marthe, Généalogie de la Trémoille, P. Anselme.

Il retint auprès de lui le jeune Comte de Nevers. Tout intrépide qu'étoit ce Comte, il eut souvent sujet de trembler pour sa

1396. vie auprès d'un Empereur qui, pour les moindres fautes se jouoit de la vie des hommes. Enfin le Comte députa vers lui la Tremoille & Boucicaut, pour le supplier de régler les rançons. Heilly servit utilement en cette occasion; il obtint qu'il lui feroit permis de passer en France pour en accélerer le payement. Le Sultan le chargea de prendre son chemin par l'Italie, & d'instruire le Duc de Milan de sa victoire.

Nombre des morts. *M. S. D. l. 16. c. 13. Ste Marthe. P. Anselme. Le Laboureur. Dargentré. Vertot, h. de l'Ordre de S. Jean.*

Tel fut le succès de l'expédition de Hongrie. Vingt mille François y périrent presque tous, ou par l'épée des Turcs, ou par le supplice, ou dans le Danube, ou dans les déserts & dans l'esclavage. Il est vrai que dans les deux premiers combats ils avoient immolé plus de 30 mille Turcs. Les principaux des morts furent,

L'Amiral de Vienne, dont le corps fut apporté à l'Abbaye

aux en Bourgogne. 1396.
le Vienne son cou-
le Longny.
Bar, Henri Sei-
it-fils du Roi
rie, fille &
le Coucy, un

ne de la Tremoille,
r d'Usson, Maréchal de
rgogne, & Philippe son second fils, marié depuis peu à Eléonore de Culant. Guillaume laissa de l'héritiere de Mello trois autres fils. Guillaume l'aîné continua cette branche.

Jean de Roye, Seigneur d'Aunoy; & son frere Dreux de Roye, dit Lancelot, Chambelan du Duc de Bourgogne. Jean laissa de Jeanne de Bethune Mathieu III.

Louis de Giac, Seigneur de Châteaugay, Echanson de France, dont on ne put trouver le corps. Il étoit fils du Chancelier,

1396. & s'étoit déja signalé en 1392. dans un voyage qu'il avoit fait en Prusse contre les Infidéles.

Jacques de Tournon, Seigneur de Mehun, qui avoit épousé Catherine sœur de Châteaugay.

Robert d'Harcourt; Beaumenil cousin du Comte d'Harcourt, & qui avoit épousé Blanche de Montmorency-Baussart. Son fils unique de même nom lui succéda. Jean & Baudouin de Cany, freres.

Guillaume & Jacques de Vergy, fils de Jean III. surnommé le Grand Seigneur de Vergy.

Jacques d'Aumont, second fils du Seigneur d'Aumont.

Jean de Coligny, Seigneur de Crescia. Jacques son fils aîné eut le bonheur de se sauver.

Antoine de Boulogne; Mongascon petit-fils de Robert VIII. Comte d'Auvergne. Jean de la Heusse. Savari V. de Vivonne, Seigneur de Touars.

Thomas de Kocrimel & Marc 1396.
Chasseron, Chevaliers Bretons.

Henri de Montbeliard, fils aîné d'Etienne de Monfaucon, Comte de Montbeliard. Henri laissa de Marie de Châtillon une fille unique nommée Henriette, qui succéda en 1397. à son ayeul, & porta le Comté de Montbeliard par son mariage avec Eberard Comte de Virtemberg, dans la Maison de Virtemberg, où il est resté depuis ce tems-là.

Thibaud de Neuchâtel, Seigneur de Châtelot, Maison du Comté de Bourgogne. Il laissa d'Alix de Joinville, Thibaud VIII.

Hugues de Châlons, Seigneur d'Argueil, frere du Prince d'Orange.

Federic Comte de Zolerne, Grand Prieur d'Allemagne de l'Ordre Teutonique, qui avoit mené à l'Armée un petit corps au nom de son Ordre.

1396. On peut juger quelle fut la douleur & la consternation de la France, lorsqu'on y apprit une si sanglante catastrophe. La honte qui en réjaillissoit sur la nation, y céda à l'affliction de tant de familles qui pleuroient leur chef ou leurs parens. Ce fut un deuil universel : depuis la journée de Poitiers il n'y avoit point eu de semblable désolation. L'Europe même partagea la douleur, ayant perdu l'esperance de voir l'ennemi commun reculé de ses frontieres. Le seul Duc de Glocester en Angleterre, ennemi irréconciliable des François, se réjouit d'une calamité qui les affoiblissoit & qui diminuoit leur gloire.

Service pour les morts de Nicopolis.

M. S. D.
Ibid.
Révolut. d'Angl.

Le Duc de Bourgogne & les parens des prisonniers ne furent pas moins affligés, & le furent peut-être plus que les parens des morts. La mort ôte l'esperance & impose la nécessité de la con-

ſolation ; la Priſon ſurtout chez 1396.
un Peuple barbare laiſſe la crainte & de mortelles inquiétudes. Les rançons étoient hautes, leur prix difficile à amaſſer & à envoyer. Le Duc d'ailleurs ſe reprochoit d'avoir conſenti que ſon fils aîné s'engageât à une expédition ſi éloignée.

Le Roi Prince débonnaire ſentoit vivement la perte de tant de gens de qualité, l'élite de la Nobleſſe ; il ordonna que dans toutes les Egliſes de Paris on fît des Services pour le repos des ames de tant d'illuſtres morts.

La funeſte journée de Nicopolis, en rempliſſant tant de familles de deüil, procura de grands honneurs & de riches ſucceſſions à diverſes perſonnes. La Charge d'Amiral, vacante par la mort de Jean de Vienne, fut conferée à Renaud de Trie, le principal des Sous-Miniſtres, &

Renaud de Trie Amiral. *P. Anſelme.*

1396. celui qui avoit la confiance du Duc de Bourgogne. Ses gages furent fixés à deux mille francs d'or. On donna au Sire de Montresor (a) la Charge de Maître des Arbalêtriers que de Trie remplissoit.

Il y eut encore d'autres changemens à la Cour. Guy V. Seigneur de la Rocheguyon, fut fait Pannetier de France en la place de Raineval mort depuis peu. L'Election de Pierre d'Ailly à l'Evêché de Cambray, laissa vacantes les places de Chancelier de l'Université & de Confesseur du Roi. D'Ailly étoit l'un des plus sçavans & des plus éloquens hommes de son siécle; il avoit déja servi très-utilement l'Eglise dans l'affaire du Schisme.

Dupin, 14e. siécle.

La place de Chancelier de l'Université fut remplie par le célebre Jean Gerson, qui n'étoit pas

Boileau d'Amst. 1717.

(a) Jean de Beuil.

moins habile que d'Ailly. Hugues 1396.
Boileau, Trésorier de la Sainte Chapelle, fut fait Confesseur du Roi. Il étoit très-bien auprès du Pape Benoît; il lui avoit accordé de porter la Mitre & les autres Ornemens Pontificaux, excepté la Crosse, lorsqu'il faisoit les fonctions de sa Dignité de Trésorier, même de donner la Bénédiction au Peuple dans le District de la Sainte-Chapelle : privilége que ses Successeurs ont conservé.

Députation aux deux Papes. *M. S. D. l. 16. c. 14 & 15. Mariana. Du Tillet. Fleuri, Hist. Ecclésiast.*

Vers ce tems Martin Roi de Sicile, élû Roi d'Aragon, allant prendre possession de ce dernier Royaume, vint rendre visite au Pape à Avignon : mécontent de ce que la France appuyoit les prétentions des Génois sur l'Isle de Corse, il lui promit une puissante protection. Le Pape en devint plus fier. Cela fit si peu d'impression sur la Cour de

1396. France, que le Roi en pressa plus vivement les Rois d'Angleterre & de Castille de se joindre à lui pour la voye de cession. Dans une Assemblée générale du Clergé de Castille, on avoit décidé qu'elle étoit la seule pratiquable. Le Roi D. Enrique III. en avoit donné avis au Patriarche d'Alexandrie, & en conséquence avoit fait partir des Ambassadeurs pour agir de concert avec l'Université. Le Pape corrompit les deux Evêques chefs de l'Ambassade : ils ne parlerent que du renouvellement de l'alliance entre les deux Couronnes, & garderent le silence sur la seconde partie de leurs instructions. On leur en fit la honte en leur montrant la Lettre de leur Roi ; ils furent contraints de s'y conformer, & leur manœuvre ne servit qu'à démontrer les mauvaises dispositions du Souverain Pontife.

L'Université instruite députa 1396.
au Roi le Docteur Courtecuisse. Une harangue très-vive prononcée devant toute la Cour, fit sentir que l'intérêt seul animoit Benoît, qu'il ne céderoit jamais le Pontificat, qu'en le privant des revenus qu'il tiroit de France & de la Collation des Bénéfices ; il conclut à soustraire la France de l'Obédience de Benoît. Cette proposition hardie fut discutée dans les formes ; on nomma des Avocats pour le Pape, & le résultat de la Conférence fut pour la soustraction. Les mesures avoient été prises d'avance, & le Roi d'Angleterre avoit envoyé à Paris ses Ambassadeurs. Le Roi nomma les Docteurs Courtecuisse & Deschamps. Les Ambassadeurs de Castille étoient déja en France. Le Roi de Navarre envoya les siens, & le Roi d'Aragon n'osa se dispenser de s'unir aux quatre Rois.

1396. Ces cinq Ambassades partirent conjointement, se rendirent à Avignon & à Rome pour presser les deux Papes d'embrasser la voye de cession, & pour leur déclarer que dans les cinq Royaumes on alloit se soustraire à leurs Obédiences. Les Papes ne furent que médiocrement allarmés de ces menaces. Le même esprit régnoit dans ces deux Cours ; ils reçurent les Ambassadeurs avec honneur, mais par mille détours & par mille subtilités, ils ne s'attacherent qu'à prolonger la Négociation, & qu'à éluder une réponse positive. Ils ne croyoient pas que les Rois pussent parvenir à la soustraction, tant qu'il resteroit un si grand nombre de Royaumes & d'Etats irrésolus & attachés encore à leurs Obédiences.

Affaires de Gênes. Les affaires de l'Eglise n'empêchoient pas les Ministres de

veiller à celles de Gênes. Son 1396.
union à la Couronne avoit donné M. S. D.
un grand relief à la Monarchie, l. 16. c. 8.
ſurtout en Italie. L'Evêque de Du Cange, Hiſt.
Meaux & le Tréſorier Boucher des Emp.
y exerçoient : le premier ce qui François.
regardoit le Civil, & le ſecond Chevreau.
les Finances. On y fit paſſer d'a- P. Anſelme.
bord le Comte de Tancarville,
& enſuite le Comte de S. Paul;
ce dernier fut nommé Viceroi &
chargé des affaires du dedans.
On commit Tancarville pour celles du dehors qui concernoient
l'Orient où les Génois avoient
été autrefois les rivaux des Vénitiens, & où ils conſervoient encore de beaux débris de leur Puiſſance. Ils y occupoient une partie de l'Iſle de Negrepont ſous la
protection de Renier Acciaoli,
Duc d'Athenes, la Ville de Famagouſte en Chypre, Caffa dans
la petite Tartarie, Ville où ſe
faiſoit le commerce du Levant,

1396. plusieurs Isles de l'Archipel. Tancarville ayant parcouru l'Italie pour les intérêts de la République, passa au Levant avec une Escadre, y renouvella l'alliance avec Jean II. de Lusignan, Roi de Chypre, & fit par tout respecter le nom & l'autorité du Roi.

Troisiéme rechûte du Roi.

M. S. D. l. 16. c. 14 & 15. P. Anselme.

En France une grande affliction succéda à une grande joye. La Reine accoucha d'un second fils le 27 de Janvier; c'étoit un nouvel appui pour le Trône. On regardoit cette naissance comme un signe assuré de la parfaite guérison du Roi, qui depuis près d'un an jouissoit d'une parfaite santé. Le jeune Prince fut baptisé le lendemain dans l'Eglise de Saint Paul avec pompe, par l'Archevêque de Vienne, assisté de neuf Evêques. Monsieur, frere unique du Roi, fut son parain & le nomma Louis. Le Begue de Vilaine eut l'honneur de tenir le

jeune Prince avec Monsieur. Il eut 1396.
pour maraine Jeanne de Luxembourg, sœur du Comte de Saint Paul.

Les esperances qu'on avoit sur la santé du Roi s'évanouirent à S. Denis le jour de la Dédicace de cette Eglise : il sentit lui-même des symptômes qui lui firent juger qu'il alloit retomber dans sa maladie ordinaire. Il n'osa assister à la Cérémonie en habits Royaux dans la crainte d'en être surpris ; il retourna à Paris tout consterné. En effet, deux jours après il retomba dans sa démence avec les mêmes accidens. Comme cette troisiéme rechûte le prit en hiver, on ne pouvoit plus attribuer son mal aux grandes chaleurs, & les raisonnemens des Médecins se trouverent encore plus en défaut.

Cette rechûte ne laissant presque plus d'esperance pour l'en- Clisson, Régent de Bretagne.

1396. tiere guérison du Roi, les deux
M. S. D. Ducs de Berri & de Bourgogne
l. 13. c. se trouverent entierement con-
27. firmés dans l'administration du
Dargen. Royaume. Le Duc de Bretagne choisit ce tems ; il vint à Paris avec le Comte de Montfort son fils aîné, pour y faire ratifier le Contrat de mariage de ce jeune Prince avec Madame Jeanne seconde fille de France. Ils y furent reçus avec les plus grands honneurs. On obtint les dispenses nécessaires, les Epoux futurs ayant également le Roi Jean pour Bisayeul. On arrêta le mariage, mais qui fut différé à cause de leur bas âge.

Le Duc, en quittant la Bretagne, y laissa Clisson Régent, de plus gardien de la Duchesse sa femme & de ses enfans. Evénement incroyable, qui étonne encore la postérité. Ce Prince généreux sçut triompher de la haine

& de la jalousie ; l'amitié & la 1396.
confiance la plus intime y succéderent. Tels sont les retours des grands hommes ; leurs ames généreuses n'embrassent point à demi les vertus. Clisson de son côté n'y répondit pas moins noblement. Il gouverna la Bretagne avec autant de prudence que d'habileté ; il ne laissa échaper envers la Duchesse aucunes traces de sa premiere passion.

La Confession administrée aux Condamnés à mort.

M. S. D. Ibid. Conf. des Ordonn. Du Tillet. Dargen.

Craon, ce célebre assassin de Clisson, vint aussi en ce tems-là à Paris ; il y fit entériner le 10 Avril la grace que le Roi lui avoit accordée à la priere du Roi d'Angleterre. Ce fut en plein Parlement, le Roi y tenant son Lit de Justice ; il jouissoit alors d'un intervale. Ce fameux coupable voulant éterniser son repentir, fit une fondation aux Cordeliers de Paris, afin que désormais ils assistassent à la mort ceux qui y

1396. étoient condamnés, & qui au-roient reçu le Sacrement de Pe-nitence. Ce fut même lui qui sol-licita & qui employa tous ses amis pour obtenir qu'on accordât à ces malheureux la grace de le rece-voir.

Un usage immémorial les en avoit exclus. C'étoit un reste de la sévérité de l'ancienne discipli-ne contre les pécheurs coupables de certains crimes. Les Sçavans prouvent qu'en bien des Eglises on leur refusoit la Communion, & même l'Absolution; mais l'E-glise a trouvé trop de dureté à traiter ainsi des pécheurs qui pa-roissoient repentans. Dans les au-tres Pays de la Chrétienneté on n'accorde pas même la participa-tion à l'Euchariftie aux Crimi-nels qui doivent subir le dernier supplice; ce qui ne se pratique point en France.

Il parut donc une Ordonnance

au 2 de Février, qui permettoit 1396.
aux condamnés le Sacrement de Pénitence, même qu'on l'offriroit à ceux qui ne le demanderoient pas. On ôta ainsi l'espéce de scandale de la mort des Suppliciés, qui n'avoient en mourant d'autre ressource pour leur salut que la contrition.

Craon fit dresser à la Croix du Trahoir une grande Croix de pierre, sur laquelle étoient ses armes & l'Image de Jesus-Christ crucifié. On marqua ce lieu pour confesser les condamnés qu'on menoit au supplice.

Une autre Ordonnance édifia tous les honnêtes gens de la Cour & du Royaume : elle condamnoit à une grosse amende les personnes d'un certain rang qui seroient convaincues d'avoir blasphémé le Saint Nom de Dieu; elle ordonnoit qu'on perceroit la Langue aux gens d'une basse con-

dition, qui tomberoient dans ce crime. Ce n'étoit que renouveller l'Ordonnance du Roi Saint Louis.

1397. Quoique la maladie du Roi l'eût repris au milieu de l'hyver, elle n'en étoit pas moins violente; il souffroit des douleurs incroyables, & n'avoit que des intervalles si courts, qu'on ne pouvoit asseoir aucun fondement sur les ordres qu'il donnoit pendant ces intervalles. Tout l'art des Médecins étant épuisé, on eut recours à des remedes étrangers.

Deux Moines Empiriques entreprennent la guérison du Roy. *M. S. D. l. 17. c. 1.*

Deux Religieux en Guyenne avoient fait des progrès extraordinaires dans la Chimie: grands Physiciens ils avoient découvert des remedes secrets qui leur avoient fait opérer des guérisons surprenantes. On ne parloit pas bien des mœurs de ces deux fameux Empiriques; toujours hors de leur Couvent par rapport au grand

grand nombre de malades qui les 1397.
appelloient, ils n'édifioient pas par leur maniere de vivre; enfin on crut dans l'état où étoit le Roi devoir tenter quelque chose d'extraordinaire. Les Ministres écrivirent au Maréchal de Sancerre, alors en Guyenne, pour régler avec les Commissaires Anglois l'exécution de la Tréve, de faire partir ces deux Moines pour Paris avec une escorte.

On les présenta au Roi. Ils examinerent quelques jours tous les symptômes de son mal, & donnerent de grandes espérances sur sa guérison. Ils furent logés à la Bastille sous la garde d'un Sergent. On les traita magnifiquement, & on leur fournit abondamment tout l'argent qu'ils demanderent pour la composition de leurs remedes.

Ils en firent prendre divers au Roi, entr'autres de la poudre de

1397. perles distilée & infusée dans les bouillons, compositions que les Medécins du Roi ne désapprouverent pas. Tous ces remédes n'opérant rien, le Duc de Bourgogne commença de s'impatienter; ils furent réduits à lui dire qu'ils avoient reconnu la cause du mal, qu'il procédoit d'un sort funeste jetté sur la sacrée Personne du Roi, & qu'ils étoient assurés d'en surmonter bientôt la malignité. Toute la Cour fut remplie de joie à cette promesse; mais de quel étonnement & de quelle indignation ne furent point frappés les gens sages, lorsqu'ils apprirent que les deux Empiriques laissoient entrevoir qu'ils mettoient leur plus grande confiance dans certaines paroles sécrettes & inconnues ausquelles ils attribuoient une force & une puissance victorieuse. Les Evêques désapprouvoient hautement

cette impiété dans le tems qu'on 1397.
adressoit dans tous les Temples des prieres à Dieu pour la guérison du Roi.

Liberté du Comte de Nevers.

M. S. D. l. 17. c. 5. Le Laboureur. Du Cange, hist. des Empereurs François. Sainte Marthe. Hist. de la Trémoille. P. Anselme.

Le Duc de Bourgogne trembloit sans cesse sur le sort de son fils le Comte de Nevers, prisonnier en Turquie depuis la bataille de Nicopolis. Les plus grandes Maisons n'étoient pas moins en peine pour les autres prisonniers, elles devoient même l'être davantage, moins connus du Sultan ils n'en recevoient pas les mêmes traitemens que le Comte. Ils étoient exposés à toutes les peines & les humiliations qui suivent la captivité, le besoin d'argent, la différence du climat, le chagrin, la maladie & le caractère bizarre ou cruel de leurs maîtres.

Le Duc, pour adoucir le vainqueur en faveur de son fils, lui avoit envoyé douze faucons

1397. blancs, la charge de six mulets des plus belles tapisseries de Flandre & des plus fines toiles de Hollande. Le Sire de Vergi connu du Sultan, lui présenta ces présens; il les reçut avec plaisir, & eut en effet plus d'égard pour le jeune Comte, mais il ne diminua rien de la rançon qu'il avoit fixée pour tous les prisonniers à six cens mille francs d'or, somme immense pour ce siécle, Heilli étoit chargé de la faire tenir au Sultan qui renvoya encore Vergi pour accélerer le payement. Il faisoit garder les prisonniers avec soin, d'autant plus qu'ils pouvoient fournir une grosse somme. On fut très-embarrassé à la rassembler. Cela paroît surprenant; un Prince puissant par lui-même, Gouverneur du Royaume, & qui disposoit de toutes les finances; mais le trésor étoit épuisé

par les frais du mariage de Madame, de l'entrevûe des deux Rois, & de tant d'Ambassades envoyées presque à tous les Princes de l'Europe pour l'affaire du Schisme. 1397.

Le Duc lui-même étoit le moins pécunieux de tous les Princes. La dépense de sa Maison égaloit ou surpassoit la dépense des plus puissans Rois; le nombre de ses Officiers & de ses Pensionnaires étoit infini, rien n'approchoit de la magnificence de ses équipages. Sa musique, la meilleure de l'Europe, célébroit jour & nuit le service divin dans sa Chapelle: pieté fastueuse, moins agréable à Dieu qu'une simplicité qui n'eût rien couté aux Sujets; enfin sa table étoit abondante, délicate, & les conviés en sortoient rarement sans être chargés de robes de velours ou d'autres présens semblables.

1397. Il fallut en venir à une imposition, ressource sure, mais odieuse, & qui le fut d'autant plus qu'on imposa sous ce prétexte beaucoup plus qu'il ne falloit pour la rançon effective. La Flandre seule fournit cent mille florins de trente-quatre sols piéce, outre ce que le Duc retira de ses Etats & du contingent de la Savoye. Le Roi lui donna quatre-vingt-un mille francs d'or. On imposa un aide pour lever cette somme, ce qui fit crier tout le Royaume, chaque particulier se ressentant du malheur de Nicopolis.

La somme rassemblée, ce fut de nouvelles difficultés pour la faire passer en Asie par rapport au change & à la sureté des Traités. Heilli se chargea de ce détail, & s'en acquitta avec autant d'habileté que de diligence. Il se servit des Marchands de Gênes

& de Vénise qui faisoient alors 1397.
tout le négoce d'Orient ; il fut bien secondé par Jacques Gatilutzio Prince de Metelin, à qui le Sire de Coucy avoit promis une de ses filles, & qui par ses soins voulut mériter l'honneur de cette alliance. Il avança même une partie de l'argent. Les Négocians Turcs répondirent du reste au Sultan qui fut si satisfait des mouvemens que Heilli s'étoit donnés, qu'il lui fit présent de vingt mille francs d'or. Il consentit ensuite au départ des Prisonniers.

Lorsque le Comte de Nevers alla prendre congé de lui, le Sultan lui dit ces superbes paroles : *Jeune homme, retourne dans ta patrie ; je n'exige point que tu ne portes plus les armes contre notre sublime Porte ; arme de nouveau, l'honneur t'engage à chercher ta revanche. Le grand Pro-*

1395. *hête m'inspire que tu ne travailleras qu'à fournir aux Ottomans de la matiere à un nouveau triomphe.*

Les Prisonniers se mirent en chemin croyant à peine être délivrés d'une si dure captivité ; elle avoit duré cinq mois ; il n'y avoit pas eu de jour où ils n'eussent été en danger de leur vie. Quels périls, quelles fatigues ne leur restoient-ils point à essuier pour traverser tant de Provinces! Ils ne partirent pas même tous. Le brave Couci étoit mort à Burse dès le 16 de Février ; le Connétable mourut à Micalizzo en Natolie presque au moment du départ. On regretta autant le premier dont la sagesse & la vertu faisoient l'admiration de l'Europe, qu'on plaignit peu le Connétable dont la valeur turbulente, l'orgueil déplacé & la ridicule opiniâtreté avoient été l'ori-

gine & la principale cause de la 1397.
catastrophe de Nicopolis. Il ne laissa qu'un fils de Marie de Berri.

Cette troupe illustre de prisonniers ayant traversé l'Asie mineure, s'embarqua à Acre & arriva à Rhodes où la Trémoille mourut de sa blessure qui se rouvrit. Il fut enterré dans l'Eglise de Saint Jean, laissant plusieurs enfans de l'héritiere de Sully. L'aîné continua la postérité des Seigneurs de la Trémoille (*a*), & le puîné fit la branche de Jonvelle (*b*).

La Troupe affligée de la mort du favori du Duc de Bourgogne, continua sa route & arriva à Venise, d'où elle se rendit par terre en France. Tout le Royaume

(*a*) Georges, Sire de la Tremoille, & de Sully, Souverain de Boesbelle, né en 1390.

(*b*) Jean de la Trémoille, Seigneur de Jonvelle.

1397. étoit encore dans la douleur ; les Grands par le souvenir de leur perte, & le peuple indisposé des taxes qu'il avoit été obligé de payer. Le Duc de Bourgogne goûta à longs traits le plaisir de revoir un fils, qu'il croyoit perdu. Il caressa tous les compagnons de sa captivité, & dans les occasions il les combla de graces & de faveurs. Il fit donner une pension de trois mille francs d'or à Philippe de Vienne, le seul fils qu'avoit laissé l'Amiral.

Il étoit resté en Asie un grand nombre de François qui n'avoient pû être compris dans la rançon, ayant des maîtres particuliers & leur famille ne s'étant pas trouvée en état de la payer. Ils s'engagerent au service du Sultan dans la guerre qui s'étoit allumée entre lui & Tamerlan, Can des Tartares. La fin de la

campagne devoit être le terme de leur liberté ; elle les rendit témoins d'un événement qui vengea hautement la Chrétienté de l'orgueil & de la rigueur inhumaine de Bajazet. 1397.

Le Roi étoit toujours entre les mains des deux Moines Empiriques, qu'on pressoit en vain de mettre en usage les secrets dont ils s'étoient vantés pour sa guérison. Traités avec profusion, avec délicatesse & honorés par les Courtisans, peut-être pour profiter plus long-tems de cette abondance, ils ne se fussent pas hâtés de mettre leur science en pratique, s'ils l'avoient eue véritablement ; mais c'étoient deux fourbes qui abusoient de la crédulité de la Cour.

Le Roi récouvre la santé. *M. S. D. l. 1. c. 17.*

L'Evêque de Paris, en détestant leurs promesses criminelles, eut recours à des voyes plus légitimes ; il fit redoubler les prie-

1397. res qu'on faiſoit pour la ſanté du Roi & porter le Saint Sacrement en proceſſion autour de l'Hôtel de S. Paul. Il ſemble que Dieu le voulut exaucer. Au commencement de Juillet Sa Majeſté ſe trouva très-ſoulagée, ſon viſage ſe rétablit; il paroiſſoit raiſonner de très-bon ſens; il fut en état d'en aller rendre graces à Dieu dans l'Egliſe de Notre-Dame, revêtu de ſes habits Royaux. Ce n'étoit qu'une légere ſurſéance; il retomba le Samedi ſuivant, & ſi violemment qu'il demanda lui-même qu'on lui ôtât ſon couteau.

Cet accès fut furieux; il arrachoit les larmes de tous ſes Officiers. Prévenu qu'il étoit la ſuite d'un ſort funeſte, il ſupplioit dans un moment d'intervalle ceux qui étoient autour de lui de finir ſes cruels tourmens par une prompte mort, qu'il leur pardonnoit. Il ſuppoſoit que

quelqu'un des spectateurs étoit 1397.
l'auteur de son mal. Tous fondoient en larmes autour de son lit.

Les Empiriques disoient toujours que la maladie du Roi procédoit d'un sort, & qu'ils ne pouvoient le lever. On les pressoit vivement de nommer l'auteur du sort. La Cour commençoit à être divisée entre les Factions du Duc de Bourgogne & celles du Duc d'Orléans. Ce dernier en qualité de frere du Roi, supportoit impatiemment l'autorité de son oncle, & aspiroit assez ouvertement à le supplanter. Les Empiriques dévoués au Duc de Bourgogne, saisirent cette occasion pour jetter sur son rival un soupçon qui le rendoit odieux, surtout après les bruits qui avoient couru contre la Duchesse d'Orléans; ils déclarerent qu'ils avoient découvert que Sa

1397. Majesté avoit été ensorcelée par deux Officiers de Monsieur ; ils nommérent le Concierge de l'Hôtel d'Orléans & Melin son Barbier. Melin avoit la veille rasé & peigné le Roi. Cette circonstance, quoique la plus frivole du monde, sembloit confirmer l'accusation. On arrêta ces deux Officiers.

Tout Paris fut ému. La populace superstitieuse & crédule applaudit. Quelques gens même du petit peuple publioient qu'ils avoient vû Melin roder autour du gibet de Montfaucon, comme pour aller y chercher parmi les ossemens des suppliciés de la matiere à ses sortiléges. Les accusés furent interrogés. Le Conseil honteux d'une procédure si ridicule, les fit mettre en liberté.

Le Duc d'Orléans sentit vivement l'outrage de cette accusation ; il en eût puni les Empiri-

ques, si le Duc de Bourgogne ne 1397.
les eût mis à couvert de son ressentiment. Le hasard voulut que peu de jours après le Roi guérit entiérement. Ils s'en attribuerent l'honneur. Ils furent remerciés & chargés de continuer leurs soins.

La convalescence du Roi remplit de joie toute la France. On vouloit se flater qu'il étoit guéri radicalement. Ce Prince ne le pensoit pas, il se préparoit à de nouvelles rechûtes par des actions de piété. Il fit faire sur les bords de la Seine, près les Célestins, un grand parc palissadé où il distribuoit lui-même tous les matins des aumônes abondantes aux pauvres; il assistoit tous les jours à la sainte Messe; il confirma aux Religieux de Cluni l'exemption que le Roi son bisayeul leur avoit donnée, de ne pas recevoir chez eux des Ob-

... des soldats estropiés ... guerre que les Monastéres ... obligés de nourrir & ... : usage qui se perdit ... , mais qui a été ... réparé par l'établissement des Invalides.

On présume qu'on avoit attendu la santé du Roi pour conférer quelques Charges dont la ... étoient vacantes depuis ... de Nicopolis ; celle de ... Chambelan qu'avoit possédée le feu Connétable, fut ... par le Comte de la Marche. On conféra celle de Grand Bouteiller à Jacques de Bourbon, oncle du Comte, qui venoit d'épouser la veuve du célébre ..., heritiere des terres de ..., de Dangu & de ... La qualité de Grand Bouteiller ... possession de la charge de Premier Président laïque de la Chambre des Comptes, &

:es deux Charges resterent de- 1397.
ouis unies. Jean de Soisy obtint
sur la résignation de Milés du
Lion les provisions pour la charge
de maître de l'Artillerie dont
les fonctions étoient encore bornées.
La mort de Guillaume des Bordes laissant vacante la commission
honorable de garde de l'Oriflamme, le Roi en gratifia
Hutin d'Aumont.

Le Duc de Bretagne étoit encore à Paris; il profita de la convalescence du Roi pour presser le mariage du Comte de Monfort son fils avec Madame Jeanne, quoique les Gouverneurs du Royaume l'eussent remis au tems où les deux parties auroient atteint l'âge prescrit par les Loix. Le Roi bon & facile, qui estimoit beaucoup le Duc se prêta à ses desirs. Madame n'avoit pas encore sept ans, & le jeune Prince n'en avoit que six accomplis:

[illegible] de la [illegible] faite [illegible] Navarre étoit [illegible] que ses cri- [illegible] les plus gran- [illegible] tou- [illegible] Conseiller d'E- [illegible] plus habile, [illegible] fut d'a- [illegible] au Roi de Navar- [illegible] d'ap- [illegible] Dom Pedre son [illegible] Comté de Mortain, & [illegible] lui-même une [illegible] de six mille li- [illegible] qu'il cé- [illegible] Cherbourg la seule [illegible] encore en Fran- [illegible] refusa cette offre [illegible] convenir à un Né- [illegible] pas à un Roi; il re- [illegible] de signer un Traité qui eût achevé de le dépouiller, lui qui ne cherchoit qu'à se rétablir dans le credit & la puissance de Maison. La négociation fut

ompue. Ce Prince habile, quoi- 1397.
ue jeune encore, continua son
jour à la Cour, attendant quel-
ue occasion favorable des ré-
olutions ausquelles il n'ignoroit
as qu'elle étoit sujette.

Fin du second Livre.



[illegible] faite [illegible] Roi de Navarre étoit [illegible] même que ses cri- [illegible] de plus gran- [illegible] tou- [illegible] Conseiller d'E- [illegible] ou plus habile, [illegible] d'a- [illegible] au Roi de Navar- [illegible] d'ap- [illegible] Dom Pedre son [illegible] de Marsan, & [illegible] lui-même une [illegible] de dix mille li- [illegible] condition qu'il cé- [illegible] la seule [illegible] encore en Fran- [illegible] refusa cette offre [illegible] convenir à un Né- [illegible] pas à un Roi; il re- [illegible] de signer un Traité qui [illegible] de le dépouiller, lui [illegible] se rétablir dans le crédit & la puissance de sa Maison. La négociation fut

ompue. Ce Prince habile, quoi- 1397.
que jeune encore, continua son séjour à la Cour, attendant quelque occasion favorable des révolutions ausquelles il n'ignoroit pas qu'elle étoit sujette.

Fin du second Livre.



[illegible] à S. Denis [illegible] à cette Egli- [illegible] de vermeil, du [illegible] marcs, [illegible] Saint Cloud. On y [illegible] neuf mois; le [illegible] avec la [illegible] priant tous [illegible] ces statues [illegible] & de Charlema- [illegible] d'or, [illegible] marcs.

[illegible] charge [illegible] le Roi n'a- [illegible]é; on sça- [illegible] au Maré- [illegible] qui l'avoit re- [illegible] la lui offrit à la [illegible] Clisson n'y [illegible] plus rien; Sancerre [illegible]. Il étoit d'une des plus grandes Maisons de France, issu d'un puiné des Comtes de Champagne. Brave Officier, & exact à tous ses de- voirs

voirs ; mais il n'étoit pas avan- 1397.
tageux pour lui de remplir une place qu'avoient tant honorée les du Guesclins & les Cliſſons. Son bâton de Maréchal fut donné au Sire de Rieux qui avoit épouſé l'héritiére de Rochefort, & en avoit pris le nom. Le nouveau Connétable prêta le ſerment entre les mains du Roi, le 22 de Septembre, & Rochefort le 19 de Décembre.

Le Comte de Saint Paul revint de Londres où le Roi & la Reine l'avoient envoyé pour rendre viſite de leur part au Roi & à la Reine d'Angleterre. Il rapporta que la ſituation du Roi Richard étoit tout à fait avantageuſe. Ce Prince avoit eu l'adreſſe d'aſſembler un Parlement dont tous les membres étoient dévoués à ſes volontés, & en avoit obtenu tout ce qu'il avoit demandé. C'étoit une ſuite de l'alliance que Ri-

1397. chard avoit contractée avec la France, alliance qui l'avoit rendu tout-puissant dans son Royaume. Il abusa de sa prospérité en méprisant le Duc de Glocester l'un de ses oncles, & en lui refusant l'exécution des promesses qu'il lui avoit faites lors de son mariage avec Madame.

Le Duc violent & audacieux porta sa vengeance aux plus grandes extrémités. Il publia que le Roi Richard peu content d'avoir rendu au Roi Brest & Cherbourg, deux des clefs de la France, vouloit encore lui rendre Calais. Des mécontens appuyerent ses plaintes. Il attira dans son parti Jean de Mortemer que le Roi Richard avoit imprudemment fait déclarer par le Parlement son successeur comme premier Prince du Sang, étant petit-fils de Lionel Duc de Clarence, second fils du Roi Edouard III.

Glocester se proposa de renverser du trône le Roi Richard & d'y placer Mortemer. Il y eut des mesures prises & des complots formés ; mais la conjuration fut découverte long-tems avant son exécution. Mortemer fuit en Irlande, & le Duc de Glocester fut arrêté. Le Roi Richard l'envoya à Calais, où on assure qu'il fut étranglé sans aucune formalité de Justice. L'incertitude du crime & une mort si barbare d'un fils du grand Roi Edouard, inspirerent de l'horreur & de la pitié à tous les Anglois. 1397.

Les Ducs de Lancastre & d'Yorck, freres du mort, plus irrités & plus outragés, se retirerent de la Cour. Il ne fut pas difficile de prévoir qu'il se préparoit un furieux orage contre un Prince aussi imprudent qu'inhumain.

1397. La mort du Duc de Baviere (*a*), oncle de la Reine, mort au mois de Novembre, mit la Cour en deuil. Il eut pour ſucceſſeur Guillaume I. né de Catherine de Goricie.

Morts & Ambaſſades.

M. S. D. l. 17. c. 5. Du Tillet. P. Anſelme. Hiſt. de l'Empire.

Le 12 de Décembre mourut auſſi Gui II. de Châtillon, Comte de Blois & de Dunois, le dernier de la branche aînée de cette illuſtre Maiſon. Son luxe & ſes débauches l'avoient forcé de vendre tout ſon bien au Duc d'Orléans, en s'en réſervant les jouiſſances; ce Prince s'en mit en poſſeſſion avec une grande joie.

On regretta peu le Cardinal d'Alençon (*b*), mort à Rome le 15 d'Août, quoique Prince du

(*a*) Jean III, troiſiéme fils d'Etienne I.

(*b*) Philippe, fils de Charles I. Comte d'Alençon, Evêque de Beauvais, puis Archevêque de Rouen. Il céda cet Archevêché à Pierre le Juge; il avoit à Rome par ſon Titre les Evêchés de Sainte Sabine & d'Oſtie.

Sang & d'une éminente piété ; 1397.
mais il avoit quitté l'obédience d'Avignon pour aller à Rome reconnoître le Pape Urbain, & grossir sa Cour., ce qui ne faisoit pas d'honneur à celle de France.

On y vit arriver une solemnelle Ambassade de Manuel Paléologue, Empereur d'Orient, menacé d'être assiégé dans sa Capitale par le redoutable Bajazet, & qui imploroit le secours de la France pour la défense de ce rempart de la Chrétienté. Théodore Cantacusene, oncle de l'Empereur, étoit chef de l'Ambassade. Il remit au Roi une lettre de ce Prince datée du premier Juillet, & parla dans l'audience solemnelle qui lui fut accordée, avec tant de dignité & de force, qu'il toucha tous les cœurs.

Le Duc d'Orléans se jetta aux pieds du Roi pour le supplier de lui permettre d'aller exposer sa

1397. vie contre ces Infidéles. Sa Majesté qui avoit encore devant les yeux le désastre de Nicopolis, modéra ce transport; & sans vouloir exposer son frere unique, il promit d'envoyer par mer au Printems du secours à l'Empereur. Il congédia ensuite Cantacusene, à qui il fit présent de quelques pieces de vaisselle d'or & d'argent.

L'entrevûe de Rdeims entre le Roi & le Roi des Romains.

M. S. D. l. 17. c. 6.
P. Anselme.
Fleury, H. Ecclés.

Le Roi continuant à jouir de sa santé, résolut de consommer l'ouvrage de la réunion de l'Eglise. Le scandale croissoit toujours. La collusion & l'ambition des Papes étoient notoires. Les Fideles mêmes changeoient d'obédience selon leurs passions; le Roi étoit convaincu qu'il falloit recourir aux voies extrêmes pour réduire les deux Papes. Benoît, à qui il avoit envoyé deux fois inutilement le Président de Marle, étoit en quelque maniere en

ſa dépendance, quand il voudroit 1397.
le forcer à l'abdication : étant aſſurée des Couronnes d'Angleterre, d'Eſpagne, d'Ecoſſe & de Savoye, Sa Majeſté penſoit à engager dans ſes vûes les Princes de l'obédience de Rome.

Depuis quelque tems on négocioit avec Venceſlas de Luxembourg, Roi des Romains, qui entraînoit avec lui l'Empire, la Bohême, la Hongrie, & juſqu'à la Pruſſe. Il y avoit lieu de croire que ſi toutes ces Puiſſances s'uniſſoient, les deux Papes ſeroient forcés de ſe ſoumettre. Pour y parvenir, on détermina le Roi des Romains à s'aboucher avec le Roi. Le lieu de l'entrevûe fut fixé à Rheims dont les vins excellens que Venceſlas ſe faiſoit un régal de boire ſur le lieu, le touchoient plus que l'intérêt de l'Egliſe Univerſelle. L'amour de la volupté, & de la vo-

1397. lupté la plus grossiere qui est celle de la table, composoit le caractere de Venceslas, Prince qui n'avoit aucune des qualités qu'exigeoient sa naissance & son rang, qui néanmoins, comme Chef de l'Empire, y avoit une autorité dont le Roi croyoit pouvoir faire usage.

Tout étant concerté pour cette entrevûe, le Roi avec le Conseil & une partie de la Cour se rendit à Rheims au commencement de Mars. Le Roi de Navarre encore en France l'accompagna. Le 15 on eut avis de l'approche du Roi des Romains; le 16 le Roi envoya au devant de lui le Duc d'Orléans, le Maréchal de Boucicaut, & y alla lui-même le 22. Il le rencontra à deux lieues de Rheims en pleine campagne, suivi d'une grosse Cour de Princes & de Seigneurs Allemands. Les deux Rois ayant mis

pied à terre se tendirent la main, 1397.
s'embrasserent & se firent mille caresses. Le Roi de Navarre en reçut aussi du Roi des Romains. Remontés à cheval ils continuerent leur chemin, & firent leur entrée dans Rheims.

Les trois Rois étoient sur une même ligne, ayant chacun devant eux leur Ecuyer qui portoit leurs épées & leurs manteaux. La marche commençoit par le Comte de Nevers & le Duc de Baviere, frere de la Reine, suivis d'une foule de Hérauts, de trompettes & d'instrumens de Musique. Six Chambelans du Roi alloient derriere les Rois, & étoient suivis du Duc d'Orléans, des trois oncles du Roi sur une même ligne; ensuite venoit une foule prodigieuse de Noblesse Françoise, Allemande & Navarroise confondue. Plusieurs Evêques François fermoient la marche, au pe-

1397. tit pas & avec gravité. Toutes les rues étoient tendues des plus riches tapisseries de la Couronne. Venceslas logea à l'Abbaye & les deux Rois à l'Archevêché. Venceslas fut ébloui de la magnifique tenture qui ornoit son appartement, jusqu'à faire connoître qu'il eût désiré en avoir une pareille. Robert de Boislay, un des Officiers du Roi, qui sans doute avoit son ordre, lui déclara que Sa Majesté lui en faisoit présent. Tel étoit le caractere de Charles VI. le plus libéral des Rois de son tems.

Le 25 de Mars, jour de l'Annonciation, le Roi, après avoir fait ses dévotions, envoya les Ducs de Berri & de Bourbon à 11 heures du matin chercher le Roi des Romains pour l'emmener à l'Archevêché où on étoit convenu que se tiendroient les Conférences. Ils le trouverent

qui s'étoit déja mis par un déjeû- 1397.
né trop poussé, hors d'état de se montrer. La Conférence fut remise au lendemain, & fut précédée d'un repas superbe. Les trois Rois étoient à une table, Venceslas au milieu, chacun sur un fauteuil élevé, surmonté d'un dais. La Cour des trois Rois étoit à trois autres tables. On servit avec une abondance & une délicatesse qui firent dire qu'il n'y avoit qu'un Roi de France qui pût être si magnifique. Il y eut quatre services, chacun de quarante plats. C'étoient-là les attraits qu'il falloit employer pour gagner le coeur d'un Prince tel que Venceslas. A la fin du repas le Roi fit présent aux Etrangers de diverses piéces de Vaisselle d'or.

On passa ensuite dans la salle de la Conférence où les trois Rois s'assirent sur des siéges de drap

1397. d'or ; on y parla quelque tems du sujet de l'entrevûe & de la réunion de l'Eglise, mais il y a apparence que personne n'étoit de sens froid : aussi ne fit-on qu'ébaucher la matiere, & Venceslas vit encore avec plaisir apporter le vin & les confitures : on se sépara dans l'espérance que les jours suivans on mettroit sérieusement la main à l'œuvre.

Le Roi sentit le lendemain les préludes de son mal ; il connut qu'il alloit devenir incapable de suivre une si grande & si importante affaire. Il donna ses ordres pour retourner au plus vîte à Paris, où il pouvoit le supporter & faire des remedes plus commodément. Malgré sa tristesse mortelle, il eut encore le courage d'assister le 27 de Mars à une Conférence avec le Roi des Romains. On y précipita les résolutions : on y arrêta qu'on forceroit les

deux Papes à abdiquer. Le Roi 1397.
répondit de Benoît : l'Evêque de Cambray, Prince de l'Empire, fut choisi pour notifier le même ordre à Boniface, & Venceslas s'obligea à y faire consentir le Clergé de Bohême, & à faire approuver cet expédient dans une Diette.

On se sépara avec tous les témoignages de l'union la plus intime : on y convint même de la cimenter plus étroitement par le mariage du Comte d'Angoulême, fils aîné du Duc d'Orléans, avec la Princesse de Moravie, niéce de Venceslas, & sa présomptive héritiere.

Le Roi partit en litiere, sentant toujours croître son indisposition. Venceslas retourna à Prague ; il convoqua une Diette à Francfort, mais il ne s'y rendit pas, & il oublia entiérement dans ses débauches ordinaires, com-

1397. me l'avoit bien prévû le Duc de Bourgogne, ses magnifiques promesses. La Diette sans Chef, & que personne n'animoit, quoique l'Université y eût envoyé ses Députés, se termina à des projets vagues & à une Ambassade vers le Pape Boniface pour l'exhorter à la Cession ; il l'éluda par des subterfuges spécieux dont les Princes habiles ne manquent jamais.

Quatriéme rechûte du Roi.

M. S. D. l. 17. c. 6.

A peine le Roi fut-il arrivé à Paris, qu'il tomba dans le fort de son mal. C'étoit la quatriéme rechûte ; il avoit eu une bonace de huit mois. Comme ses accidens l'avoient pris dans toutes les saisons, on n'en pouvoit attribuer la cause à aucune. Les deux Moines Empiriques qui l'avoient traité l'année derniere, & qui se vantoient de l'avoir guéri, renouvellerent leurs soins & leurs promesses, se faisant toujours forts

de leur art, & peut-être se réjouissant du malheur public qui leur alloit procurer de nouveaux bienfaits.

Cet accès ne fut pas si violent que les autres. Il eut des intervalles de plusieurs jours, quelquefois d'une semaine entiere; alors le Roi se faisoit rendre compte des affaires de l'Etat. Foible de corps & d'esprit il n'y pouvoit prendre que peu de part, & le Duc de Bourgogne lui insinuoit tout ce qui lui plaisoit. Il étoit assez difficile que le Roi ne s'en rapportât pas aux lumieres de ce Prince.

1398.

Pâques le 7 d'Avril

Concile de Paris. *M. S. D. l.* 18. *c.* 1. & 2. *Dupuy, Hist. du Schisme. Fleuri, H. Eccles.*

L'année 1398 fournit au monde un spectacle tout nouveau. L'Eglise sans Chef, un Royaume Catholique méconnoissant son Pasteur, & persécutant celui qu'elle avoit jusques-là reconnu en cette qualité. Sujet apparent de scandale, mais édifiant dans le

1398. fond, puiſqu'il fut le premier dégré qui conduiſit à l'unité. Le Roi, en ſe mettant au lit, avoit ordonné qu'on travaillât à cette grande affaire ſans aucun relâche. Il s'en faiſoit inſtruire au moindre intervalle. Le Duc de Bourgogne avoit reconnu la néceſſité de la terminer, & avoit ſur cela les intentions les plus droites; enfin le Conſeil agiſſoit de concert avec le Clergé: on voyoit par tout de la vigueur & de l'activité.

Le Pape Benoît, malgré ſa fermeté, fut effrayé; il avoit toujours cru diſſiper l'orage par ſon adreſſe, & par les difficultés inſurmontables qu'il faiſoit naître. Pour détourner un coup mortel à ſon autorité, il fit partir le Cardinal de Pampelune (*a*), ſon premier Miniſtre, pour aller à la Cour en qualité de Légat, eſpérant beaucoup de la dexterité &

(*a*) Martin de Salva.

de la souplesse de son génie. Dès 1398.
qu'on en fut instruit en France, on envoya, avant qu'il entrât dans le Royaume, lui notifier qu'il n'étoit pas agéable au Roi, & qu'il avoit donné ses ordres pour qu'il ne fût pas reçu dans ses Etats.

Le Pape irrité écrivit le 9 de Juin une lettre très-forte à Sa Majesté. Il s'y récrioit qu'on violoit la liberté & la discipline de l'Eglise, qu'on la remplissoit de scandale; il invectivoit contre le Patriarche d'Alexandrie, & l'Abbé de S. Michel, qu'il supposoit être les auteurs de cet affront; & il blâmoit le Roi de n'avoir pas réprimé leur mauvaise conduite: ni les plaintes ni les menaces du Pape ne firent aucune impression.

La Cour avoit pris son parti par l'ordre du Roi, tout le Clergé de France avoit été convoqué à Paris; il s'y tint le 22 de Mai une Assemblée; on pouvoit

1398. lui donner, & on lui donna en effet le nom de Concile national. Il s'y trouva onze Archevêques, soixante Evêques en personne, & soixante-huit Procureurs de Chapitres, soixante-dix Abbés & cent cinquante Docteurs des Universités. Simon de Cramaut, Patriarche d'Alexandrie & Administrateur de Carcassone, y présida en vertu de ce premier titre supérieur aux autres dignités. Le frere & les trois oncles du Roi y assisterent, représentant le Roi qui étoit dans le fort de son mal. Une infinité de Princes & de Seigneurs y prirent place, le Roi de Navarre, les Ambassadeurs de Castille, le Duc de Bar, le Comte de Nevers, &c.

Le Patriarche en fit l'ouverture par un discours très-éloquent, où il représenta l'état de l'Eglise Universelle. Il fit au naturel le portrait des Papes, & rap-

porta la disposition où étoit le 1398.
Clergé de France, de finir tant de maux en leur imposant la nécessité d'embrasser la voye de Cession. Il finit en assurant que c'étoit l'intention du Roi, & que presque toutes les Puissances y concouroient avec lui; le Roi des Romains, les Rois d'Angleterre, d'Ecosse, de Castille, d'Aragon, de Navarre, de Hongrie, de Sicile, le Comte de Savoye & le Duc de Lorraine. Qu'il s'agissoit dans ce Concile de déterminer les moyens d'amener les deux Papes à cette Cession.

Les Ambassadeurs de Castille parlerent ensuite & conformément à ces conclusions. Le Roi de Navarre y donna son suffrage, & presque toutes les voix furent uniformes. Le seul Evêque de Mâcon (*a*) entreprit la défense

(*a*) Pierre d'Yvis, Gentilhomme du pays de Dombes.

1398. des droits du Pape. Loin d'être indigné qu'un seul Prélat osât contredire une si nombreuse & si auguste assemblée, le Concile témoigna lui en sçavoir gré, & l'adjoignit à six Docteurs qu'il nomma pour soutenir la cause du Pape contre six autres Docteurs nommés Défenseurs de l'opinion du Concile. On vouloit par là établir une espéce de procédure comme il se pratique dans les Canonisations, & rendre les décisions plus authentiques. Cette cause célébre fut plaidée pendant huit jours : quoique les Avocats du Pape n'eussent pas ébranlé la résolution des Peres, on remit la décision au mois de Juillet, & on imposa à chacun d'eux en particulier de donner dans le cours du mois son suffrage par écrit, raisonné & décisif.

Presque tous les avis furent pour la voye de la Cession, &

pour ne plus reconnoître Benoît 1398.
XIII. pour Souverain Pontife. Le Chancelier communiqua ce résultat au Roi, qui heureusement se trouva dans une surséance de son mal qui dura trois jours. Il se hâta de les mettre à profit : ce Prince qui n'attendoit plus de soulagement que de Dieu, prenant sa cause en main, ordonna qu'on dressât une soustraction d'obédience, seule ressource pour amener Benoît à la Cession du Pontificat ; la soustraction devoit lui en ôter la jouissance. Tous les Peres du Concile y applaudirent, & formerent un decret solemnel pour se soustraire à l'obédience de Benoît XIII.

Ainsi fut dressé le 26 de Juillet le célébre Edit de la Soustraction, par lequel le Roi se retira avec tout son Royaume de l'obédience du Pape Benoît XIII. Il étoit conçu dans des termes

L'Edit de la Soustraction.

M. S. D. l. 18. c. 4. Pasquier, Fleury, H. Ecclés.

1398. l'année du Pontificat de Benoît; mais de l'année échue depuis la derniere de son Pontificat, c'est-à-dire depuis que la Soustraction avoit commencé.

Le lendemain le Chancelier fit publier & enregistrer l'Edit au Parlement, toutes les Chambres assemblées à huis ouverts & en presence des Princes & d'une affluence incroyable de peuple. Le Duc de Berri ajouta à la Publication, que les Infractaires Ecclesiastiques seroient punis par la privation de leurs Bénéfices, & les Laïques livrés au bras Séculier. Le 31 l'Université fit une Procession générale pour rendre graces à Dieu de cet heureux acheminement à l'union. Les Princes y assisterent. Le Docteur Deschamps monta en Chaire, publia encore la Soustraction, & fit un Sermon digne de son éloquence & de la grandeur du sujet.

Tout

Tout violent que fût cet expédient, on le crut indiſpenſable pour dompter l'inflexible opiniâtreté de Benoît, & pour parvenir à finir le ſcandale qui dèshonnoroit l'Egliſe. Mais les ſcrupules frapperent les ames ſimples & timorées; on reconnut dans la ſuite qu'on s'étoit trop hâté. En effet, cette Souſtraction tant vantée & tant déſirée, qu'on regardoit comme la voye infaillible de l'union, devint inutile & même ſcandaleuſe, dès que les autres Souverains, & ſurtout ceux de l'Obédience de Rome, n'étoient pas diſpoſés à l'imiter. Quand ils l'euſſent voulu faire, quels obſtacles & quelles difficultés ne reſtoit-il pas encore pour forcer les deux Papes à céder? Comment raſſembler les deux Colleges? Comment les perſuader? Comment les engager à une nouvelle Election? Le Schiſme ſubſiſta 1398.

1398. donc, la Souſtraction ne produiſit qu'une Anarchie qui troubla l'Egliſe Gallicane, la jetta dans le déſordre & la confuſion.

L'Abbaye de S. Denis fut le premier Bénéfice qui vaqua, & qui préſenta un inconvénient non prévû. Les Religieux élurent, à la recommandation du Duc de Bourgogne, Philippe de Villette l'un d'entr'eux, Bachelier de Sorbonne & d'une piété rare. C'étoit, aux termes de l'Edit, à l'Evêque de Paris à le confirmer & à le bénir. Cette Abbaye étoit exempte de l'Ordinaire, & ne dépendoit que du Pape. Les Religieux firent leur proteſtation, & il fallut que l'Evêque déclarât, pardevant Notaires, que les fonctions qu'il alloit exercer ne préjudicieroient en rien aux privilèges de l'Abbaye. Comme il pouvoit arriver des cas ſemblables, les Gouverneurs du Royaume,

assistés du Duc de Bourbon, du 1398.
Chancelier & de presque tout le Conseil, passerent avec plusieurs Evêques un pareil Acte; ils consentoient que la confirmation & l'installation des Abbés ou des Bénéficiers exempts, se fissent aussi par les Evêques sans aucun préjudice des priviléges anciens des Eglises exemptes.

Fin des anciens Comtes de Perigord.

M. S. D. l. 18. c. 5. Hist. manuscr. de Perigord, instit.

Au milieu de ces troubles Ecclésiastiques, il s'en éleva en Perigord qui obligerent les Gouverneurs du Royaume d'employer les armes pour les appaiser. Cette petite Province avoit suivi le sort de la Guyenne, autrefois annexe de l'Angleterre. Le feu Roi avoit presque conquis toute la Guyenne, à Bordeaux près & aux petites Provinces qui l'environnent, & qui étoient encore actuellement sous la domination Angloise. Les Grands Vassaux, tels que les Comtes d'Armagnac,

[illegible] & de Perigord, s'étoient soumis au Conquerant avec peine, regrettant leur ancien Seigneur [illegible] qui ils jouissoient de [illegible].

Les Comtes de Perigord, plus [illegible] de la Monarchie, [illegible] la servitude. [illegible] lumieres on avoit [illegible] les Villes de Perigueux & de Sarlat, qui s'ap[illegible] leur inviolable attachement à la Couronne, avoient tâché de se soustraire à la domination des Comtes, d'autant plus volontiers qu'elle étoit plus resserrée. On voit cependant pendant tout ce regne, les Consuls de Sarlat agir comme s'ils eussent relevé directement du Roi. Ils étoient soutenus de leurs Evêques. Ces Prélats qui se portoient pour Co-Seigneurs de Sarlat, favorisoient les pretentions du Roi avec qui il leur étoit plus avantageux de

partager leur autorité temporelle, qu'avec les Comtes de Perigord. En 1396 le Roi fit don à la Ville de Sarlat de mille francs d'or pour réparer ses fortifications ; le Maréchal de Boucicaut, aidé des Communes de cette Ville, ayant enlevé Monmiac aux Anglois dans son voisinage, leur fit présent de quelque machine de guerre. Malgré cela il paroît que les Comtes de Perigord avoient la Seigneurie de la moitié de la Ville de Sarlat. 1398.

Il n'en étoit pas de même à Perigueux qui avoit entierement secoué le joug des Comtes, & que la Cour soutenoit ouvertement. Archambaud IV. qui avoit succédé à Roger Bernard VI. son pere en 1365, jaloux & irrité de cette protection, s'étoit allié avec les Anglois en 1395. Ils furent forcés de l'abandonner par la Tréve de 1396, il intervint un Ar-

1398. rêt du Parlement du 18 d'Avril, qui le bannit du Royaume pour cauſe de félonie. Il ſurvêcut peu à ſa diſgrace & mourut en 1397, laiſſant de Louiſe de Matha-Archambaud, Taleyrand V. qui lui ſuccéda dans le Comté.

Ce Prince encore plus imprudent que ſon pere, ſans s'appuyer d'aucune alliance, entreprit de rétablir ſon autorité dans Perigueux. Il prit à ſa ſolde un corps d'Avanturiers, que la Tréve entre les deux Couronnes leur avoit fait congédier; il déſola les environs de cette Ville, en exigea des contributions, & la ſerra de ſi près, qu'elle ſeroit bien-tôt tombée en ſa puiſſance ſi elle n'eût réclamé l'autorité Royale. Le Roi envoya au Comte un Gentilhomme lui témoigner l'extrême ſurpriſe où il étoit de ſa conduite, lui défendre les voyes de fait, & lui ordonner de ſe rendre auprès de lui.

Archambaud, qui ſçavoit la ſi- 1398.
tuation du Roi, crut ces ordres mandiés; il négligea d'y obéir, & recommença les hoſtilités. La Ville redoubla ſes cris; le Duc de Bourgogne envoya des ordres preſſans au Maréchal de Boucicaut de châtier ce Rébelle & de le dépouiller. Il eſt incroyable combien, dans une occurrence ſi délicate, le Comte de Perigord montra peu de conduite & peu de cœur. Il ne ſçut ni s'humilier, ni ſe défendre: le premier parti eût été le ſeul pratiquable.

Le Maréchal ſe tranſporta en Perigord avec douze cens hommes d'armes & 300 Arbalêtriers. Ayant été joint par Guillaume le Bouteiller de Senlis, Sénéchal d'Auvergne, il pourſuivit le Comte qui s'enferma dans Montiniac, petite place ſituée ſur la Veſere entre Perigueux & Sarlat, & aſſez bonne pour ce tems-là. Le Ma-

1398. réchal l'y assiéga, & prit de justes mesures pour que rien n'y pût entrer ; il tenta de l'emporter d'emblée, mais il fut repoussé vivement dans plusieurs attaques, il perdit même plusieurs Gentilshommes & de braves soldats. Réduit à l'assiéger dans les formes, il fit élever six pierriers qui renverserent plusieurs maisons & firent une bréche suffisante. Le siége dura plus de deux mois : alors le Comte, craignant que les Habitans, prêts d'être forcés, ne traitassent sans lui, capitula. Il consentit de remettre entre les mains du Roi Montiniac & ses autres places fortes, Sarlat, Auberoche, Bourdeille, & d'aller rendre compte au Roi de sa conduite en plein Parlement.

Il comptoit sur ses grandes alliances & sur les amis qu'il avoit à la Cour ; foible ressource dans l'adversité. Il est dangereux à un

Vaſſal, qui a une grande fortune 1398.
& qui n'eſt pas innocent, de s'expoſer à la rigueur des Loix ; ſa fortune même augmente ſon crime en la faiſant envier du Courtiſan. Le Maréchal le conduiſit lui-même à Paris. On ſuivit à la rigueur la Capitulation. Le Comte fut mis en priſon ; il ne trouva aucune protection. La Cour des Pairs lui fit ſon Procès : les preuves n'étoient que trop autentiques, ayant été pris les armes à la main contre ſon Souverain, dont il avoit mépriſé les ordres. Tous ſes Actes d'hoſtillité furent relevés & groſſis ; enfin il intervint un Arrêt qui le déclara criminel de léze-Majeſté, le condamna à mort, & confiſqua ſon Comté au profit du Roi. La peine capitale lui fut remiſe, parce qu'il appartenoit à toutes les grandes Maiſons de France, & entr'autres au Comte de Vendô-

[illegible] du Sang, duquel il [illegible] par son ayeule [illegible]

[illegible] que la punition ex- [illegible] il y avoit peu [illegible] une si grande ri- [illegible] ma verité, disoit- [illegible] aux autres [illegible]. Et profiter [illegible] de reunir le Peri- [illegible]. La Vicom- [illegible] du Com- [illegible] d'Armagnac sa [illegible] les autres parens se [illegible] contre cet Arrêt, & [illegible] heredité sans [illegible] aucun egard. Les [illegible] estant mas- [illegible] point [illegible] dans un de- [illegible] pour cette suc-

[illegible] de Perigord mariée à Jean [illegible] d'Armagnac.

[illegible] de Perigord, veuve de Jean [illegible]

cession, la confiscation eut lieu. 1398.
La Vicomtesse ne laissa qu'une fille unique, Louise de Clermont, qui épousa François de Monberon, Seigneur de Matha & de Maulevrier; elle lui transporta, & même lui céda tous ses droits. Ni lui, ni sa postérité ne furent jamais en état de les faire valoir. Ainsi finit la dinastie des anciens Comtes de Perigord, qui subsistoit avec éclat depuis quatre siécles. Telle est la révolution des Etats. Une Maison établie par les grandes actions & par la sagesse de plusieurs grands hommes, tombe & périt tout à coup par l'imprudence & la mauvaise conduite d'un seul de leurs descendans.

La Province de Foix échappa au même destin que le Perigord; mais celui qui la défendit montra plus de cœur & d'esprit: de plus son crime étoit d'une nature dif-

Guerre de Foix. *M. S. D. l. 18. c. 6. Mariana. Catel.*

1398. férente. Matthieu de Castelbon, Comte de Foix & Prince de Bearn, mourut au commencement de cette année. Il avoit fait une nouvelle tentative pour disputer la Couronne d'Aragon au Roi Dom Martin, & pour faire valoir les droits de sa femme (*a*) qui prétendoit en être héritiere. L'armée qu'il y envoya, commandée par le Bâtard de Tarde, pénétra jusqu'à Termes & s'en empara; les peuples furent fidéles à Dom Martin, & la Noblesse s'étant jointe à Dom Gil Ruis de Lihory, Général de ce Prince, marcha contre Tarde avec des forces supérieures; Tarde repassa les Pyrenées. Le Comte survêcut peu à la perte de ses espérances; sa veuve, dont il n'avoit point d'enfans, s'accommoda sagement avec son oncle le

(*a*) D. Juana Infante d'Aragon, fille aînée du Roi Dom Juan I.

Roi d'Aragon; il lui donna Valence pour tenir ſa Cour & une pension de 3000 florins. Cette pension, avec la reſtitution de ſa dot & ſon douaire, lui fournirent de quoi y ſubſiſter avec ſplendeur, jusqu'à ſa mort arrivée en 1407. 1398.

Iſabelle de Foix, ſœur du Comte, mariée à Archambaud de Grailly, Captal de Buch, ſe porta auſſi-tôt pour ſon héritiere; elle l'étoit ſans conteſtation de la Principauté de Bearn, indépendante de la Couronne. Le Captal en prit poſſeſſion. Il y avoit plus de difficulté ſur le Comté de Foix, Fief maſculin, relevant du Roi, & qui faute d'hoirs mâles devoit être réuni à la France. Le Captal & ſa Maiſon avoient toujours été Partiſans déclarés des Anglois. Ces ſujets, loin d'intimider le Captal, le déterminerent à entrer en ar-

1398. mes dans le Comté de Foix & à s'en emparer. Il prit le nom de Foix pour le faire revivre & pour se rendre plus agréable & plus respectable aux peuples.

La Noblesse de Foix, quoiqu'elle penchât secretement pour le Captal, refusa de se soumettre, attendant les ordres de la Cour. On y fut très-choqué de la hardiesse du Captal. On envoya des ordres précis au Connétable, de le châtier & de le chasser du Pays de Foix: l'exécution ne s'en trouva pas facile. Le Captal avec de bonnes troupes défendit l'entrée du Pays, & chicana le terrein pied à pied; il eut cependant du désavantage dans plusieurs rencontres.

Le Connétable lui enleva quelques petites places. On craignit à la Cour que le Captal n'engageât les Anglois, ses anciens amis, à entrer dans la querelle,

ce qui eût renouvellé la Guerre ; 1398.
& peut-être eut-on des avis qu'il avoit sur cela fait quelques démarches. On trouva qu'il étoit plus avantageux au Roi de gagner une Maison puissante, & d'avoir un Vassal affectionné à cette extrémité du Royaume, que d'y réunir un petit Pays qui coûteroit à la France plus à le munir & à le défendre, qu'il ne lui rapporteroit. On manda au Connétable de terminer cette petite guerre par les voyes de la douceur.

Le Connétable se conduisit avec adresse dans cette occurrence délicate ; il voulut sauver l'honneur de son Prince ; il redoubla sa vigilance & ses apprêts, comme s'il se fût préparé à mettre le siége devant Pamiez. En même tems il fit insinuer sous main au Captal, qu'il ne devoit jamais se flater d'être Comte de Foix, les

[illegible] image in [illegible]

[illegible] à telle [illegible]

[illegible] à la force [illegible] commença par [illegible] le Captal [illegible] & il [illegible] en ôtage. [illegible] avec [illegible] mérite [illegible] une vi- [illegible]. De plus, [illegible] la racine d'une guerre qui pouvoit en faire naître une plus dangereuse.

On fit plus tranquillement le 1398.
Procès que Louis I. Comte de Tonnerre, avoit intenté au Roi pour rentrer dans le Comté d'Auxerre, que Jean IV. son frere avoit vendu au feu Roi en 1370. On lui opposoit en vain la réunion à la Couronne, qui après dix ans rend les Domaines inaliénables. Il renversoit cette maxime par la nullité du titre; Jean IV. n'ayant pû vendre un Etat dont il n'étoit qu'usufruitier. Le Comte mourut dans le cours du Procès; Louis II. son fils & son héritier ratifia la vente de son oncle, moyennant une grande somme d'argent & l'espoir de la faveur. Ainsi furent heureusement réunies à la Couronne la Ville & la Province d'Auxerre.

Supplice des deux Empiriques.

Le Roi étoit toujours malade, & les intervalles de son mal étoient si courts, qu'ils ne servoient qu'à lui faire sentir davan-

1398 tage la rigueur de son sort. Il pro-
M. 7. 5. fitoit de ces bons momens pour
l. 12. 3. donner audience aux Ambassa-
P. Anselme. deurs, & pour se faire rendre compte des plus importantes affaires : car il n'abandonna jamais le timon. Il parut toujours sensible a ses devoirs & plein d'amour pour son peuple. Au milieu de ces alternatives il lui naquit le 31 d'Août un troisiéme fils qui fut nommé Jean.

L'état du Roi inspiroit de la pitié & de la douleur à toute la Cour & a tout le Royaume. Les deux Moines Empiriques le traitoient toujours & faisoient espérer une prompte guérison ; ils faisoient entendre, que si leurs remedes étoient infructueux, leur art ne leur manqueroit pas. Ils parloient de leur science en termes magnifiques : les maladies fuyoient devant elle; elle pouvoit en un besoin être plus forte que

les Démons. Ils s'étoient accré- 1398.
dités par quelques prédictions hazardées sur des conjectures apparentes, par des vols qu'ils avoient fait découvrir, & ausquels peut-être ils avoient part; enfin par mille petites finesses dont les petits esprits sont frappés, mais qui servent au contraire à ouvrir les yeux aux habiles gens. Ils étoient observés à la Bastille, qui leur ayant été donnée comme un logement d'honneur, étoit devenue insensiblement leur prison; on les y observoit sans qu'ils s'en apperçussent. Ils y menoient une vie voluptueuse & licentieuse; ils attendoient le retour de la santé du Roi pour s'en attribuer le mérite, s'imaginant, quoiqu'il arrivât, se pouvoir retirer impunément. Mais ils n'étoient déja plus libres, & le Sire de Gaucour, à la garde duquel on les avoit mis, étoit chargé de répondre d'eux.

ce qu'ils devoient faire; n'ignorant pas la situation de la Cour, ils se proposerent d'exciter le trouble & la confusion, dans l'espérance de se sauver au travers du désordre qu'ils y auroient fait naître. Ils crurent que le Duc d'Orléans souffroit impatiemment d'être privé de l'autorité, dans le tems que les Ducs de Berri & de Bourgogne ses oncles en jouissoient despotiquement sans lui en faire aucune part. Il s'en étoit souvent plaint. Une jalousie & une haine reciproque regnoit déja dans leur cœur.

Les Empiriques résolurent de la fomenter, & de répandre sur ce Prince des soupçons qui seroient agréables aux deux Ducs, & qui procureroient leur protection aux Empiriques. Dans cette vûe ils donnerent aux Ministres, qui les pressoient, une réponse decisive, & declarerent

que leur art tout puiſſant qu'il 1398.
étoit, ſe trouvoit inutile, étant ſans ceſſe combattu par un Supérieur, & que ce combat rendoit le ſort jetté ſur le Roi, invincible. On prit cette réponſe pour une nouvelle défaite, à moins qu'ils n'indicaſſent l'auteur du crime. Alors ſans balancer ils nommerent le Duc d'Orléans; on mit leur déclaration par écrit.

Leur ruſe criminelle tourna toute entiere contr'eux. L'horreur & l'indignation s'empara de tous les eſprits. Le Duc d'Orléans cria à la calomnie & demanda vengeance. Le Duc de Bourgogne n'oſa ou ne voulut pas ſe commettre avec ce Prince pour une cauſe ſi odieuſe. Tous les yeux s'ouvrirent tout à coup, & la Cour eut honte de ſon aveuglement. On arrêta les deux Moines; on leur demanda les preuves de leur accuſation; ils ne mon-

1623. trerent que foiblesse. On les condamna à la question, où non contens d'avouer le motif de leur calomnie, ils confesserent sans nécessité un nombre infini de crimes, suite de leur libertinage & de leur impiété.

Leur Procès ne fut pas difficile devant l'Official. L'Evêque de Paris, assisté de six autres Prélats, les degrada de la Prêtrise. Les criminels s'en furent à la Gréve, ils y furent conduits les mains liées derriere le dos, portant sur leur tête une mitre de papier; on y lisoit ces mots: *Idolâtres, Sorciers, Apostats.* Livrés ensuite au bras seculier, ils furent décapités à la Greve le 30 d'Octobre. Leur supplice couvrit de honte tout le Conseil qui avoit donné à la Religion un si grand scandale; on disoit tout haut, que les accusateurs n'étoient guére moins coupables que les accusés: ceux-

ci

ci faiſant, pour ainſi dire, profeſ- 1398.
ſion du crime, & les autres ne la devant faire que de la vertu.

Mort de la Reine Douairiere.

M. S. D. l. 18. c. 7. Mariana, P. Anſelme.

Une mort avoit édifié la France au milieu du ſcandale que cauſa le ſupplice de ces deux ſcélérats. Blanche d'Evreux, Infante de Navarre, ſeconde femme du Roi Philippe VI. avec qui elle n'avoit vêcu qu'un an, mourut dans un âge fort avancé. Elle avoit été pendant un ſi long veuvage le modele de toutes les vertus, la mere des pauvres & des miſérables qu'elle ſervoit ellemême deux fois la ſemaine dans deux repas qu'elle leur donnoit; vivant au reſte avec dignité, & paroiſſant à la Cour dans les occaſions, avec un tel éclat, qu'on diſoit que perſonne ne ſçavoit mieux faire la Reine qu'elle. Elle s'étoit retirée à la Maiſon Royale de Neaufle-le-Château, où elle mourut le 5 d'Octobre.

[illegible] entre les hon-
[illegible] Reine, sur ce
[illegible] couron-
[illegible] que le
[illegible] Reines n'é-
[illegible] n'ajoutoit
[illegible] Son corps fut
[illegible] d'Octobre,
[illegible] convé-
[illegible] Chapelle de Saint
[illegible] fondée.
[illegible] nombre de legs
[illegible] grande som-
[illegible] pauvres filles.
[illegible] dernier D.
[illegible] Navarre, le fe-
[illegible] Sa succes-
[illegible] France dans l'opu-
lence.

[illegible] Un grand changement à la Cour [illegible] sous les [illegible] Cour [illegible] dignité de Chancelier [illegible] Corbie, qui l'a [illegible] toujours remplie avec [illegible] d'honneur que de capaci-

té, & qu'on croyoit être le con- 1398.
ſeil du Duc de Bourgogne. On lui avoit même accordé le 24 de Mai dernier une gratification de mille francs d'or pour achever ſa belle maiſon de S. Clou. A la Cour comme ſur la mer, la bonace eſt ſouvent ſuivie de près de la tempête. Il fut deſtitué le 12 de Novembre; on mit en ſa place Nicolas du Bois, dit du Boſc, Evêque de Bayeux & Premier Préſident-Clerc de la Chambre des Comptes. On croit que ſa premiere fonction fut de ſceller les Lettres Patentes de l'établiſſement de l'Univerſité d'Angers, lequel ſe fit cette année. La Charge qu'il quittoit fut conférée le 19 de Février à Jean de Montaigu, Evêque de Chartres. On y joignit une gratification de 2000 francs d'or à cauſe de ſes ſervices ſoutenus de la faveur du Vicomte de Laon ſon frere, le cé-

1398. lebre Montaigu, qui non-ſeulement s'étoit relevé de ſa diſgrace, mais étoit devenu plus puiſſant que jamais; il avoit été fait dès 1396 Intendant des Hôtels du Roi, de la Reine & du Duc d'Orléans. Il obtint cette année le Gouvernement de la Baſtille, & maria ſa fille aînée Iſabelle à Jean Comte de Roucy, croyant par cette alliance illuſtre donner à ſa fortune des fondemens inébranlables. Les plus hautes alliances ſont-elles reſpectées dans les tems d'adverſité? Elles excitent au contraire l'envie & l'indignation.

Troubles de Gênes. *Hiſt. du Chev. de Mailly.*

On apprit en ce tems-là les troubles de Gênes. On vit alors s'accomplir les prédictions des Conſeillers d'Etat qui avoient voulu diſſuader d'accepter les offres de cette nation légere & infidelle. Le Comte de S. Paul avoit été établi Gouverneur; la

peste qui commençoit à se faire 1398.
sentir en Italie, l'en chassa. Il y laissa l'Evêque de Meaux, Prélat qui, par son génie doux & pacifique, n'étoit propre ni à contenir un peuple si remuant, ni à maintenir les affaires dans le bon ordre où le Comte les lui avoit laissées.

Les factieux sentirent bien qu'ils pouvoient l'entamer impunément. Un nommé Bertoloti se souleva dans la riviere du Levant. L'Evêque envoya contre lui 600 fantassins, mais qui avoient pour chef le Capitaine de Justice, encore plus mauvais Capitaine que mauvais soldat. Bertoloti qui avoit été joint par le Marquis de Malespire, battit & tua le Capitaine. Ce premier succès enhardit tous ceux qui se flatoient de s'élever dans un changement de Gouvernement; ils étoient presque tous Gibelins.

1398 Ces deux célèbres factions des Gibelins & des Guelfes, dont les premiers tenoient pour les Empereurs & les seconds pour les Papes, subsistoient encore en Italie & à Gênes, où l'impunité les fortifioit. Le desir de l'indépendance les animoit plus que l'interêt de leur parti, & que leur ancienne animosité.

Les Rebelles publierent que les François étoient Guelfes, & qu'il falloit les humilier. Les Gibelins à leur tour prirent les armes pour détruire leurs ennemis, sans songer même à implorer le secours des François, ne paroissant pas trop contens du Gouvernement. L'Evêque de Meaux, étonné de tous ces mouvemens, crut les appaiser en se relâchant, & ne fit par-là que donner des signes de foiblesse. Il abolit à la sollicitation des Guelfes la Charge de Capitaine de Justice qui

leur étoit odieuſe, y ayant atta- 1398.
ché le pouvoir de les réprimer. Il abandonna aux Gibelins quelques petits forts à l'entrée des vallées, cédés auparavant aux Guelfes. En favoriſant ſucceſſivement les deux partis, il laiſſa voir qu'il les craignoit tous deux. Peu reſpecté de l'un & de l'autre, ils en vinrent à une guerre ouverte.

Les plus grandes Maiſons prirent parti. Guarcio & Montalde ſurprirent un quartier de Gênes, & furent joints par les Fieſques. Les Spinola & les Doria s'oppoſerent à leurs progrès, paroiſſant encore attachés aux François. La Ville de Gênes ne fut plus que le théâtre de leurs pillages & de leurs cruautés. Montalde attaqua même le Palais. L'Evêque s'y défendit foiblement, & ne ſongea plus qu'à ſe retirer en France. Doria lui repréſenta vainement

1398. qu'ils devoient faire ; n'ignorant pas la situation de la Cour, ils se proposerent d'y jetter le trouble & la confusion, dans l'espérance de se sauver au travers du désordre qu'ils y auroient fait naître. Ils sçavoient que le Duc d'Orléans souffroit impatiemment d'être privé de l'autorité, dans le tems que les Ducs de Berri & de Bourgogne ses oncles en jouissoient despotiquement sans lui en faire aucune part. Il s'en étoit souvent plaint. Une jalousie & une haine réciproque régnoit déja dans leur coeur.

Les Empiriques résolurent de la fomenter, & de répandre sur ce Prince des soupçons qui seroient agréables aux deux Ducs, & qui procureroient leur protection aux Empiriques. Dans cette vûe ils donnerent aux Ministres, qui les pressoient, une réponse décisive, & déclarerent

que leur art tout puissant qu'il 1398.
étoit, se trouvoit inutile, étant sans cesse combattu par un Supérieur, & que ce combat rendoit le sort jetté sur le Roi, invincible. On prit cette réponse pour une nouvelle défaite, à moins qu'ils n'indicassent l'auteur du crime. Alors sans balancer ils nommerent le Duc d'Orléans; on mit leur déclaration par écrit.

Leur ruse criminelle tourna toute entiere contr'eux. L'horreur & l'indignation s'empara de tous les esprits. Le Duc d'Orléans cria à la calomnie & demanda vengeance. Le Duc de Bourgogne n'osa ou ne voulut pas se commettre avec ce Prince pour une cause si odieuse. Tous les yeux s'ouvrirent tout à coup, & la Cour eut honte de son aveuglement. On arrêta les deux Moines; on leur demanda les preuves de leur accusation; ils ne mon-

[illegible] trerent que foiblesse. On les condamn[illegible] la question, où non contens d'avouer le motif de leur calomnie, ils confesserent sans nécessité un nombre infini de crimes, [illegible] de leur libertinage & [illegible]

[illegible] Procès ne fut pas difficile devant l'Official. L'Evêque de Paris, [illegible] de six autres Prélats, les degrada de la Prêtrise. [illegible] furent à la Gréve, [illegible] conduits les mains liées derriere le dos, portant sur leur tête une mitre de papier ; [illegible] ces mots : *Idolâtres*, [illegible] Livrés ensuite au bras seculier, ils furent décapités à Gréve le 20 d'Octobre. [illegible] couvrit de honte [illegible] Conseil qui avoit donné à la Religion un si grand scandale ; [illegible] haut, que les accusateurs n'étoient guère moins coupables que les accusés : ceux-ci

ci faiſant, pour ainſi dire, profeſ- 1398.
ſion du crime, & les autres ne la devant faire que de la vertu.

Une mort avoit édifié la France au milieu du ſcandale que cauſa le ſupplice de ces deux ſcélérats. Blanche d'Evreux, Infante de Navarre, ſeconde femme du Roi Philippe VI. avec qui elle n'avoit vêcu qu'un an, mourut dans un âge fort avancé. Elle avoit été pendant un ſi long veuvage le modele de toutes les vertus, la mere des pauvres & des miſérables qu'elle ſervoit elle-même deux fois la ſemaine dans deux repas qu'elle leur donnoit; vivant au reſte avec dignité, & paroiſſant à la Cour dans les occaſions, avec un tel éclat, qu'on diſoit que perſonne ne ſçavoit mieux faire la Reine qu'elle. Elle s'étoit retirée à la Maiſon Royale de Neaufle-le-Château, où elle mourut le 5 d'Octobre.

Mort de la Reine Douairiere.

M. S. D. l. 18. c. 7. Mariana, P. Anſelme.

1398. On hésita à lui rendre les honneurs dûs à une Reine, sur ce qu'elle n'avoit pas été couronnée ; mais la Cour décida que le Couronnement des Reines n'étoit pas essentiel, & n'ajoutoit rien à leur dignité. Son corps fut porté à S. Denis le 11 d'Octobre, & inhumé avec la pompe convenable dans la Chapelle de Saint Hypolite qu'elle avoit fondée. Elle fit un grand nombre de legs pieux ; elle laissa une grande somme pour doter de pauvres filles. Elle institua pour son héritier D. Pedre Infant de Navarre, le second de ses neveux. Sa succession mit ce Prince dans l'opulence.

Un grand changement à la Cour étonna & interessa tous les Courtisans. On ôta la dignité de Chancelier à Arnaud de Corbie, qui l'avoit toujours remplie avec [illegible] honneur que de capaci-

té, & qu'on croyoit être le con- 1398.
seil du Duc de Bourgogne. On lui avoit même accordé le 24 de Mai dernier une gratification de mille francs d'or pour achever sa belle maison de S. Clou. A la Cour comme sur la mer, la bonace est souvent suivie de près de la tempête. Il fut destitué le 12 de Novembre; on mit en sa place Nicolas du Bois, dit du Bosc, Evêque de Bayeux & Premier Président-Clerc de la Chambre des Comptes. On croit que sa premiere fonction fut de sceller les Lettres Patentes de l'établissement de l'Université d'Angers, lequel se fit cette année. La Charge qu'il quittoit fut conférée le 19 de Février à Jean de Montaigu, Evêque de Chartres. On y joignit une gratification de 2000 francs d'or à cause de ses services soutenus de la faveur du Vicomte de Laon son frere, le cé-

[illegible] Allemagne, qui non-seulement [illegible] relevé de sa disgrace, [illegible] devenu plus puissant [illegible] jamais [illegible] avoit été fait [illegible] Intendant des Hôtels [illegible] Reine & du Duc [illegible] cette année [illegible] Gouvernement de la Bastille, [illegible] aimée Isabelle à [illegible] croyant [illegible] alliance l'autre donner [illegible] fondemens iné[illegible] hautes allian[illegible] dans les [illegible] Elles excitent [illegible] l'envie & l'indigna[illegible]

[illegible] ce tems-là les [illegible]. On vit alors [illegible] les prédictions des [illegible] qui avoient [illegible] d'accepter les [illegible] nation légere & [illegible] Le Comte de S. Paul [illegible] Gouverneur; la

peste qui commençoit à se faire sentir en Italie, l'en chassa. Il y laissa l'Evêque de Meaux, Prélat qui, par son génie doux & pacifique, n'étoit propre ni à contenir un peuple si remuant, ni à maintenir les affaires dans le bon ordre où le Comte les lui avoit laissées. 1398.

Les factieux sentirent bien qu'ils pouvoient l'entamer impunément. Un nommé Bertoloti se souleva dans la riviere du Levant. L'Evêque envoya contre lui 600 fantassins, mais qui avoient pour chef le Capitaine de Justice, encore plus mauvais Capitaine que mauvais soldat. Bertoloti qui avoit été joint par le Marquis de Malespire, battit & tua le Capitaine. Ce premier succès enhardit tous ceux qui se flatoient de s'élever dans un changement de Gouvernement; ils étoient presque tous Gibelins.

[illegible]

[illegible] des
[illegible], dont
[illegible] les
[illegible] pour
[illegible]re en
[illegible]nité
[illegible] de l'Indé-
[illegible] plus que
[illegible] & que leur
[illegible]

[illegible] que
[illegible], &
[illegible] Les Gi-
[illegible] les ar-
[illegible] ennemis,
[illegible]rer le
[illegible] se paroif-
[illegible] Gouver-
[illegible] Meaux,
[illegible]vemens,
[illegible] lachant,
[illegible] des fi-
[illegible] à la
[illegible] à Char-
[illegible] qui

ſeur étoit odieuſe, y ayant atta- 1398.
ché le pouvoir de les réprimer. Il abandonna aux Gibelins quelques petits forts à l'entrée des vallées, cédés auparavant aux Guelfes. En favoriſant ſucceſſivement les deux partis, il laiſſa voir qu'il les craignoit tous deux. Peu reſpecté de l'un & de l'autre, ils en vinrent à une guerre ouverte.

Les plus grandes Maiſons prirent parti. Guarcio & Montalde ſurprirent un quartier de Gênes, & furent joints par les Fieſques. Les Spinola & les Doria s'oppoſerent à leurs progrès, paroiſſant encore attachés aux François. La Ville de Gênes ne fut plus que le théâtre de leurs pillages & de leurs cruautés. Montalde attaqua même le Palais. L'Evêque s'y défendit foiblement, & ne ſongea plus qu'à ſe retirer en France. Doria lui repréſenta vainement

[illegible] émotion
[illegible] civile
[illegible] France,
[illegible] l'auto-
[illegible] troubles
[illegible] & qu'un
[illegible] mécon-
[illegible] ement.
[illegible] le
[illegible] au
[illegible] Bayonne,
[illegible]
[illegible] à la
[illegible] On se bat-
[illegible] répri-
[illegible] d'Août.
[illegible] tous côtés.
[illegible] les in-
[illegible] cette
[illegible] à deux
[illegible] Chefs des
[illegible] périrent.
[illegible] la per-
[illegible] rassasiés
[illegible] le calme.

vent avec autant de facilité qu'ils 1398.
s'étoient soulevés. Les Gibelins, à qui l'avantage étoit demeuré, accorderent la paix aux Guelfes. On demeura dans l'obéïssance de la France, & la République n'hésita pas à recevoir le nouveau Gouverneur que la Cour envoya.

C'étoit Nicolas de Calville, l'un des Conseillers d'Etat, homme d'un bon esprit, & qui ne manquoit ni de cœur ni d'expérience. Les plus qualifiés de Gênes allerent au devant de lui. Les barricades furent ôtées, & tout parut dans la soumission. Il envoya huit cens hommes contre Conrard Doria, & l'obligea d'évacuer Voraginé où il s'étoit cantonné. Pour occuper les Génois au dehors, il envoya Gravello avec quatre galéres croiser contre les Corsaires de Barbarie. Gravello prit deux bâtimens de Tunis, & délivra plusieurs Escla-

1398. trerent que foiblesse. On les condamna à la question, où non contens d'avouer le motif de leur calomnie, ils confesserent sans nécessité un nombre infini de crimes, suite de leur libertinage & de leur impiété.

Leur Procès ne fut pas difficile devant l'Official. L'Evêque de Paris, assisté de six autres Prélats, les dégrada de la Prêtrise. Les formalités s'en firent à la Gréve, où ils furent conduits les mains liées derriere le dos, portant sur leur tête une mitre de papier; on y lisoit ces mots: *Idolâtres, Sorciers, Apostats.* Livrés ensuite au bras séculier, ils furent décapités à la Gréve le 30 d'Octobre. Leur supplice couvrit de honte tout le Conseil qui avoit donné à la Religion un si grand scandale; on disoit tout haut, que les accusateurs n'étoient guére moins coupables que les accusés: ceux-ci

ci faisant, pour ainsi dire, profes- 1398.
sion du crime, & les autres ne la devant faire que de la vertu.

Mort de la Reine Douairiere.

M. S. D. l. 18. c. 7. Mariana, P. Anselme.

Une mort avoit édifié la France au milieu du scandale que causa le supplice de ces deux scélérats. Blanche d'Evreux, Infante de Navarre, seconde femme du Roi Philippe VI. avec qui elle n'avoit vêcu qu'un an, mourut dans un âge fort avancé. Elle avoit été pendant un si long veuvage le modele de toutes les vertus, la mere des pauvres & des misérables qu'elle servoit elle-même deux fois la semaine dans deux repas qu'elle leur donnoit; vivant au reste avec dignité, & paroissant à la Cour dans les occasions, avec un tel éclat, qu'on disoit que personne ne sçavoit mieux faire la Reine qu'elle. Elle s'étoit retirée à la Maison Royale de Neaufle-le-Châteaû, où elle mourut le 5 d'Octobre.

[illegible] rendre les hon-
[illegible] Reine, sur ce
[illegible] été couron-
[illegible] decida que le
[illegible] des Reines n'é-
[illegible] n'ajoutoit
[illegible] Son corps fut
[illegible] Octobre,
[illegible] pompe conve-
[illegible] Chapelle de Saint
[illegible] avoit fondée.
[illegible] grand nombre de legs
[illegible] une grande som-
[illegible] pauvres filles.
[illegible] heritier D.
[illegible] Navarre, le se-
[illegible] revenu. Sa succes-
[illegible] France dans l'opu-
[illegible]

[illegible] grand changement à la
[illegible] interessa tous les
[illegible] la dignité de
[illegible] Arnaud de Corbie,
[illegible] remplie avec
[illegible] que de capaci-

té, & qu'on croyoit être le con- 1398.
ſeil du Duc de Bourgogne. On lui avoit même accordé le 24 de Mai dernier une gratification de mille francs d'or pour achever ſa belle maiſon de S. Clou. A la Cour comme ſur la mer, la bonace eſt ſouvent ſuivie de près de la tempête. Il fut deſtitué le 12 de Novembre; on mit en ſa place Nicolas du Bois, dit du Boſc, Evêque de Bayeux & Premier Préſident-Clerc de la Chambre des Comptes. On croit que ſa premiere fonction fut de ſceller les Lettres Patentes de l'établiſſement de l'Univerſité d'Angers, lequel ſe fit cette année. La Charge qu'il quittoit fut conférée le 19 de Février à Jean de Montaigu, Evêque de Chartres. On y joignit une gratification de 2000 francs d'or à cauſe de ſes ſervices ſoutenus de la faveur du Viçomte de Laon ſon frere, le cé-

[illegible] qui non-seule-
[illegible] de sa disgra-
[illegible] devenu plus puis-
[illegible] avoit été fait
[illegible] des Hôtels
[illegible] & du Duc
[illegible] cette année
[illegible] la Bastille,
[illegible] fidelle à
[illegible], croyant
[illegible] donner
[illegible] mens iné-
[illegible] autes allian-
[illegible] dans les
[illegible] Elles excitent
[illegible] & l'indigna-
[illegible]

[illegible] tems-là les
[illegible] On vit alors
[illegible] les prédictions des
[illegible] d'Etat qui avoient
[illegible] d'accepter les
[illegible] cette façon legere &
[illegible] Le Comte de S. Paul
[illegible] Gouverneur; la

peste qui commençoit à se faire 1398.
sentir en Italie, l'en chassa. Il y laissa l'Evêque de Meaux, Prélat qui, par son génie doux & pacifique, n'étoit propre ni à contenir un peuple si remuant, ni à maintenir les affaires dans le bon ordre où le Comte les lui avoit laissées.

Les factieux sentirent bien qu'ils pouvoient l'entamer impunément. Un nommé Bertoloti se souleva dans la riviere du Levant. L'Evêque envoya contre lui 600 fantassins, mais qui avoient pour chef le Capitaine de Justice, encore plus mauvais Capitaine que mauvais soldat. Bertoloti qui avoit été joint par le Marquis de Malespire, battit & tua le Capitaine. Ce premier succès enhardit tous ceux qui se flatoient de s'élever dans un changement de Gouvernement; ils étoient presque tous Gibelins.

[illegible] qui non-seule-
[illegible] de sa disgra-
[illegible] plus puis-
[illegible] été fait
[illegible] des Hôtels
[illegible] & du Duc
[illegible] cette année
[illegible] de la Bastille,
[illegible] Isabelle à
[illegible], croyant
[illegible] donner
[illegible] inconvéniens iné-
[illegible] alliances [illegible] dans les
[illegible] excitent
[illegible] & l'indigna-
tion.

[illegible]

[illegible] en ce tems-là les [illegible] de Genes. On vit alors [illegible] les prédictions des [illegible] qui avoient [illegible] d'accepter les offres de cette nation légere & [illegible]. Le Comte de S. Paul avoit été établi Gouverneur; la

ſeur étoit odieuſe, y ayant atta- 1398.
ché le pouvoir de les réprimer. Il abandonna aux Gibelins quelques petits forts à l'entrée des vallées, cédés auparavant aux Guelfes. En favoriſant ſucceſſivement les deux partis, il laiſſa voir qu'il les craignoit tous deux. Peu reſpecté de l'un & de l'autre, ils en vinrent à une guerre ouverte.

Les plus grandes Maiſons prirent parti. Guarcio & Montalde ſurprirent un quartier de Gênes, & furent joints par les Fieſques. Les Spinola & les Doria s'oppoſerent à leurs progrès, paroiſſant encore attachés aux François. La Ville de Gênes ne fut plus que le théâtre de leurs pillages & de leurs cruautés. Montalde attaqua même le Palais. L'Evêque s'y défendit foiblement, & ne ſongea plus qu'à ſe retirer en France. Doria lui repréſenta vainement

1398. qu'ils devoient faire ; n'ignorant pas la ſituation de la Cour, ils ſe propoſerent d'y jetter le trouble & la confuſion, dans l'eſpérance de ſe ſauver au travers du déſordre qu'ils y auroient fait naître. Ils ſçavoient que le Duc d'Orléans ſouffroit impatiemment d'être privé de l'autorité, dans le tems que les Ducs de Berri & de Bourgogne ſes oncles en jouiſſoient deſpotiquement ſans lui en faire aucune part. Il s'en étoit ſouvent plaint. Une jalouſie & une haine réciproque régnoit déja dans leur cœur.

Les Empiriques réſolurent de la fomenter, & de répandre ſur ce Prince des ſoupçons qui ſeroient agréables aux deux Ducs, & qui procureroient leur protection aux Empiriques. Dans cette vûe ils donnerent aux Miniſtres, qui les preſſoient, une réponſe déciſive, & déclarerent

que leur art tout puissant qu'il étoit, se trouvoit inutile, étant sans cesse combattu par un Supérieur, & que ce combat rendoit le sort jetté sur le Roi, invincible. On prit cette réponse pour une nouvelle défaite, à moins qu'ils n'indicassent l'auteur du crime. Alors sans balancer ils nommerent le Duc d'Orléans; on mit leur déclaration par écrit. 1398.

Leur ruse criminelle tourna toute entiere contr'eux. L'horreur & l'indignation s'empara de tous les esprits. Le Duc d'Orléans cria à la calomnie & demanda vengeance. Le Duc de Bourgogne n'osa ou ne voulut pas se commettre avec ce Prince pour une cause si odieuse. Tous les yeux s'ouvrirent tout à coup, & la Cour eut honte de son aveuglement. On arrêta les deux Moines; on leur demanda les preuves de leur accusation; ils ne mon-

1398. tage la rigueur de son sort. Il profitoit de ces bons momens pour donner audience aux Ambassadeurs, & pour se faire rendre compte des plus importantes affaires : car il n'abandonna jamais le timon. Il parut toujours sensible à ses devoirs & plein d'amour pour son peuple. Au milieu de ces alternatives il lui naquit le 31 d'Août un troisiéme fils qui fut nommé Jean.

M. S. D. l. 18. c. 8. P. Anselme.

L'état du Roi inspiroit de la pitié & de la douleur à toute la Cour & à tout le Royaume. Les deux Moines Empiriques le traitoient toujours & faisoient espérer une prompte guérison ; ils faisoient entendre, que si leurs remedes étoient infructueux, leur art ne leur manqueroit pas. Ils parloient de leur science en termes magnifiques : les maladies fuyoient devant elle ; elle pouvoit en un besoin être plus forte que

les Démons. Ils s'étoient accré- 1398.
dités par quelques prédictions hazardées sur des conjectures apparentes, par des vols qu'ils avoient fait découvrir, & ausquels peut-être ils avoient part; enfin par mille petites finesses dont les petits esprits sont frappés, mais qui servent au contraire à ouvrir les yeux aux habiles gens. Ils étoient observés à la Bastille, qui leur ayant été donnée comme un logement d'honneur, étoit devenue insensiblement leur prison; on les y observoit sans qu'ils s'en apperçussent. Ils y menoient une vie voluptueuse & licentieuse; ils attendoient le retour de la santé du Roi pour s'en attribuer le mérite, s'imaginant, quoiqu'il arrivât, se pouvoir retirer impunément. Mais ils n'étoient déja plus libres, & le Sire de Gaucour, à la garde duquel on les avoit mis, étoit chargé de répondre d'eux.

1398. trerent que foibleſſe. On les condamna à la queſtion, où non contens d'avouer le motif de leur calomnie, ils confeſſerent ſans néceſſité un nombre infini de crimes, ſuite de leur libertinage & de leur impiété.

Leur Procès ne fut pas difficile devant l'Official. L'Evêque de Paris, aſſiſté de ſix autres Prélats, les dégrada de la Prêtriſe. Les formalités s'en firent à la Gréve, où ils furent conduits les mains liées derriere le dos, portant ſur leur tête une mitre de papier; on y liſoit ces mots: *Idolâtres, Sorciers, Apoſtats*. Livrés enſuite au bras ſéculier, ils furent décapités à la Gréve le 30 d'Octobre. Leur ſupplice couvrit de honte tout le Conſeil qui avoit donné à la Religion un ſi grand ſcandale; on diſoit tout haut, que les accuſateurs n'étoient guére moins coupables que les accuſés: ceux-

ci

rent l'impudence de donner quel- 1398.
que chose au hazard, & d'ordonner des incisions à la tête du Roi pour décharger les humeurs de son cerveau; l'ordonnance fut exécutée. Chose incroyable qu'on abandonnât au caprice de deux inconnus, déja suspects, la sacrée personne du Prince. Mais cet infortuné Prince étoit comme dans un état désespéré. Ces incisions furent faites avec si peu de succès, que le mal du Roi s'enflamma, la fiévre survint, on crut sa vie en danger. L'indignation redoubla; on les resserra de plus près; on parla de les traiter en criminels s'ils ne découvroient les causes de la maladie du Roi; & ce qui leur restoit d'espérance pour la guérison.

Les deux Empiriques si vivement pressés, ne sçachant comment se soustraire à un si grand danger, consulterent entr'eux ce

1398. qu'ils devoient faire ; n'ignorant pas la ſituation de la Cour, ils ſe propoſerent d'y jetter le trouble & la confuſion, dans l'eſpérance de ſe ſauver au travers du déſordre qu'ils y auroient fait naître. Ils ſçavoient que le Duc d'Orléans ſouffroit impatiemment d'être privé de l'autorité, dans le tems que les Ducs de Berri & de Bourgogne ſes oncles en jouiſſoient deſpotiquement ſans lui en faire aucune part. Il s'en étoit ſouvent plaint. Une jalouſie & une haine réciproque régnoit déja dans leur cœur.

Les Empiriques réſolurent de la fomenter, & de répandre ſur ce Prince des ſoupçons qui ſeroient agréables aux deux Ducs, & qui procureroient leur protection aux Empiriques. Dans cette vûe ils donnerent aux Miniſtres, qui les preſſoient, une réponſe déciſive, & déclarerent

que leur art tout puissant qu'il 1398.
étoit, se trouvoit inutile, étant sans cesse combattu par un Supérieur, & que ce combat rendoit le sort jetté sur le Roi, invincible. On prit cette réponse pour une nouvelle défaite, à moins qu'ils n'indicassent l'auteur du crime. Alors sans balancer ils nommerent le Duc d'Orléans; on mit leur déclaration par écrit.

Leur ruse criminelle tourna toute entiere contr'eux. L'horreur & l'indignation s'empara de tous les esprits. Le Duc d'Orléans cria à la calomnie & demanda vengeance. Le Duc de Bourgogne n'osa ou ne voulut pas se commettre avec ce Prince pour une cause si odieuse. Tous les yeux s'ouvrirent tout à coup, & la Cour eut honte de son aveuglement. On arrêta les deux Moines; on leur demanda les preuves de leur accusation; ils ne mon-

1398. trerent que foiblesse. On les condamna à la question, où non contens d'avouer le motif de leur calomnie, ils confesserent sans nécessité un nombre infini de crimes, suite de leur libertinage & de leur impiété.

Leur Procès ne fut pas difficile devant l'Official. L'Evêque de Paris, assisté de six autres Prélats, les dégrada de la Prêtrise. Les formalités s'en firent à la Gréve, où ils furent conduits les mains liées derriere le dos, portant sur leur tête une mitre de papier; on y lisoit ces mots: *Idolâtres, Sorciers, Apostats*. Livrés ensuite au bras séculier, ils furent décapités à la Gréve le 30 d'Octobre. Leur supplice couvrit de honte tout le Conseil qui avoit donné à la Religion un si grand scandale; on disoit tout haut, que les accusateurs n'étoient guére moins coupables que les accusés: ceux-
ci

ci faiſant, pour ainſi dire, profeſ- 1398.
ſion du crime, & les autres ne la devant faire que de la vertu.

Une mort avoit édifié la France au milieu du ſcandale que cauſa le ſupplice de ces deux ſcélérats. Blanche d'Evreux, Infante de Navarre, ſeconde femme du Roi Philippe VI. avec qui elle n'avoit vêcu qu'un an, mourut dans un âge fort avancé. Elle avoit été pendant un ſi long veuvage le modele de toutes les vertus, la mere des pauvres & des miſérables qu'elle ſervoit elle-même deux fois la ſemaine dans deux repas qu'elle leur donnoit; vivant au reſte avec dignité, & paroiſſant à la Cour dans les occaſions, avec un tel éclat, qu'on diſoit que perſonne ne ſçavoit mieux faire la Reine qu'elle. Elle s'étoit retirée à la Maiſon Royale de Neauſle-le-Château, où elle mourut le 5 d'Octobre.

Mort de la Reine Douairiere.

M. S. D. l. 18. c. 7. Mariana, P. Anſelme.

1398. On hésita à lui rendre les honneurs dûs à une Reine, sur ce qu'elle n'avoit pas été couronnée ; mais la Cour décida que le Couronnement des Reines n'étoit pas essentiel, & n'ajoutoit rien à leur dignité. Son corps fut porté à S. Denis le 11 d'Octobre, & inhumé avec la pompe convenable dans la Chapelle de Saint Hypolite qu'elle avoit fondée. Elle fit un grand nombre de legs pieux ; elle laissa une grande somme pour doter de pauvres filles. Elle institua pour son héritier D. Pedre Infant de Navarre, le second de ses neveux. Sa succession mit ce Prince dans l'opulence.

Le Chancelier du Bosc. *P. Anselme, Chevreau, Hist. du Monde.*

Un grand changement à la Cour étonna & intéressa tous les Courtisans. On ôta la dignité de Chancelier à Arnaud de Corbie, qui l'avoit toujours remplie avec autant d'honneur que de capaci-

té, & qu'on croyoit être le con- 1398.
ſeil du Duc de Bourgogne. On lui avoit même accordé le 24 de Mai dernier une gratification de mille francs d'or pour achever ſa belle maiſon de S. Clou. A la Cour comme ſur la mer, la bonace eſt ſouvent ſuivie de près de la tempête. Il fut deſtitué le 12 de Novembre; on mit en ſa place Nicolas du Bois, dit du Boſc, Evêque de Bayeux & Premier Préſident-Clerc de la Chambre des Comptes. On croit que ſa premiere fonction fut de ſceller les Lettres Patentes de l'établiſſement de l'Univerſité d'Angers, lequel ſe fit cette année. La Charge qu'il quittoit fut conférée le 19 de Février à Jean de Montaigu, Evêque de Chartres. On y joignit une gratification de 2000 francs d'or à cauſe de ſes ſervices ſoutenus de la faveur du Vicomte de Laon ſon frere, le cé-

1398. lebre Montaigu, qui non-ſeulement s'étoit relevé de ſa diſgrace, mais étoit devenu plus puiſſant que jamais; il avoit été fait dès 1396 Intendant des Hôtels du Roi, de la Reine & du Duc d'Orléans. Il obtint cette année le Gouvernement de la Baſtille, & maria ſa fille aînée Iſabelle à Jean Comte de Roucy, croyant par cette alliance illuſtre donner à ſa fortune des fondemens inébranlables. Les plus hautes alliances ſont-elles reſpectées dans les tems d'adverſité? Elles excitent au contraire l'envie & l'indignation.

Troubles de Gênes.

Hiſt. du Chev. de Mailly.

On apprit en ce tems-là les troubles de Gênes. On vit alors s'accomplir les prédictions des Conſeillers d'Etat qui avoient voulu diſſuader d'accepter les offres de cette nation légere & infidelle, Le Comte de S. Paul avoit été établi Gouverneur; la

rent avec autant de facilité qu'ils 1398.
s'étoient soulevés. Les Gibelins, à qui l'avantage étoit demeuré, accorderent la paix aux Guelfes. On demeura dans l'obéïssance de la France, & la République n'hésita pas à recevoir le nouveau Gouverneur que la Cour envoya.

C'étoit Nicolas de Calville, l'un des Conseillers d'Etat, homme d'un bon esprit, & qui ne manquoit ni de cœur ni d'expérience. Les plus qualifiés de Gênes allerent au devant de lui. Les barricades furent ôtées, & tout parut dans la soumission. Il envoya huit cens hommes contre Conrard Doria, & l'obligea d'évacuer Voraginé où il s'étoit cantonné. Pour occuper les Génois au dehors, il envoya Gravello avec quatre galéres croiser contre les Corsaires de Barbarie. Gravello prit deux bâtimens de Tunis, & délivra plusieurs Escla-

1398. Ces deux célebres factions des Gibelins & des Guelfes, dont les premiers tenoient pour les Empereurs & les seconds pour les Papes, subsistoient encore en Italie & à Gênes, où l'impunité les fortifioit. Le désir de l'indépendance les animoit plus que l'intérêt de leur parti, & que leur ancienne antipathie.

Les Rebelles publierent que les François étoient Guelfes, & qu'il falloit les humilier. Les Gibelins à leur tour prirent les armes pour détruire leurs ennemis, sans songer même à implorer le secours des François, ne paroissant pas trop contens du Gouvernement. L'Evêque de Meaux, étonné de tous ces mouvemens, crut les appaiser en se relâchant, & ne fit par-là que donner des signes de foiblesse. Il abolit à la sollicitation des Guelfes la Charge de Capitaine de Justice qui

leur étoit odieuſe, y ayant atta- 1398.
ché le pouvoir de les réprimer. Il abandonna aux Gibelins quelques petits forts à l'entrée des vallées, cédés auparavant aux Guelfes. En favoriſant ſucceſſivement les deux partis, il laiſſa voir qu'il les craignoit tous deux. Peu reſpecté de l'un & de l'autre, ils en vinrent à une guerre ouverte.

Les plus grandes Maiſons prirent parti. Guarcio & Montalde ſurprirent un quartier de Gênes, & furent joints par les Fieſques. Les Spinola & les Doria s'oppoſerent à leurs progrès, paroiſſant encore attachés aux François. La Ville de Gênes ne fut plus que le théâtre de leurs pillages & de leurs cruautés. Montalde attaqua même le Palais. L'Evêque s'y défendit foiblement, & ne ſongea plus qu'à ſe retirer en France. Doria lui repréſenta vainement

1398. que ce n'étoit ici qu'une émotion populaire, qu'une faction civile qui ne regardoit pas la France, qu'on respectoit toujours l'autorité Royale : que ces troubles s'appaiseroient bientôt, & qu'un Ministre ne doit point abandonner les rênes du Gouvernement. La peur ne laisse ni l'esprit ni le cœur libres. L'Evêque fuit au port, s'embarqua pour Savonne, repassa en France.

Son départ lâcha la bride à la fureur des deux partis. On se battit dans Gênes à diverses réprises pendant tout le mois d'Août. Le sang ruisseloit de tous côtés. Les meurtres, le pillage, les incendies même désolerent cette superbe Ville : elle se vit à deux doigts de sa ruine. Les Chefs des plus grandes Maisons y périrent. On estima un million d'or la perte des édifices : enfin, rassassiés de sang les deux partis se calme-

té, & qu'on croyoit être le con- 1398.
ſeil du Duc de Bourgogne. On lui avoit même accordé le 24 de Mai dernier une gratification de mille francs d'or pour achever ſa belle maiſon de S. Clou. A la Cour comme ſur la mer, la bonace eſt ſouvent ſuivie de près de la tempête. Il fut deſtitué le 12 de Novembre; on mit en ſa place Nicolas du Bois, dit du Boſc, Evêque de Bayeux & Premier Préſident-Clerc de la Chambre des Comptes. On croit que ſa premiere fonction fut de ſceller les Lettres Patentes de l'établiſſement de l'Univerſité d'Angers, lequel ſe fit cette année. La Charge qu'il quittoit fut conférée le 19 de Février à Jean de Montaigu, Evêque de Chartres. On y joignit une gratification de 2000 francs d'or à cauſe de ſes ſervices ſoutenus de la faveur du Viçomte de Laon ſon frere, le cé-

1398. ves Siciliens. Par représailles le Roi de Tunis fit arrêter les Marchands Génois qui trafiquoient dans ses Etats, & leur fit payer rançon; mais ce ne fut pas un équivalent de la prise de Gravello. Par les soins de Calville, le commerce se rétablit à Gênes, qui jouit quelque tems du calme qu'il y avoit ramené.

Négociations avec les deux Papes.

Dupui, Hist. du Schisme. Fleuri, H. Eccles.

La Soustraction d'obédience s'observoit en France très-exactement. On étoit toujours persuadé que c'étoit le seul moyen de finir le Schisme, les Evêques devenus Papes chacun dans leurs Diocéses, y trouvoient leur compte. Comme l'intérêt de l'Etat uni dans cette occasion à l'intérêt de l'Eglise, exigeoit qu'on se hâtât de faire finir cette espéce d'Anarchie, sujette à d'aussi grands inconvéniens que le Schisme, on résolut de poursuivre les projets arrêtés, & d'obliger les

autres Puissances à imiter la France pour contraindre les deux Papes à abdiquer, & pouvoir procéder ensuite à l'Election d'un nouveau Pape reconnu de l'Eglise Universelle. Il se présentoit à l'exécution de ce dessein des longueurs & des difficultés presque insurmontables. Elles n'étonnerent ni la Cour ni l'Université. On doit convenir que la France témoigna une fermeté & un courage invincible, & que la Chrétienté lui fut redevable de la paix dont elle jouit dans la suite. 1398.

On nomma deux Commissaires pour aller notifier la Soustraction au Pape; Robert Cordelier, Docteur en Droit, & Tristan du Bosc, Prevôt de l'Eglise d'Arras. Ils la publierent à Villeneuve d'Avignon le Dimanche premier de Septembre, avec ordre à tous les Sujets du Roi de se retirer de la Cour & du service

1398. du Pape, qu'on n'appelloit plus que le *Seigneur Benoît*. Benoît sur le champ se trouva abandonné de tous les François, même de ses Domestiques.

Les Commissaires communiquerent en même tems au Sacré Collége tout ce qui s'étoit fait à Paris; ils lui rendirent une lettre du Roi, qui les prioit de s'y conformer. Benoît qui l'avoit prévû le leur avoit défendu, même par un monitoire public. Les seuls Cardinaux de Pampelune & de Tarassone, ses Ministres & ses favoris, y eurent égard; les autres, ou par zéle pour la Religion, ou par crainte d'être privés du revenu des Bénéfices qu'ils possédoient en France, objet presque toujours victorieux sur les esprits Ecclésiastiques, entrerent dans toutes les vûes de la Cour. Ils approuverent la Soustraction dans une lettre respectueuse,

qu'ils écrivirent au Roi., & y 1398.
adhérerent dans une Assemblée qu'ils firent à Villeneuve, au nombre de seize, & où ils appellerent le Corps de Ville d'Avignon.

Le Conseil ravi d'une démarche si prompte, fit partir Dailli Evêque de Cambrai, pour obliger le Pape à mettre la derniere main à l'ouvrage en donnant sa promesse d'abdiquer. On comprenoit la difficulté de le persuader; Dailli étoit le seul qui en fût capable par l'étendue de ses lumieres & par la beauté de son génie. Pour rendre son éloquence plus efficace, on donna ordre au Maréchal de Boucicaut d'être prêt avec des troupes pour employer les armes, si les raisons étoient impuissantes. Dailli laissa faire à Lyon ces préparatifs au Maréchal, & se rendit à Avignon, où il exposa sa commission au

1398. ves Siciliens. Par représailles le Roi de Tunis fit arrêter les Marchands Génois qui trafiquoient dans ses Etats, & leur fit payer rançon; mais ce ne fut pas un équivalent de la prise de Gravello. Par les soins de Calville, le commerce se rétablit à Gênes, qui jouit quelque tems du calme qu'il y avoit ramené.

Négociations avec les deux Papes.

Dupui, Hist. du Schisme. Fleuri, H. Eccles.

La Soustraction d'obédience s'observoit en France très-exactement. On étoit toujours persuadé que c'étoit le seul moyen de finir le Schisme, les Evêques devenus Papes chacun dans leurs Diocéses, y trouvoient leur compte. Comme l'intérêt de l'Etat uni dans cette occasion à l'intérêt de l'Eglise, exigeoit qu'on se hâtât de faire finir cette espéce d'Anarchie, sujette à d'aussi grands inconvéniens que le Schisme, on résolut de poursuivre les projets arrêtés, & d'obliger les

peste qui commençoit à se faire 1398.
sentir en Italie, l'en chassa. Il y laissa l'Evêque de Meaux, Prélat qui, par son génie doux & pacifique, n'étoit propre ni à contenir un peuple si remuant, ni à maintenir les affaires dans le bon ordre où le Comte les lui avoit laissées.

Les factieux sentirent bien qu'ils pouvoient l'entamer impunément. Un nommé Bertoloti se souleva dans la riviere du Levant. L'Evêque envoya contre lui 600 fantassins, mais qui avoient pour chef le Capitaine de Justice, encore plus mauvais Capitaine que mauvais soldat. Bertoloti qui avoit été joint par le Marquis de Malespire, battit & tua le Capitaine. Ce premier succès enhardit tous ceux qui se flatoient de s'élever dans un changement de Gouvernement; ils étoient presque tous Gibelins.

1398. sans prendre congé de lui.

Dailli y entra pour sçavoir sa derniere réponse. Le courage de Benoît croissant à proportion du danger, lui dit d'un ton irrité, que jusqu'à présent le Roi de France son fils aîné avoit témoigné de la pieté & de la religion, mais que s'étant laissé séduire par les ennemis de l'Eglise, ce Prince auroit tout le tems de s'en repentir. Dailli alla joindre Boucicaut au port Saint André, petite Ville à neuf lieues d'Avignon. Il l'informa de tout, & prit la route d'Italie pour exécuter le second chef de sa commission. On vouloit sçavoir ce qu'on devoit espérer du Pape de Rome.

L'Evêque le trouva à Fondi & le suivit à Rome, où il lui remit les lettres de créance du Roi & celles du Roi des Romains. Boniface, plus habile que Benoît, dont il n'ignoroit pas la réponse,

& qui pénétroit tous les obstacles 1398.
du projet de ces Princes, répondit, après avoir pris l'avis de ses Cardinaux qu'il trompa les premiers, qu'il étoit prêt à abdiquer dès que Pierre de Lune en voudroit faire autant; qu'il n'y avoit qu'à convenir du lieu où se feroit la cession, qu'il s'y rendroit avec le sacré Collége. Dailli n'eut rien à répliquer à une réponse si satisfaisante. Il remercia Boniface, & partit pour aller concerter avec le Roi des Romains les moyens de terminer cette grande affaire. Boniface acquit par sa réponse la réputation d'une grande probité, & même d'une générosité toute chrétienne. Boniface instruit que les Romains, dans la crainte de voir le S. Siége encore transféré hors de leur Ville, étoient alarmés de sa réponse, les rassura au moment même du départ de Dailli. Il leur promit qu'il ne les abandon-

1398. que ce n'étoit ici qu'une émotion populaire, qu'une faction civile qui ne regardoit pas la France, qu'on respectoit toujours l'autorité Royale : que ces troubles s'appaiseroient bientôt, & qu'un Ministre ne doit point abandonner les rênes du Gouvernement. La peur ne laisse ni l'esprit ni le cœur libres. L'Evêque fuit au port, s'embarqua pour Savonne, repassa en France.

Son départ lâcha la bride à la fureur des deux partis. On se battit dans Gênes à diverses réprises pendant tout le mois d'Août. Le sang ruisseloit de tous côtés. Les meurtres, le pillage, les incendies même désolerent cette superbe Ville : elle se vit à deux doigts de sa ruine. Les Chefs des plus grandes Maisons y périrent. On estima un million d'or la perte des édifices : enfin, rassassiés de sang les deux partis se calme-

qui ne les cachoit pas ; il s'étoit 1398.
depuis long-tems préparé à tout *Dupuy*,
événement, surtout à soutenir un *hist. du*
siége. La Ville d'Avignon étoit *Schisme.*
aussi forte qu'une place pouvoit *Fleuri*,
l'être dans ce siécle, où les for- *H. Eccles.*
tifications ne consistoient que dans la bonté des murailles, dans la largeur des fossés & dans la hauteur des tours. Elle contenoit un peuple nombreux. Le palais Pontifical lui servoit de Château; c'étoit une forteresse encore plus forte que la Ville.

Benoît avoit fait venir un corps de vieilles troupes Aragonoises, commandées par D. Juan de Lune son parent, l'un des braves cavaliers de l'Europe. Il s'étoit pourvû d'armes & de provisions de bouche abondamment ; il en avoit surtout rempli la citadelle. Il espéroit par ces précautions rendre inutiles les premiers efforts des François, & attendoit

1398. ves Siciliens. Par repréſailles le Roi de Tunis fit arrêter les Marchands Génois qui trafiquoient dans ſes Etats, & leur fit payer rançon; mais ce ne fut pas un équivalent de la priſe de Gravello. Par les ſoins de Calville, le commerce ſe rétablit à Gênes, qui jouit quelque tems du calme qu'il y avoit ramené.

Négociations avec les deux Papes.

Dupui, Hiſt. du Schiſme. Fleuri, H. Eccleſ.

La Souſtraction d'obédience s'obſervoit en France très-exactement. On étoit toujours perſuadé que c'étoit le ſeul moyen de finir le Schiſme, les Evêques devenus Papes chacun dans leurs Diocéſes, y trouvoient leur compte. Comme l'intérêt de l'Etat uni dans cette occaſion à l'intérêt de l'Egliſe, exigeoit qu'on ſe hâtât de faire finir cette eſpéce d'Anarchie, ſujette à d'auſſi grands inconvéniens que le Schiſme, on réſolut de pourſuivre les projets arrêtés, & d'obliger les

autres Puissances à imiter la France pour contraindre les deux Papes à abdiquer, & pouvoir procéder ensuite à l'Election d'un nouveau Pape reconnu de l'Eglise Universelle. Il se présentoit à l'exécution de ce dessein des longueurs & des difficultés presque insurmontables. Elles n'étonnerent ni la Cour ni l'Université. On doit convenir que la France témoigna une fermeté & un courage invincible, & que la Chrétienté lui fut redevable de la paix dont elle jouit dans la suite. 1398.

On nomma deux Commissaires pour aller notifier la Soustraction au Pape; Robert Cordelier, Docteur en Droit, & Tristan du Bosc, Prevôt de l'Eglise d'Arras. Ils la publierent à Villeneuve d'Avignon le Dimanche premier de Septembre, avec ordre à tous les Sujets du Roi de se retirer de la Cour & du service

1398. du Pape, qu'on n'appelloit plus que le *Seigneur Benoît*. Benoît sur le champ se trouva abandonné de tous les François, même de ses Domestiques.

Les Commissaires communiquerent en même tems au Sacré Collége tout ce qui s'étoit fait à Paris; ils lui rendirent une lettre du Roi, qui les prioit de s'y conformer. Benoît qui l'avoit prévû le leur avoit défendu, même par un monitoire public. Les seuls Cardinaux de Pampelune & de Tarassone, ses Ministres & ses favoris, y eurent égard; les autres, ou par zéle pour la Religion, ou par crainte d'être privés du revenu des Bénéfices qu'ils possédoient en France, objet presque toujours victorieux sur les esprits Ecclésiastiques, entrerent dans toutes les vûes de la Cour. Ils approuverent la Soustraction dans une lettre respectueuse,

qu'ils écrivirent au Roi, & y 1398.
adhérerent dans une Assemblée qu'ils firent à Villeneuve, au nombre de seize, & où ils appellerent le Corps de Ville d'Avignon.

Le Conseil ravi d'une démarche si prompte, fit partir Dailli Evêque de Cambrai, pour obliger le Pape à mettre la derniere main à l'ouvrage en donnant sa promesse d'abdiquer. On comprenoit la difficulté de le persuader; Dailli étoit le seul qui en fût capable par l'étendue de ses lumieres & par la beauté de son génie. Pour rendre son éloquence plus efficace, on donna ordre au Maréchal de Boucicaut d'être prêt avec des troupes pour employer les armes, si les raisons étoient impuissantes. Dailli laissa faire à Lyon ces préparatifs au Maréchal, & se rendit à Avignon, où il exposa sa commission au

1398. Pape avec tout le respect, mais en même tems avec toute la force imaginable.

Benoît se troubla à une proposition qui lui étoit si odieuse ; mais tout-à-coup rassuré, il répondit d'un ton ferme, qu'il avoit été élû Pape canoniquement, qu'il mourroit Pape, qu'il n'abdiqueroit jamais, & qu'il n'avoit aucuns ordres à recevoir du Roi de France. C'étoit parler sans détour ; c'étoit ne se plus servir des voyes obliques & des promesses captieuses dont il s'étoit servi jusques-là. Dailli renonçant à le persuader, lui dit avec fermeté qu'il y pensât murement ; qu'il lui seroit impossible de résister seul à la puissance & à la volonté du Roi ; que du moins sage comme il étoit, il prît l'avis des Cardinaux.

Quelque déterminé que fût le Pape à ne pas se relâcher, il profita de l'avis, dans l'espérance

que sa présence, les bienfaits 1398.
dont il les avoit comblés, ceux qu'il pouvoit encore répandre sur eux, les feroient rentrer dans le devoir & les rameneroient à son parti. Il assembla le Consistoire, il y parla suivant sa coutume avec dignité, & de la maniere la plus forte & la plus touchante. Il y trouva tous les esprits révoltés contre lui, las de leur état, fatigués des remords de leur conscience sur la durée du Schisme. Les plus hardis lui dirent en face qu'il falloit se soumettre, surtout le Roi de France étant uni avec le Roi des Romains, & presque tous les autres Rois. Envain les deux Cardinaux, ses partisans, tâcherent-ils de faire un partage en parlant pour lui avec assez de hauteur. Le Consistoire se sépara sans qu'on voulût rien délibérer en faveur du Pape, & plusieurs des Cardinaux en sortirent

1398. ſans prendre congé de lui.

Dailli y entra pour ſçavoir ſa derniere réponſe. Le courage de Benoît croiſſant à proportion du danger, lui dit d'un ton irrité, que juſqu'à préſent le Roi de France ſon fils aîné avoit témoigné de la pieté & de la religion, mais que s'étant laiſſé ſéduire par les ennemis de l'Egliſe, ce Prince auroit tout le tems de s'en repentir. Dailli alla joindre Boucicaut au port Saint André, petite Ville à neuf lieues d'Avignon. Il l'informa de tout, & prit la route d'Italie pour exécuter le ſecond chef de ſa commiſſion. On vouloit ſçavoir ce qu'on devoit eſpérer du Pape de Rome.

L'Evêque le trouva à Fondi & le ſuivit à Rome, où il lui remit les lettres de créance du Roi & celles du Roi des Romains. Boniface, plus habile que Benoît, dont il n'ignoroit pas la réponſe,

& qui pénétroit tous les obstacles 1398.
du projet de ces Princes, répondit, après avoir pris l'avis de ses Cardinaux qu'il trompa les premiers, qu'il étoit prêt à abdiquer dès que Pierre de Lune en voudroit faire autant; qu'il n'y avoit qu'à convenir du lieu où se feroit la cession, qu'il s'y rendroit avec le sacré Collége. Dailli n'eut rien à répliquer à une réponse si satisfaisante. Il remercia Boniface, & partit pour aller concerter avec le Roi des Romains les moyens de terminer cette grande affaire. Boniface acquit par sa réponse la réputation d'une grande probité, & même d'une générosité toute chrétienne. Boniface instruit que les Romains, dans la crainte de voir le S. Siége encore transféré hors de leur Ville, étoient alarmés de sa réponse, les rassura au moment même du départ de Dailli. Il leur promit qu'il ne les abandon-

[illegible] jamais. [illegible] qu'il seroit [illegible] la mort. C'est ainsi [illegible] avec les mê- [illegible] prendre aux hom- [illegible] toutes [illegible]. [illegible] ouvertement. Bo- [illegible] artifice. Tous [illegible] s'accordent à [illegible] fit peu [illegible], où il trouva [illegible]. Il promit [illegible] Diette où le [illegible] prendroit sa [illegible]. C'étoit la [illegible] vû les diffi- [illegible] & d'amener [illegible] même opi- [illegible] de Baviere, [illegible] pour la Reine [illegible] obédience de [illegible]

[illegible] avoit trop de [illegible] pour n'être [illegible] tous les mouve- [illegible] Maréchal de Boucicaut

qui ne les cachoit pas ; il s'étoit 1398.
depuis long-tems préparé à tout *Dupuy, hist. du Schisme. Fleuri, H. Eccles.*
événement, surtout à soutenir un siége. La Ville d'Avignon étoit aussi forte qu'une place pouvoit l'être dans ce siécle, où les fortifications ne consistoient que dans la bonté des murailles, dans la largeur des fossés & dans la hauteur des tours. Elle contenoit un peuple nombreux. Le palais Pontifical lui servoit de Château; c'étoit une forteresse encore plus forte que la Ville.

Benoît avoit fait venir un corps de vieilles troupes Aragonoises, commandées par D. Juan de Lune son parent, l'un des braves cavaliers de l'Europe. Il s'étoit pourvû d'armes & de provisions de bouche abondamment ; il en avoit surtout rempli la citadelle. Il espéroit par ces précautions rendre inutiles les premiers efforts des François, & attendoit

1398. quelqu'heureux changement de la protection du Roi d'Aragon, des troubles de Gênes qui n'étoient pas appaisés, enfin de l'inconstance même de la Nation, & surtout des ressorts secrets qu'il faisoit jouer à la Cour, où le scandale de cette guerre pouvoit servir de prétexte aux différens intérêts qui agitoient les Princes.

Le Maréchal de Boucicaut arriva au Pont Saint Esprit avec son armée composée des troupes qui étoient en Auvergne, dans le Vivarais & dans le Languedoc. Il ordonna au Sénéchal de Beaucaire de fermer les passages, tant par terre que par le Rhône, par où on pouvoit communiquer avec Avignon. Il envoya défier le Pape, le Sacré Collége, les habitans, & s'avança avec toutes ses forces. Le Pape reconnut bientôt combien il avoit eu tort

de compter ſur l'affection des 1398.
Avignonois. Ces habitans très-peu guerriers coururent épouvantés dans ſon Palais pour lui déclarer qu'ils ne pouvoient ni ne vouloient ſoutenir un ſiége contre le Roi de France. Il leur reprocha inutilement leur infidélité & leur lâcheté ; il ſe vanta en vain des ſecours qu'il attendoit ; on ſçavoit que Gênes étoit rentré dans le devoir, & que le Roi d'Aragon avoit répondu ſéchement aux Envoyés du Pape, que lui Roi d'Aragon n'étoit pas aſſez inſenſé pour faire la guerre au Roi de France, & pour troubler le repos de ſes peuples en conſidération d'un Prêtre.

Le Maréchal inveſtit la Ville, il menaça les habitans de mettre le feu à leurs baſtides & à leurs vignes, s'ils ne lui ouvroient leurs portes. Effrayés ils s'aſſemblerent avec les Cardinaux ſans

1398. la participation du Pape, pour se soumettre au Roi. Ce Pontife sur le champ donna ses ordres pour faire arrêter tous les Cardinaux. Les Espions qu'il avoit parmi eux, l'avoient instruit; de même les Cardinaux le furent aussi par les intelligences qu'ils entretenoient dans sa famille, ce qui n'est que trop ordinaire dans les dissensions civiles: ainsi ils sortirent tous d'Avignon. Ils n'y laisserent que le Cardinal de Neuchâtel, qui ayant les inclinations guerrieres entreprit de résister au Pape. Ce Cardinal se logea à l'Archevêché, & fit le 16 de Septembre une Cavalcade à la tête de la Bourgeoisie armée, ayant l'épée au côté, le bâton de Commandant à la main & en habit rouge, sans rochet ni manteau. Tout le peuple crioit, *Vive le Sacré Collége & le peuple d'Avignon.*

Le Pape voyoit avec douleur

tout ce spectacle du haut de ses 1398.
remparts ; il eut bientôt d'autres sujets d'affliction : le Cardinal fit son traité avec le Maréchal, & introduisit les François dans la Ville. Ils dresserent leurs batteries, firent construire des tours d'espace en espace qui serrerent encore le Pape plus étroitement. Le Cardinal, pour faire sa cour à ses nouveaux Alliés, fit lui-même tirer le canon contre le Château le 29 de Septembre. Ce jour même la guerre fut sur le point de finir, le Pape qui donnoit ses ordres sur les remparts, ayant été atteint de l'éclat d'une pierre qui manqua de le tuer. Effrayé du péril il ne s'exposa plus. Il laissa à de Lune le soin de défendre la place dont il s'acquitta en brave Capitaine.

Le siége continua d'abord avec assez de vivacité. Les Avignonois qui croyoient par la reddi-

1398. tion du Château se délivrer des frais, des incommodités de la guerre & de la fâcheuse présence de leurs hôtes, étoient plus ardens qu'eux à l'avancer. La bourgeoisie sapa un endroit des murs, l'étançonna & y jetta du feu grégeois qui consuma tout le bois dont le Pape avoit fait provision. Il y en avoit pour deux ans : quoique cet incendie n'endommageât point les murailles, la perte de ce bois fut une des plus grandes incommodités que reçurent les Assiégés, qui n'eurent plus de quoi faire cuire les viandes. Le Pape fut réduit à faire démolir les charpentes de ses appartemens pour se servir du bois à cet usage. La disette se fit bientôt sentir dans le Château, & fut suivie de maladies qui emporterent un grand nombre des Assiégés.

Le Pape témoignoit une constance

ſtance & une gayeté qui leur donnoit du courage, & qui leur faiſoit croire qu'il avoit des reſſources aſſurées. On ne peut ſe diſpenſer de louer & d'admirer ſa ſageſſe & ſa modération, qui l'empêcherent d'employer contre le Roi ni même contre les Aſſiégeans le glaive ſpirituel, qui ne laiſſe pas de faire quelquefois de fortes impreſſions ſur les conſciences timides. Il ne vouloit pas ſe rendre irréconciliable, & attendoit toujours du tems quelqu'heureux changement. Son obédience étoit néanmoins mal diſpoſée. On croyoit qu'il alloit tomber entre les mains des François. La Caſtille, à leur imitation, avoit ordonné le 12 de Décembre dans l'Aſſemblée d'Alcala de Henarés la Souſtraction d'obédience. La Reine Marie de Blois fit faire la même choſe à Taraſcon pour tous les Domai- 1398.

1398. nes du Roi son fils. Excepté le Duc de Baviere, aucun Prince de l'obédience de Rome ne s'y conforma, & le Roi sollicita en vain les Florentins ses alliés de suivre son exemple.

Le Comte de Derbi en France.

M. S. D. l. 18. c. 9. Rapin Thoiras.

Après dix mois des plus grandes souffrances, le Roi fut rendu à lui-même. C'étoit le plus long accès qu'il eût encore essuyé, les autres n'ayant été que de six mois au plus. Son mal devenoit donc plus long d'année en année, triste présage pour l'avenir ! Il alla en grande pompe à Notre-Dame & ensuite à Saint Denis remercier Dieu de sa convalescence ; on se disposa à passer plus gayement le carnaval, tous les Princes régalant à l'envi le Comte de Derbi qui étoit arrivé depuis peu à la Cour.

Ce Comte étoit le fils aîné du Duc de Lancastre, oncle du Roi d'Angleterre. Déja fameux par

mille exploits de guerre, il étoit 1398.
l'amour & l'espérance de sa Nation qui n'estimoit pas son Roi. Quelque puissant que fût devenu le Roi Richard par son alliance avec la France, & par l'adresse qu'il avoit eue d'avoir un Parlement dévoué à ses volontés, il s'étoit rendu odieux aux Anglois depuis qu'il avoit fait mourir sans formalité de Justice le Duc de Glocester l'un de ses oncles. Le Comte de Derbi en avoit été très-touché. Il eut sur cela quelques paroles avec le Comte Maréchal, favori de Richard, qui donnerent lieu à ce Prince d'exiler Derbi. Traitement rigoureux envers un Prince son cousin germain, & qui révolta toute la Nation qui l'adoroit.

Derbi se retira à la Cour de France, où il fut reçu non pas en Prince disgracié, mais selon sa naissance & ses grandes qualités.

1398. Le Roi envoya au devant de lui le Duc d'Orléans & les Princes ſes oncles, le logea à l'Hôtel de Cliſſon, & le combla d'honneurs & de careſſes. Le Duc d'Orléans ſe lia avec lui d'une amitié très-étroite, & le Duc de Berri ne déſapprouva pas la recherche que le Comte fit de la Princeſſe ſa fille, veuve du Connétable d'Eu, ce Comte étant lui-même veuf depuis deux ans.

Dans ce même tems le Duc de Lancaſtre mourut en Angleterre. Le Roi Richard qui connoiſſoit le caractere & l'ambition ſecrette du Comte de Derbi, qui même avoit été inſtruit des ſentimens de tous les Anglois pour lui, ne ſe contenta pas de ne point rappeller ce jeune Prince, comme il le lui avoit fait eſpérer, mais encore s'empara de la ſucceſſion qui venoit de lui écheoir, & contre toute ſorte de droit,

réunit à sa Couronne le Duché 1398.
de Lancastre. Il sembloit qu'il prévoyoit les malheurs qui devoient tomber sur sa tête de la part de ce jeune Prince, sans refléchir que les injustices ne servent souvent qu'à les avancer. Il fut même choqué de la bonne réception que la Cour de France avoit fait au Comte, & des honneurs qu'on y avoit rendus à la mémoire du Duc de Lancastre; le Roi & toute la Cour ayant assisté au service que le Comte avoit fait célébrer pour lui. Le Roi s'en excusa modestement en lui envoyant le troisiéme payement de la dot de la jeune Reine. Le Comte dévoroit sa douleur, & cachoit son ressentiment sous une feinte soumission; mais dès-lors il étoit en intelligence avec plusieurs Milords mécontens qui le pressoient de revenir en Angleterre, & lui offroient

1398. leurs services pour obtenir la restitution des biens de son pere.

Abolition des graces expectatives.

M. S. D. l. 18. c. 10.

Fleuri, Hist. Ecclesiast.

Pendant le siége d'Avignon, le Sacré Collége députa à Paris les Cardinaux de Thurey & de Salusses, qui sous prétexte de presser l'union de l'Eglise, en proposant la tenue d'un Concile Général, demanderent au Roi que pendant la Soustraction les Cardinaux pussent jouir de tous les droits attachés à leur dignité, surtout des graces expectatives que le Pape leur avoit accordées avant la Soustraction. Ils croyoient avoir mérité cette faveur par leur conduite contre le Pape, & par le concert où ils étoient entrés avec le Roi. Ces graces expectatives étoient le droit de nommer à certains Bénéfices qui viendroient à vaquer sans résignation. Coutume abusive & inconnue aux premiers siécles de l'Eglise.

Cette Légation intéressée rendit les deux Cardinaux odieux. Leurs demandes se répandirent dans le public, & ils connurent le mauvais effet qu'elles avoient produit par les injures que le peuple proféra tout haut contr'eux le jour de leur cavalcade. Le Roi les renvoya à l'Assemblée générale du Clergé qui se tint le 20 de Février, & qui loin de leur être favorable, décida que la Soustraction avoit aboli toutes les graces expectatives. Comme la Cour avoit besoin d'eux dans la grande affaire de l'union, & qu'il étoit dangéreux de les renvoyer mécontens, le Roi les mit de son Conseil, avec deux mille écus d'or de pension qu'il assigna à chacun d'eux. 1398.

Le siége d'Avignon converti en blocus.

Ils retournerent à Villeneuve pour attendre la fin du siége d'Avignon. On y étoit réduit aux plus grandes extrémités ; il pa-

1398. roît qu'on n'avoit pas voulu em-
M. S. D. ployer la force dans l'espérance
c. 10. que le Pape se soumettroit ; il
Ibid. témoignoit toujours une fermeté & un courage invincible. Les Cárdinaux de Pampelune & de Tarassone accoutumés à une vie voluptueuse, ne purent supporter de si grandes incommodités. Ils sortirent déguisés de la Ville, espérant n'être pas reconnus & pouvoir se sauver ; mais ils tomberent entre les mains du Maréchal qui les fit mettre en prison. Tarassone y mourut bientôt après, & il en coûta cinquante mille écus d'or au premier pour avoir sa liberté.

S'ils eussent eu moins d'impatience, l'un n'eût pas perdu la vie, & l'autre la meilleure partie de sa fortune. Peu après leur accident il survint un de ces événemens que le Pape avoit prévû, & qu'il attendoit avec tant de pa-

tience. Ses partiſans inſpirerent 1398.
des ſcrupules au Roi ſur la dureté qu'on avoit contre le Chef de l'Egliſe. Ils ajouterent que cette dureté étoit d'autant plus inutile, que quand Benoît conſentiroit à abdiquer, l'affaire de l'union n'en ſeroit pas plus avancée, puiſque Boniface n'étoit pas plus que lui dans la réſolution de renoncer au Pontificat. Qu'il en avoit aſſuré le peuple de Rome, que les Princes de ſon obédience n'étoient point déterminés à l'y forcer, & même qu'aucun d'eux ne s'en étoit encore ſouſtrait.

Le Roi foible, ennemi des violences, ſe laiſſa toucher ; il envoya ordre à Boucicaut de convertir le ſiége en blocus, & d'empêcher ſeulement que rien n'entrât dans Avignon ni n'en ſortît, excepté les proviſions pour la maiſon du Pape, que le Roi conſentoit qu'on laiſſât paſſer. Le

1398. Pape avec tout le respect, mais en même tems avec toute la force imaginable.

Benoît se troubla à une proposition qui lui étoit si odieuse; mais tout-à-coup rassuré, il répondit d'un ton ferme, qu'il avoit été élû Pape canoniquement, qu'il mourroit Pape, qu'il n'abdiqueroit jamais, & qu'il n'avoit aucuns ordres à recevoir du Roi de France. C'étoit parler sans détour; c'étoit ne se plus servir des voyes obliques & des promesses captieuses dont il s'étoit servi jusques-là. Dailli renonçant à le persuader, lui dit avec fermeté qu'il y pensât murement; qu'il lui seroit impossible de résister seul à la puissance & à la volonté du Roi; que du moins sage comme il étoit, il prît l'avis des Cardinaux.

Quelque déterminé que fût le Pape à ne pas se relâcher, il profita de l'avis, dans l'espérance

moins de patience : elle ne pou- 1390.
voit s'accoutumer à céder la main à la Duchesse de Bourgogne suivant l'ancienne étiquette de la Cour. Cette Duchesse de son côté fiere de tant de Rois & de tant de Souverains dont elle étoit descendue, ne regardoit qu'avec mépris le sang nouveau des Visconti. Ces deux femmes faisoient entrer leurs époux dans leurs passions, & divisoient toute la Cour.

Le parti du Duc de Bourgogne étoit surtout indigné que le Roi même dans le plus fort de ses maux, marquât toujours plus de complaisance pour sa belle-sœur que pour la Reine. Privé de toute sa raison il n'en conservoit que pour connoître & pour mander la Duchesse. De là ces bruits qu'on renouvelloit indignement, que pour produire un pareil prodige elle employoit les filtres &

1399. les breuvages si connus en Italie. Ils voyoient avec encore plus de dépit que ce Prince jouissant de sa santé, étoit toujours le même pour cette Princesse la plus spirituelle & la plus amusante de la Cour. De plus, l'amitié du Roi pour son frere sembloit prendre tous les jours de nouvelles forces: ainsi il n'est pas surprenant que le mari & la femme déterminassent enfin le Roi à donner à ce Prince une satisfaction qu'il désiroit avec tant d'ardeur, & qui ne sembloit pas dépourvûe de justice.

Le Roi s'en expliqua dans son Conseil, & ordonna qu'on en dressât les Lettres patentes. Ce fut un coup accablant pour le Duc de Bourgogne; mais il fallut céder aux volontés absolues du Roi qui étoit alors en parfaite santé & avec tout son jugement. L'expérience du Duc & le grand

nombre de créatures qu'il s'étoit 1399.
faites pendant ſa longue Régence, lui perſuaderent qu'il ſeroit toujours le maître des affaires. Il reconnut bientôt le faux de ſes conjectures. Le Duc d'Orléans dans le Conſeil laiſſa voir un génie ſublime, une intelligence ſurprenante & une éloquence victorieuſe; il y mêloit une politeſſe & une affabilité qui lui attiroit tous les cœurs. Libéral, acceſſible, juſqu'à marcher peu accompagné, recevant par tout des placets, écoutant tout le monde avec bonté, il fut bientôt le ſeul de qui on eſperât, & à qui on s'adreſſoit. Le Courtiſan prévoyoit que ſa puiſſance croîtroit toujours, au lieu que celle du Duc de Bourgogne dans un âge avancé ne feroit plus que décliner imperceptiblement.

Il faut ajouter à tous ces avantages du Duc d'Orléans, que le

1399. presque de tous les cœurs & secondé du Duc de Berri, prit l'ascendant sur le Duc de Bourgogne. Il donna la premiere preuve de son pouvoir au Pape Benoît qui se trouvoit réduit dans Avignon à de fâcheuses extrémités. Le Maréchal de Boucicaut le tenoit étroitement bloqué; il observoit à la rigueur l'ordre de ne laisser entrer des vivres que pour le Pape & sa famille. Le reste de la garnison mouroit de faim; il falloit en la congédiant se mettre à la discrétion du Maréchal. A la priere du Pape, le Roi d'Aragon envoya des Ambassadeurs à la Cour pour tâcher d'adoucir son sort. Le Duc d'Orléans prit ce prétexte pour faire réprouver dans le Conseil la maniere dure dont on en usoit envers le Pontife, & pour faire résoudre qu'on traiteroit avec lui.

Mariana. Dupuy, hist. du Schisme. Fleury, h. Ecclés.

Trois Ambassadeurs furent nommés (*a*) pour aller à Avignon avec les Ambassadeurs d'Aragon dresser ce nouveau traité. Benoît respira d'autant plus, que par un préalable on lui fournit tous les vivres qu'il demanda. A la vérité le traité fut encore dur, mais l'état du Pape le força de le signer le 20 d'Avril. C'étoit beaucoup de ne pas périr : il présumoit assez de son habileté & de la faveur de son nouveau protecteur, pour espérer qu'il trouveroit des moyens d'en éluder l'exécution. 1399.

Par ce traité le Pape consentit à abdiquer purement & simplement dans l'un de ces quatre cas. Le premier, si Boniface abdiquoit; le second, s'il mouroit; le troisiéme, s'il étoit déposé; le

(*a*) Pierre, Abbé du Mont Saint Michel, Guillaume de Tinreville Chevalier, & Deschamps, Docteur de Sorbonne.

1399. quatriéme, si on procédoit à l'Election d'un troisiéme Pape ; cependant Benoît s'obligeoit de ne pas sortir d'Avignon. A ces conditions les Ambassadeurs le mirent sous la sauve-garde du Roi ; ils lui en donnerent pour sureté une lettre écrite de la propre main de Sa Majesté, & consentirent de lui faire fournir des vivres pour cent personnes par jour. La ville d'Avignon entra dans ce traité, où le Pape ne fut nommé que le *Seigneur Benoît* ; la Soustraction subsistant toujours.

En conséquence du traité le Pape désarma, & ne conserva que cent hommes pour sa garde. L'Archevêque de Narbonne & quatre autres Seigneurs furent commis à la garde du Pape & chargés d'en répondre (*a*). Avec

(*a*) Le Sénéchal de Beaucaire, les Seigneurs de Cassenar & de la Voûte, & George de Marle, Sénéchal de Provence.

peste qui commençoit à se faire sentir en Italie, l'en chassa. Il y laissa l'Evêque de Meaux, Prélat qui, par son génie doux & pacifique, n'étoit propre ni à contenir un peuple si remuant, ni à maintenir les affaires dans le bon ordre où le Comte les lui avoit laissées. 1398.

Les factieux sentirent bien qu'ils pouvoient l'entamer impunément. Un nommé Bertoloti se souleva dans la riviere du Levant. L'Evêque envoya contre lui 600 fantassins, mais qui avoient pour chef le Capitaine de Justice, encore plus mauvais Capitaine que mauvais soldat. Bertoloti qui avoit été joint par le Marquis de Malespire, battit & tua le Capitaine. Ce premier succès enhardit tous ceux qui se flatoient de s'élever dans un changement de Gouvernement; ils étoient presque tous Gibelins.

1398. Ces deux célebres factions des Gibelins & des Guelfes, dont les premiers tenoient pour les Empereurs & les seconds pour les Papes, subsistoient encore en Italie & à Gênes, où l'impunité les fortifioit. Le désir de l'indépendance les animoit plus que l'intérêt de leur parti, & que leur ancienne antipathie.

Les Rebelles publierent que les François étoient Guelfes, & qu'il falloit les humilier. Les Gibelins à leur tour prirent les armes pour détruire leurs ennemis, sans songer même à implorer le secours des François, ne paroissant pas trop contens du Gouvernement. L'Evêque de Meaux, étonné de tous ces mouvemens, crut les appaiser en se relâchant, & ne fit par-là que donner des signes de foiblesse. Il abolit à la sollicitation des Guelfes la Charge de Capitaine de Justice qui

ſeur étoit odieuſe, y ayant atta- 1398.
ché le pouvoir de les réprimer. Il abandonna aux Gibelins quelques petits forts à l'entrée des vallées, cédés auparavant aux Guelfes. En favoriſant ſucceſſivement les deux partis, il laiſſa voir qu'il les craignoit tous deux. Peu reſpecté de l'un & de l'autre, ils en vinrent à une guerre ouverte.

Les plus grandes Maiſons prirent parti. Guarcio & Montalde ſurprirent un quartier de Gênes, & furent joints par les Fieſques. Les Spinola & les Doria s'oppoſerent à leurs progrès, paroiſſant encore attachés aux François. La Ville de Gênes ne fut plus que le théâtre de leurs pillages & de leurs cruautés. Montalde attaqua même le Palais. L'Evêque s'y défendit foiblement, & ne ſongea plus qu'à ſe retirer en France. Doria lui repréſenta vainement

1399. Sur le prétexte de la défiance où le Pape paroissoit être contre les Cardinaux & le peuple d'Avignon, sur les alarmes qu'il feignoit avoir que ceux à qui on avoit confié sa garde, n'étoient point assez puissans pour le garantir des traits de leur haine, il obtint d'être lui-même chargé de veiller à sa sureté & de pourvoir à sa garde. Deux Seigneurs furent nommés comme Commissaires du Duc pour répondre du Pape, & pour le garder. La fermeté & la patience triomphent des plus grands obstacles. Un habile homme, avec du courage, trouve dans l'adversité des ressources capables de l'adoucir & de la changer.

Décime accordée au Roi. *M. S. D. Ibid. Du Haillan.*

Benoît, avant la Soustraction, avoit accordé une décime au Roi. Sa Bulle ne pouvant plus avoir d'effet, puisqu'on ne le reconnoissoit plus pour Pape, Sa Ma-

jesté ordonna une Assemblée du 1399.
Clergé, où le Chancelier en de- P. Anselme.
manda l'imposition pour les frais
de l'union, qui à la vérité étoient immenses. La plûpart des Députés s'y opposerent, alléguant la pauvreté du Clergé & le mauvais usage de ces impositions. Ils dirent que le Roi excédoit son pouvoir, & mettoit la main à l'encensoir. Plusieurs des Députés oserent se retirer même de l'Assemblée : leur retraite facilita la concession. Il y eut une partie de la décime destinée à rembourser plusieurs emprunts du Clergé. Les Gouverneurs du Royaume dispofèrent du reste comme il leur plut : on disoit qu'une grande partie etoit entrée dans les coffres de plusieurs Courtisans affamés, assidus à faire leur cour au Roi, lorsqu'il étoit en santé, & prompts à l'abandonner dans ses rechûtes.

1399. On en délivra une partie à Pierre Plaon, Docteur de Sorbonne, qui fut envoyé à Liége, sa patrie, pour établir la Soustraction que ce grand Diocèse embrassa. Il fut imité par ceux de Cambray, de Dinan & de Besançon; ce que le Roi apprit avec une grande joie dans un de ses bons intervalles : mais qu'étoit-ce que ce petit nombre de Diocèses en comparaison de tant de Royaumes qui n'entroient point dans les vûes de la France? Le Roi des Romains lui-même, livré à la crapule & à une lâche oisiveté, paroissoit avoir oublié ses engagemens, & avoit recours à des défaites qui étoient l'espérance de voir la fin des maux de l'Eglise.

Conspiration du Comte de Derbi contre le Roi d'An-

Le Comte de Derbi étoit toujours à la Cour, chéri & caressé du Roi & de tous les Princes. Le Duc d'Orléans avoit fait avec lui

autres Puissances à imiter la France pour contraindre les deux Papes à abdiquer, & pouvoir procéder ensuite à l'Election d'un nouveau Pape reconnu de l'Eglise Universelle. Il se présentoit à l'exécution de ce dessein des longueurs & des difficultés presque insurmontables. Elles n'étonnerent ni la Cour ni l'Université. On doit convenir que la France témoigna une fermeté & un courage invincible, & que la Chrétienté lui fut redevable de la paix dont elle jouit dans la suite. 1398.

On nomma deux Commissaires pour aller notifier la Soustraction au Pape; Robert Cordelier, Docteur en Droit, & Tristan du Bosc, Prevôt de l'Eglise d'Arras. Ils la publierent à Villeneuve d'Avignon le Dimanche premier de Septembre, avec ordre à tous les Sujets du Roi de se retirer de la Cour & du service

1399. cir au Comte l'amertume du refus.

Le désir de vengeance que le Comte de Derbi nourrissoit dans son cœur, étoit sans cesse excité par tous les Anglois mécontens. Ils le pressoient de passer en Angleterre pour se faire justice par les armes, & peut-être pour s'emparer du ministere & du Gouvernement sous un Roi foible & haï. Il se passa même des choses en Angleterre qui en changerent encore la face, & qui faciliterent la vengeance du Comte. Richard de Mortemer, Comte de la Marche, que le Parlement avoit reconnu pour héritier de l'Etat, avoit été tué en Irlande, en s'opposant à une rébellion des habitans de cette Isle accablés d'impôts. Il n'avoit laissé que deux enfans, Edmond & une fille au berceau. Edmond, en repoussant une incursion des Gallois, étoit

tombé

tombé entre leurs mains. Per- 1399.
sonne ne pensoit à l'en retirer. Les Anglois ne faisoient aucune attention aux droits de sa sœur, qui n'étoit qu'un enfant, & qu'on regardoit comme étrangere, étant née en Irlande. Toute l'Angleterre, impatiente de trouver du reméde à ses maux, avoit les yeux tournés vers le Comte de Derby, petit-fils du feu Roi Edouard, & le premier Prince du sang Royal par les mâles.

Dans ces conjonctures le Roi Richard fit une faute de la plus dangéreuse conséquence, quoique concertée avec la Cour de France. Il passa en Irlande pour soumettre lui-même les rebelles, ce que tout autre de ses Généraux eût pû faire encore mieux que lui. Il laissa à Londres pour Régent le Duc d'Yorck son oncle, & lui recommanda la jeune Reine sa femme, qu'il voyoit croître

1399. sous ses yeux, & devenir d'une beauté parfaite : elle n'avoit encore que onze ans.

Il étoit à peine embarqué que l'Archevêque de Cantorbery, dont il avoit fait décapiter le frere comme l'un des complices du Duc de Glocester, déguisé en Moine, passa en France pour s'aboucher avec le Comte de Derby. Il le vit sécretement à Bicêtre, maison de campagne du Duc de Berry. Là, il lui exposa le mécontentement général des Anglois : lui dit que depuis la mort de Glocester, ils ne regardoient plus Richard que comme un Tyran : que leur seule esperance étoit en lui : que toute la nation ne vouloit plus de Richard pour son Roi, & qu'il falloit, comme premier Prince du Sang, que le Comte montât lui-même sur le Trône. Il s'engagea de l'y placer. Il lui expliqua ses intelligences ; &

ajouta qu'il ne s'agiſſoit que de 1399.
paroître pour exciter la plus heureuſe révolution.

Tout intrépide qu'étoit le Comte, il fut d'abord épouvanté de la grandeur & des dangers du projet, peut-être de ſon injuſtice. Il n'ignoroit pas que les enfans de Mortemer étoient les ſeuls légitimes héritiers du Roi Richard. L'ambition & les charmes d'une Couronne levent les ſcrupules ou étouffent les remords. Le Comte de Derby ſe livra à tous les déſirs du Prélat; il prit congé de la Cour de France, ſous le prétexte d'aller voyager en Eſpagne & d'y attendre la fin de ſon exil. Il prit la route de Bretagne. On dépenſoit ſi peu en Eſpions à la Cour, qu'on l'ignora abſolument.

Le Duc de Bretagne envoya Craon au devant de lui, & le reçut avec magnificence. Il paſſa

1399. quelques jours à cette Cour : l'Escadre que le Duc prêtoit n'étoit pas encore en état. Ce délai lui coûta son repos ; il vit trop la Duchesse, dont la beauté & le mérite étoient dangereux. C'étoit la même qui dans sa jeunesse avoit vaincu le Connétable de Clisson. Elle en conservoit encore l'éclat, & le Comte en fut lui-même blessé. Sacrifiant cette passion naissante à sa raison & à ses projets, il s'embarqua à Vannes au mois de Juin sur trois vaisseaux que le Duc lui prêta, commandés par Craon, & chargés des troupes & des munitions nécessaires.

Il débarqua peu de jours après à Plimout, & renvoya ses Bâtimens, ne voulant rien devoir qu'à la nation. Il ne prit d'abord que le titre de Duc de Lancastre, tous les peuples de son appanage le reconnurent sans ba-

lancer pour leur Seigneur. Lorſ- 1399.
qu'on ſçut à Londres ſon arrivée, toute cette grande Ville s'émut en ſa faveur ; il fut bientôt joint à Plimout par pluſieurs Milords, & par un nombre prodigieux de Citoyens ; tout le Royaume ſe trouva dans la même fermentation. Par un aveuglement fatal, la France laiſſa partir de ſon ſein un Prince ennemi du gendre de ſon Roi, & dont il étoit aiſé de pénétrer & même d'arrêter les deſſeins pernicieux.

Expédition d'Orient.

M. S. D. l. 19. c. 2 & 3.

Dès la fin de Mai l'Eſcadre deſtinée pour le ſecours de l'Empereur Manuel, étoit partie des Ports de Provence, commandée par le Maréchal de Boucicaut. Elle portoit 1200 hommes d'armes. La générosité n'avoit pas ſeule engagé la Cour dans cette expédition, la politique y avoit eu plus de part. Les Génois, ſujets de la Couronne, étoient Pro-

1399. Sur le prétexte de la défiance où le Pape paroissoit être contre les Cardinaux & le peuple d'Avignon, sur les alarmes qu'il feignoit avoir que ceux à qui on avoit confié sa garde, n'étoient point assez puissans pour le garantir des traits de leur haine, il obtint d'être lui-même chargé de veiller à sa sureté & de pourvoir à sa garde. Deux Seigneurs furent nommés comme Commissaires du Duc pour répondre du Pape, & pour le garder. La fermeté & la patience triomphent des plus grands obstacles. Un habile homme, avec du courage, trouve dans l'adversité des ressources capables de l'adoucir & de la changer.

Décime accordée au Roi.

M. S. D. Ibid. Du Haillan.

Benoît, avant la Soustraction, avoit accordé une décime au Roi. Sa Bulle ne pouvant plus avoir d'effet, puisqu'on ne le reconnoissoit plus pour Pape, Sa Ma

Gilles, Comte de Toulouſe, 1399.
l'apporta d'Orient du tems des Croiſades avec les preuves de ſon origine, & le mit à l'Abbaye de Cadoin, où il devint bientôt célebre par les miracles qu'on lui attribua. Le Roi S. Louis, dont la piété étoit ſi ſage & ſi éclairée, alla le viſiter en 1269. Sa réputation avoit toujours cru, & le feu Roi rendit une Ordonnance pour autoriſer ſon culte.

En 1392. Bertrand de Moulins, Abbé de Cadoin, craignant les incurſions des Anglois, le tranſporta ſécretement à Toulouſe, où il étoit encore dans l'Egliſe du Taur. Le Roi envoya l'Evêque de Saintes, accompagné de l'Abbé de Cadoin, pour l'apporter à Paris. L'Aſſeſſeur des Capitouls & le Syndic de Toulouſe ſe joignirent à eux, & ils partirent vers la fin de Juin. Sur le chemin il y eut un grand con-

1399. cours de peuples qui le venoient honorer. Ils arriverent à Paris à la mi-Août, & le déposerent avec pompe à l'Hôtel S. Paul. Le Roi alors dans le déclin d'un accès se trouva en état d'assister pendant neuf jours à la Messe, qui fut célébrée dans la Chapelle de cet Hôtel où étoit la Sainte Relique. On crut déja qu'elle avoit opéré un miracle, le Roi ayant eu un intervalle de quelques jours; mais il retomba & plus griévement. Le S. Suaire fut porté aux Bernardins, où on l'exposa à la vénération du peuple. On publia plusieurs miracles qu'il avoit opérés, dont les preuves furent plus équivoques que le grand nombre d'offrandes qu'il procura à ces Religieux. On reporta ensuite cette Relique à Toulouse, d'où après divers événemens elle a été renduë à l'Abbaye de Cadoin. Elle y est encore gardée avec un soin

extrême, & exposée en public à 1399.
de certains jours. Elle étoit à Toulouse dans un coffret d'argent : elle n'est plus aujourd'hui que dans un de fer, auquel le Saint Suaire doit peut-être sa conservation, le métal n'ayant pas tenté l'avarice des Hérétiques du seiziéme siécle, qui dispersoient les plus précieuses Reliques par intérêt, plûtôt que par zèle.

Pendant la maladie du Roi toutes les affaires du Royaume s'expédioient à l'ordinaire, & le Duc d'Orléans s'accréditoit de jour en jour. Par une Ordonnance du 5 Août on établit un nouvel ordre dans les Finances; on nomma trois nouveaux Généraux pour les administrer: Jean Courau, Archevêque de Sens, Guillaume d'Orgemont & Arnaud Boucher, plus capable que les deux autres. Par un nouvel Edit on bannit à perpétuité la nation des Juifs,

1399. plus dangereuse par ses usures, qu'utile par les taxes qu'on en tiroit. Il y avoit eu plusieurs Edits pareils sous les Régnes précédens, & même sous celui-ci. Les besoins de l'Etat y avoient toujours fait déroger. L'Edit de 1399. n'a jamais été révoqué.

On destitua de la Charge de Maître des Arbalêtriers le Sire de Montresor, pour la rendre à Jaligny, dont la probité prévaloit toujours sur les caprices de la fortune (a). Robert de Franconville fut fait Maître Veneur & Goûverneur de la Venerie du Roi par Lettres du 22 d'Août. Ce titre de Gouverneur étoit nouveau. Philippe de Corguilleray à qui il succéda, & qui fut dédommagé par une Charge de Maître des Requêtes, n'avoit que la qualité de Maître de la

(a) Guichard Dauphin, qui avoit été Gouverneur du Roi.

Venerie. Cette Charge, dans l'é- 1399.
tat où étoit le Roi, ne pouvoit avoir de fréquentes fonctions. On pourvut le 22 de Septembre, de l'Office d'Ecuyer du Roi, Philippe de Gereme, surnommé le Cordelier. Il remplaça Robert de Mondoucet, qui avoit succédé en 1397. à Colard de Tanques. Tanques l'avoit exercé depuis 1380. sous le nom de premier Ecuyer du Corps & de Maître de la grande Ecurie. Tel étoit le progrès de cette Charge si renommée dans la suite sous le nom de Grand Ecuyer.

La Justice s'administroit aussi avec éclat. Un Arrêt du Parlement du 16 de Juillet, débouta l'Amiral de Trie de la prétention d'un Ressort & d'une Jurisdiction qu'il attribuoit à sa Charge, prétendant qu'on y pouvoit porter par appel les Sentences des Juges ordinaires de l'Amirauté.

1399. L'usage contraire s'est établi dans la suite.

Par un Arrêt du Parlement, tous les biens de la Maison de Levy furent adjugés à Roger-Bernard de Levy. C'étoit un grand Procès qui duroit depuis huit ans; le Roi même y étoit intéressé. Roger Bernard, premier du nom, Seigneur de Mirepoix, Maréchal de la Foy, n'avoit eu qu'un fils unique, Jean III. qu'il avoit marié à Jeanne d'Armagnac de Fezenzaguet. L'intérêt brouilla le pere & le fils: l'un voulant continuer à rester maître de tous ses biens, l'autre ayant trop d'impatience d'en jouir. Ils en vinrent aux armes; le fils fut assez audacieux pour arrêter son pere dans le Château de Mirepoix. Quoiqu'on les eût accommodés, & que le pere eût été mis en liberté, il ne laissa pas d'exhéréder son fils: il institua

pour ſon héritier, par ſon Teſta- 1399.
ment du 5 d'Octobre 1388, le Seigneur de Leran ſon couſin; deux ans après il y ſubſtitua le Roi, pour ôter toute eſperance à ſon fils après ſa mort. Jean III. attaqua l'inſtitution de Leran comme faite par le ſeul motif de la haine, & comme poſtérieure à ſon contrat de mariage. La conduite qu'avoit tenue Levy envers ſon pere, balançoit la force de ſes raiſons; mais étant mort en 1397, Roger-Bernard II. ſon fils les employa avec plus de ſuccès. Il n'avoit point eu de part au crime de ſon pere, & le Parlement crut devoir maintenir dans toute ſa ſplendeur une Maiſon qui avoit ſi bien mérité de l'Egliſe & de l'Etat.

Un fleau redoutable obligea le Roi & toute la Cour à quitter Paris: un dérangement dans les ſaiſons qui fut ſuivi de la diſette,

1399. L'hiver avoit été fort pluvieux ; & la Seine s'étant débordée depuis la fin de Mars jusqu'à la mi-Avril, avoit pourri les semences. Cela fut suivi d'une maladie épidémique & presque subite ; peu de femmes nouvellement accouchées en échappoient. Le symptôme le plus cruel étoit un ulcére dans l'aîne, douloureux & contagieux. Le mal se répandit bientôt dans l'Isle de France, dans la Brie, la Champagne & la Bourgogne. Le nombre des morts fut si grand à Paris, qu'on défendit de sonner les cloches & de faire des convois publics. Tout étoit dans la consternation ; on recourut à Dieu ; la crainte changea les mœurs ; le luxe tomba. Dans les Processions le peuple y assistoit nuds pieds & fondant en larmes.

Le Roi à Rouen.

Le Roi livré au plus cruel des maux, devoit moins appréhender

celui-ci ; mais on préfere à la mort la vie la plus douloureuse. Malgré sa situation il voulut être transporté à Rouen vers la fin du mois d'Août, toute la Cour l'y suivit. Ce fleau cependant eut son cours ; il parcourut pendant deux ans la plûpart des Provinces de France, & ne finit qu'après y avoir exercé d'effroyables ravages.

1399. *M. S. D. l. 19. c. 2. Pasquier. Banage.*

Révolution en Angleterre. Abdication de Richard II. *M. S. D. l. 14. c. 4. Rapin Thoiras.*

Le Roi reprit sa santé à Rouen ; il revint à Paris où la contagion avoit cessé ; il y apprit la surprenante révolution arrivée en Angleterre. Elle a trop de rapport aux affaires de France pour n'en pas donner un court détail.

Dès la fin de Juin, lorsque le Roi Richard étoit le plus engagé dans son expédition d'Irlande, la Flotte des Anglois avoit paru dans la Manche & sur les Côtes de Picardie. La Cour en avoit d'abord été très-allarmée. On

1399. craignit que cette nation inquiéte & ſuperbe ne voulût, malgré ſon Roi & la Tréve, recommencer la guerre, d'autant plus que la Tréve n'avoit pas encore été établie en Guyenne, & que les Gouverneurs Anglois n'avoient pas ceſſé de lever des contributions. On fut bientôt raſſuré par l'arrivée de Guillaume Scrop, que le Duc d'Yorck, Régent d'Angleterre, envoyoit à la Cour pour lui certifier que la Flotte n'avoit aucun deſſein qui intéreſſât la France, & que la Tréve s'obſervoit en Guyenne. En effet, cette Flotte n'étoit partie des Ports d'Angleterre que pour aller au-devant du nouveau Duc de Lancaſtre : lorſqu'on ſçut qu'il avoit débarqué à Plimouth, elle rentra dans ſes Ports toute dévouée à ce Prince.

Il ſe fit alors dans toute l'Angleterre une de ces révolutions

ordinaires à cette nation, qui 1399.
ne respecte ses Rois qu'autant qu'elle en est respectée. Tout Londres courut au devant du Duc de Lancastre, & l'introduisit comme en triomphe. Il fut joint par un très-grand nombre de Lords. Le Duc d'Yorck mollissant ou favorisant ce Prince, se retira du côté de la Province de Galles pour attendre le retour du Roi Richard. Lancastre répandit des Manifestes, où il accusoit ce Prince de cruauté, de perfidie & de despotisme. Il lui imputoit le dessein de vouloir livrer Calais à la France, après lui avoir déja cédé Brest & Cherbourg. Tout se souleva. Le peuple qui passe si facilement aux extrémités, crioit tout haut, *vive le bon Duc Henri, qu'il soit notre Roi.* Il dissimuloit encore & feignoit de ne vouloir qu'une réforme. Par une nouvelle foiblesse le Duc

1399. d'Yorck entra en négociation avec lui, & convint que le Gouvernement avoit besoin d'être réformé. Lancastre se mit à la tête des Milords & des Evêques pour entreprendre cette réformation.

Le Roi Richard ayant pacifié l'Irlande, se hâta de revenir en Angleterre. A la tête d'une armée victorieuse, il parut peu allarmé de ces mouvemens. Que sert le nombre des Sujets lorsqu'ils n'ont ni amour, ni fidélité pour leur Prince? Richard n'avoit connu que la prospérité, n'avoit jamais approfondi le génie de ses peuples. Ils l'abandonnerent tous comme de concert. Ostren de Glocester, & le jeune Arondel dont il avoit fait mourir les peres, le quitterent secretement avec les troupes qu'ils commandoient, & qu'il leur avoit confiées imprudemment. Le Comte de Rutland les imita, quoique

comblé de ses bienfaits. Enfin la 1399.
nuit suivante 18 mille hommes désserterent en corps, & laisserent Richard avec trois ou quatre mille hommes qui lui demeurerent seuls fidéles.

Epouvanté, consterné, se défiant de tout, il tient conseil avec ses amis. Le Comte de Salisbery pense qu'il doit retourner à Bristol, s'y embarquer & passer en France, d'où avec le secours du Roi son beau-pere, il peut revenir & ramener ses Sujets au devoir. Le Comte d'Hutington s'y oppose, lui représente que s'il quitte l'Angleterre, il perd le Trône; qu'aucune Puissance étrangere n'est capable de le rétablir: que la Foi n'est pas éteinte dans tous les cœurs: que les Ducs d'Yorck & d'Excester ont encore des armées sur pied, avec lesquelles ils le joindront bientôt: qu'il a le Château de Flint, place

1399. conduisirent à la Tour de Londres. Alors Lancastre, secondé de l'armée & du peuple, agit en Souverain; il fit décapiter quatre des principaux Ministres de Richard; on lui fit craindre à lui-même un pareil sort. Dans ce péril, oubliant sa naissance, sa dignité & les sentimens qu'elles doivent inspirer, il demanda à parler à Lancastre: Lancastre sans honte & sans remords se rendit à la Tour: alors il dit à Richard, qu'il n'étoit qu'un Usurpateur, né de l'adultere de la Princesse de Galles sa mere, avec un Chanoine de Bordeaux. Richard, toujours tremblant, demanda qu'on lui conservât la vie, & à cette seule condition il abdiqua le Trône & le céda à son ennemi.

Le Parlement qui s'assembla à Westminster le 30 de Septembre, suivit (comme c'est l'ordinaire) toutes les impressions du Vainqueur.

queur. Il n'y eut pas eu de sûreté 1399.
pour les Députés à lui résister ; on doit convenir que la haine qu'on avoit conçue contre le Roi Richard, & les espérances que donnoit le nouveau Prince, âgé seulement de 33 ans & orné de plusieurs grandes qualités, rendirent volontaires presque tous les suffrages. On fut cependant embarrassé à chercher un titre légitime pour mettre le Duc de Lancastre sur le Trône : l'abdication de Richard faite en prison, pour sauver sa vie, ayant trop le caractere de nullité. On prit le parti de lui faire son Procès sur plusieurs crimes qu'on lui imputa, dont le principal, & en effet le plus criant, fut la mort du Duc de Glocester son oncle. Après des procédures assez précipitées, le Parlement le déposa comme coupable d'avoir violé les Loix & comme indigne du Trône. Par

1399. pitié de son sort, ou par respect pour le sang de ses Rois, il lui laissa la vie, & le condamna à une prison perpétuelle ; mais avec cette bizarre clause, que si quelqu'un entreprenoit de le rétablir, Richard seroit d'abord mis à mort. Un Prisonnier peut-il répondre des actions & des entreprises d'autrui ?

Le Trône ayant été déclaré vacant, le Parlement proclama Roi le Duc de Lancastre sous le nom de Henri IV. Il fut couronné le 13 d'Octobre, jour de Saint Edouard nom de ce Roi, dont la mémoire est en si grande vénération chez les Anglois. Le Parlement sçavoit bien que le droit n'étoit pas pour Henri, puisque les Mortemer étoient petits-fils de son aîné ; mais, ou il méprisa une famille tombée dans l'obscurité, ou il prétendit avoir le pouvoir de changer & d'abroger les Loix

fondamentales, comme repré- 1399.
sentant toute la nation. Personne ne réclama pour eux; toute l'Angleterre reconnut le nouveau Roi, qui créa sur le champ Prince de Galles son fils aîné, nommé aussi Henri.

Cette révolution arrivée au dehors du Royaume fut l'un des plus fâcheux événemens sous ce Régne. A la place d'un Roi ami, gendre de Sa Majesté, elle voyoit sur ce Trône, si redouté de la France, un Prince ennemi. Cette Tréve où on étoit parvenu avec tant de peines, de frais, & qui étoit si nécessaire par rapport au triste état où se trouvoit la santé du Roi, étoit à la veille d'être rompue: tous les Anglois la détestoient, & leur nouveau Roi ne pouvoit leur plaire qu'en recommençant la guerre.

Le Roi étoit encore douloureusement occupé du sort de sa

1395. fille, veuve avant d'être mariée, seule, abandonnée dans une Cour Etrangere au pouvoir d'une nation ennemie. Le chagrin, l'affliction, l'inquiétude le fit retomber dans son mal plus griévement encore que les autres fois. Ce fut la sixiéme rechûte; elle jetta toute la Cour dans la désolation.

Ce n'étoit pas sans raison que le Roi étoit si inquiet sur le sort de la jeune Reine. Quoique ce ne fût qu'un enfant, elle étoit regardée de mauvais œil par tous les Anglois, comme le sceau de l'union des deux nations, fatale à leur liberté. Avant même que le Roi Richard fût revenu d'Irlande, le peuple de Londres s'étoit déchaîné contr'elle; on l'avoit fait sortir à la hâte du Palais de Vingdor. On avoit chassé tous ses Domestiques François, excepté une seule Demoiselle qu'on lui avoit laissée comme par pitié;

ſurtout on renvoya en France, 1399.
même précipitamment & avec peu de décence, la Dame de Coucy ſa Gouvernante, quoique fille d'un Souverain. Enfin on l'avoit enfermée au Château de Calebroon, deſtiné aux Priſonniers d'Etat.

Le Roi, au premier intervalle de ſa maladie, fit partir les Sires d'Albret & de Hangeſt pour aller viſiter & conſoler cette jeune Princeſſe. Ils trouverent le Roi Henri déja en poſſeſſion du Trône. Leur haute naiſſance, & la Tréve qui étoit cenſée ſubſiſter toujours, obligea ce Prince à les bien recevoir; mais il ne leur permit de voir la jeune Reine qu'après qu'ils eurent prêté ſerment de ne lui point parler du Roi Richard. Triſte viſite qui redoubla les frayeurs de cette Princeſſe allarmée des rudes traitemens qu'elle éprouvoit. On ne

1399. dans le Royaume de Naples, il régnoit dans cette Capitale, ayant néanmoins toujours pour concurrent le jeune Ladiſlas qui tenoit ſa Cour à Gayette. Louis mécontenta mal-à-propos Thomas Duc de Venouſe, chef de cette grande Maiſon; il refuſa de faire épouſer la fille de ce Duc au Prince de Tarente, Charles d'Anjou ſon frere, quoiqu'il le lui eût promis, même qu'il y en eût eu un contrat public paſſé à Angers le 13 de Juin 1397. Cet affront piqua ſi vivement le courage du Duc, qu'il ſe révolta contre lui: il ſe réconcilia avec Ladiſlas, il chaſſa de Naples le Roi Louis. Ce Prince lutta un an contre la fortune; il repaſſa en France avec quelques-uns de ſes Partiſans, ennemis du Vainqueur, qui eſpéroient le rétabliſſement du Vaincu.

Louis III. ſe retira à Angers

pour amasser de l'argent & des troupes. Sur la fin de l'année il envoya en Italie le Comte de la Marche pour animer & entretenir ses Partisans. Comme il y mena peu de troupes, il n'y fit pas de grands progrès. 1399.

La Comtesse de Savoye, tante du Roi, se retira aussi cette année en France; mais bien plus glorieusement (a). S'étant brouillée avec Amé VIII. Comte de Savoye, dont elle avoit régi les Etats avec sagesse pendant sa minorité, l'intérêt chez lui plus fort que la nature & la réconnoissance, lui fit oser dépouiller cette digne grand-mere de son douaire. Le Roi indigné de ce procédé envoia des troupes commandées par le Duc de Bourbon, qui s'avança jusqu'à Grenoble: alors le Comte

(a) Bonne de Bourbon, sœur de Louis de Bourbon, veuve d'Amé VI. Comte de Savoye, mere d'Amé VII. ayeule d'Amé VIII.

1395. de Savoye intimidé & pressé par la Noblesse, rendit le douaire à Bonne de Bourbon; mais elle ne voulut plus demeurer à la Cour de ce fils ingrat, ni s'exposer à ses caprices. Elle revint en France, & choisit pour sa retraite le Château de Mâcon, où elle fut reçue par l'ordre du Roi avec toutes sortes d'honneurs, & où elle consacra à Dieu, dans la pratique d'une piété solide, les restes de sa vie qui finit en 1402.

Le Roi revenu en santé reçut magnifiquement à sa Cour Nicolas II. Marquis d'Est & de Ferrare. C'étoit un Prince fameux par son mérite & par ses exploits. Le Roi le renvoya chargé de présens, & lui permit d'ajouter à ses armes celles de France, déja réduites à trois fleurs de lis.

On s'entretint beaucoup à la Cour d'une galanterie imaginée par le Maréchal de Boucicaut. Il

étoit de retour de l'expédition de 1399.
Constantinople. La dignité de Connétable de l'Empire d'Orient qu'on lui avoit conférée, n'avoit pû l'y retenir, il préfera les services qu'il pouvoit rendre à sa patrie. Pour faire sa cour à la Maréchale (*a*), qu'il aimoit toujours tendrement, il institua l'Ordre de la Dame Blanche à l'écu verd, pour le secours des Dames opprimées. Il n'étoit composé que de douze Chevaliers qui devoient porter un écu verd, sur lequel étoit gravé le portrait de la Dame offensée qu'ils devoient servir pendant cinq ans. Cet Ordre, dont le fondement étoit assez frivole & qui convenoit si peu à la corruption du siécle, s'éteignit presque dans son origine, si même il eut son exécution.

Ce Maréchal qui faisoit tant

(*a*) Antoinette de Beaufort, Vicomtesse de Turenne.

1399. d'honneur à la nation, étoit alors très-accrédité à la Cour. Dès 1394 il avoit obtenu pour son frere une pension de 4000 francs, & en 1397. le Gouvernement d'Alezay. Cette année il lui procura celui de Dauphiné d'une toute autre importance. Cette même année il se mit en possession du Vicomté de Turenne & du Comté de Beaufort par la mort de son beau-pere (a); mais il substitua sa seconde fille Eléonor à la Maréchale qui n'avoit point d'enfans.

Mort du Duc de Bretagne.

M. S. D. l. 19. c. 8. Dargentré. P. Anselme.

La Cour fût bien plus attentive à ce qui se passa en Bretagne, où le Duc Jean V. étoit mort le premier de Novembre dans son Château de Nantes. Il n'étoit âgé que de 60 ans, mais les fatigues de la guerre & les situations critiques où il s'étoit trouvé, l'avoient extrêmement cassé. Il

(a) Raimond de Beaufort.

fut un des Héros de ce siécle; on 1399.
compte jusqu'à sept batailles qu'il avoit gagnées en personne. Il avoit conquis & reconquis son Etat; aussi fut-il surnommé *le Vaillant & le Conquérant*. Il n'étoit pas moins politique que brave & heureux Capitaine. Ses peuples qui l'avoient toujours aimé, & qui sur la fin de son Régne avoient joui de la plus douce tranquillité, le pleurerent amérement. Ils s'imaginerent qu'on le leur avoit enlevé par la force d'un charme; les Nantois, quelque ridicule que fût cette idée, se souleverent & obligérent les Magistrats de faire arrêter le Prieur de Josselin & un Prêtre qu'on accusoit d'être trop habiles dans la Chimie. Cela n'eut aucune suite; le Duc fut inhumé dans le Chœur de la Cathédrale.

Il laissa de la Duchesse sa fem-

1399. me (*a*), quatre fils & deux filles (*b*). Par son testament il régla leurs droits presque tous en argent, excepté ceux du second, nommé Artus : il lui légua le Comté de Richemont en Angleterre dans l'espérance qu'il iroit s'y établir. Jean son aîné & son successeur n'avoit que dix ans. Il nomma la Duchesse pour sa tutrice & pour être Régente, il lui associa le Seigneur de Clisson sans faire attention aux droits du Comte de Penthiévre son gendre, ou fortement convaincu que la probité & le caractere généreux de Clisson prévaudroient sur ces droits, & même contribueroient à les anéantir. On verra bientôt combien il connoissoit le fond du cœur du magnanime

(*a*) Jeanne, Infante de Navarre.

(*b*) Jean, Artus, Richard & Gilles. Marie déja mariée au Comte du Perche, & Blanche encore enfant.

Cliſſon. Il reçut cet honneur avec 1399.
une joie reconnoiſſante, & ne ſongea qu'à s'en rendre digne.

La Comteſſe de Penthiévre ſa fille eut bien d'autres idées. Toujours dévorée d'ambition & prévenue des droits de ſon mari ſur le Duché de Bretagne, elle ne s'applaudit d'en voir ſon pere Régent, que dans l'eſpérance qu'il employeroit ſon autorité pour lui procurer la ſouveraineté. Le Duc étoit à peine expiré, que la Comteſſe monta dans la Chambre de Cliſſon; il n'étoit pas encore levé. Le voyant affligé de la mort d'un Prince ſon maître & ſon ami, *Mon cher pere*, lui dit-elle, *le Duc eſt enfin mort. Dieu toujours juſte, nous préſente une occaſion favorable de remettre à nos enfans l'héritage de leurs peres; leur ſort eſt entre vos mains; ne les abandonnez pas. Relevez leur fortune; c'eſt votre ſang, c'eſt*

1399. lui rendit compte que de la santé du Roi & de celle de la Reine. Henri les congédia comblés de présens, leur promit d'envoyer ses Ambassadeurs au Roi pour régler les affaires des deux Royaumes, & leur insinua qu'il étoit dans le dessein d'entretenir la Tréve.

Fin du troisiéme Livre.





HISTOIRE DE CHARLES VI.

LIVRE QUATRIEME.



UNE autre révolution arrivée en Italie ramena en France Louis II. Roi de Sicile, Duc d'Anjou, mais avec plus de ressources que l'infortuné Richard, Louis ayant conservé sa liberté. Il y avoit près de dix ans, que s'étant raccommodé avec la Maison de Saint-Severin, toute puissante

1399.

Le Roi de Sicile en France.

M. S. D. l. 19. c. 3 & 12. Justel. P. Anselme.

1399. Dauphin, & pour qu'il prît à la Cour des mœurs & des inclinations Françoises. On craignoit qu'à l'exemple de son pere, il ne contractât des engagemens avec les Anglois. Clisson suggéra lui-même à la Duchesse & aux Etats la réponse qui fut faite aux Envoyés du Duc d'Orléans; que la présence du jeune Duc étoit nécessaire à ses Etats: qu'on auroit soin de l'élever d'une maniere convenable: que lorsqu'il seroit en âge, il iroit à la Cour de Sa Majesté, & que jusques-là les Etats seroient garans de sa fidélité. Tous les Seigneurs écrivirent en conformité au Duc d'Orléans qui ne jugea pas à propos de passer outre, & d'irriter les Bretons dans la conjoncture critique où on se trouvoit avec l'Angleterre. De Pontorson où il s'étoit déja avancé, il retoura à Paris.

On ne fut pas long-tems ſans apprendre la triſte deſtinée du Roi Richard. Ses amis l'avancerent en voulant le rétablir ſur le trône. Ils furent vaincus, & payerent de leur tête leur pitié tardive. Henri connut pour lors, que quand il s'agit d'uſurper un trône, il ne faut pas être méchant à demi, & qu'il ne ſeroit jamais Roi paiſible pendant la vie de Richard. Autoriſé par un acte du Parlement à ſe défaire de ce Prince, ſi on conſpiroit pour lui, il donna ordre au Chevalier Eiton d'aller lui ôter la vie. Eiton ſe transporta dans la Tour avec huit gardes de Henri bien armés.

1399.

Mort de Richard II. Roi d'Angleterre.

M. S. D. l. 9. c. 3. & 10.

Rapin Thoiras.

Richard qui avoit toujours mené une vie molle & efféminée ſur le trône, qui avoit tant fait de baſſeſſes pour éviter la mort, retrouva ſon courage & ſa réſolution dans ces derniers momens. Il arracha une des hâches d'armes

1399. de l'un des gardes, & en tua trois. L'amour de la vie ou le désespoir inspire la hardiesse, & fournit des forces aux malheureux. Leur chef lui déchargea sur la tête un coup de massue dont il l'étendit mort à ses pieds.

Telle fut la fin du Roi Richard, Prince qui n'étoit pas dépourvû de bonnes qualités, mais qui s'attira son malheur, pour s'être persuadé que tout est permis aux Rois, qu'ils peuvent mépriser les Loix impunément.

Henri IV. le fit enterrer, le visage découvert, dans l'Eglise de Saint Paul le sept de Janvier, lendemain de sa mort, & assista à ses funérailles; il voulut rendre cette mort publique pour ôter toute idée à ce peuple volage que ce Prince vécût encore, & ne voulant pas avoir fait un crime inutile.

Toute la France pleura un si

bon Roi, & si bien disposé pour la Nation. Le Roi en fut si touché, qu'il retomba dans les convulsions de son mal. Ce fut sa septiéme rechûte. 1399.

Les François n'espérant plus de le voir délivré d'un mal si enraciné, tournerent leurs cœurs & leurs espérances vers le Dauphin, déja âgé de neuf ans, & qui promettoit beaucoup. On jugea à propos de le montrer au Peuple. On lui fit faire dans le mois de Mars une cavalcade de Paris à Saint Denis; les trois Gouverneurs du Royaume l'accompagnoient avec le cortége de toute la Noblesse. Il dîna à Saint Denis, & fit divers présens à l'Abbaye. A son retour la Ville lui fit aussi les siens. Ce n'étoit sur la route & dans les rues que cris de joie, acclamations, chants d'allégresse. Les jours suivans on continua de le mener dans tous

Cavalcade du Dauphin.

M. S. D. l. 19. c. 11.

1399. les environs de Paris. Tous le voyoient avec de grands transports de joie; tous lui souhaitoient un sort plus heureux que celui de son pere. Vœux inutiles! Dieu irrité contre la Nation ne faisoit que lui montrer ce jeune Prince. Il ne lui avoit pas destiné pour Roi. Il paroît qu'on avoit commencé de faire sa Maison; il avoit déja pour Pannetier en titre d'office, Charles d'Estouteville, Seigneur de Blainville par sa femme Jeanne, fille & héritiere du Maréchal de ce nom.

Vers la fin de Mars les accidens du Roi cesserent. Le premier usage qu'il fit du retour de sa raison, fut de faire cesser un scandale dont Paris étoit troublé. L'Université, mécontente des Evêques, qui pendant la Soustraction distribuoient les Bénéfices à leurs créatures, sans aucun égard à ses suppôts, irritée encore de

la rigueur avec laquelle on levoit la nouvelle Décime, fit tout-à-coup vers la mi-Carême cesser les leçons publiques & les prédications. Le Roi manda le Recteur, le flatta, lui promit d'interposer son autorité auprès des Evêques, & l'engagea à faire reprendre ses fonctions à l'Université; mais elle sentoit la foiblesse du Gouvernement, & la mettoit à profit.

L'année 1400, qui finissoit le quatorziéme siécle, commença d'une maniere peu édifiante pour la Religion. Quoique les Papes eussent mis le Jubilé, les uns à cinquante ans, les autres à trente-trois, la foi étoit plus vive pour celui de la centiéme année; chacun l'attendoit avec une pieuse impatience. Boniface, Pape de Rome, ouvrit la Porte Sainte avec grande solemnité. On fit les préparatifs convenables pour la célébration du Jubilé & pour

1400. Le Jubilé.

M. S. D. l. 19. c. 11.

Dupuy, Hist. du Schisme.

Fleury, Histoire Ecclés.

1400. la réception des pélerins. C'étoit encore une prévention, qu'en gagnant le Jubilé à Rome on obtenoit une plus grande abondance de graces. Tous les peuples de l'obédience de Boniface se disposoient à y aller faire leurs dévotions.

Le parti étoit embarrassant pour les Chrétiens de l'obédience d'Avignon. Benoît ne faisoit plus de fonctions Pontificales : enfermé dans son palais, qui lui tenoit lieu de prison, il ne pouvoit indiquer à ceux qui le reconnoissoient encore, de lieu où ils pussent venir gagner les Indulgences. Il l'eût fait inutilement aux Couronnes qui s'étoient soustraites de son obédience. Dans cet embarras le zéle de la Religion prévalut ; & malgré l'obscurité du droit du Pape, la plûpart des Fidéles se déterminerent à aller à Rome. Ils croyoient que Dieu

Dieu n'auroit égard qu'à leurs intentions; & qu'encore que l'Eglise n'eût point de Chef visible, l'Invisible leur accorderoit le prix de leur foi. 1400.

La Cour qui en fut instruite, & qui en prévit les conséquences, résolut de l'empêcher. Le Roi qui jouissoit depuis peu de jours du retour de sa santé, alla avec les Princes ses oncles en rendre graces à Dieu dans l'Eglise de Saint Denis, le jour de la Dédicace de cette Eglise. Il y eut une si grande affluence de peuple, qu'on ne put achever la procession, & qu'il y eut deux hommes étouffés dans la foule. A son retour, le Roi fit publier une Ordonnance, portant défense à tous les François d'aller à Rome pour gagner le Jubilé. On alléguoit le danger que le Royaume ne fût abandonné dans le besoin que le Roi pourroit avoir de ses Su-

1400. jets, ce qui marquoit tacitement les craintes où on étoit du côte de l'Angleterre ; on ajoûtoit que la Cour de Rome s'enrichiroit de l'argent des François, que ce voïage qui sembleroit être fait dans un esprit de soumission en faveur de l'obédience de Boniface, l'enorgueilliroit & l'éloigneroit encore de la voye de cession. On joignit des peines à la Loi, la prison pour les Laïques, la saisie du temporel pour les Ecclésiastiques : se défiant encore de l'obéissance. on mit des Gardes sur les frontieres pour arrêter tous ceux qui voudroient passer.

Malgré ces défenses, il est incroyable combien fut grand à Rome le nombre des Pélerins François, & quelles riches offrandes ils firent aux Eglises : on ne voit pas que le Roi ait mis son Ordonnance à exécution. La multitude des coupables procu-

ra l'impunité ; il renouvella néanmoins son Ordonnance, avec injonction à tous ceux qui étoient en chemin de revenir sur leurs pas. L'affluence des Pélerins diminua à Rome, par les insultes que leur firent les troupes du Comte de Fondi, alors en guerre avec le Pape, & par les maladies contagieuses qui affligerent l'Italie. Ils se hâterent de revenir, chacun dans son pays. La crainte de la mort est encore plus forte que le zéle de la Religion. 1400.

Le Roi étoit dans une grande inquiétude sur la jeune Reine d'Angleterre sa fille. Elle étoit toujours retenue comme prisonniere ; elle avoit enfin appris le sort de son époux, & quoique jeune elle avoit ressenti vivement ce malheur dont elle craignoit de fâcheuses suites pour elle.

Entreprise sur la Guyenne.

Le Roi ne sçavoit quel parti prendre avec le nouveau Monar-

1400. que. Il lui étoit dur de le reconnoître pour Roi d'Angleterre, teint du sang de son ami & de son gendre. Henri sentoit bien qu'il ne pouvoit mieux se concilier les cœurs de sa Nation qu'en rompant avec la France, mais son Royaume n'étoit pas calme, & il ne se trouvoit pas assez affermi sur ce trône usurpé. Il dissimuloit, parloit du Roi avec respect & avec reconnoissance des manieres généreuses qu'on avoit eues pour lui à sa Cour. On entama une négociation pour ajuster les intérêts des deux Royaumes. Il y eut une assemblée entre Calais & Boulogne, où se trouverent pour la France l'Evêque de Chartres, Hangest & le Sécrétaire Col. Thomas de Perci & un Evêque Anglois y étoient de la part du Roi Henri. La négociation fut assez épineuse. Les François ne donnoient point le

ne Angloise.
M. S. D. l. 19. c. 4. & 11.
Rapin Thoiras.

titre de Roi à Henri, deman- 1400.
doient ſeulement qu'on renvoyât la jeune Reine, & qu'on rendît ſa dot & ſes joyaux. Les Commiſſaires Anglois formoient des difficultés ſur cette reſtitution. Comme ils étoient ſages, & qu'ils ne vouloient rien aigrir, ils convinrent d'une tréve juſqu'à la Pentecôte. C'étoit donner une atteinte à la tréve générale de 29 ans, quoiqu'on eût déclaré dès le 29 de Janvier précédent de part & d'autre, qu'on vouloit l'entretenir.

Les deux Rois s'expliquerent ſur le même ton le 18 de Mai, mais ils penſoient différemment. Le Roi d'Angleterre étoit fort piqué des délais qu'on apportoit pour le reconnoître; le Roi très-irrité, qu'on tînt ſa fille enfermée, & qu'on ne mît auprès d'elle que des viſages inconnus: ces diſpoſitions conduiſoient à une ruptu-

1400. re. Quelques mouvemens qui se passerent dans la Guyenne Angloise y déterminerent le Conseil. Le feu Roi Richard étoit né à Bordeaux. Il avoit toujours traité cette Ville avec bonté & distinction. Lorsqu'on y apprit sa mort cruelle, ces peuples se livrerent à la douleur, ensuite à l'indignation. Ils ne vouloient point avoir pour Roi son meurtrier. Cette indisposition se communiqua au reste de la Guyenne Angloise, & on délibéra si on secoueroit le joug Anglois, pour embrasser la domination des François.

Le Connétable de Sancerre en donna avis à la Cour. Un aussi grand objet que de réunir toute la Guyenne à la Monarchie, & d'enchasser les Anglois qui n'eussent plus possedé en France que Calais, fit résoudre à rompre la tréve, & à recommencer la guer-

re. On envoya en Guyenne le Duc de Bourbon, qui fit venir sécrettement à Agen les Jurats de Bordeaux, de Bayonne & de Dax, les trois principales Villes de la Guyenne Angloise. Il leur exaggéra l'horreur de la mort du Roi Richard, les exhorta à secouer le joug d'un Usurpateur, leur exalta la douceur de la domination Françoise, leur fit mille caresses & des promesses magnifiques, qu'on prodigue ordinairement en pareille occasion. 1400.

Plusieurs personnes de qualité & les plus sages des Bourdelois traversoient la négociation. Ils refléchissoient sur leur devoir & sur les agrémens de ne dépendre que d'un Roi éloigné, qui ne voit pas par ses yeux, & à qui on n'obéit que par bienséance. Le Sénéchal de Bordeaux étoit Anglois; il avoit donné dès le commencement avis du danger au

1400. Roi Henri. Il parut tout d'un coup dans la riviere de Bordeaux une flotte Angloise chargée de deux cens hommes d'armes, de quatre cens archers, & d'un très-grand nombre de Noblesse sous le commandement de Perci qui s'assura de cette Ville, & fit perdre cœur aux partisans irrésolus de la France.

Ainsi s'évanouit un grand projet. En même tems le Roi Henri envoya un Gentilhomme à la Cour, demander fiérement au Roi, de s'expliquer s'il vouloit entretenir ou rompre la tréve, & ajoûta qu'on n'attendoit que sa réponse pour en venir aux hostilités. Le Roi soupira de douleur, en songeant à son état; il fit répondre que son intention étoit de garder exactement la tréve, désavoüant tous les mouvemens qui s'étoient fait en Guyenne.

L'Empe- Les apparences de la guerre

étant évanoüies, du moins pour 1400.
un tems, la Cour reprit sa pre- reur de
miere tranquillité. Le Roi don- Constan-
na ses ordres pour recevoir avec tinople en Fran-
honneur Manuel Paléologue, ce.
Empereur de Constantinople, qui *M. S. D.*
avoit débarqué à Marseille. Ce *l.20.c.1.*
Prince, depuis le départ du Ma- *Ducas.*
réchal de Boucicaut, avoit tou- *P. Anselme. Hist.*
jours été en guerre avec Bajazet *Ecclésiastique.*
Sultan des Turcs, qui même lui avoit suscité une guerre civile, encore plus dangereuse que l'étrangere.

Le Prince Jean, neveu de Manuel, & fils de son frere aîné, lui avoit disputé l'Empire. Manuel le voyant favorisé des peuples, l'avoit sagement associé à la souveraine puissance; se défiant de son intelligence avec les Turcs, ne sçachant comment soûtenir un trône chancelant & divisé, il prit un parti aussi singulier que hazardeux. Il partit pour venir

1400. solliciter en personne les Rois de l'Europe ; il espéroit leur faire sentir la nécessité de le défendre, puisque Constantinople étoit le boulevart de la Chrétienté, & que s'il tomboit une fois au pouvoir des Ottomans, ils se répandroient dans tous les Etats voisins, & les assujettiroient successivement.

Il comptoit surtout sur la générosité, la puissance & l'union des deux Rois de France & d'Angleterre ; il ignoroit encore la catastrophe du dernier. Raisonnement assez juste, si les Rois se gouvernoient par une saine politique, & ne préféroient pas leurs intérêts personnels au bien général de la Chrétienté.

Il fut reçu par tout avec les mêmes honneurs qu'on rendoit à Sa Majesté, traité & défrayé à ses dépens. Elle envoya au devant de lui un corps de Noblesse

qui l'escorta jusqu'à Paris, où il 1400.
fit son entrée le 3 de Juin. Un gros de deux mille Bourgeois alla le recevoir au Pont de Charenton, ils se rangerent en haye pour le laisser passer & le suivre. Le Chancelier & le Parlement en corps, vinrent, suivis de cinq cens personnes, le saluer à l'entrée de la Ville. Lorsqu'il y fut un peu avancé, les Cardinaux de Turci, de Salusse & d'Aix, qui étoient encore à la Cour, se présenterent : enfin le Roi parut à la tête de sa Noblesse & de sa Maison au bruit des trompettes & des clairons.

Lorsque les Princes s'apperçurent, ils mirent pied à terre en même tems ; ils ôterent, le Roi son chaperon, l'Empereur son chapeau. Ils se joignirent ensuite, & s'embrasserent avec toutes les marques possibles d'amitié & de respect. On remonta à

1400. cheval; Manuel avoit un cheval blanc, que le Roi lui avoit envoyé. Ce Prince étoit revêtu des ornemens Impériaux à la Grecque, dont la richesse éblouissoit; le faste des Grecs est au dessus de toute expression. Le Roi étoit aussi superbement vêtu. Les deux Princes marchoient sur une même ligne avec beaucoup de graces & de gravité, plus parés de leur bonne mine, que de l'or & des pierreries dont ils étoient couverts.

Manuel étoit un Prince de cinquante ans, d'une taille médiocre, mais bien prise. Il avoit l'air gracieux, & paroissoit avoir encore de la force & de la vigueur. Il portoit un longue barbe à la mode de son pays, déja blanche ainsi que ses cheveux. Le Roi, quoiqu'affoibli par sa cruelle maladie, avoit toujours sa bonne grace, la jeunesse prévalant sur tant

le maux ; il n'avoit que trente- 1400.
deux ans, on voyoit encore sur son visage ses traits réguliers, & cet air de bonté qui lui avoit soumis les cœurs de ses sujets.

Cette cavalcade arriva à l'hôtel Saint Paul, où le Roi donna un grand repas à l'Empereur qui fut ensuite conduit au Louvre, lieu destiné pour sa demeure, & où il fut traité splendidement. Sa Majesté avoit ordonné un fonds de quatorze mille écus pour cette dépense. On lui procura tous les plaisirs qu'on goûte à la Cour, & le Roi y joignit de magnifiques présens. Quant au secours qu'il demandoit, sujet essentiel de son voyage, on ne trouva pas à propos de s'y engager. La situation avec l'Angleterre étoit trop critique, & le désastre de Nicopolis encore trop présent. Il n'eut pas plus de satisfaction de l'Angleterre, où il alla voir

[illegible]

[illegible] la [illegible]

[illegible] ne

[illegible]

[illegible] Ma-

[illegible] déja

[illegible] s'é-

[illegible] de son

[illegible]

[illegible] assez tôt

[illegible] la Con-

[illegible] Duc de

[illegible] de Cer-

[illegible] de Bour-

[illegible] avec

[illegible], &

[illegible] la mai-

[illegible] les aînés

[illegible] reg-

[illegible]. Le Com-

[illegible] Beauvais;

[illegible] de Ven-

[illegible] Seigneu-

[illegible] ce mariage

[illegible] passé le 27 de

Mai, le Roi, par des lettres patentes, renonça à la donation que le Duc de Berri lui avoit faite du Duché d'Auvergne & des Comtés de Clermont, de Montpensier en Auvergne, & consentit qu'ils servissent de dot à la Princesse. 1400.

Le Conseil inséra dans le contrat une clause bien désavantageuse à la maison de Bourbon; elle portoit que le Comte de Clermont posséderoit le Bourbonnois à titre d'appanage, & que faute d'hoirs mâles il seroit réuni à la Couronne. Le Duc de Bourbon, quoique très-éclairé sur ses intérêts, & très-affectionné pour les branches puînées, se soumit à cette clause qui les privoit de l'espoir de succéder à cette Province. Il fut ébloui par la gloire de cette alliance, & bien plus par la richesse de la dot. Les Princes puînés n'entrant point

1400. dans ce contrat conſervoient la liberté de réclamer contre cette lézion, & de ſoutenir leurs droits.

Ce mariage fut célébré le 24 de Juin. Le Cardinal de Thurci en fit la cérémonie, & le Roi en voulut faire tous les frais. Il y eut un repas ſuperbe à l'hôtel Saint Paul, où preſque toute la Cour fut invitée.

Il n'y eut à la table que la Reine, l'Empereur Manuel, le Roi de Sicile, le Prince de Tarente ſon frere, & les deux époux. Un dais magnifique s'élevoit au deſſus des conviés. Le Duc de Berri donna le retour de la nôce dans ſon hôtel de Nêle. Il choiſit pour le lieu du repas la vaſte Cour de cet hôtel, elle étoit tendue de riches tapiſſeries d'or & de ſoie, & couverte d'un plat-fond. Il y eut dîner & ſouper; les Princes du ſang voulurent bien faire l'honneur au Duc de ſervir eux-mê-

mes les plats ſur la table, ce qu'ils 1400.
ne font jamais que chez le Roi.

C'eſt ainſi que s'élevoit la maiſon de Bourbon. Elle reçut encore une augmentation de puiſſance par la donation d'Edouard II. Sire de Beaujeu, deſcendu d'une longue ſuite de très-illuſtres ancêtres. Il avoit ſuccédé en 1374. à Antoine I. ſon couſin germain, à la Seigneurie de Beaujeu, & à la moitié de la Principauté de Dombes; mais il n'avoit pas imité les vertus de ſes ayeux. Livré à la molleſſe & à la débauche, il s'étoit rendu mépriſable à ſes voiſins. Les Comtes de Savoye avoient tenté pluſieurs fois de s'aggrandir à ſes dépens. Ce qu'il avoit fait de mieux, avoit été de vivre en bonne intelligence avec le Duc de Bourbon ſon voiſin. Ce Prince le protégea contre la Maiſon de Savoye. Il ſurvint à ce Seigneur une

1400. affaire fâcheuse, où la protectio du Duc pensa échouer. Edouard, quoique marié avec Eléonor de Beaufort, enleva une fille à Villefranche, & la conduisit dans son Palais de Peireux. On en porta plainte au Parlement qui le décréta d'ajournement personnel. Beaujeu en fut si piqué, qu'il fit jetter par les fenêtres l'Huissier qui le lui signifioit. La Cour envoya des ordres pour l'arrêter; il fut assez insensé pour se laisser prendre : on le mena à Paris, on instruisit son procès, & il n'en pouvoit prévoir d'autre issuë que la perte de sa vie ou de ses biens.

Dans cette extrémité, Beaujeu qui n'avoit point d'enfans, qui se voyoit prêt d'être dépouillé & peut-être de périr, fit un coup d'habile homme. Il offrit au Duc de Bourbon de lui donner tous ses biens, s'il pouvoit le tirer de ce mauvais pas, à condition de

payer ses dettes, & de lui laisser 1400.
pendant sa vie la jouissance de ses
terres.

Le crime que Beaujeu avoit commis, n'étoit pas assez noir pour n'être pas pardonné, surtout l'ayant expié en partie par une longue prison. Le Duc sollicita sa grace, & ne cacha pas au Roi les raisons qui la lui faisoient souhaiter. Le Roi fut ravi de contribuer à l'aggrandissement d'un Prince qui étoit déja son oncle, & dont le fils devoit épouser sa cousine germaine. Il fit expédier des lettres de grace à Beaujeu qui tint exactement sa parole. La donation du Beaujolois & de la moitié de la Principauté de Dombes est du 23 de Juin. Beaujeu se retira à Peireux. La fortune ne fait rien à demi pour les gens heureux. Le Duc entra en possession de ces deux riches Domaines un mois & de-

1400. mi après, Beaujeu étant mort le 11 d'Août.

Avec autant de bonheur, quoiqu'avec plus de frais, le Duc, deux ans après, acquit de Humbert de Vilars, Sire de Toiré, l'autre moitié de la Principauté de Dombes, dont Trévoux est la capitale, où l'on bat monnoie. Acquisition qui le conduisit à celle du petit pays de Combraille, d'autant plus à sa bienséance qu'il étoit enclavé dans ses Etats. Il l'acheta de Pierre de Giac.

Le Duc d'Orléans, Comte de Périgord.

M. S. D. l. 15. c. 5. Hist. manusc. de Périgord. Du Tillet. P. Anselme.

Le Duc d'Orléans s'élevoit encore plus, & plus rapidement. Frere unique du Roi, son favori, & l'un des Gouverneurs du Royaume, falloit-il s'en étonner? Le Roi lui étoit entiérement dévoué; presque gouverné par la Duchesse, la seule qui adoucissoit la rigueur de ses maux, il ne leur refusoit rien. On a peu d'exemples d'une tendresse aussi forte &

aussi aveugle que celle que Sa Majesté avoit pour son frere, Prince orné des plus grandes qualités & le plus complaisant pour le Roi. Aucune occasion de s'aggrandir ne se présentoit, que le Duc ne la saisît, & que le Roi ne l'approuvât. Ayant déja uni à son riche appanage le Comté de Blois & le Vicomté de Châteaudun, il l'accrut cette année du Comté de Porcien, des belles terres de Couci, de Marle & de la Fere. Il acquit Porcien de Jean de Châtillon II. du nom, & les autres de Marie de Couci, Comtesse de Soissons, veuve du Prince de Bar, dont elle n'avoit point eu d'enfans.

1400.

Hist. des Ordres Militaires.

Par l'acquisition de Couci, il prétendit être Grand Maître de l'Ordre de la Couronne, institué par Enguérand, Seigneur de Couci, lorsqu'il épousa la Princesse Isabelle de Lorrai-

1400. ne. Le Duc en fit son symbo[le] dans son sceau. C'étoit une couronne renversée, attachée au bra[s] droit avec un cordon passé da[ns] une boucle. Dans la vûe que [le] Duc avoit d'engager la Comte[s]se de Soissons à lui vendre enco[re] ce Comté, il obtint du Roi en don, la partie de ce Comt[é] qui appartenoit à la Couronne, avec le Comté de Beaumont s[ur] Oise, & la ville de Château-Thierry, en augmentation d'appanage & à titre de Pairie, reversible néanmoins à la Couronne faute d'hoirs mâles, même en ligne directe.

Tout cela étoit peu de chose comparé au Comté de Périgord dont le Duc obtint encore du Roi une donation. Elle parut odieuse à toute la France. Elle retranchoit du Royaume une petite Province qui y avoit été unie; il s'enrichissoit des dépouilles

'un malheureux. Tout le mon- 1409.
e avoit plaint le sort d'Archambaud V. Comte de Périgord, privé de son Etat, après s'être remis à la discrétion du Roi.

Ce Prince infortuné languissoit à Paris, presque dans la misere. Le Duc crut faire taire l'envie, & signaler sa générosité en lui faisant compter une somme considérable d'argent par forme d'indemnité: mais est-on content d'une fortune médiocre, quand on en a perdu une éclatante? Archambaud ne se servit de ce bienfait que pour passer en Angleterre, où il fut d'abord bien reçu dans l'espérance qu'il pourroit être de quelque utilité. Il y tomba bientôt dans le mépris. Sort ordinaire des rebelles impuissans.

Divers changemens à la Cour.

P. Anselme.

Vers la fin de Juin, le Roi qui n'avoit eu que quatre mois de santé, retomba pour la douziéme fois; son accès dura deux

1400. mois. Comme ces accidens avoient tourné en habitude, on n'en étoit plus troublé, & les affaires n'en recevoient aucun retardement. Les Ducs d'Orléans & de Bourgogne, par l'indolence du Duc de Berri, les expédioient seuls, suivant leurs passions & leurs intérêts; ils avoient la prudence de ne se pas croiser. Le Duc de Bourgogne ayant voulu rendre les Sceaux à Arnaud de Corbie, le Duc d'Orléans ne soutint pas l'Evêque de Bayeux. Il fut destitué sans être disgracié. L'année suivante il fut envoyé en Angleterre pour une commission importante, & il servit dans le Conseil jusqu'à sa mort, arrivée en 1408. Son corps fut alors porté à Bayeux, où il ne s'étoit pas soucié de résider pendant sa vie.

Guillaume de Sens, premier Président, mourut en ce tems-là.

Le

Le Duc d'Orléans lui fit subſti- 1400.
tuer Jean de Popaincour. Il nomma auſſi pour ſon Maréchal Jean de Trie, c'eſt-à-dire, pour commander les troupes qu'il entretenoit à ſa ſolde. A la honte de l'autorité Royale, les Princes, les Grands Seigneurs en levoient pour leurs intérêts particuliers, & ces troupes ſuivoient leurs ordres. La Reine commença à vouloir connoître des affaires de l'Etat. Reſpectée des Gouverneurs du Royaume, en grandes liaiſons avec le Duc d'Orléans, elle fit pourvoir de la charge de grand Maître de France, Louis ſon frere, qui portoit le titre de Duc de Baviere, quoique ſon pere vécût encore, en cela il ſuivoit la coutume d'Allemagne. Ce jeune Prince avoit pris goût aux intrigues & aux plaiſirs de la Cour, plus que ne devoit un Prince étranger, deſtiné à une Souve-

1400. raineté considérable en Allemagne.

Il y eut aussi des morts & de mariages célébres. Louis d'Evreux, Comte d'Estampes, Prince du Sang, mourut d'apoplexie le 6 de Mai. Il eut pour héritier le Roi & l'Infant de Navarre qui étoient de la même maison. On l'inhuma à Saint Denis. On fut surpris d'y voir aussi inhumer aux pieds du feu Roi, l'Exministre la Riviere, qui avoit été noté par l'Arrêt de 1392, & condamné même à des peines infamantes; mais le feu Roi qui l'avoit aimé comme l'un de ses plus fidéles serviteurs, l'avoit ordonné. La vertu de la Riviere éprouvée par l'adversité avoit triomphé de l'envie. Après sa mort on lui rendit encore plus de justice; sa famille se trouva dans l'éclat, honorée & estimée. Il laissa de sa femme deux fils & deux filles;

Charles, filleul du Roi, marié à 1400.
Blanche de Trie, fille & héritiere de Charles Comte de Damartin; Jean, Seigneur d'Auneau. Des filles, Perette, premiere Dame d'honneur de la Reine, épousa Gui, Seigneur de la Rocheguion; Jeanne la seconde, la plus réguliere beauté de la Cour, n'avoit que dix ans, lorsqu'elle fut accordée en 1392. à Jacques de Châtillon, Seigneur de Dampierre, qui l'épousa solemnellement trois ans après, malgré la disgrace de son pere.

Il se trouve des Ministres habiles, qui n'ayant pas pris dans leur conduite la vertu pour guide, sçavent se dérober à la haine des peuples, triomphent de celle des Princes, & revivent glorieusement dans leur postérité. La Riviere mourut le six d'Août.

Comme tout est varié à la Cour,

1400. on y fit des réjouissances pour le mariage du Comte de S. Paul (a) avec la Princesse Bonne, fille de Robert Duc de Bar, & de Madame Marie tante du Roi. Il n'avoit qu'une fille de sa premiere femme.

Ambassades d'Allemagne & de Danemarc.

M. S. D. l. 20. c. 2, & 4. Heiss. H. de l'Empire. Théât. H.

Le 2 de Septembre le corps & l'esprit du Roi se trouverent dans une situation tranquille. Ce ne fut pas pour long-tems; il retomba le 16 d'Octobre, précisément dans le tems qu'il lui falloit donner audience à deux célébres Ambassades, celles peut-être qui ont fait le plus d'honneur à la Nation Françoise; elles venoient implorer son secours & son suffrage jusqu'au pied de son trône.

La déposition de Venceslas, Roi des Romains, y avoit donné lieu. Ce Prince qui ne vivoit que pour manger & boire, avoit

(a) Valeran de Luxembourg.

absolument négligé les affaires 1400.
de l'Empire ; il ne daignoit pas même convoquer une diette qui lui déférât le titre d'Empereur. Pour satisfaire à sa crapule, il avoit aliéné un grand nombre de fiefs de l'Empire ; on disoit plaisamment qu'il l'eût même vendu, s'il eût trouvé un acquéreur. Il demeuroit toujours à Prague, capitale de son Royaume de Bohême.

Tous les Princes de l'Empire lassés d'obéir à un chef si indigne, prirent enfin une résolution vigoureuse : ils s'assemblerent à Francfort, le déposerent, & élurent le 20 d'Août Robert de Baviere, Electeur Palatin.

Venceslas qui avoit paru assez insensible à tous les préludes de cette déposition annoncée & si facile à prévoir, s'avisa de vouloir faire casser l'Election en implorant le secours de son frere

son pere témoin de sa gloire, & honoré de la confiance de tous les Princes de l'Empire, fit son affaire du succès de cette Ambassade. Ce fut en effet une grande consolation pour ce Prince de voir sa fille déja initiée à l'autorité, & ses petits-enfans croissant en âge, en vertus, & faisant l'espérance des François. On fit une réception magnifique à ces deux Ambassades, la nécessité de les expédier ne permettoit pas d'attendre le retour de la santé du Roi. Les trois Gouverneurs du Royaume donnerent d'abord audience aux Ambassadeurs de Venceslas, comme parlant pour un Prince allié & reconnu encore en France Roi des Romains. Le lendemain on entendit le Duc de Baviere. 1400.

Le Docteur représenta les droits de Venceslas, l'injuste rébellion des Princes, & deman-

1400. Gouverneurs ayant promis qu'on envoyeroit des Ambassadeurs à l'Empereur pour le reconnoître, & tout concerter avec lui; ceux de Venceslas, comptant aussi sur les promesses du Duc d'Orléans dont le crédit & l'autorité sembloient croître de jour en jour.

La Reine fut blessée & offensée de la résolution du Duc d'Orléans, mais elle se reposa sur celle des deux Ducs, qui sembloit engager l'Etat. Elle retint à la Cour le Duc de Baviere son pere, & n'oublia rien pour lui procurer toute sorte d'honneurs & de plaisirs. Ce Prince y prit du goût pour la Dame de Couci (a) Sur-intendante de la Maison de la Reine d'Angleterre, & que les Anglois avoient depuis peu renvoyée. Elle étoit sœur du Duc de Lorraine, & d'un mérite qui

(a) Isabelle de Lorraine, veuve d'Enguerrand VII. Sire de Couci.

rendoit ſon alliance très-déſirable. Comme il étoit depuis longtems veuf de Thadée de Milan, il l'épouſa avec une grande joye. On célébra ce mariage par les fêtes les plus magnifiques. Il retourna enſuite dans ſes Etats avec ſa nouvelle épouſe. 1400.

Les trois Ducs Gouverneurs, donnerent encore audience aux Ambaſſadeurs de Marguerite, Reine de Dannemarc, qui envoyoit demander en mariage une Princeſſe du Sang pour Eric, Prince de Pomeranie ſon neveu, qu'elle deſtinoit à lui ſuccéder. On appelloit cette Reine la Sémiramis du Nord, & peut-être ſurpaſſoit-elle la premiere en vertu & en ſageſſe, ayant réuni ſur ſa tête les trois Couronnes de Dannemarc, de Suéde, de Norvége, & aſſujetti des Nations incompatibles. On ne fut pas moins embarraſſé ſur la réponſe; on ne

1400. vouloit pas envoyer une fille de France dans des climats si éloignés, & chez des peuples qu'on regardoit comme barbares. Le Duc de Bourbon tira la Cour d'embarras, & se sacrifia pour l'honneur de la Couronne. Il offrit sa fille Isabelle, qui n'avoit que onze ans.

Les Ambassadeurs en furent très-satisfaits, & s'en retournerent pour revenir, lorsque la Princesse seroit en âge d'être mariée. Ils étoient deux Evêques & deux Seigneurs Danois. La mort de la jeune Princesse, arrivée l'année suivante, rompit ces engagemens, & leur épargna ce voyage.

Le Roi de Sicile à la Cour *M. S. D. l.20. c.4. Mariana. P. Anselme.*

Ce fut cette même année que se consomma le mariage arrêté dès l'année 1389, entre Louis II. Roi de Sicile & Dona Ioland, seconde fille de D. Juan I. Roi d'Aragon. On craignoit que D.

Martin, successeur de D. Juan, 1400.
ne voulût plus tenir cet engagement à cause des droits de l'Infante & du changement arrivé dans la fortune de Louis, chassé depuis peu de Naples; mais soit que le Roi d'Aragon respectât la foi des traités, soit qu'il ne fût pas trop fâché de l'abaissement de l'époux, qui, s'il eût été plus puissant, auroit pû faire valoir les droits de l'Infante, il l'envoya au Roi Louis en Provence, avec une suite des plus grands Seigneurs d'Aragon. Avant son départ, il la fit renoncer à toutes ses prétentions sur la Couronne d'Aragon; renonciations qui n'ont lieu qu'à proportion de l'impuissance. Elle eut en dot cent soixante mille florins & les Baronies de Lunel, de Berre, de Martigues & d'Istre, situées en Languedoc & en Provence.

Les deux époux étoient cou-

1400. sins issus de germain, comme ayant l'un & l'autre le Roi Jean pour ayeul ; ils s'étoient munis depuis long-tems d'une dispense du feu Pape Clément. Le mariage se célébra à Arles le 2 de Décembre ; ils se hâterent de se rendre à la Cour ; la peste étoit en Languedoc ; on en étoit même allarmé dans le Royaume, mais ce fléau redoutable s'étendit du côté de la Catalogne, & s'arrêta en Espagne.

Mort du second Dauphin.

M. S. D. l. 20. c. 4. 5 & 6. Du Tillet. Gaya, H. des Dauphins. Sainte Marthe. Généalogie de la Trémoille. P. Anselme.

Le Roi avoit eu quelques bons intervalles vers les fêtes de Noël; il recouvra entiérement sa santé le 5 de Janvier. Ce ne fut que pour éprouver plus amérement la douleur de la mort du Dauphin. Ce jeune Prince vers qui tous les François tournoient leurs cœurs & leurs vœux, étoit tombé en langueur, & se consumoit insensiblement. Les Médecins avoient épuisé sur lui leur art, &

contribué peut-être à augmenter 1400.
son mal. Il tomba enfin dans l'éthisie. On adressoit au Ciel des prieres qui n'étoient point exaucées. Le Roi alla à Saint Denis le 9 de Janvier, faire des vœux pour sa guérison. On porta les Reliques des Saints Martyrs. On faisoit aussi à Paris des prieres & des processions. Les Gouverneurs du Royaume & presque toute la Cour assisterent à une générale le 11 de Janvier. Le même jour de cette procession solemnelle le Dauphin mourut à l'Hôtel de S. Paul; il n'avoit pas encore neuf ans accomplis.

Son corps fut porté le lendemain à Saint Denis, & mis dans la Chapelle Royale sans beaucoup de pompe. Il fut presque aussi-tôt oublié que mort. On espéroit beaucoup de l'aîné de ses freres nommé Louis, qui avoit déja quatre ans. Le Duc de Bourgogne

[illegible] le seul affligé ; [illegible] accordée [illegible] Comme il y avoit [illegible] antipatie entre [illegible] Duc d'Orléans, [illegible] qu'on crut [illegible] du Duc [illegible] que le Dauphin [illegible] Le soup- [illegible] tomber que sur [illegible] c'étoit d'au- [illegible] que ce Prince, [illegible] incapa- [illegible], & que [illegible] autres fils.

[illegible] fut déclaré [illegible] & par une [illegible] peut-être on ne [illegible] conséquences, [illegible] aussi Duc de Guyen- [illegible] possédas- [illegible] & plusieurs Vil- [illegible] Province. C'étoit an- [illegible] les en [illegible] en quel-

que maniere à une guerre, où la 1400.
triste situation du Roi ne permettoit pas de s'engager.

On fit plus. On déclara le Duché de Guyenne Pairie de la Couronne, & que le Dauphin le tiendroit à ce titre. On donna aussi pour appanage à Monsieur, Jean second fils de France, le Duché de Touraine, quoiqu'il n'eût que deux ans & demi. Jusqu'à ce qu'il fût en âge d'en jouir, on fixa son entretien à une pension de 6000 francs d'or. Le Roi avoit à peine fait cet arrangement dans sa famille, qu'il retomba dans son mal; c'étoit sa quatorziéme rechûte depuis huit ans. Cet accès ne dura que 36 jours.

Charles, Sire d'Albret, épousa en grande pompe le 27 de Janvier la Douairiere de la Tremoille, Marie, Dame de Sully, veuve de Gui VI. Sire de la Tremoille. Elle étoit encore jeune,

1400. & ses biens immenses firent passer le Sire d'Albret par-dessus les désagrémens qui accompagnent le mariage d'une veuve qui a des enfans. La Maison de la Tremoille fut affligée & irritée de ce mariage. Ce n'étoit pas sans raison: par le contrat l'épouse donna à son second mari la jouissance, sa vie durant, de sa belle Terre de Sully, & lorsqu'elle en eut un fils en 1401, elle lui fit encore don de la Souveraineté de Boisbelle & de plusieurs autres Terres. Chez les femmes l'amour conjugal l'emporte presque toujours sur le maternel; les droits de la nature cédent à l'empire que les maris usurpent sur elles, quand ils sçavent mettre leurs foiblesses à profit.

Le Roi revenu en santé alla le 25 Février en rendre graces à Dieu dans l'Eglise de S. Denis. Il trouva en chemin l'Empereur Manuel

qui étoit toujours en France, & qui 1400.
avoit eu la dévotion d'aller visiter cette célebre Eglise. Ces deux Princes y firent encore un voyage pour assister à la Translation d'une Relique, dont le Duc de Berry avoit fait présent aux Religieux, & qu'il avoit fait mettre dans une chasse d'argent du poids de 250 marcs. C'étoit un des bras de S. Benoît qu'il avoit obtenu de l'Abbé de S. Benoît sur Loire.

Hommage du Comte de Foix.
M. S. D. l. 20.
Catel, H. du Languedoc.

La France acquit cette année un fidéle Vassal en la personne du Captal de Buch, & recueillit le fruit de la sagesse du Connétable, lorsqu'il avoit traité avec lui & pacifié le Comté de Foix. Le Comte de Foix se rendit à la Cour, pour l'exécution & la ratification du Traité, au commencement de Février. Il amena avec lui sa femme Isabelle de Foix. Ils surprirent toute la Cour par leur bonne mine, par leur magnifi-

1400. cence, & les Dames admirerent une beauté qui les effaçoit. Isabelle étoit belle sans affectation, & telle qu'on l'avoit surnommée *la perle du monde.* Son esprit & ses manieres étoient encore au-dessus de la régularité de ses traits. Le Captal se rendit bientôt le maître des cœurs par ses libéralités. Tout est à vendre à la Cour, où l'intérêt est le Dieu des Ministres & des Courtisans.

Les deux époux n'eurent pas de peine à obtenir ce qu'ils demandoient, qui d'ailleurs étoit juste. Le Captal régala le Roi, toute la Cour, & leur donna le divertissement des joutes, des tournois & des jeux de cannes de son pays. On trouva ce divertissement d'autant plus agréable, qu'il y étoit inconnu. Le Roi l'investit du Comté de Foix, reçut son hommage, & lui rendit ses deux fils, ôtages de sa foi. On exigea

ſeulement de lui qu'il remettroit 1400.
au Roi le Château de Belleville, où s'étoit retiré un reſte des aventuriers appellés les grandes Compagnies. Ils faiſoient des courſes en Guyenne 20 lieues à la ronde, d'où on dit qu'ils retiroient tous les ans 50 mille écus d'or de contribution. Il tint exactement parole. Retourné chez lui il manda les Chefs des aventuriers, & pendant qu'ils étoient à Pamiers, il inveſtit la place & s'en rendit maître en partie par les armes, en partie par perſuaſion. Il les récompenſa tous généreuſement. Il remit enſuite la place au Roi, & lui fut depuis très-fidéle. Sa famille ſuivit ſon exemple, quoiqu'elle fût autrefois ſi dévouée aux Anglois, que le plus jeune de ſes fils avoit menacé de tuer ſon frere, s'il ſe détachoit de leur parti.

On n'apprenoit tous les ans Troubles

1400. que de facheuſes nouvelles de l'Etat de Gênes. L'inconſtance de ce peuple, l'amour du pillage & de l'indépendance, la haine des deux partis Guelphe & Gibelin étoient capables d'exercer la patience & toute l'habileté du Conſeil de France : l'éloignement empêchoit qu'on pût ni prévoir, ni calmer aſſez tòt les mouvemens qui s'y élevoient à tous momens. Le Gouverneur Calvile avoit montré d'abord quelque fermeté, on avoit beaucoup eſperé de ſon courage & de ſa prudence. L'un & l'autre ſe trouverent inférieurs aux événemens. Il ſuccomba ſous le poids des tumultes & des ſéditions.

de Gênes.

Mailly, Hiſt. de Gênes.

Le peuple ſe ſouleva contre la Nobleſſe pour l'exclure du Gouvernement. Calvile donna des ordres qui furent mépriſés. Le Chef du peuple ſe ſaiſit de la Tour & de la porte S. Thomas.

Calvile prit l'épouvante & quitta 1400.
le Palais que la populace pilla. Quinze cens des principaux Citadins ramenerent Calvile; mais ils l'engagerent d'accorder au peuple ce qu'il demandoit. Il en devint plus insolent, & forma un Senat à sa fantaisie. Bientôt jaloux de son propre ouvrage, & de quelqu'avantage que ce nouveau Tribunal avoit remporté sur les Guelphes, il consentit que les Nobles fussent admis par moitié dans le Senat. Par-là, le Gouverneur reprit une partie de l'autorité. Il en profita pour envoyer quatre Galeres croiser sur les Côtes de Barbarie. Boucicaut s'y joignit avec deux Galeres Françoises. Cette Escadre ne fit rien qui répondît à la dépense de l'armement.

Cette année, par un pur motif de légereté, le peuple entreprit de secouer le joug de la Fran-

1400. ce, quoiqu'il n'y en eût peut-être jamais eu de moins pesant. Calvile fit arrêter un des Chefs de la conspiration; mais un autre qui se sauva rentra dans Gênes avec une troupe de paysans, & marcha droit au Palais. Calvile l'abandonna une seconde fois, & se retira dans la Tour S. André. Le rébelle qu'il avoit fait arrêter, & même condamner à mort, prit ce tems pour se sauver. La fuite du Gouverneur l'ayant rendu méprisable, & ayant ouvert le champ à la licence, chacun se livra à ses passions; il y eut dans Gênes autant de partis que de quartiers. Les rébelles élurent pour Doge Jean-Baptiste Boccanegre, & eurent l'audace de députer au Roi pour le prier de l'agréer. Les Députés furent reçus durement: on manda à Calvile de demander des troupes au Duc de Milan & au Marquis de Caretto, en at-

tendant

tendant l'armée qu'on se dispo- 1400.
soit de lui envoyer. Ces Princes ne se hâterent pas, ravis de voir les François décrédités à Gênes. On ne fut pas plus prompt à la Cour à faire partir l'armée.

La fureur & la haine des partis remplirent Gênes de sang & de carnage. Ils se calmerent par impuissance & s'adresserent au Duc de Milan, pour obtenir du Roi une Amnistie & un autre Gouverneur. Le Roi nomma le Maréchal de Boucicaut, qui sagement ne voulut pas s'y rendre qu'en état de se faire respecter. On y envoya Gouverneur par *interim* Renaud Olivier, qui n'ayant point de troupes fut méprisé. On le força d'abord à recevoir pour Collegue un nommé Franchy, ensuite à céder à Franchy toute l'autorité. Franchy ne l'exerça pas tranquillement. Le peuple continua de lui faire la loi : Gê-

1400. nes étoit un théâtre d'horreur, de pillage & de massacres. Tel étoit l'Etat que la France avoit cru se faire honneur d'unir à sa Monarchie contre l'avis des plus sages du Conseil.

Ce qui empêcha la Cour d'envoyer à tems l'armée destinée pour soumettre les Génois, fut l'armement que faisoit le Duc d'Orléans en son nom pour secourir Venceslas, Roi des Romains, contre le nouvel Empereur Robert de Baviere. Ce Duc persistoit à maintenir sur le Trône Venceslas, l'objet du mépris de l'Empire. L'armée du Duc n'étoit pas encore arrivée sur la frontiere, qu'il apprit que Venceslas, voulant se dérober aux soins & aux fatigues de l'Empire, y avoit enfin renoncé de lui-même, pour se plonger à Prague dans l'oisiveté & dans une lâche mollesse; que Robert avoit été couronné à

Francfort, & que toute l'Allemagne l'avoit reconnu. Le Duc fut obligé de renoncer à son entreprise téméraire. 1400.

La France reconnut aussi Robert pour Empereur; mais elle n'eut pas lieu de se louer de sa complaisance au sujet de l'extinction du Schisme. Il déclara, & tous les Princes de l'Empire le déclarerent aussi, qu'il n'approuvoit point la voye de cession pour éteindre le Schisme, quoiqu'il convînt qu'il falloit y remédier absolument. Les Ambassadeurs qu'on avoit envoyés à Francfort, revinrent après y avoir négocié deux mois infructueusement. La réponse de ces Princes étoit directement opposée aux paroles que le Patriarche d'Alexandrie (*a*) avoit rapportées de leur part au Roi, après avoir négocié avec eux. Le Conseil

(*a*) Simon de Cramaut.

1400. mécontent accusa le Patriarche de prévarication ; le Duc d'Orléans ne l'aimoit pas, il le lui reprocha amérement, il lui imputa toute la dépense qu'il avoit causée au Roi & à l'Etat si inutilement. Il en fit faire mention sur le Registre du Conseil, & se tournant fiérement vers ce Prélat, il lui défendit de s'y présenter jamais. Il quitta la Cour plein de confusion, & se retira dans son Evêché de Carcassone dont il avoit l'administration. Il regarda comme un châtiment ce qui eût dû faire sa consolation.

1401. Au commencement de cette année toute la Cour fut en joye du retour de la santé du Roi, & de l'arrivée du Comte de Savoye (a), petit-fils du Duc de Berri. Il venoit épouser la Princesse Marie, seconde fille du Duc de Bourgogne. Ces nôces se cé-

(a) Amedée VII.

lébrerent à Bicêtre, Maiſon de 1401.
campagne de ce Duc qui en fit les honneurs. Un autre mariage ſuivit de près celui-là. Le Comte Infant de Navarre (*a*) épouſa Catherine, fille du Comte d'Alençon Prince du Sang. Toute la Cour aimoit cet Infant qui, au milieu des divers intérêts qui la troubloient, n'avoit pris aucun parti, & ne cherchoit qu'à les réunir. Comme il avoit fixé ſon ſéjour en France, on érigea pour lui, par Lettres du 31 de Mai, ſon Comté de Mortaing en Pairie. Le calme dont le Roi jouiſſoit ne fut pas long. Il retomba malade vers la mi-Mai.

Il parut quelque méſintelligence entre les trois Gouverneurs du Royaume. Le Duc d'Orléans qui avoit été ſi ſatisfait d'être admis dans ce rang, l'ambitionnoit

(*a*) D. Pedre Infant de Navarre, frere du Roi D. Carlos III.

1401. pour lui seul. Il avoit trente ans accomplis, & tous les talens nécessaires pour s'en acquitter dignement. Il ne pouvoit supporter, qu'étant le frere unique du Roi, ses oncles entrassent en concurrence avec lui; qu'il fût même obligé, suivant les anciennes Loix de l'Etat, de leur céder le pas. Les deux Ducs toujours pleins d'une ardeur démesurée, vouloient conserver leur rang & leurs droits. Ils s'appuyoient même du bien de l'Etat pour ne pas en abandonner les rênes à l'avidité & à l'impétuosité d'un jeune homme. Chacun des trois Princes mesuroit ses forces, & ne songeoit qu'à se fortifier en se faisant des créatures.

Le Duc d'Orléans parvint à faire établir au maniement des Finances le Sire d'Albret, qui venoit de succéder aux grandes Terres de son pere Amanjeu,

tout puissant en Guyenne. Enfans des deux sœurs, ils étoient liés de la plus étroite amitié. Le Duc pensa bientôt à se faire des Alliés hors du Royaume. 1401.

Il y avoit en Allemagne un jeune Prince d'un naturel ardent, avide de dangers, brave, & qui s'étoit déja fait une grande réputation. C'étoit Renaud Duc de Gueldres ; il étoit frere de Guillaume Duc de Gueldres, celui-là même qui avoit osé défier le Roi en 1388. Renaud n'avoit eu pour appanage que le Comté de Kestel : mais à la maniere des Princes d'Allemagne, il portoit comme son frere aîné le titre de Duc de Gueldres. Le Duc d'Orléans brûloit du désir de l'avoir pour ami & pour allié, comptant s'en servir utilement dans les occasions les plus périlleuses. Il fit sonder ce jeune Prince s'il seroit d'humeur de s'attacher invio-

1401. lablement à la France, c'est-à-dire au Duc d'Orléans. Le jeune Duc qui connoissoit la générosité & le crédit du Prince, n'hésita pas d'offrir toutes sortes d'engagemens : il commença par renoncer à l'alliance d'Angleterre ; il prétendit en être dégagé, le Roi Richard étant mort.

Traité de Mouzon avec le Duc de Gueldres.

M. S. D. l. 1. c. 3. Du Tillet. Span, H. de Gênes. P. Anselme.

Après ce préalable les deux Princes se virent à Mouzon, où le Duc d'Orléans se rendit avec quinze cens Gentilshommes. La suite du Duc de Gueldres n'étoit que de cinq cens. La conformité des caractéres fait les simpathies. Ils se firent toutes les caresses & toutes les politesses imaginables. On y dressa un Traité par lequel le Duc Renaud prit l'Echarpe blanche, se déclara Vassal de la France, & s'obligea de servir le Roi avec huit cens Lances fournies envers & contre tous, excepté contre l'Empire, moyen-

nant ſoixante écus d'or par mois 1401.
pour chaque Chevalier, trente pour chaque Ecuyer, que le Duc d'Orléans, au nom du Roi, s'engagea de lui faire payer tant qu'il ſeroit au ſervice de la France. On devoit encore, en cas que le Duc Renaud fût attaqué, le ſecourir avec pareil nombre de troupes aux frais du Roi. Le Duc de Juliers, ſon frere aîné, entra dans le Traité, & renonça à l'hommage qui lui étoit dû pour le Comté de Keſtel, moyennant vingt-mille écus d'or.

Tel fut le Traité de Mouzon qui eut de ſi grandes ſuites. Le Duc d'Orléans conduiſit le Duc de Gueldres à Coucy : il voulut qu'il y tînt ſur les Fonds ſacrés une fille dont la Ducheſſe venoit d'accoucher ; il le mena à Paris ; le Roi pour lors en ſanté reçut le Prince Etranger avec toute ſorte de bonté. Aveuglément dévoué

1401. ne pas vouloir reconnoître Henri pour Roi d'Angleterre, il le regardoit toujours comme un usurpateur & le meurtrier du légitime Roi. La Couronne en effet appartenoit à la Maison de Mortimer.

Dans cette vûe le Roi Henri commença à mettre cette Princesse en liberté, à la loger magnifiquement à Vestminster, à rétablir sa Maison, & à lui faire rendre tous les honneurs dûs au rang qu'elle avoit tenu : avantages frivoles pour un enfant qu'on avoit persécutée, qui se trouvoit dans une terre étrangere, sans parens, & privée de l'époux qu'elle avoit commencé d'aimer. Henri envoya sur la fin de 1399 ses Ambassadeurs à la Cour de France (*a*). Il les chargea d'en jetter les premieres paroles. On feignit de ne

(*a*) Le Comte de Vorchester & l'Evêque de Durham.

les pas entendre ; on fut égale- 1401.
ment ſourd aux propoſitions qu'ils en firent dans les deux Aſſemblées de l'Elinguen, le 18 de Juillet de l'année derniere & au commencement de celle-ci. Les Ambaſſadeurs de France preſſoient vivement qu'on renvoyât inceſſamment en France la jeune Reine, qu'on lui rendît ſa dot & ſes joyaux, & qu'on lui aſſignât ſon douaire. A l'égard de la demande qu'on faiſoit de cette Princeſſe pour le Prince de Galles, ils l'a refuſerent ſans ménagement.

Les Ambaſſadeurs d'Angleterre indigné de cette malhonnêteté, & choqués de ce que le Roi dans ſes inſtructions, ne traitoit le Roi Henri que de *notre très-cher Couſin de Lancaſtre Henri d'Angleterre* (ce qui étoit ne pas reconnoître ſon titre) chicanerent à leur tour toutes les demandes des Frnçois. Ils voulurent

1401. voir les obligations qu'on avoit exigées de plusieurs Milords Anglois pour la dot de la Princesse. Lorsqu'on les leur eut produites, ils prétendirent compenser jusqu'à concurrence cette dot avec les seize cens mille écus qui étoient encore dûs de la rançon du Roi Jean, & insinuerent assez fiérement, que l'Angleterre regarderoit comme un violement de la Tréve le titre de Duc de Guyenne qu'on avoit fait prendre au Dauphin.

Le Roi voyant toutes ces difficultés, voyant que les Anglois avoient entre leurs mains un gage si précieux, sacrifia son ressentiment & ses intérêts à la liberté de sa fille; il envoya une solemnelle Ambassade à Londres (a),

(a) Jean de Montaigu Evêque de Chartres, Jean de Popaincourt Premier Président, Jean de Hangest, Hagueville Gouverneur du Crotoy, le Sire de Courcy & le Sécretaire Col.

pour redemander la jeune Reine, 1401.
bien résolu d'avoir recours aux armes si on continuoit de la retenir. Ces Ambassadeurs ne devoient exiger ni la restitution de la dot, ni le douaire, qui en effet n'étoit pas dû pour un mariage si irrégulier. Le nom de Roi qu'on donna à Henri IV. le mit hors d'état d'alléguer aucune excuse. Il donna les ordres pour le départ de la Reine, il alla lui rendre visite, & nomma pour l'accompagner le Milord Percy & l'Evêque de Durham; il voulut que toutes les Dames qui composoient sa Maison la suivissent jusqu'à Calais.

Elle y arriva le 6 d'Août. Percy exigea un acte de la remise qu'il fit, au Comte de S. Paul, de la Princesse, & de ses joyaux qu'on prétendoit lui laisser emporter par grace. De Calais elle se rendit à l'Elinguen, où le

1401. Comte de S. Paul la reçût dans une tente magnifique. Ce fut là qu'il y eut bien des pleurs répandus par toutes les Dames Angloises qui l'avoient suivie ; sa douceur, sa bonté & ses autres vertus, quoique dans un âge si tendre, lui avoient déja gagné leurs cœurs. Elle y répondit par les témoignages d'une amitié réciproque, & s'en sépara après les avoir embrassées & chargées de présens.

Le Duc de Bourgogne attendoit la jeune Reine à demi-lieue de là sur une colline avec un gros de 600 Chevaliers. Il la conduisit à Paris. Le Roi & la Reine la reçurent avec une joie proportionnée à l'impatience & à l'inquiétude qu'elle leur avoit causée. La Reine se chargea elle-même du soin de son éducation, & nomma les Dames qui devoient y contribuer. Elle fut tou-

jours traitée de Reine; mais comme on ne lui avoit assigné aucun douaire, on ne régla sa dépense que comme celle des autres filles de France. Telle fut la fin de l'alliance prématurée contractée avec le Roi Richard, si onéreuse à la France du côté de l'intérêt. Le Roi ne jouit pas long-tems de sa santé; son mal le reprit le 3 de Septembre, & dura cinq mois presque sans intermission. A sa convalescence il reçut le 28 de Février l'hommage du Dauphin pour le Duché de Guyenne: cérémonie assez inutile, si ce n'étoit pour faire sentir aux Anglois combien peu on craignoit leur ressentiment. 1401.

Pendant le dernier accès de la maladie du Roi, les Gouverneurs du Royaume remplirent plusieurs Charges & firent plusieurs Réglemens. Charges & Réglemens. *Recherche de Pasquier.*

Le 4 d'Octobre, Gui, Sei- *Catel, P. Anselme.*

1401. gneur de Couzan en Forêts, fut pourvû de la Charge de Grand Chambelan. On lui assigna deux mille francs d'or d'appointement. Il est le premier qui ait eu des gages fixés pour cette Charge.

Mercure d'Octobre 1725.

Celle de grand Queux fut conférée à Philippe, Seigneur de Liniere en Berri; il succédoit à Charles de Châtillon, qui ne laissa d'Isabelle de Joinville, que deux filles, Isabelle sa principale héritiere, mariée à Charles de Soyecour, Seigneur de Mouy; & Jeanne qui épousa le Seigneur de l'Isle-Adam. Châtillon, n'ayant point de fils, avoit vendu en 1397. sa belle Terre de Gandelus au Duc d'Orléans, qui ajoutoit toujours possessions sur possessions.

Boucicaut Gouverneur de Gênes.

Les affaires changerent bien de face en Ligurie, depuis que le Roi en eut nommé le Maréchal de Boucicaut pour Gouver-

neur. La conduite & la fermeté d'un seul homme ont bien de la force pour contenir une multitude, quelque légere & quelqu'impétueuse qu'elle soit. Il arriva à Gènes en Juin, il trouva que le peuple avoit encore changé la forme du Gouvernement. Après avoir déposé Franchy, il avoit formé un nouveau Tribunal composé d'un Président & de huit Sénateurs, dont il y avoit quatre Guelphes & quatre Gibelins. Il ne fut plus question de ces distinctions, lorsque le Maréchal fut arrivé. Il étoit suivi de mille hommes d'armes, qui faisoient cinq mille chevaux, & de mille fantassins. Il se mit en possession de l'autorité Souveraine sans que personne s'y opposât. Il rétablit l'ancien Gouvernement, & crut devoir user de sévérité dans ces commencemens. Sa réputation, sa valeur, son air impérieux, &

1401. *Machiavel H. de Florence. Hist. de Genes. Mailly. P. Anselme.*

1401. son regard farouche, imprimerent une grande terreur. Il avoit sous lui d'excellens Officiers, & ses troupes étoient l'élite du Royaume. Cette sévérité étoit tempérée par sa justice, sa libéralité, & par des mœurs pures & irrépréhensibles.

La Noblesse & les principaux Citoyens de Gênes étoient allés au devant de lui, las du désordre & des crimes qu'avoient occasionnés l'Anarchie. Boucicaut augmenta ses troupes, se saisit de tous les Forts, prit une garde de trois cens chevaux & un corps d'infanterie, qui veilloient jour & nuit sur toutes les démarches des gens suspects; il rétablit bientôt la tranquillité publique, & se trouva le Maître absolu de cette grande Ville. S'il s'en fût tenu là, il eût affermi & fait aimer la domination Françoise. Les hommes sçavent rarement mettre des bor-

es à leurs désirs : la modération 1401.
ſt peu connue d'eux dans la prosſpérité, ſurtout des François. Boucicaut voulut rechercher le paſſé ; il fit arrêter Boganegre & Franchy, il leur fit faire leur procès & les fit condamner à mort. Boganegre fut exécuté, & le Barigel ayant laiſſé échapper Franchy, paya de ſa tête ſon imprudence & ſa colluſion.

Après de telles violences, il fallut recourir à toutes les voyes de rigueur pour cimenter une puiſſance qui n'étoit plus fondée que ſur la force. Il fit fortifier le Châtelet qui devint comme une citadelle, d'où il ſe flatta de contenir les factieux. Il fit conſtruire pour s'aſſurer du port, deux forts, élevés à l'entrée de l'Arſenal. Toutes les armes furent portées au Palais. Les noms de Gnelphes & de Gibelins furent défendus ſous peine de la vie. Il

1501. ſupprima les charges de Lieutenant de l'Empire, de Connétable, de Gonfalonier & de Conſul des Métiers. Il abolit les confrairies de Pénitens, qui ſont des prétextes aux eſprits remuans pour cabaler. Toutes les tours du Palais furent raſées comme inutiles dans une Ville où la paix & la juſtice alloient ſeules régner. Il dépouilla les Nobles de toutes les petites places fortifiées qu'ils poſſédoient aux environs de Gênes, & les réunit à la République, en dédommageant les propriétaires. Il engagea adroitement Louis de Grimaldi, Prince de Monaco, à ſouffrir qu'il mît garniſon Françoiſe dans ſa Ville : enfin, il crut avoir ôté aux ſéditieux juſqu'à l'eſpérance de la révolte, en élevant une ſeconde citadelle ſur une colline qui dominoit la Ville.

Tout cela ne pouvoit s'exécu-

er sans de grands frais. Le Ma- 1401.
échal qui ne vouloit point être
charge à la France, où on n'eût
pas goûté toutes ces dépenses,
nit de nouveaux impôts sur l'E-
at qui acheverent d'indisposer
e peuple & d'irriter les Grands.
Tout se taisoit & paroissoit dans
a soumission, mais les cœurs
étoient ulcérés, & n'attendoient
qu'un moment favorable pour se-
couer le joug & pour se ven-
ger.

On reçut avec grande joye ces nouvelles à Paris. Le Roi y étoit toujours très-malade, il ne put prendre de part aux heureuses couches de la Reine qui mit au monde sa quatriéme fille à l'hôtel de Saint Paul le 27 d'Octobre. On la nomma Catherine. Elle fut depuis l'instrument fatal, quoiqu'innocente, de tous les malheurs de la France. On prétend qu'ils furent annoncés par

Orages & tonnerres.
M. S. D. l. 21. c. 2. Charon. hist. universelle. P. Anselme.

1401. de grands maux, même par d
prodiges. La maladie épidémiq
y duroit encore dans quelqu
Provinces. Il y eut des tempê
affreuses. Il tomba au mois d
Mai dans le Beauvoisis, & à 1
lieues aux environs, de la grê
grosse comme des œufs d'oye.
Un vent d'Est épouvantable en-
leva le 30 de Juin tout un cô
de la Halle du Landi, découvr
des maisons, déracina des ar-
bres : enfin le tonnerre tomba
dans la chambre de la Reine, &
brûla les rideaux de son lit. Heu-
reusement elle avoit changé d'ap-
partement. Saisie de frayeur elle
fit des aumônes pour appaiser la
colere de Dieu. Les peuples su-
perstitieux s'alarmerent de tous
ces accidens ; les Astrologues ti-
rerent d'aussi frivoles conjectures
d'une cométe qui parut pendant
quinze jours sur la fin de Janvier,
& qui tirant du Nord à l'Ouest,
portoit

portoit sa chevelure étendue en haut d'une maniere capable d'épouvanter les esprits foibles. 1401.

Le traité conclu avec le Duc de Gueldres par le Duc d'Orléans, & la ratification qu'en avoit faite le Roi, ouvrirent les yeux aux Ducs de Berri & de Bourgogne, & leur fit connoître que l'autorité alloit leur échaper. Le Duc d'Orléans s'étoit presque rendu le maître du Conseil; sa volonté servoit de Loi. Ils étoient encore jaloux de son étroite liaison avec la Reine, qui étant sa belle-sœur, ne devoit pas rendre cette union suspecte; mais la Reine étoit encore trop jeune pour vivre si familiérement avec un Prince de l'âge du Duc d'Orléans, le plus galant de la Cour & le moins scrupuleux; il commençoit d'en courir des bruits desavantageux à la réputation de la Reine.

Commencement de la querelle des Maisons d'Orléans & de Bourgogne.

M. S. D. l. 21. c. 4. Juvenal des Ursins. Recherches de Pasquier.

[illegible] deux Ducs se faisoient [illegible] honteuses [illegible] mais ils ap- [illegible] sur les hau- [illegible] & sur les intelli- [illegible] avec le [illegible] pour [illegible] l'ou- [illegible] dont dé- [illegible] du Schisme, [illegible] du Royau- [illegible] Le Duc [illegible] la Soustra- [illegible] les inconvé- [illegible] aux deux [illegible] pas avec [illegible] de toutes leurs [illegible]

[illegible] d'Orleans animoit [illegible] un mari, impa- [illegible] seul le [illegible] Le Duc de [illegible] dissimuler. [illegible] avec le Duc de Berri [illegible] estoient com- [illegible] avec le Duc d'Or-

ge. Quel objet pour leur avidi- 1401.
té que les richesses de la premiere Ville du monde ! mais les deux Chefs les contenoient dans la plus sévére discipline ; ils ne vouloient pas faire déclarer Paris contr'eux, & s'attirer l'exécration des François. Ils avoient averti les Magistrats de ne rien craindre : que ces troupes n'étoient venues que pour le service du Roi, & qu'elles ne feroient aucun désordre, pourvû qu'on leur fournît des vivres & des fourrages à un prix raisonnable.

La peur plus persuasive que les promesses des Princes, engagea ces Magistrats à faire porter aux marchés une quantité prodigieuse de toutes sortes de denrées ; cependant ils prenoient des précautions pour se défendre, s'il le falloit. Le Chancélier s'étant transporté au Parlement & à la

1401. Chambre des Comptes, y fit prêter ſerment à tous les Officiers d'être fidéles au Roi, & de ne prendre aucun parti entre les Princes. Foible reſſource contre les efforts de tant de vieilles troupes, & qui ne diminua ni l'effroi ni le péril.

Le Duc de Berri s'étoit d'abord uni au Duc de Bourgogne, mais lorſqu'il vit les choſes portées à une telle extrémité, effrayé pour l'Etat il changea de ſentiment & de parti; il devint arbitre. Il entreprit d'accommoder les deux Princes. La Reine ſe joignit à lui. Quoiqu'elle fût ſuſpecte au Duc de Bourgogne, il n'oſa ni faire paroître ces ſoupçons injurieux, ni refuſer ſa médiation. Les plus ſages têtes de la Cour agirent de concert avec la Reine & le Duc de Berri. Les peuples & le Clergé étoient aux pieds des Autels, & demandoient

gé. Quel objet pour leur avidi- 1401.
té que les richesses de la premiere Ville du monde ! mais les deux Chefs les contenoient dans la plus sevére discipline ; ils ne vouloient pas faire déclarer Paris contr'eux, & s'attirer l'exécration des François. Ils avoient averti les Magistrats de ne rien craindre : que ces troupes n'étoient venues que pour le service du Roi, & qu'elles ne feroient aucun désordre, pourvû qu'on leur fournît des vivres & des fourrages à un prix raisonnable.

La peur plus persuasive que les promesses des Princes, engagea ces Magistrats à faire porter aux marchés une quantité prodigieuse de toutes sortes de denrées ; cependant ils prenoient des précautions pour se défendre, s'il le falloit. Le Chancélier s'étant transporté au Parlement & à la

1402. ment leurs passions, & les Grands sont des hommes ; cependant on recueillit le fruit de cette réconciliation sincére ou simulée. La joye fut universelle dans Paris. Le *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame, & dès le lendemain les deux Princes renvoyerent toutes leurs troupes dans leurs quartiers. Ce désordre dura près d'un mois.

La Reine établie Arbitre des trois Gouverneurs du Royaume.

M. S. D. l. 21. c. 4. Du Tillet.

Sur la fin de Janvier le Roi revint en santé, après l'un des plus longs & des plus cruels accès qu'il eût encore essuyé. Il apprit alors tout ce qui s'étoit passé, & l'effroyable danger où s'étoit trouvée sa Capitale. Il en frémit. C'étoit le malheur qu'il avoit toujours craint ; c'étoit pour l'éviter qu'il avoit tout sacrifié ; c'étoit pour assurer la paix du Royaume qu'il avoit oublié le meurtre de son gendre jusqu'à reconnoître l'usurpateur de son trône.

A quels maux en effet la France n'eût-elle pas été exposée, si la guerre étrangere se fût trouvée pour lors jointe à la guerre civile. Il dissimula pour ne pas renouveller les ressentimens des deux Princes, surtout pour n'être pas obligé à blâmer la conduite du Duc d'Orléans qui lui étoit si cher; mais à peine fut-il revenu de Saint Denis, où il alla rendre graces à Dieu de sa convalescence, qu'il voulut prévenir un pareil événement. Il établit par des Lettres patentes du 16 de Mars la Reine arbitre souveraine, pour régler & terminer les différends qui pourroient s'élever pendant sa maladie entre les trois Gouverneurs du Royaume. C'étoit associer cette Princesse à toute son autorité, & faire dépendre d'elle les trois Princes. Rien n'étoit plus avantageux au Duc d'Orléans qui gou- 1402.

1402. vernoit la Reine : auffi les deux autres Ducs en furent très-mécontens. Cet expédient ne servit qu'à redoubler les haines & les divisions.

Mouvemens pour la restitution d'obédience.

M. S. D. l.22. c.1. Dupui, Hist. du Schisme.

Cette mesintelligence éclata ouvertement, lorsqu'on proposa au Conseil la restitution d'obédience en faveur du Pape Benoît. Le Duc d'Orléans, plus lié de jour en jour avec ce Pontife, avoit résolu de la lui faire rendre, & avoit trouvé la plûpart des esprits dans la même disposition. On étoit las de l'Anarchie, on en découvroit tous les jours les abus. Les autres Puissances, surtout celles qui reconnoissoient le Pape de Rome, n'avoient pas voulu s'y conformer, & c'étoit une espéce de scandale qu'on retînt toujours le Pape prisonnier dans Avignon. La Castille, la seule Puissance de poids qui eût imité la France, s'en repentoit ;

il étoit même venu des Ambassa- 1402.
deurs de cette Couronne pour faire rétablir les choses dans leur premier état.

Cette Ambassade donna beau jeu au Duc d'Orléans. Il opina à faire restituer l'obédience au Pape Benoît. Les Ducs de Berri & de Bourgogne qui regardoient la Soustraction comme leur ouvrage, s'y opposerent avec fermeté. Il y eut des paroles vives entre les trois Gouverneurs. Le Duc d'Orléans s'emporta jusqu'à dire qu'il iroit en personne mettre le Pape en liberté. Le Duc de Berri répondit que cela n'étoit pas en son pouvoir. La dispute s'échauffa, le Roi prit la parole pour leur imposer.

L'Université soutenoit les deux Ducs. Un de ses Députés osa avancer dans une audience qu'il eut du Roi, que quiconque s'opposeroit à la Soustraction, de-

1402. voit être regardé comme fauteur du Schiſme. Le Duc d'Orléans prit pour lui ce reproche, & demanda réparation. Le Recteur fut obligé de déſavouer le Député. En même tems la Sorbone ſe diviſoit. Les uns ſoutenoient, les autres réprouvoient la Souſtraction. Le parti du Pape reprenoit vigueur, & on le voyoit renaître de ſes cendres.

Pâques le 15 d'Avril. En Avril l'Evêque de S. Pons, Pierre Rabanus, harangua fortement dans le Conſeil pour la reſtitution d'obédience. Les Députés de l'Univerſité de Toulouſe déclamérent hautement contre la captivité du Pape. En vain le Duc de Berri, indigné que le premier Corps de la Capitale de ſon Gouvernement osât ſe déclarer contre lui, fit ordonner par le Parlement que leur harangue ſeroit lacérée publiquement dans la Cour du Palais : en vain fit-il

arrêter ces Députés par une hardiesse, qui peut-être excédoit son pouvoir. En vain ce Duc, de concert avec le Duc de Bourgogne, envoya ses ordres pour faire resserrer plus étroitement le Pape dans son Palais. Tout se disposoit à révoquer la Soustraction, & à redonner un Chef à l'Eglise. Les Ambassadeurs de Castille déclarerent qu'ils retournoient dans leur pays pour lui faire restituer l'obédience. 1402.

Les Cardinaux de Poitiers & de Salusses quitterent la Cour pour aller se réconcilier avec le Pape Benoît. Le Roi de Sicile alla le voir à Avignon, le reconnut pour Souverain Pontife, & lui jura une obéïssance filiale. Le Roi ébranlé par toutes ces démarches, ordonna qu'on examinât de nouveau l'affaire de la Soustraction, & qu'on pesât les motifs qui la devoient ou confir-

1402. mer, ou faire révoquer.

Le Duc d'Orléans seul Gouverneur du Royaume.

M. S. D. l. 21. c. 2. Du Tillet. Le Laboureur.

Le Duc de Bourgogne fut obligé de s'absenter de la Cour pour aller à Arras, où se célébra le mariage de son second fils, Antoine Comte de Rhetel, avec Marie de Luxembourg, fille unique & héritiere du Comte de S. Paul. Le Duc d'Orléans prit ce tems pour obtenir du Roi d'être seul Gouverneur du Royaume. Son ambition fut satisfaite. Par des Lettres Patentes du 18 d'Avril, il se mit en possession de la plénitude de cette grande Charge. Sur la fin de Mai le Roi ayant voulu être un des tenans à un Tournoy magnifique qui se fit devant l'Hôtel Saint Paul, s'y échauffa tellement qu'il retomba malade deux jours après.

Nouveaux Impôts établis par le Duc.

Il est aisé de juger du ressentiment & de la douleur du Duc de Bourgogne, en apprenant une destitution si honteuse à sa répu-

tation, si fatale à son ambition, 1402.
& si contraire à ses intérêts. Il d'Or-
ne respira que haine & que ven- léans.
geance. Il se mit en état de les M. S. D.
faire éclater; mais se conduisant l.22.c.2.
avec une extrême sagesse, il attendit une conjoncture plus heureuse. Son ennemi ne tarda pas à la lui fournir.

Le Duc d'Orléans au comble de ses vœux, plein de hardiesse & d'avidité, se hâta de profiter des momens de sa puissance. Il commença de la rendre odieuse en faisant ordonner dans le Conseil, que les Officiers de la Maison du Roi & de la Reine pourroient prendre d'autorité, en payant dans les granges & dans les greniers des Bénéficiers la quatriéme partie des grains & des provisions qu'ils auroient. Cet ordre étoit fondé sur la rareté des denrées causées par la stérilité de la récolte. Mais il choquoit la li-

[illegible]

des Ducs de Berri & de Bourgogne. Il fut publié au Châtelet le 9 de Juin. 1402.

Cette clause insérée, peut-être par formule, fournit aux deux Ducs de Berri & de Bourgogne le prétexte de se soulever contre l'Edit & de le décrier. Le premier se repentant déja par sa légéreté d'avoir renoncé au Gouvernement, se contenta de publier que le Sécretaire qui avoit dressé l'Edit étoit un Faussaire, que lui Duc de Berri n'y avoit point eu de part. Le Duc de Bourgogne le prit bien sur un autre ton : il prit en main l'intérêt du public, envoya un Manifeste au Prevôt de Paris pour le lire en plein Parlement, & le Duc le répandit dans tout le Royaume. Non content de désavouer son consentement à cette imposition, il en démontroit l'injustice en ce qu'on la faisoit en pleine paix, lorsque le

1402. Royaume étoit accablé de fléaux & de miséres ; lorsqu'on épuisoit les finances en luxe, en folles dépenses, en libéralités ; lorsque les Ministres des finances qu'il traitoit de voleurs publics, les dissipoient eux-mêmes, & que pour avoir des fonds il ne s'agissoit que de leur faire rendre compte. Il ajoutoit que s'il eût voulu approuver ce malheureux Edit, il eût touché deux cens mille écus qu'on lui avoit offerts ; mais qu'il les avoit refusés par la juste horreur de s'enrichir du sang du peuple.

Il s'approcha de Paris avec quelques troupes. Elles n'étoient pas suffisantes pour sa sûreté. Le Duc d'Orléans y étoit le maître, & le Duc de Bourgogne se seroit trouvé à sa discrétion. Il attendit la convalescence du Roi, elle étoit le terme du despotisme de son concurrent.

Celle fut la premiere démar- 1402.
de la Maison de Bourgogne
r se concilier l'amour du peu-
, toujours favorable à ceux
i embrassent ses intérêts, quoi-
'il ait tant de fois éprouvé qu'ils
les font servir que de prétex-
à leur ambition.

Le premier de Juillet le Roi
prit sa santé, aussi-tôt le Duc
e Bourgogne se rendit à Paris,
ubliant qu'il accouroit au se-
ours du peuple opprimé. Le
Duc d'Orléans qui prévit l'ora-
ge, & qui sentit les suites de sa
conduite précipitée, supprima les
nouveaux impôts par une Décla-
ration de Sa Majesté. Personne
ne se trompa aux motifs de cet-
te Déclaration. Le Duc de Bour-
gogne en eut tout le mérite, &
on le regarda comme le prote-
cteur de la Nation.

Destitution du Duc d'Orléans. Le Duc de Bourgogne seul gouverneur du Royaume.

M. S. D. l. 22. c. 4. Du Tillet. Chronique de France.

Ne s'arrêtant pas là, il se plai-
gnit au Roi d'avoir été destitué

1402. si honteusement après de si longs & de si grands services; il demanda son rétablissement, appuyant sur la conduite du Duc d'Orléans & sur la haine qu'il s'étoit attirée par la foule d'impôts qu'il avoit voulu établir sans nécessité. Il se tint sur céla un grand Conseil; les deux Ducs n'y assisterent pas. Tout le monde y blâma l'entreprise du Duc d'Orléans: entreprise capable de soulever tout le Royaume. Il fut arrêté unanimement que le Duc de Bourgogne seroit rétabli dans la charge de Gouverneur; & même attendu l'incompatibilité du caractére des deux Princes, que le Duc d'Orléans ne lui seroit point associé. On lui laissa seulement sa place dans le Conseil, & l'administration des finances où il avoit pour adjoints, & comme pour inspecteurs, les Ducs de Berri, de Bourgogne

de Bourbon. On dressa de nou- 1402.
velles Lettres patentes qui nommoient le Duc de Bourgogne, seul Gouverneur du Royaume pendant la maladie du Roi. Ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'il ne fut fait aucune mention du Duc de Berri, quoiqu'il eût toujours partagé cette charge avec son frere; mais, ou il ne se soucia pas des embarras qui en accompagnoient les fonctions, ou il fut assez peu considéré pour qu'on ne lui en fît aucune part.

Ces nouvelles Lettres patentes furent enregistrées au Parlement avec une nouvelle Déclaration: elle confirmoit la Reine dans la qualité d'Arbitre souveraine pour régler, conjointement avec le Conseil & les Princes du Sang, les différends qui s'éleveroient entre les deux Princes.

Le Duc d'Orléans, quoiqu'hu- Nouvel-

1402. Edit, dont on prétend que le p-
duit ne monta qu'à cent m
écus, qui encore n'entrerent
dans les coffres du Roi.

Le Duc d'Orléans ne man
pas à son tour de déclamer co
tre l'avidité du Duc de Bourg
gne, & de faire tous ses eff
pour le debusquer. Leur divi
ne faisoit que croître; toujo
opposés dans le Conseil, ils se p
quoient sans cesse par des paro
les vives & audacieuses. Ils n
laissoient pas de se craindre,
ayant éprouvé l'égalité de le
forces. Le Roi n'ayant eu qu
court intervalle, étoit retomb
on voyoit la guerre civile prê
à renaître. La Reine, comme sou
veraine Arbitre, de concert avec
les Ducs de Berri, de Bourbon
& le Conseil, intervint dans la
querelle, & prononça que jus-
qu'à la guerison du Roi les deux
Princes n'entreroient point au
Conseil.

:onseil. C'étoit un ordre bien 1402.
ur pour le Duc de Bourgogne, econnu Gouverneur du Royaume, c'étoit le dégrader de la onction la plus essentielle de sa lignité. Il fut forcé d'obéir pour ne pas mettre toute la Cour contre lui, & pour ne pas se voir exposé à un plus grand désavantage.

Quoique la Tréve avec l'Angleterre fût censée subsister toujours, l'antipathie des deux Nations y sembloit donner de tems en tems quelque atteinte. Sept Gentilshommes François envoyerent à Londres un Héraut défier en présence du Roi Henri IV. un pareil nombre de Gentilshommes Anglois, en jettant le gage de bataille, & assignant le lieu du combat auprès de Bordeaux sur la frontiere des deux Etats. Ils ne coloroient leur défi que d'un aiguillon de gloire; mais

Confirmation de la Tréve avec l'Angleterre.

M. S. D. l. 22. c. 3 & 5. Du Tillet. Le Laboureur. P. Anselme.

1402. on croit qu'ils étoient excités par le Duc d'Orléans qui témoignoit toujours beaucoup d'indignation de la mort du Roi Richard. Les vaincus pouvoient racheter leur vie & leur liberté, d'un diamant d'un certain prix. Le défi fut accepté avidemment, & fixé au 19 de Mai. Les François étoient tous attachés au Duc d'Orléans.

Le combat se fit au jour, au lieu marqué, & dans toutes les régles de la Chevalerie. Il y eut deux Juges du camp, le Sénéchal de Xaintonge pour les François, & le Comte de Rutland pour les Anglois. Il y avoit des troupes des deux Nations pour leur commune sûreté. On combattit à la lance tous à pied; ce fut véritablement un spectable digne d'admiration. Un jeune Chevalier François résista long-tems à deux Chevaliers Anglois, qui se flattoient de le mettre hors de com-

t. On peut à peine exprimer 1402.
bravoure, l'adresse, l'agilité,
s finesses mêmes, employées
e part & d'autre pour se procu-
er la victoire. La haine servoit
'aiguillon à la valeur. On s'ani-
noit par des injures. Les Spec-
tateurs partageoient les mouve-
mens. Les Anglois traitoient les
François d'efféminés, ceux-ci les
appelloient traîtres & assassins de
leur Roi.

Le destin de la France triom-
pha. Il y eut un Chevalier An-
glois de tué, & les autres tout
couverts de blessures se rendi-
rent. Le Duc d'Orléans qui s'at-
tribuoit l'honneur du combat, fit
entrer dans Paris les Vainqueurs
tous habillés de satin blanc, &
les présenta au Roi qui les caressa
beaucoup, & nomma pour lors
Barbazan, Chevalier *sans repro-
che*, surnom glorieux qu'il garda,
& qu'il justifia toujours. Les An-

1402. glois demanderent souvent leur revanche, ce fut en vain. La prudence ne vouloit pas qu'on mit deux fois au hazard la réputation des braves de la Cour.

Il ne paroît pas que le Roi d'Angleterre ait pris aucune part à l'événement de ce combat, puisqu'attentif seulement à la situation de ses affaires il envoya à Paris le vingt-quatre d'Août de nouveaux Ambassadeurs pour confirmer & renouveller la Tréve entre les deux Couronnes. On convint que les Prisonniers seroient mis en liberté de part & d'autre, même les Armateurs. C'étoit avouer leurs courses en même tems qu'on les défendoit.

L'Ecosse ne fut pas comprise dans la Tréve; on se réserva seulement la liberté de secourir ce Royaume en vertu des anciens Traités. En effet on y envoya par mer un corps de troupes com-

bat. On peut à peine exprimer 1402.
la bravoure, l'adresse, l'agilité, les finesses mêmes, employées de part & d'autre pour se procurer la victoire. La haine servoit d'aiguillon à la valeur. On s'animoit par des injures. Les Spectateurs partageoient les mouvemens. Les Anglois traitoient les François d'efféminés, ceux-ci les appelloient traîtres & assassins de leur Roi.

Le destin de la France triompha. Il y eut un Chevalier Anglois de tué, & les autres tout couverts de blessures se rendirent. Le Duc d'Orléans qui s'attribuoit l'honneur du combat, fit entrer dans Paris les Vainqueurs tous habillés de satin blanc, & les présenta au Roi qui les caressa beaucoup, & nomma pour lors Barbazan, Chevalier *sans reproche*, surnom glorieux qu'il garda, & qu'il justifia toujours. Les An-

1402. ſigne de reconnoiſſance & un préſent volontaire, eſt devenu par la cupidité des hommes un fardeau peſant & une dure ſuggeſtion impoſée aux plaideurs pour la ruine des familles. On appelloit Epices en ce temps-là les confitures qui ſe ſervoient dans les collations & à la fin des repas. On ne ſçait pas trop leur compoſition. Le ſucre trouvé ſi abondamment dans les Indes, lorſqu'on les découvrit dans le ſiécle ſuivant, étoit alors fort rare en Europe ; il y a apparence qu'on ſe ſervoit de miel. Il étoit d'uſage que ceux qui avoient gagné leurs procès, reconnoiſſoient les ſoins de leurs Rapporteurs par un préſent de fruits confits. Les Juges attentifs à multiplier leurs droits, exigérent bientôt ce qui n'étoit qu'un don, & pour dédommager ceux qui les leur faiſoient, il fut ordonné le 17 de

mandé par Pierre des Essars, Chevalier renommé. Ce secours n'empêcha pas le Comte de Northumberland, Général des Anglois, de battre le Comte de Douglas, & de le faire prisonnier ainsi que des Essars. Le Conseil ordonna une imposition pour payer leur rançon. Les coffres du Roi étoient toujours vuides. Rien ne marque plus l'estime qu'on avoit pour ces deux Chefs, & surtout l'attention de conserver l'amitié des Ecossois. On prévoyoit toujours une rupture avec l'Angleterre : on fit encore un Traité avec Adolphe, Comte de Clêves, pour s'assurer d'un corps d'Allemands dans l'occasion. Ce Prince touchoit déja de la Cour depuis 1395. une pension de mille francs d'or. 1402.

C'est à cette année qu'on doit marquer le commencement des Epices, qui n'étant d'abord qu'un *Epices.* *Recherches de Pasquier.*

1402. mort de la Comtesse de Longueville, quoique veuve d'un Prince du Sang (*a*) : elle n'en avoit pas eu d'enfans. Sa riche succession retourna à sa famille.

Mariage du Duc de Baviere.

M. S. D. l. 22. c. 5. P. Anselme.

La maladie du Roi ayant cessé le 15 de Septembre, la Reine choisit ce tems pour faire célébrer avec magnificence les nôces de son frere, Louis Duc de Baviere, avec la Princesse Anne de Bourbon, sœur du Comte de la Marche. Le Duc comptant sur le crédit de la Reine sa sœur, & séduit par les charmes de la Cour, sembloit vouloir y fixer son sort, malgré la riche succession qu'il devoit recueillir en Allemagne après la mort de son pere : la mort de Gui, Seigneur de Cousan, le laissa seul Grand Maître de France. La charge de grand Bou-

(*a*) Marie de Beauçai, veuve de Charles d'Artois, Comte de Longueville, mort en 1376.

ailler fut conférée le 29 d'Avril 1402.

Gui de Melun, Comte de Tancarville, qui entra aussi en possession de celle de Premier Président laïc de la Chambre des Comptes, qui y étoit unie.

Le Roi revenu en santé ne révoqua point l'ordre établi que les deux Ducs d'Orléans & de Bourgogne s'absenteroient des Conseils. Il avoit produit de trop bons effets; tous deux sans doute de dépit & de chagrin quitterent la Cour. Ils allerent, l'un dans le Luxembourg, & l'autre en Bretagne.

Conquête des Canaries.

On ne doit pas dérober à la Nation, quoiqu'elle n'en ait pas profité, la gloire de la découverte des Isles de Canaries, qui se fit cette année par un François. Heureux présage de la découverte des Indes. Jean de Betencour, Baron de Saint Martin le Gaillard, dans le Comté d'Eu,

Mariana, rerum Hispan. Charon, Histoire Univers. Chevreau.

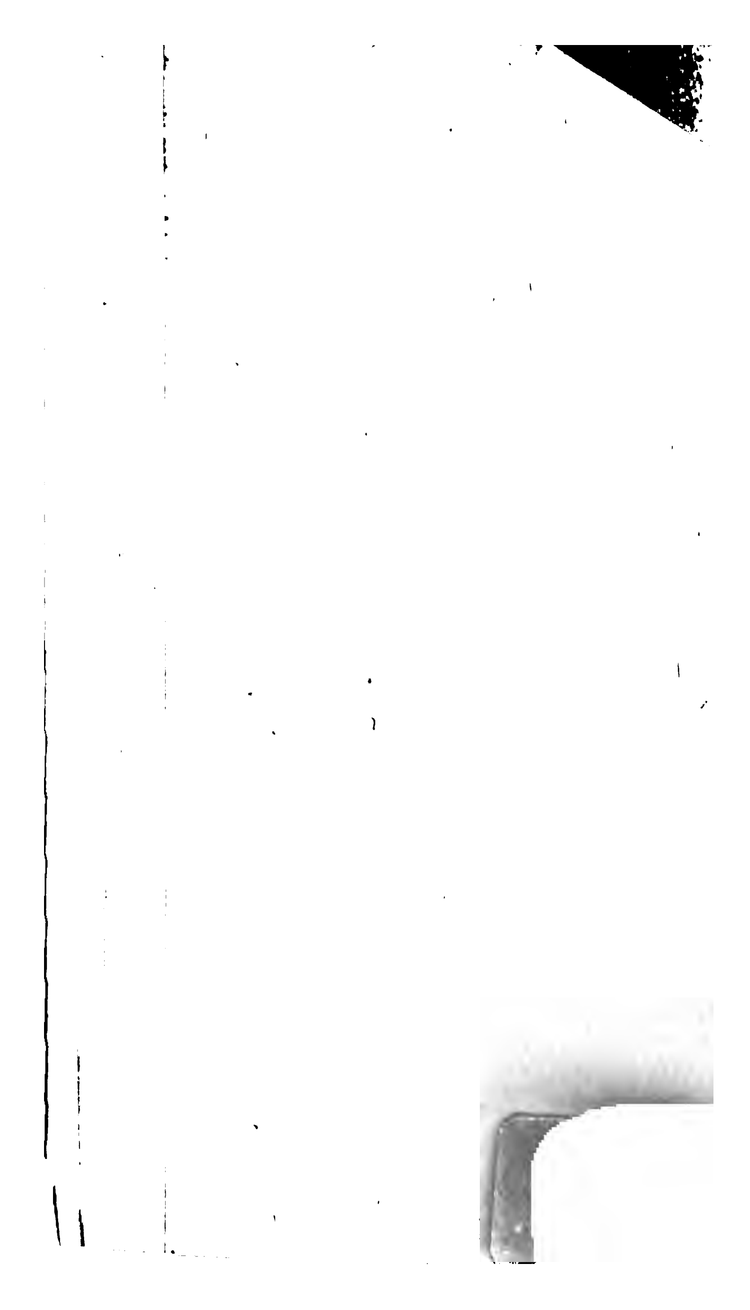
1402. ayant obtenu de Robert de Braquemont l'Octroi que le Roi de Castille lui avoit donné pour découvrir de nouvelles terres dans l'Océan Atlantique, fit à Séville un armement composé de François & de Biscayens. Ayant côtoyé l'Afrique il s'avança dans cette vaste mer, où il découvrit & conquit plusieurs Isles inconnues. C'étoit les Isles de Canaries dont il se rendit maître, à la réserve des deux plus grandes. Il se livra par ce succès aux plus flatteuses idées. Regardant déja sa conquête comme un établissement solide, il obtint de la Cour de Castille la permission de prendre le nom de Roi des Canaries sous l'hommage de cette Couronne. Il y établit même la Coutume de Normandie.

Hist. du Monde.

Sa mort fit évanoüir toutes les espérances que les François pouvoient avoir de fixer leur séjour

dans ces Isles, sous un Chef de 1402.
leur Nation. Ménaud son parent & son successeur, s'étant mal comporté, fut trop heureux de remettre ses droits aux Castillans, & de revenir treize ans après dans sa patrie, avec le peu de François qui échaperent à l'épée des Castillans, & à l'intempérie de l'air.

Fin du troisiéme Volume.



1402. on croit qu'ils étoient excités par le Duc d'Orléans qui témoignoit toujours beaucoup d'indignation de la mort du Roi Richard. Les vaincus pouvoient racheter leur vie & leur liberté, d'un diamant d'un certain prix. Le défi fut accepté avidemment, & fixé au 19 de Mai. Les François étoient tous attachés au Duc d'Orléans.

Le combat se fit au jour, au lieu marqué, & dans toutes les régles de la Chevalerie. Il y eut deux Juges du camp, le Sénéchal de Xaintonge pour les François, & le Comte de Rutland pour les Anglois. Il y avoit des troupes des deux Nations pour leur commune sûreté. On combattit à la lance tous à pied; ce fut véritablement un spectable digne d'admiration. Un jeune Chevalier François résista long-tems à deux Chevaliers Anglois, qui se flattoient de le mettre hors de com-

bat. On peut à peine exprimer 1402.
la bravoure, l'adreſſe, l'agilité, les fineſſes mêmes, employées de part & d'autre pour ſe procurer la victoire. La haine ſervoit d'aiguillon à la valeur. On s'animoit par des injures. Les Spectateurs partageoient les mouvemens. Les Anglois traitoient les François d'efféminés, ceux-ci les appelloient traîtres & aſſaſſins de leur Roi.

Le deſtin de la France triompha. Il y eut un Chevalier Anglois de tué, & les autres tout couverts de bleſſures ſe rendirent. Le Duc d'Orléans qui s'attribuoit l'honneur du combat, fit entrer dans Paris les Vainqueurs tous habillés de ſatin blanc, & les préſenta au Roi qui les careſſa beaucoup, & nomma pour lors Barbazan, Chevalier *ſans reproche*, ſurnom glorieux qu'il garda, & qu'il juſtifia toujours. Les An-

1402. glois demanderent ſouvent leur revanche, ce fut en vain. La prudence ne vouloit pas qu'on mît deux fois au hazard la réputation des braves de la Cour.

Il ne paroît pas que le Roi d'Angleterre ait pris aucune part à l'événement de ce combat, puiſqu'attentif ſeulement à la ſituation de ſes affaires il envoya à Paris le vingt-quatre d'Août de nouveaux Ambaſſadeurs pour confirmer & renouveller la Tréve entre les deux Couronnes. On convint que les Priſonniers ſeroient mis en liberté de part & d'autre, même les Armateurs. C'étoit avouer leurs courſes en même tems qu'on les défendoit.

L'Ecoſſe ne fut pas compriſe dans la Tréve ; on ſe réſerva ſeulement la liberté de ſecourir ce Royaume en vertu des anciens Traités. En effet on y envoya par mer un corps de troupes com-

mandé par Pierre des Essars, Chevalier renommé. Ce secours n'empêcha pas le Comte de Northumberland, Général des Anglois, de battre le Comte de Douglas, & de le faire prisonnier ainsi que des Essars. Le Conseil ordonna une imposition pour payer leur rançon. Les coffres du Roi étoient toujours vuides. Rien ne marque plus l'estime qu'on avoit pour ces deux Chefs, & surtout l'attention de conserver l'amitié des Ecossois. On prévoyoit toujours une rupture avec l'Angleterre : on fit encore un Traité avec Adolphe, Comte de Clêves, pour s'assurer d'un corps d'Allemands dans l'occasion. Ce Prince touchoit déja de la Cour depuis 1395. une pension de mille francs d'or. 1402.

C'est à cette année qu'on doit marquer le commencement des Epices, qui n'étant d'abord qu'un

Epices.

Recherches de Pasquier

1402 ligne de reconnoissance & un présent volontaire, est devenu par la cupidité des hommes un fardeau pesant & une dure suggestion imposée aux plaideurs pour la ruine des familles. On appelloit Epices en ce temps-là les confitures qui se servoient dans les collations & à la fin des repas. On ne sçait pas trop leur composition. Le sucre trouvé si abondamment dans les Indes, lorsqu'on les découvrit dans le siécle suivant, étoit alors fort rare en Europe; il y a apparence qu'on se servoit de miel. Il étoit d'usage que ceux qui avoient gagné leurs procès, reconnoissoient les soins de leurs Rapporteurs par un présent de fruits confits. Les Juges attentifs à multiplier leurs droits, exigérent bientôt ce qui n'étoit qu'un don, & pour dédommager ceux qui les leur faisoient, il fut ordonné le 17 de

Mai que les Epices entreroient 1402.
en taxe : ainſi furent chargés les plaideurs qui avoient perdu leurs procès, par la maxime, qu'il n'y a que douleur pour les vaincus.

Les Procureurs, plus avides que les Juges, s'attribuerent le même droit, & voulurent auſſi exiger des Epices de leurs Clients. On le leur défendit par un Réglement du 19 de Mai : on permit ſeulement aux Parties, dans les affaires importantes, de donner à leurs Procureurs deux ou trois livres d'épices : c'en fut aſſez pour fonder dans la ſuite leurs taxes qui ont groſſi depuis ſi prodigieuſement. Il eſt dangéreux, en fait de droits, de permettre le moindre établiſſement. On convertit peu après les épices en argent, & la corruption des hommes n'a fait que multiplier ces droits.

On fit peu d'attention à la

[illegible] mort de la Comteſſe de Longueville, quoique veuve d'un Prince du Sang (a): elle n'en n'avoit pas eu d'enfans. Sa riche ſucceſſion retourna à ſa famille.

Mariage du Duc de Baviere. M. S. D. [illegible]

La maladie du Roi ayant ceſſé le 1[illegible] de Septembre, la Reine choiſit ce tems pour faire célébrer avec magnificence les nôces de ſon frere, Louis Duc de Baviere, avec la Princeſſe Anne de Bourbon, ſœur du Comte de la Marche. Le Duc comptant ſur le credit de la Reine ſa ſœur, & ſéduit par les charmes de la Cour, ſembloit vouloir y fixer ſon ſort, malgré la riche ſucceſſion qu'il devoit recueillir en Allemagne après la mort de ſon pere: la mort de Gui, Seigneur de Couſan, le laiſſa ſeul Grand Maître de France. La charge de grand Bou-

(a) Marie de Beauçai, veuve de Charles d'Artois, Comte de Longueville, mort en 1376.

teiller fut conférée le 29 d'Avril à Gui de Melun, Comte de Tancarville, qui entra auſſi en poſſeſſion de celle de Premier Préſident laïc de la Chambre des Comptes, qui y étoit unie. 1402.

Le Roi revenu en ſanté ne révoqua point l'ordre établi que les deux Ducs d'Orléans & de Bourgogne s'abſenteroient des Conſeils. Il avoit produit de trop bons effets ; tous deux ſans doute de dépit & de chagrin quitterent la Cour. Ils allerent, l'un dans le Luxembourg, & l'autre en Bretagne.

Conquête des Canaries.

Mariana, rerum Hiſpan. Charon, Hiſtoire Univerſ. Cheureau.

On ne doit pas dérober à la Nation, quoiqu'elle n'en ait pas profité, la gloire de la découverte des Iſles de Canaries, qui ſe fit cette année par un François. Heureux préſage de la découverte des Indes. Jean de Betencour, Baron de Saint Martin le Gaillard, dans le Comté d'Eu,

[illegible] avant [illegible] de Robert de Braquemont. [illegible] que le Roi de Castille lui avoit donné pour découvrir de nouvelles terres dans l'Ocean Atlantique, fit à Séville un armement composé de François & de Biscayens. Ayant côtoyé l'Afrique il s'avança dans cette vaste mer, où il découvrit & conquit plusieurs Isles inconnues. C'étoit les Isles de Canaries dont il se rendit maître, à la réserve des deux plus grandes. Il se livra par ce succès aux plus flatteuses idées. Regardant déja sa conquête comme un établissement solide, il obtint de la Cour de Castille la permission de prendre le nom de Roi des Canaries sous l'hommage de cette Couronne. Il y établit même la Coutume de Normandie.

Sa mort fit évanoüir toutes les espérances que les François pouvoient avoir de fixer leur séjour

dans ces Isles, sous un Chef de 1402.
leur Nation. Ménaud son parent & son successeur, s'étant mal comporté, fut trop heureux de remettre ses droits aux Castillans, & de revenir treize ans après dans sa patrie, avec le peu de François qui échaperent à l'épée des Castillans, & à l'intempérie de l'air.

Fin du troisiéme Volume.

1402. glois demanderent ſouvent leur revanche, ce fut en vain. La prudence ne vouloit pas qu'on mît deux fois au hazard la réputation des braves de la Cour.

Il ne paroît pas que le Roi d'Angleterre ait pris aucune part à l'événement de ce combat, puiſqu'attentif ſeulement à la ſituation de ſes affaires il envoya à Paris le vingt-quatre d'Août de nouveaux Ambaſſadeurs pour confirmer & renouveller la Tréve entre les deux Couronnes. On convint que les Priſonniers ſeroient mis en liberté de part & d'autre, même les Armateurs. C'étoit avouer leurs courſes en même tems qu'on les défendoit.

L'Ecoſſe ne fut pas compriſe dans la Tréve; on ſe réſerva ſeulement la liberté de ſecourir ce Royaume en vertu des anciens Traités. En effet on y envoya par mer un corps de troupes com-

mandé par Pierre des Essars, Chevalier renommé. Ce secours n'empêcha pas le Comte de Northumberland, Général des Anglois, de battre le Comte de Douglas, & de le faire prisonnier ainsi que des Essars. Le Conseil ordonna une imposition pour payer leur rançon. Les coffres du Roi étoient toujours vuides. Rien ne marque plus l'estime qu'on avoit pour ces deux Chefs, & surtout l'attention de conserver l'amitié des Ecossois. On prévoyoit toujours une rupture avec l'Angleterre : on fit encore un Traité avec Adolphe, Comte de Clêves, pour s'assurer d'un corps d'Allemands dans l'occasion. Ce Prince touchoit déja de la Cour depuis 1395. une pension de mille francs d'or. 1402.

C'est à cette année qu'on doit marquer le commencement des Epices, qui n'étant d'abord qu'un *Epices.* *Recherches de Pasquier.*

1402. glois demanderent souvent leur revanche, ce fut en vain. La prudence ne vouloit pas qu'on mît deux fois au hazard la réputation des braves de la Cour.

Il ne paroît pas que le Roi d'Angleterre ait pris aucune part à l'événement de ce combat, puisqu'attentif seulement à la situation de ses affaires il envoya à Paris le vingt-quatre d'Août de nouveaux Ambassadeurs pour confirmer & renouveller la Tréve entre les deux Couronnes. On convint que les Prisonniers seroient mis en liberté de part & d'autre, même les Armateurs. C'étoit avouer leurs courses en même tems qu'on les défendoit.

L'Ecosse ne fut pas comprise dans la Tréve; on se réserva seulement la liberté de secourir ce Royaume en vertu des anciens Traités. En effet on y envoya par mer un corps de troupes com-

mandé par Pierre des Essars, Chevalier renommé. Ce secours n'empêcha pas le Comte de Northumberland, Général des Anglois, de battre le Comte de Douglas, & de le faire prisonnier ainsi que des Essars. Le Conseil ordonna une imposition pour payer leur rançon. Les coffres du Roi étoient toujours vuides. Rien ne marque plus l'estime qu'on avoit pour ces deux Chefs, & surtout l'attention de conserver l'amitié des Ecossois. On prévoyoit toujours une rupture avec l'Angleterre : on fit encore un Traité avec Adolphe, Comte de Clêves, pour s'assurer d'un corps d'Allemands dans l'occasion. Ce Prince touchoit déja de la Cour depuis 1395. une pension de mille francs d'or. 1402.

C'est à cette année qu'on doit marquer le commencement des Epices, qui n'étant d'abord qu'un Epices. *Recherches de Pasquier.*

1402. glois demanderent souvent leur revanche, ce fut en vain. La prudence ne vouloit pas qu'on mît deux fois au hazard la réputation des braves de la Cour.

Il ne paroît pas que le Roi d'Angleterre ait pris aucune part à l'événement de ce combat, puisqu'attentif seulement à la situation de ses affaires il envoya à Paris le vingt-quatre d'Août de nouveaux Ambassadeurs pour confirmer & renouveller la Tréve entre les deux Couronnes. On convint que les Prisonniers seroient mis en liberté de part & d'autre, même les Armateurs. C'étoit avouer leurs courses en même tems qu'on les défendoit.

L'Ecosse ne fut pas comprise dans la Tréve ; on se réserva seulement la liberté de secourir ce Royaume en vertu des anciens Traités. En effet on y envoya par mer un corps de troupes com-

mandé par Pierre des Essars, Chevalier renommé. Ce secours n'empêcha pas le Comte de Northumberland, Général des Anglois, de battre le Comte de Douglas, & de le faire prisonnier ainsi que des Essars. Le Conseil ordonna une imposition pour payer leur rançon. Les coffres du Roi étoient toujours vuides. Rien ne marque plus l'estime qu'on avoit pour ces deux Chefs, & surtout l'attention de conserver l'amitié des Ecossois. On prévoyoit toujours une rupture avec l'Angleterre : on fit encore un Traité avec Adolphe, Comte de Clêves, pour s'assurer d'un corps d'Allemands dans l'occasion. Ce Prince touchoit déja de la Cour depuis 1395. une pension de mille francs d'or. 1402.

C'est à cette année qu'on doit marquer le commencement des Epices, qui n'étant d'abord qu'un *Epices.* *Recherches de Pasquier.*

1402. signe de reconnoissance & un présent volontaire, est devenu par la cupidité des hommes un fardeau pesant & une dure suggestion imposée aux plaideurs pour la ruine des familles. On appelloit Epices en ce temps-là les confitures qui se servoient dans les collations & à la fin des repas. On ne sçait pas trop leur composition. Le sucre trouvé si abondamment dans les Indes, lorsqu'on les découvrit dans le siécle suivant, étoit alors fort rare en Europe ; il y a apparence qu'on se servoit de miel. Il étoit d'usage que ceux qui avoient gagné leurs procès, reconnoissoient les soins de leurs Rapporteurs par un présent de fruits confits. Les Juges attentifs à multiplier leurs droits, exigérent bientôt ce qui n'étoit qu'un don, & pour dédommager ceux qui les leur faisoient, il fut ordonné le 17 de

Mai que les Epices entreroient 1402.
en taxe : ainsi furent chargés les plaideurs qui avoient perdu leurs procès, par la maxime, qu'il n'y a que douleur pour les vaincus.

Les Procureurs, plus avides que les Juges, s'attribuerent le même droit, & voulurent aussi exiger des Epices de leurs Clients. On le leur défendit par un Réglement du 19 de Mai : on permit seulement aux Parties, dans les affaires importantes, de donner à leurs Procureurs deux ou trois livres d'épices : c'en fut assez pour fonder dans la suite leurs taxes qui ont grossi depuis si prodigieusement. Il est dangéreux, en fait de droits, de permettre le moindre établissement. On convertit peu après les épices en argent, & la corruption des hommes n'a fait que multiplier ces droits.

On fit peu d'attention à la

1402. ayant obtenu de Robert de Braquemont l'Octroi que le Roi de Castille lui avoit donné pour découvrir de nouvelles terres dans l'Océan Atlantique, fit à Séville un armement composé de François & de Biscayens. Ayant côtoyé l'Afrique il s'avança dans cette vaste mer, où il découvrit & conquit plusieurs Isles inconnues. C'étoit les Isles de Canaries dont il se rendit maître, à la réserve des deux plus grandes. Il se livra par ce succès aux plus flatteuses idées. Regardant déja sa conquête comme un établissement solide, il obtint de la Cour de Castille la permission de prendre le nom de Roi des Canaries sous l'hommage de cette Couronne. Il y établit même la Coutume de Normandie.

Hist. du Monde.

Sa mort fit évanoüir toutes les espérances que les François pouvoient avoir de fixer leur séjour

dans ces Isles, sous un Chef de 1402.
leur Nation. Ménaud son parent & son successeur, s'étant mal comporté, fut trop heureux de remettre ses droits aux Castillans, & de revenir treize ans après dans sa patrie, avec le peu de François qui échaperent à l'épée des Castillans, & à l'intemperie de l'air.

Fin du troisiéme Volume.

1402. on croit qu'ils étoient excités par le Duc d'Orléans qui témoignoit toujours beaucoup d'indignation de la mort du Roi Richard. Les vaincus pouvoient racheter leur vie & leur liberté, d'un diamant d'un certain prix. Le défi fut accepté avidemment, & fixé au 19 de Mai. Les François étoient tous attachés au Duc d'Orléans.

Le combat se fit au jour, au lieu marqué, & dans toutes les régles de la Chevalerie. Il y eut deux Juges du camp, le Sénéchal de Xaintonge pour les François, & le Comte de Rutland pour les Anglois. Il y avoit des troupes des deux Nations pour leur commune sûreté. On combattit à la lance tous à pied; ce fut véritablement un spectable digne d'admiration. Un jeune Chevalier François résista long-tems à deux Chevaliers Anglois, qui se flattoient de le mettre hors de com-

mandé par Pierre des Essars, Chevalier renommé. Ce secours n'empêcha pas le Comte de Northumberland, Général des Anglois, de battre le Comte de Douglas, & de le faire prisonnier ainsi que des Essars. Le Conseil ordonna une imposition pour payer leur rançon. Les coffres du Roi étoient toujours vuides. Rien ne marque plus l'estime qu'on avoit pour ces deux Chefs, & surtout l'attention de conserver l'amitié des Ecossois. On prévoyoit toujours une rupture avec l'Angleterre : on fit encore un Traité avec Adolphe, Comte de Clêves, pour s'assurer d'un corps d'Allemands dans l'occasion. Ce Prince touchoit déja de la Cour depuis 1395. une pension de mille francs d'or.

1402.

C'est à cette année qu'on doit marquer le commencement des Epices, qui n'étant d'abord qu'un

Epices.

Recherches de Pasquier.

1402. ſigne de reconnoiſſance & un préſent volontaire, eſt devenu par la cupidité des hommes un fardeau peſant & une dure ſuggeſtion impoſée aux plaideurs pour la ruine des familles. On appelloit Epices en ce temps-là les confitures qui ſe ſervoient dans les collations & à la fin des repas. On ne ſçait pas trop leur compoſition. Le ſucre trouvé ſi abondamment dans les Indes, lorſqu'on les découvrit dans le ſiécle ſuivant, étoit alors fort rare en Europe; il y a apparence qu'on ſe ſervoit de miel. Il étoit d'uſage que ceux qui avoient gagné leurs procès, reconnoiſſoient les ſoins de leurs Rapporteurs par un préſent de fruits confits. Les Juges attentifs à multiplier leurs droits, exigérent bientôt ce qui n'étoit qu'un don, & pour dédommager ceux qui les leur faiſoient, il fut ordonné le 17 de

Mai que les Epices entreroient 1402.
en taxe : ainsi furent chargés les plaideurs qui avoient perdu leurs procès, par la maxime, qu'il n'y a que douleur pour les vaincus.

Les Procureurs, plus avides que les Juges, s'attribuerent le même droit, & voulurent aussi exiger des Epices de leurs Clients. On le leur défendit par un Réglement du 19 de Mai : on permit seulement aux Parties, dans les affaires importantes, de donner à leurs Procureurs deux ou trois livres d'épices : c'en fut assez pour fonder dans la suite leurs taxes qui ont grossi depuis si prodigieusement. Il est dangéreux, en fait de droits, de permettre le moindre établissement. On convertit peu après les épices en argent, & la corruption des hommes n'a fait que multiplier ces droits.

On fit peu d'attention à la

1402. milié, ne se laissa pas abattre Il espéra regagner l'esprit du Roi; il étoit sûr de la Reine; il avoit au Conseil une voix presque prépondérante, & il gouvernoit les finances, si puissantes dans un Etat. Il publia qu'il s'étoit démis volontairement du Gouvernement pour faire taire l'envie & sacrifier son intérêt au repos des peuples.

le division entre les Ducs d'Orléans & de Bourgogne.

M. S. D. l. 22. c. 4. Patru, des Décimes.

Le Roi retomba le 15 de Juillet, & le Duc de Bourgogne donna contre le même écueil que son rival. Malgré toutes ses prestations de zéle pour le bien public, il vouloit tirer un avantage réel de la place qu'il occupoit. Il est vrai qu'il chercha des voyes moins odieuses & moins à charge au peuple; se désistant de la Décime ou de l'emprunt sur le Clergé, auquel les Prélats s'opposerent vigoureusement, il fit ordonner une recherche par

tout le Royaume des Contrats frauduleux & usuraires pour lesquels on devoit faire une taxe sur les Acquereurs. Malgré le spécieux de cette recherche, on comprit aisément que l'unique but du Prince étoit d'amasser de l'argent. 1402.

Les abus, presque inévitables de ces sortes de perquisitions, rendirent bientôt celle-ci très-odieuse. On trouvoit lézion à tous les Contrats; on taxoit quelquefois au-delà du prix; on faisoit des frais exorbitans; on troubloit les plus anciennes possessions; enfin la conduite des Commissaires qui parcoururent les grandes Villes pendant plus de six mois, devint si criante, qu'à Rheims le peuple se souleva le premier de Janvier, & fut prêt de massacrer les Commissaires. Le Roi revint en santé; sa premiere action fut de révoquer cet

1402. Édit, dont on prétend que le produit ne monta qu'à cent mille écus, qui encore n'entrerent pas dans les coffres du Roi.

Le Duc d'Orléans ne manqua pas à son tour de déclamer contre l'avidité du Duc de Bourgogne, & de faire tous ses efforts pour le débusquer. Leur division ne faisoit que croître ; toujours opposés dans le Conseil, ils se piquoient sans cesse par des paroles vives & audacieuses. Ils ne laissoient pas de se craindre, ayant éprouvé l'égalité de leurs forces. Le Roi n'ayant eu qu'un court intervalle, étoit retombé : on voyoit la guerre civile prête à renaître. La Reine, comme souveraine Arbitre, de concert avec les Ducs de Berri, de Bourbon & le Conseil, intervint dans la querelle, & prononça que jusqu'à la guérison du Roi les deux Princes n'entreroient point au Conseil.

Conseil. C'étoit un ordre bien dur pour le Duc de Bourgogne, reconnu Gouverneur du Royaume, c'étoit le dégrader de la fonction la plus essentielle de sa dignité. Il fut forcé d'obéir pour ne pas mettre toute la Cour contre lui, & pour ne pas se voir exposé à un plus grand désavantage. 1402.

Confirmation de la Tréve avec l'Angleterre.

M. S. D. l. 22. c. 5 & 5. Du Tillet. Le Laboureur. P. Anselme.

Quoique la Tréve avec l'Angleterre fût censée subsister toujours, l'antipathie des deux Nations y sembloit donner de tems en tems quelque atteinte. Sept Gentilshommes François envoyerent à Londres un Héraut défier en présence du Roi Henri IV. un pareil nombre de Gentilshommes Anglois, en jettant le gage de bataille, & assignant le lieu du combat auprès de Bordeaux sur la frontiere des deux Etats. Ils ne coloroient leur défi que d'un aiguillon de gloire; mais

1402. on croit qu'ils étoient excités par le Duc d'Orléans qui témoignoit toujours beaucoup d'indignation de la mort du Roi Richard. Les vaincus pouvoient racheter leur vie & leur liberté, d'un diamant d'un certain prix. Le défi fut accepté avidemment, & fixé au 19 de Mai. Les François étoient tous attachés au Duc d'Orléans.

Le combat se fit au jour, au lieu marqué, & dans toutes les régles de la Chevalerie. Il y eut deux Juges du camp, le Sénéchal de Xaintonge pour les François, & le Comte de Rutland pour les Anglois. Il y avoit des troupes des deux Nations pour leur commune sûreté. On combattit à la lance tous à pied; ce fut véritablement un spectable digne d'admiration. Un jeune Chevalier François résista long-tems à deux Chevaliers Anglois, qui se flattoient de le mettre hors de com-

bat. On peut à peine exprimer 1402.
la bravoure, l'adresse, l'agilité, les finesses mêmes, employées de part & d'autre pour se procurer la victoire. La haine servoit d'aiguillon à la valeur. On s'animoit par des injures. Les Spectateurs partageoient les mouvemens. Les Anglois traitoient les François d'efféminés, ceux-ci les appelloient traîtres & assassins de leur Roi.

Le destin de la France triompha. Il y eut un Chevalier Anglois de tué, & les autres tout couverts de blessures se rendirent. Le Duc d'Orléans qui s'attribuoit l'honneur du combat, fit entrer dans Paris les Vainqueurs tous habillés de satin blanc, & les présenta au Roi qui les caressa beaucoup, & nomma pour lors Barbazan, Chevalier *sans reproche*, surnom glorieux qu'il garda, & qu'il justifia toujours. Les An-

1422 gions demanderent ſouvent leur revanche, ce fut en vain. La prudence ne vouloit pas qu'on mît deux fois au hazard la réputation des braves de la Cour.

Il ne paroît pas que le Roi d'Angleterre ait pris aucune part à l'évenement de ce combat, puiſqu'attentif ſeulement à la ſituation de ſes affaires il envoya à Paris le vingt-quatre d'Août de nouveaux Ambaſſadeurs pour confirmer & renouveller la Tréve entre les deux Couronnes. On convint que les Priſonniers ſeroient mis en liberté de part & d'autre, même les Armateurs. C'étoit avouer leurs courſes en même tems qu'on les défendoit.

L'Ecoſſe ne fut pas compriſe dans la Tréve ; on ſe réſerva ſeulement la liberté de ſecourir ce Royaume en vertu des anciens Traités. En effet on y envoya par mer un corps de troupes com-

mandé par Pierre des Essars, Chevalier renommé. Ce secours n'empêcha pas le Comte de Northumberland, Général des Anglois, de battre le Comte de Douglas, & de le faire prisonnier ainsi que des Essars. Le Conseil ordonna une imposition pour payer leur rançon. Les coffres du Roi étoient toujours vuides. Rien ne marque plus l'estime qu'on avoit pour ces deux Chefs, & surtout l'attention de conserver l'amitié des Ecossois. On prévoyoit toujours une rupture avec l'Angleterre : on fit encore un Traité avec Adolphe, Comte de Clêves, pour s'assurer d'un corps d'Allemands dans l'occasion. Ce Prince touchoit déja de la Cour depuis 1395. une pension de mille francs d'or.

1402.

C'est à cette année qu'on doit marquer le commencement des Epices, qui n'étant d'abord qu'un

Epices. *Recherches de Pasquier.*

1402. si honteusement après de si longs & de si grands services ; il demanda son rétablissement, appuyant sur la conduite du Duc d'Orléans & sur la haine qu'il s'étoit attirée par la foule d'impôts qu'il avoit voulu établir sans nécessité. Il se tint sur céla un grand Conseil ; les deux Ducs n'y assisterent pas. Tout le monde y blâma l'entreprise du Duc d'Orléans : entreprise capable de soulever tout le Royaume. Il fut arrêté unanimement que le Duc de Bourgogne seroit rétabli dans la charge de Gouverneur ; & même attendu l'incompatibilité du caractére des deux Princes, que le Duc d'Orléans ne lui seroit point associé. On lui laissa seulement sa place dans le Conseil, & l'administration des finances où il avoit pour adjoints, & comme pour inspecteurs, les Ducs de Berri, de Bourgogne

& de Bourbon. On dressa de nou- 1402.
velles Lettres patentes qui nommoient le Duc de Bourgogne, seul Gouverneur du Royaume pendant la maladie du Roi. Ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'il ne fut fait aucune mention du Duc de Berri, quoiqu'il eût toujours partagé cette charge avec son frere ; mais, ou il ne se soucia pas des embarras qui en accompagnoient les fonctions, ou il fut assez peu considéré pour qu'on ne lui en fît aucune part.

Ces nouvelles Lettres patentes furent enregistrées au Parlement avec une nouvelle Déclaration : elle confirmoit la Reine dans la qualité d'Arbitre souveraine pour régler, conjointement avec le Conseil & les Princes du Sang, les différends qui s'éleveroient entre les deux Princes.

Le Duc d'Orléans, quoiqu'hu- Nouvel-

[illegible] de Longue-
[illegible] d'un Prin-
[illegible] rien n'a-
[illegible]. Sa [illegible] fuc-
[illegible] famille.

[illegible] avoit cessé
[illegible] la Reine
[illegible] célé-
[illegible] les nôces
[illegible] Duc de Ba-
viere, avec la Princesse Anne de
Bourbon, [illegible] Comte de la
Marche. La [illegible] le
[illegible] de la Reine [illegible]. Sa [illegible]
[illegible] la Cour,
[illegible] fort,
malgré la [illegible] qu'il
devoit recueillir en Allemagne
apres la mort de son pere : la
mort de Gui, Seigneur de Cou-
ſan, [illegible] Grand Maitre de
France. La charge de grand Bou-

(a) Marie de Beauci, veuve de Charles d'Artois, Comte de Longueville, mort en [illegible].

teiller fut conférée le 29 d'Avril 1402.
à Gui de Melun, Comte de Tancarville, qui entra aussi en possession de celle de Premier Président laïc de la Chambre des Comptes, qui y étoit unie.

Le Roi revenu en santé ne révoqua point l'ordre établi que les deux Ducs d'Orléans & de Bourgogne s'absenteroient des Conseils. Il avoit produit de trop bons effets; tous deux sans doute de dépit & de chagrin quitterent la Cour. Ils allerent, l'un dans le Luxembourg, & l'autre en Bretagne.

Conquête des Canaries.

On ne doit pas dérober à la Nation, quoiqu'elle n'en ait pas profité, la gloire de la découverte des Isles de Canaries, qui se fit cette année par un François. Heureux présage de la découverte des Indes. Jean de Betencour, Baron de Saint Martin le Gaillard, dans le Comté d'Eu,

Mariana, rerum Hispan. Charon, Histoire Univers. Chevreau.

1402. ayant obtenu de Robert de Braquemont l'Octroi que le Roi de Castille lui avoit donné pour découvrir de nouvelles terres dans l'Océan Atlantique, fit à Séville un armement composé de François & de Biscayens. Ayant côtoyé l'Afrique il s'avança dans cette vaste mer, où il découvrit & conquit plusieurs Isles inconnues. C'étoit les Isles de Canaries dont il se rendit maître, à la réserve des deux plus grandes. Il se livra par ce succès aux plus flatteuses idées. Regardant déja sa conquête comme un établissement solide, il obtint de la Cour de Castille la permission de prendre le nom de Roi des Canaries sous l'hommage de cette Couronne. Il y établit même la Coutume de Normandie.

Hist. du Monde.

Sa mort fit évanoüir toutes les espérances que les François pouvoient avoir de fixer leur séjour

dans ces Isles, sous un Chef de 1402.
leur Nation. Ménaud son parent & son successeur, s'étant mal comporté, fut trop heureux de remettre ses droits aux Castillans, & de revenir treize ans après dans sa patrie, avec le peu de François qui échaperent à l'épée des Castillans, & à l'intempérie de l'air.

Fin du troisiéme Volume.

1402. glois demanderent souvent leur revanche, ce fut en vain. La prudence ne vouloit pas qu'on mît deux fois au hazard la réputation des braves de la Cour.

Il ne paroît pas que le Roi d'Angleterre ait pris aucune part à l'événement de ce combat, puisqu'attentif seulement à la situation de ses affaires il envoya à Paris le vingt-quatre d'Août de nouveaux Ambassadeurs pour confirmer & renouveller la Tréve entre les deux Couronnes. On convint que les Prisonniers seroient mis en liberté de part & d'autre, même les Armateurs. C'étoit avouer leurs courses en même tems qu'on les défendoit.

L'Ecosse ne fut pas comprise dans la Tréve; on se réserva seulement la liberté de secourir ce Royaume en vertu des anciens Traités. En effet on y envoya par mer un corps de troupes com-

mandé par Pierre des Essars, Chevalier renommé. Ce secours n'empêcha pas le Comte de Northumberland, Général des Anglois, de battre le Comte de Douglas, & de le faire prisonnier ainsi que des Essars. Le Conseil ordonna une imposition pour payer leur rançon. Les coffres du Roi étoient toujours vuides. Rien ne marque plus l'estime qu'on avoit pour ces deux Chefs, & surtout l'attention de conserver l'amitié des Ecossois. On prévoyoit toujours une rupture avec l'Angleterre : on fit encore un Traité avec Adolphe, Comte de Clêves, pour s'assurer d'un corps d'Allemands dans l'occasion. Ce Prince touchoit déja de la Cour depuis 1395. une pension de mille francs d'or. 1402.

C'est à cette année qu'on doit marquer le commencement des Epices, qui n'étant d'abord qu'un *Epices.* *Recherches de Pasquier.*

1402. mort de la Comtesse de Longueville, quoique veuve d'un Prince du Sang (*a*) : elle n'en n'avoit pas eu d'enfans. Sa riche succession retourna à sa famille.

Mariage du Duc de Baviere.

M. S. D. l. 22. c. 5. P. Anselme.

La maladie du Roi ayant cessé le 15 de Septembre, la Reine choisit ce tems pour faire célébrer avec magnificence les nôces de son frere, Louis Duc de Baviere, avec la Princesse Anne de Bourbon, sœur du Comte de la Marche. Le Duc comptant sur le crédit de la Reine sa sœur, & séduit par les charmes de la Cour, sembloit vouloir y fixer son sort, malgré la riche succession qu'il devoit recueillir en Allemagne après la mort de son pere : la mort de Gui, Seigneur de Cousan, le laissa seul Grand Maître de France. La charge de grand Bou-

(*a*) Marie de Beauçal, veuve de Charles d'Artois, Comte de Longueville, mort en 1376.

teiller fut conférée le 29 d'Avril 1402.
à Gui de Melun, Comte de Tancarville, qui entra auſſi en poſſeſſion de celle de Premier Préſident laïc de la Chambre des Comptes, qui y étoit unie.

Le Roi revenu en ſanté ne révoqua point l'ordre établi que les deux Ducs d'Orléans & de Bourgogne s'abſenteroient des Conſeils. Il avoit produit de trop bons effets ; tous deux ſans doute de dépit & de chagrin quitterent la Cour. Ils allerent, l'un dans le Luxembourg, & l'autre en Bretagne.

Conquête des Canaries.

On ne doit pas dérober à la Nation, quoiqu'elle n'en ait pas profité, la gloire de la découverte des Iſles de Canaries, qui ſe fit cette année par un François. Heureux préſage de la découverte des Indes. Jean de Betencour, Baron de Saint Martin le Gaillard, dans le Comté d'Eu,

Mariana, rerum Hiſpan. Charon, Hiſtoire Univerſ. Choveau.

1402. ayant obtenu de Robert de Braquemont l'Octroi que le Roi de Castille lui avoit donné pour découvrir de nouvelles terres dans l'Océan Atlantique, fit à Séville un armement composé de François & de Biscayens. Ayant côtoyé l'Afrique il s'avança dans cette vaste mer, où il découvrit & conquit plusieurs Isles inconnues. C'étoit les Isles de Canaries dont il se rendit maître, à la réserve des deux plus grandes. Il se livra par ce succés aux plus flatteuses idées. Regardant déja sa conquête comme un établissement solide, il obtint de la Cour de Castille la permission de prendre le nom de Roi des Canaries sous l'hommage de cette Couronne. Il y établit même la Coutume de Normandie.

Hist. du Monde.

Sa mort fit évanoüir toutes les espérances que les François pouvoient avoir de fixer leur séjour

dans ces Isles, sous un Chef de 1402.
leur Nation. Ménaud son parent & son successeur, s'étant mal comporté, fut trop heureux de remettre ses droits aux Castillans, & de revenir treize ans après dans sa patrie, avec le peu de François qui échaperent à l'épée des Castillans, & à l'intempérie de l'air.

Fin du troisiéme Volume.

